LE

PALAIS DE JUSTICE

ET

La Sainte-Chapelle

DE

PARIS

NOTICE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

PAR

HENRI STEIN

Conservateur adjoint aux Archives nationales



[illegible] Paris 1913

PARIS

D. A. LONGUET, ÉDITEUR

250, FAUBOURG SAINT-MARTIN, 250

1912

PALAIS DE JUSTICE

ET LA

SAINTE CHAPELLE

DE

PARIS

LE

PALAIS DE JUSTICE

ET LA

SAINTE CHAPELLE

DE

PARIS

LE

PALAIS DE JUSTICE

ET

La Sainte-Chapelle

DE

PARIS

NOTICE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

PAR

HENRI STEIN
Conservateur adjoint aux Archives nationales



PARIS

D. A. LONGUET, ÉDITEUR

250, FAUBOURG SAINT-MARTIN, 250

1912

LE PALAIS



VUE GÉNÉRALE AU XVII[e]. SIÈCLE.



I

LE PALAIS

Notice Historique

I

VESTIGES ANCIENS

On a longtemps cru que les constructions communément appelées thermes de Cluny, aujourd'hui en ruines, sur la rive gauche de la Seine, avaient abrité l'empereur Julien et les premiers rois mérovingiens qui établirent leur résidence à Paris. Aujourd'hui il apparaît plus vraisemblable que le palais des rois a toujours été situé dans l'île de Lutèce, où la défense pouvait être mieux organisée, où l'enceinte fortifiée pouvait donner aux habitants plus de sécurité [1].

1. « Julien venu à Paris dans un but de défense militaire ne pouvait résider en dehors des murs de la Cité ; il déclare lui-même dans son *Misopogon* qu'il passe l'hiver dans sa chère Lutèce, ville des Parisiens située sur le fleuve qui l'environne de toutes parts, en sorte qu'on ne peut y aborder que de deux côtés, par deux ponts de bois... Il faut chercher son palais à l'inté-

Quoi qu'il en soit de ces opinions divergentes, on ne peut nier l'existence de vestiges importants de la civilisation gauloise et de l'occupation romaine dans toute la Cité, en particulier à l'endroit même où se dresse aujourd'hui le Palais de Justice de Paris. A plusieurs reprises, les fouilles nécessitées par les fondations de bâtiments nouveaux y ont mis à jour des débris et des monuments intéressants.

En 1784, un autel ou cippe de pierre, en forme de parallélogramme, fut découvert lors de la construction de la partie du Palais élevée derrière l'abside de la Sainte-Chapelle, sur la rue de la Barillerie[1]; il a été conservé et on a pu le voir longtemps dans le vestibule d'un escalier, à la Bibliothèque nationale (aujourd'hui au musée de Cluny)[2].

En 1845 et années suivantes, des antiquités romaines ont été mises à jour presque au même endroit, à 2 m. 95 de profondeur, dans un mur de l'ancienne enceinte du Palais[3].

rieur de la Cité, le long des remparts de l'an 300, aux abords du Vieux Palais de Justice. » (C. Jullian, dans les *Comptes rendus de l'Académie de Inscriptions*, 1902, p. 14.)

1. Grivaut de la Vincelle, *Recueil des monuments antiques découverts dans l'ancienne Gaule* (Paris, 1817, 2 vol. in-4 et atlas); — Jollois, *Antiquités romaines et gallo-romaines de Paris* (Paris, 1843, in-4; extrait des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2e série, I, pp. 56-60); — Alb. Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, pl. IX; — E. Hoffbauer, *Paris à travers les âges*, 2e édit. (Paris, 1885, in-4), I, pp. 13-15.

2. On pense y reconnaître sur les différentes faces Mercure, sa mère, une divinité gauloise du nom de Belenus considérée comme protectrice de la navigation, et une représentation du culte de Mithra. Ce monument passe pour un des plus curieux autels gaulois que notre sol ait révélé.

3. Duc et Dommey, *Rapport adressé au Préfet de la Seine sur les antiquités romaines trouvées au Palais de Justice dans le courant des mois de juin et juillet 1845* (Paris, 1846, in-8 avec plan); — Boutaric, *Antiquités romaines trouvées en 1845 au Palais de Justice* (Paris, 1846, in-8; extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, XVIII, 1846, pp. 331-340).

Parmi les objets exhumés qui méritent une mention, il faut citer des tuiles de couverture et de recouvrement, des carreaux de brique, des fragments de tuyaux de chauffage, des fragments de terre rouge ornés ou striés, des morceaux de pierre couverts d'enduits décoratifs (avec restes de fresques dans les tons noirs, jaunes et rouges), des parties de corniche à modillons et de chapiteau, des pilastres ornementés, un génie ailé en bas-relief, quelques fragments d'inscriptions[1], et en même temps des médailles antiques en bronze contemporaines d'Auguste, de Trajan, d'Adrien, d'Antonin et du Bas-Empire. Lors des fouilles exécutées en 1848 dans la cour de la Sainte-Chapelle, et sous les maisons qui la limitaient au sud, pour la construction du nouveau tribunal de police correctionnelle, on a retrouvé des restes de colonnes d'un édifice important : une de ces salles, située à l'angle sud-est, présentait encore sur l'appareil régulier de ses murailles deux parties peintes, hautes de 1 m. 25, larges de 1 mètre, et composées chacune d'un grand compartiment de couleur noire, encadré de bordures et de filets de teintes verte et blanche : on les a transportées au musée de Cluny et on a dressé un plan général des fouilles[2]. Une tour a été reconnue plus à l'est, et provient comme le reste d'une enceinte militaire évidemment romaine.

Les musées de Cluny et Carnavalet ont hérité de débris de matériaux d'une semblable antiquité[3] : une base de colonne creusée de sillons profonds paraissant provenir d'un portique de palais, et l'on pense que ces sillons ont été creusés en

1. L'un d'eux, qui paraît bien être consacré à l'éloge funèbre d'une jeune fille, serait de la fin du Ier siècle ; après avoir appartenu au musée de Cluny, il est aujourd'hui au musée Carnavalet (Catalogue 1903, p. 48).

2. Hoffbauer, chap. I, fig. 17.

3. *Statistique monumentale de Paris*, par Albert Lenoir, p. 12 et pl. IX : *Catalogue du musée de Cluny*, édit. de 1883, nos 10 à 21.

travers des moulures par les chaînes ou les cordages servant à amarrer les bateaux; un montant de baie orné en bas-relief de petits personnages superposés, que surmonte un cavalier; un petit plafond sculpté d'édicule romain; deux fragments d'inscriptions funéraires qu'on attribue au milieu du Ier siècle[1] et qu'on croit avoir fait partie d'un tombeau de dimensions considérables dont les matériaux auront été plus tard utilisés dans quelque autre construction.

En creusant, dans le courant de l'année 1901, une tranchée dans la rue Mathieu-Molé, on rencontra un mur ancien en grosses pierres de taille, de 1 m. 65 d'épaisseur, dans la direction de l'alignement des maisons du quai des Orfèvres en se dirigeant vers le boulevard du Palais; il a été reconnu pour un vestige de l'enceinte du Palais établie au XIVe siècle[2].

Enfin, en 1907, les démolitions des maisons situées à l'angle du boulevard du Palais et du quai des Orfèvres ont découvert un gros mur de soubassement, construit en pierre de grand appareil avec du mortier de chaux et de sable, et ayant une épaisseur de 1 m. 60 sur 1 m. 25 de haut; il a été retrouvé sur une longueur d'environ 17 mètres et correspond exactement au mur indiqué, en bordure de l'ancienne rue de la Barillerie, sur le plan de restitution de la Cité dû à Albert Lenoir et à Adolphe Berty[3], en venant se souder à celui qui longeait le quai des Orfèvres, perpendiculairement à lui[4]. Il paraît bien qu'on se trouve ici en présence d'un tronçon d'enceinte dont il est assez difficile de préciser la date, mais qui

1. On y distingue un nom de femme, *Lugiola*, et un nom d'homme, *Apollinaris*, en partie restitué.

2. *Procès-verbaux de la Commission municipale du Vieux-Paris*, année 1901, p. 169.

3. *Plan archéologique de la ville de Paris* (non publié), pl. X.

4. Ce dernier mur est visible sur les plans de Paris du XVIe siècle.

pourrait être le prolongement de celui qu'avaient exploré Duc et Dommey soixante ans plus tôt [1].

Le fragment de mur dont nous venons de parler n'a pas été démoli; on l'a laissé subsister et encastré dans les fondations des nouveaux bâtiments.

II

LES CONSTRUCTIONS JUSQU'AU XVII[e] SIÈCLE

Il y a donc grande apparence que, de tout temps, la Cité abrita un édifice qui, simple forteresse d'abord, est devenu successivement la demeure des rois de France, le siège des cours souveraines du royaume, et enfin le centre de tous les services judiciaires de la capitale. Ce lieu fut tour à tour témoin d'actes politiques considérables, de fêtes splendides, de souffrances atroces et de crimes détestables. Ses vieux murs ont peu à peu disparu, et les témoins de son antiquité sont rares : le temps a fait son œuvre, les architectes ont fait le reste. Ils y ont apporté assurément la symétrie, l'hygiène et la lumière, mais ce fut au détriment des souvenirs et du pittoresque; et si parfois les circonstances les y ont contraints, ils ont trop souvent aussi aidé les circonstances et abusé de la pierre neuve. Notre civilisation moderne répugnait à conserver ces ruelles sordides, ces cachots infects et cet amoncellement de vieilles masures qui constituaient l'enclos du Palais; mais sans doute aurait-on pu conserver à la vieille demeure des rois de France un plus grand cachet d'antiquité : la faute était d'ailleurs presque entièrement consommée que ruelles et masures existaient encore.

Nous ne savons à peu près rien de cet édifice sous les deux

1. *Procès-verbaux de la Commission municipale du Vieux-Paris*, année 1907, pp. 222-225 et 414.

premières races; à peine peut-on glaner quelques trop rares mentions topographiques et historiques. Un passage de Fortunat, dans la vie de saint Aubin, semble bien indiquer que Childebert Ier avait un palais dans la Cité, et c'est là qu'aurait eu lieu l'assassinat des deux fils de Clodomir. D'après Grégoire de Tours, son successeur Caribert y résidait parfois. Frédégonde s'y enferma après le meurtre de Chilpéric. Mais leurs successeurs n'étaient pas près d'adopter Paris pour capitale. On croit toutefois que le roi Eudes, à la fin du IXe siècle, fit rebâtir un palais fortifié et défendu par de hautes tours, en forme de parallélogramme : c'est ce qu'on appela dès lors le « palais nouveau » pour le distinguer du « palais vieux » (les Thermes)[1]. De bonne heure, il y eut là un oratoire royal, dédié à saint Barthélemy, qui devint ensuite (1140) paroisse après avoir été chapitre et monastère, et un peu plus tard une église de Saint-Michel, située sur une petite place contiguë au Palais, qui fut reconstruite sur un emplacement voisin au XIVe siècle, lorsque la nouvelle enceinte exigea sa disparition. Une rue très ancienne, perpendiculaire à la grande porte du palais, réunissait les deux bras du fleuve; dans le registre de la taille de Paris pour 1292, elle est dénommée *rue devant la Cour le Roy* et devint rue de la Barillerie.

L'histoire du Palais jusqu'au XIe siècle nous échappe donc à peu près complètement : seul, le témoignage du moine Helgaud nous assure que le roi Robert le reconstruisit en partie, si toutefois on peut appliquer le texte à cet édifice[2]. On présume que ses successeurs, lorsqu'ils n'étaient pas en voyage, y séjournaient régulièrement, et l'on voit Louis VI et Louis VII y

1. C'est ce qui semble résulter d'un passage de l'*Historia Vizeliacensis* d'Achery, *Spicilegium*, II, p. 554).
2. *Historiens de France*, X, p. 103.

mourir l'un et l'autre. Lorsque Robert de Meulan veut tenter un coup de main sur Paris, la Cour étant à Melun (1111), son premier soin est de couper les ponts et de s'emparer du Palais; mais le retour du roi le met en fuite[1]. La chapelle Saint-Nicolas y est fondée par Louis VI, et son fils confirme cette fondation en 1160[2]; quelques années après (1165), on voit ce monarque y recevoir les moines de Vézelay[3] : il vient au-devant d'eux, sur les degrés du Palais, où a lieu un échange de discours, et le lendemain ce fut, à l'intérieur, grande réception à laquelle assistèrent, autour du roi, ses frères, l'archevêque de Reims, Robert de Dreux et Pierre de Courtenay, et d'autres grands seigneurs[4].

A cette époque, la demeure royale est assez remarquable déjà pour mériter, sous la plume d'ailleurs pompeuse d'un écrivain contemporain (Guy de Basoches), un éloge particulièrement significatif[5].

Philippe-Auguste y séjourne quand les affaires de l'État le retiennent à Paris; il aime à contempler des fenêtres de son palais le cours de la Seine, et c'est, affirme l'historien Rigord[6], en voyant de là les chariots embourbés traverser la Cité, que

1. *Chronique* de Ph. Mouskes, II, p. 232 ; et *Historiens de France*, XII, p. 678.
2. *Archives nationales*, K 25, n° 1. — Il est fait don au chapelain de six muids de vin provenant de la treille du roi cultivée dans le jardin du Palais.
3. *Spicilegium* de Dom Luc d'Achery, II, p. 554 (Chronique de Vézelay).
4. « Cum aliis optimatibus palatinis. »
5. « In ejus insule sinu precelsa palatii regalis altitude consurgit, que totius urbis capitibus humero minatur audaci. Eam non tantum mirabilis operum structura, quantum nobilis illius regni reverenda commendat auctoritas :

Hec est illa domus Francorum gloria, quorum
Perpetua laudes secula laude canent... »

(*Bibliothèque de la ville de Luxembourg*, ms. 28, f° 12 ; publié par Élie Berger dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, IV, p. 38.)
6. Édit. Delaborde, I, p. 54.

l'idée lui vint de faire paver sans tarder les rues de sa capitale. Son fils y est né le 5 septembre 1187, et en août 1191, tandis que le père est en lointaine expédition, l'enfant royal y tombe malade d'une grave dysenterie: le même chroniqueur raconte qu'une grande procession, conduite par l'évêque de Paris, vint alors jusqu'au seuil du Palais où, demandant au ciel la guérison de l'enfant, le prélat prononça un grand discours au peuple assemblé[1]. En 1201 le roi d'Angleterre Jean sans Terre est reçu avec grands honneurs à Paris, et vient au Palais[2]; on lui fait boire les meilleurs vins de la cave royale, on lui offre de précieux cadeaux pour lui et pour sa suite, entre autres des palefrois et des destriers espagnols. On ignore s'il trouva la demeure royale assez bien installée, mais le confortable matériel y était assurément restreint. D'une charte de mars 1209, par laquelle Philippe-Auguste fit don à l'Hôtel-Dieu, pour le couchage des pauvres, des jonchées de paille de sa chambre, toutes les fois qu'il quittera Paris[3], il est permis d'induire que les commodités intérieures n'y étaient rien moins que luxueuses.

Joinville nous montre Louis IX habitant le Palais; nous savons qu'il y consomma son mariage, et qu'il se plaisait à se promener dans les jardins, où il rendait la justice comme à Vincennes. En été, il y venait vêtu d'une cotte de camelot, d'un surcot de tire-laine sans manches, un manteau de sandal noir sur les épaules, et portant sur la tête un chapeau de paon blanc. Volontiers il suivait le degré d'avancement des travaux de la Sainte-Chapelle, qui fut d'ailleurs très rapidement

1. Rigord, I, p. 111.
2. *Idem*, I, p. 150.
3. Félibien-Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, III, p. 249; — Brièle-Coyecque, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris* (1894), p. 39.

achevée; après sa consécration, il allait y assister aux offices dans une petite chapelle réservée, y fonda un collège de chanoines, y établit plusieurs fêtes et obtint du Saint-Siège des indulgences spéciales en sa faveur. Mais, quoi qu'on ait dit, il paraît s'être peu préoccupé d'agrandir ou de modifier le Palais.

On sait au contraire, par un passage des *Grandes Chroniques*[1], que Philippe IV ordonna à Enguerrand de Marigny d'entreprendre un palais neuf « de merveilleuse et coustable œuvre, le plus très bel que nul en France oncques veist ». Nous ignorons au juste l'importance de ces constructions et les dépenses qu'elles nécessitèrent; mais on doit penser qu'elles furent considérables. On relève seulement dans un registre de comptes royaux quelques mentions[2] permettant de constater la continuité des travaux pendant presque tout le règne, et des paiements qui s'élèvent à 2 100 livres parisis dans le cours de l'année 1299, à 4 000 pendant l'année 1301. Ces sommes prélevées sur le trésor royal furent remises entre les mains de Jacques Luce, que l'on a toujours considéré comme l'architecte du Palais à cette époque, et dont le nom figure comme tel dans les répertoires d'artistes, mais bien à tort : il ressort clairement de quelques passages du même registre que Jacques Luce fut un comptable, et rien autre chose. D'ailleurs le maître maçon du roi, en 1300, est connu : il s'appelle Jean de Cérens[3], et figure déjà avec ce titre dans le registre de la taille de Paris en 1292. Un peu plus tard, au moment de la mort de Philippe IV, paraissent deux autres architectes du roi qui ont dû poursuivre

1. Édit. P. Paris, t. V. p. 209.

2. *Bibliothèque nationale*, ms. latin 9783; — *Compte de Robert Mignon*, publié par Ch.-V. Langlois (1899), pp. 272-273. — Voir un acte curieux sur les ouvriers qui travaillaient à ces bâtiments (*Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, III, p. 35).

3. *Biblioth. nationale*, ms. latin 9783, f° 8.

les travaux de construction du Palais neuf : ce sont Nicolas de Chaumes et Jean de Saint-Germer. Car on ne se contenta pas de reconstruire des bâtiments sur un plan ancien ; on agrandit et on isola le Palais royal[1]. De nombreuses expropriations furent décidées et dirigées par les commissaires Guillaume de Marcilly et Geoffroy Cocatrix ; elles firent disparaître les propriétés du drapier Jean Marcel[2], d'Étienne de Bobigny, de Regnault Barbou, et de quantité d'autres bourgeois, en même temps qu'elles supprimèrent d'une part le moulin Chanteraine[3], d'autre la rivière Jean le Gras, qui n'était qu'un bras de la Seine[4]. Et les dernières expropriations ayant été effectuées en 1312-1313, il faut en conclure que de nouveaux bâtiments furent encore construits après cette date, et vraisemblablement sous la direction de Nicolas de Chaumes et de Jean de Saint-Germer. De ce règne datent un nouveau mur d'enceinte, dont les fondations ont été reconnues, comme on l'a vu plus haut,

1. « Cum predicta pax facta esset cum Flamingis, Philippus rex, considerans antiquitatem sui palacii regalis Parisiensis ac ejus vetustatem, illud fecit dirui funditus et solo terre coequari et aliud novum ibidem admirandi operis construi ac per gnaros artifices et doctissimos operarios undecumque exquisitos, cum omnibus edificiis sibi pertinentibus notabiliter edificari, ymaginemque sui cum ymaginibus omnium regum Francie predecessorum suorum, introrsum ejusdem parietibus affigi. Tanti namque et tam excellentissimi operis est constructum, quod pulcritudo ejus superat ac excedit omnia alia palacia regalia quorumcumque regum seu regnorum fere tocius Christianitatis. » (*Chronographia regum Francorum*, édit. Moranvillé, I, p. 173.)

2. *Archives nationales*, JJ 46, n°s 115-119 ; JJ 48, n°s 9-15, 79-87, 146, 174, 177, 178, 217, 218 ; JJ 49, n°s 64, 133-136, 139, 151-156, 173-178. — Cf. encore H. Frémaux, *La famille d'Étienne Marcel*, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XXX (1903), pp. 175-211 ; et C^el^ Borelli de Serres, *Les agrandissements du Palais sous Philippe le Bel (Idem*, XXXVIII, 1911, pp. 1 et suiv.).

3. *Archives nationales*, K 37, n° 28.

4. Déjà avait été supprimée l'île Galilée, voisine des rues de Nazareth et de Jérusalem, au sud du jardin du Palais.

au cours de travaux effectués au milieu du XIXe siècle, les tours d'enceinte et la tour d'angle carrée qui fut fondée à l'extrémité de la nouvelle enceinte au nord, et qu'on a appelée plus tard la « Tour de l'horloge ».

L'aspect de la demeure royale, « dont les murs inexpugnables étaient tellement distants qu'ils pouvaient contenir un peuple immense », fut dès lors sensiblement modifié.

Lorsqu'en juillet 1316 le futur Philippe V, ayant appris le décès prématuré de son frère Louis à Lyon, rentra précipitamment dans la capitale, il trouva le Palais occupé par les hommes d'armes de Charles de Valois et du comte de la Marche. Il résolut aussitôt de frapper un grand coup et envoya le connétable Gaucher de Châtillon vers le Palais, avec des troupes suffisantes qui en trouvèrent les portes fermées ; il fallut parlementer et le connétable déclara : « Je veux entrer et mettre le palais en état de recevoir le régent de France qui me suit. » Comme la menace ne paraissait pas suffire, il fit venir des charpentiers et des serruriers qui enfoncèrent les portes à coups de marteaux, et informa les défenseurs de Charles de Valois que toute résistance serait impitoyablement brisée. Les portes ne tardèrent pas à s'ouvrir, et quelques heures après Gaucher de Châtillon, Philippe y pénétrait avec son escorte de chevaliers et s'installait définitivement au Palais, en ayant soin de prendre quelques mesures commandées par la prudence : au lieu d'ouvrir au public toute grande la cour du Palais, comme on faisait d'ordinaire, des sergents reçurent pour mission de ne laisser pénétrer personne ; et les marchands qui avaient coutume d'étaler leurs marchandises dans la galerie des merciers furent priés de fermer boutique et de s'en aller[1].

1. *Historiens de France*, XXII, p. 164.

L'assemblée convoquée pour régler la succession de Louis X eut lieu au Palais le vendredi 16 juillet ; puis bientôt ces lieux reprirent leur physionomie accoutumée.

Une mention des journaux du Trésor de Philippe VI [1] nous permet de constater, en 1346, le paiement par Jean de Senlis de travaux de réfection entrepris au Palais, à l'occasion des guerres avec l'Angleterre. C'était, à cette époque encore, plus une forteresse qu'un temple de la justice.

* * *

On possède un certain nombre de textes qui permettent de suivre pas à pas d'autres réparations plus ou moins considérables, faites successivement aux différentes parties du Palais. En 1372, le roi décide qu'on y emploiera tous les deniers provenant des acquêts faits par les gens d'église et les roturiers ; à partir de 1390 une partie des amendes infligées par le Parlement leur est réservée [2]. Quelques années auparavant (1387), on voit l'architecte royal Raimond du Temple passer un marché avec des carriers pour la fourniture de pierres de taille destinées aux « haultes aisences » du Parlement [3].

Par un document du 27 avril 1406, nous apprenons que les sièges, les bancs et les portes de la Grand'Chambre du

1. Édit. J. Viard (Paris, 1899, in-4), p. 520.
2. *Archives nationales*, U 997.
3. Comptes de l'huissier (*Archives nationales*, KK 336, f° 28), cités par Boutaric. — On peut mentionner aussi des lettres de Charles VI (27 février 1388) à l'adresse de la Chambre des Comptes, interdisant aux concierges et maîtres des œuvres de s'approprier les matériaux provenant des démolitions du Palais (*Livre noir vieil du Châtelet*, ff. 97-99, mentionné par A. Tuetey, *Inventaire analytique des Livres de couleur et des Bannières du Châtelet*, Paris, 1899, in-folio, p. 103).

LE PALAIS



VUE GÉNÉRALE AU XVe SIÈCLE
(Miniature des Très riches heures du duc de Berri)

Parlement tombent en vétusté; les sièges sont d'ailleurs « malaisés et trop bas d'environ pleine paume ou demy pié », ce qui ne permet que difficilement d'entendre les avocats; on fait appel à Guillaume Cirace, huchier, qui moyennant deux cents écus se charge de les remplacer [1]. Les bancs étaient garnis de coussins de cuir qu'on mettait chaque année en bon état.

Mais ce n'est pas seulement par là que les constructions du Palais sont désuètes; en 1408 on est obligé d'étayer certains murs, et deux conseillers sont désignés, avec le greffier, pour accompagner le maître des œuvres du roi dans une visite générale des bâtiments; le résultat en sera communiqué aussitôt que possible à la Chambre des Comptes [2]. Nous avons sur ce point l'opinion du greffier lui-même, Nicolas de Baye, qui a consigné ses impressions dans son registre [3] : « Fu ordonné que les maistres des œuvres du Roy et deus des seigneurs de céans et le graphier avec eulx visiteroient le Palaiz et haut et bas, pour ce que l'on trouvoit que les sales et la Chambre du Parlement estoient estayés par dessoubz les vostes, et si empiroient les murs, et plouvoit presques par tout, et estoient les maisons du Palaiz en voie de ruine qui n'y remedieroit, si comme toutes les maisons et chasteaulx du Roy par le royaume aloient à ruine, nonobstant que de par le Roy l'en levast continuelment moult grans subsides. » De grosses réparations d'extrême urgence sont encore constatées en 1417; le Parlement intervient les 20 et 24 mars, et décide de contracter des emprunts, notamment avec le receveur général des aides, avec l'argentier du roi, avec le grenetier de Paris, pour subvenir à

1. *Archives nationales*, X[1a] 1478, f° 265 v°.
2. *Archives nationales*, U 997.
3. *Journal*, édit. A. Tuetey, I, p. 219.

ces dépenses imprévues[1]. Entre autres travaux, on voit[2] Gilet Chauderon chargé de refaire la porte de la Tournelle criminelle qui mène aux galeries de la Conciergerie, parce qu'elle « fut rompue par les communes » quand la populace, en un moment d'insurrection, envahit le Palais.

Après une longue période d'accalmie, causée sans doute par la situation politique et financière du pays, la nécessité de nouveaux travaux s'imposa, plus impérieuse que jamais. Le 7 septembre 1497, le Parlement examine le devis des réparations à exécuter à la Grand'Salle et au Parquet, notamment pour le pavage[3]; le 28 août 1525, toutes chambres assemblées, on convient qu'il y a sur certains points crainte de ruine, « qui seroit chose irréparable », tant aux fondations qu'à la couverture : les maîtres des œuvres donnent à ce sujet de sérieux avertissements et communiquent des devis; l'état des voûtes de la Grand'Salle et des cheminées offre un danger permanent[4]. A partir de ce moment, la Cour suit plus attentivement les travaux, même pendant le temps des vacations : il y va d'ailleurs de la sécurité de tous ceux qui fréquentent le Palais; et le 26 novembre 1549, il est décidé[5] que dorénavant deux conseillers seront commis à la surveillance des bâtiments et des réparations, et devront mander les maîtres des œuvres chaque fois qu'il sera opportun pour faire une enquête et une visite des lieux. Cette décision porte bientôt ses fruits. Un maître menuisier, Michel Bourdin, interrogé sur le danger que paraît présenter le plancher de la Grand'Chambre ou

1. Boutaric, p. 67.
2. *Archives nationales*, KK 336, f° 213.
3. *Idem*, X1a 1503, f° 275.
4. *Idem*, X1a 1528, f° 723.
5. *Idem*, X1a 1566, f° 24 v°.

Chambre dorée (7 novembre 1556), fait des déclarations insuffisantes ; on provoque immédiatement une visite sérieuse qui aura lieu dans les trois jours [1].

Divers événements fortuits nuisent à la bonne conservation des bâtiments. On avertit la Cour, le 1er mars 1557 [2], que dans la nuit du samedi au dimanche précédent, pour la quatrième fois depuis trois mois, des voleurs se sont introduits dans le cabinet du greffe où sont délivrées les expéditions aux intéressés ; et cette fois ils ne se sont pas contentés de fracturer les portes avec des instruments en fer, ils y ont mis le feu ; les lambris étaient déjà en partie consumés lorsqu'on s'aperçut de la gravité de la situation ; mais on put éteindre à temps ce commencement d'incendie. Une autre fois [3], le feu prit dans la Chambre dorée, derrière le tableau où était figurée l'image du Christ, par la mauvaise qualité du tuyau d'une vieille cheminée de la Conciergerie attenante au lambris [4], et la Cour (juillet 1561) se vit contrainte d'émigrer et d'aller s'installer dans la Salle Saint-Louis pendant une quinzaine, c'est-à-dire pendant le temps indispensable pour la réparation du dommage. En 1558, les fêtes données à l'occasion du mariage du duc de Lorraine et de Claude de France avaient attiré au Palais une quantité de charpentiers, menuisiers et peintres qui, en travaillant, avaient commis de tels dégâts qu'après leur départ il fallut se livrer à une visite générale de la Salle Saint-Louis et des alentours [5]. On constate, le 17 octobre 1562, qu'il

1. *Archives nationales*, X1a 1583, f° 314 v°.
2. *Idem*, X1a 1584, f° 147.
3. *Idem*, X1a 1598, f° 110.
4. Ce lambris était déjà quelques années auparavant en un fort mauvais état, qui avait occasionné semblable déménagement. (*Idem*, X1a 1584, f° 174.)
5. *Archives nationales*, X1a 1590, f° 302 v°.

pleuvait dans toutes les chambres du Palais, et on craint pour la solidité des voûtes : aussitôt des hommes de l'art sont convoqués pour y parer[1]. On découvre, le 29 août 1585, que des immondices placées sous la Salle Saint-Louis et sous la Chambre de la Tournelle répandent de fâcheuses odeurs, à ce point qu'il est impossible de continuer à vaquer aux affaires courantes : des mesures immédiates sont prises[2] pour rechercher les causes d'infection et prendre les décisions convenables en pareille circonstance.

De tels exemples montrent assez à quel degré la surveillance était nécessaire pour maintenir le Palais dans un état de conservation et de propreté à peine suffisant.

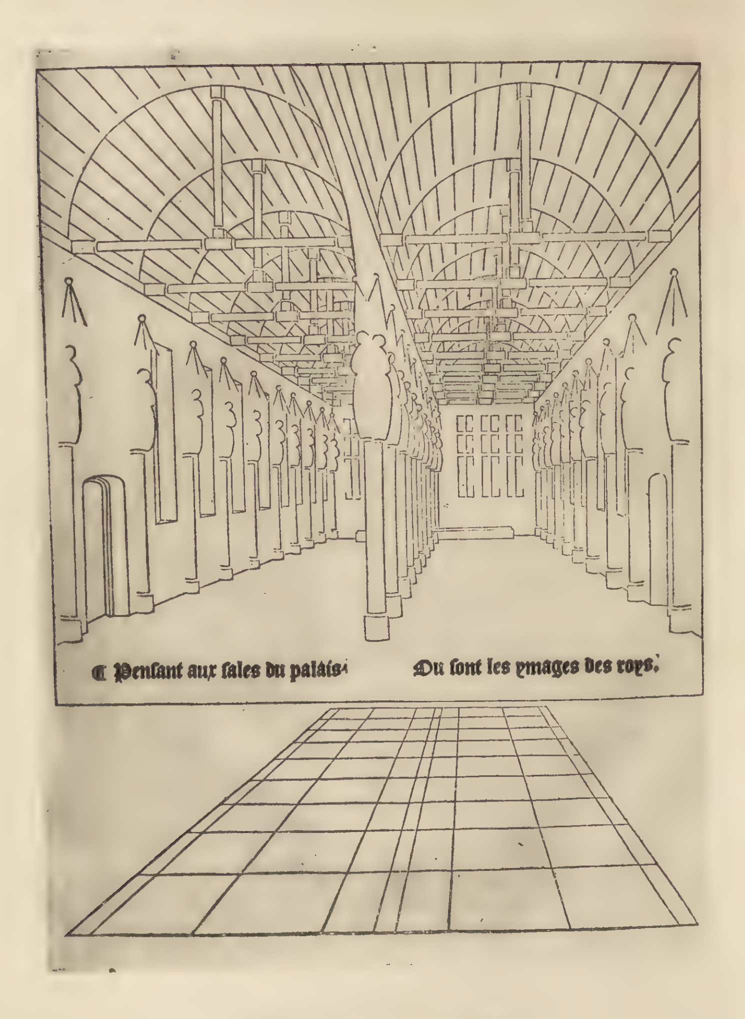
A l'origine, une messe précédait chaque jour les séances du Parlement; elle était célébrée dans la Grand'Salle, d'abord sur un autel portatif; à partir du 22 avril 1340, une partie de la nef fut réservée exclusivement à cet usage par le roi[3]; et, le 23 juin 1369, l'autel fut érigé en chapelle contre le mur oriental, sous l'invocation de saint Michel. La messe était dite à 6 heures en été, à 7 heures en hiver, par un chanoine qui en était le chapelain en titre[4]. Sur les amendes prononcées par la Cour, soixante livres étaient réservées pour les frais de ce culte. En outre, tout avocat, procureur ou conseiller était, lors de son investiture, taxé pour le même motif, à 100 livres, 1 écu et 2 écus respectivement. Un conseiller était spéciale-

1. *Archives nationales*, X1a 1603, f° 474 v°; X1a 1604, f° 232 v°.

2. *Idem*, X1a 1691, f° 188 v°.

3. Seule la grande messe chantée solennellement le 12 novembre, à la rentrée des vacances, se disait à la Sainte-Chapelle. Voir, cependant, comme spécimen d'une messe de rentrée dans la Grand'Salle, avec les harangues prononcées, celle de 1691 (*Archives nationales*, LL 608, f°s 4-6).

4. Supprimée pendant l'époque révolutionnaire, la messe traditionnelle de rentrée fut reprise le 27 décembre 1802, malgré une assez vive opposition.



LA GRAND'SALLE AU XVI[e] SIÈCLE

ment désigné pour recueillir ces fonds et en faire une équitable répartition suivant les besoins.

En juillet 1406, une vaste salle avec cuisine et dépendances, au bout de la Galerie des Merciers, avait été attribuée à la confrérie de Saint-Louis pour y tenir ses réunions le dimanche qui suivait le 25 août[1].

*
* *

Lors de l'attentat commis par Jean Chastel le 25 décembre 1594, le bruit courut que le crime avait été inspiré contre Henri IV par les Jésuites; l'arrêt du 29 décembre prononça l'expulsion de ces religieux. Chastel fut écartelé, et aussitôt on décida que la maison du coupable, à l'angle de la rue de la Draperie et toute voisine du Palais, serait rasée, et qu'un monument commémoratif serait élevé sur son emplacement. Bientôt se dressa à cet endroit une pyramide haute de vingt pieds, sur socle carré, aux coins duquel se dressaient quatre statues représentant les Vertus théologales, et où l'on inscrivit



Monument commémoratif de l'attentat de Jean Chastel.

1. *Archives nationales*, JJ 158, n° 43. — Précédemment ces réunions avaient lieu aux Quinze-Vingts.

en lettres d'or des pièces latines composées par Scaliger [1]. Par la suite, sur les instances du nonce et d'autres personnalités, le roi invita François Miron à faire disparaître cette colonne, qui fut démolie pendant une nuit de mai 1605; on brisa même la planche de la gravure publiée dès 1595 par Jean Leclerc [2]; et sur l'emplacement du monument détruit on décida d'élever une fontaine, dont le modèle fut fait en 1606 par Mathieu Jacquet dit de Grenoble, et que le maître sculpteur Pierre Besnard orna d'inscriptions gravées en lettres d'or sur marbre, accompagnées des armes de France [3]. La fontaine disparut à son tour en 1686, par ordonnance du bureau de la ville qui décida l'élargissement des abords du Palais.

III

LES VUES ANCIENNES DU PALAIS

A titre de curiosité, je veux signaler ici un curieux jeton du XIVe siècle [4] qui représente la Galerie Mercière et les grands

1. Il existe deux plaquettes contemporaines de cet événement : *Prosopopée de la pyramide au Palais* et *Complainte au roy sur la pyramide* (s. l. n. d.); la Bibliothèque nationale en possède un exemplaire. La pyramide a été reproduite plusieurs fois (*Bibliothèque nationale*, Estampes, Collection Hennin, nos 1117-1121, et Collection Destailleur, V, p. 134-136). En outre un placard imprimé contenant l'arrêt de la Cour contre Jean Chastel, avec les vers et les pièces latines inscrites sur le socle, fut vendu en 1601 (*Bibliothèque nationale*, 500 Colbert, vol. 32, f° 104).

2. Voy. l'*Anti-Coton* (s. l., 1736), p. 15, et J.-M. Prat, *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France du temps du P. Coton* (Lyon, 1876), II, p. 345-350.

3. *Archives nationales*, KK 468, fos 74 et 75 v°.

4. Diam. : 0m028. On en connaît trois exemplaires non identiques, dont un au musée de Cluny (Coll. d'Affry de la Monnaie), et un autre au Cabinet

degrés du Palais : il est bien certain qu'il n'y faut pas chercher un document iconographique, mais la légende qu'on lit sur l'une ou l'autre face, IE : SVI : DES : ŒVVRES : DV : PALES : LE : ROY, mérite au moins que l'on en fasse mention.





La vue la plus ancienne du Palais qui nous ait été conservée date des premières années du XVe siècle ; elle se voit au verso du folio 6 des *Très riches heures du duc de Berri*, incomparable manuscrit du musée Condé. On l'attribue à Pol de Limbourg ou à son atelier [1], et elle est destinée à décorer le mois de juin, époque de la fenaison, dans le calendrier qui inaugure ce volume. Au premier plan, divers ouvriers des champs sont occupés à couper les foins. Au delà du fleuve, le miniaturiste a figuré la partie occidentale de la Cité, vue de la rive gauche et vraisemblablement de l'hôtel de Nesle où résidait le duc de Berri ; et si nous reconnaissons aisément les tours de la Conciergerie, la tour de l'Horloge, les deux hauts pignons de la Grand'Salle, plus loin à droite la tour Montgomery et la Sainte-Chapelle, nous nous trouvons en présence de toute une

des Médailles (coll. Rouyer, n° 194). Il a été décrit déjà par F. MAZEROLLE dans l'*Annuaire de la Société française de numismatique*, 1888, p. 466, et par C. PITON dans la *Gazette numismatique française*, IX (1905), p. 124. Je crois avec mon ami Mazerolle qu'il convient de le dater de l'époque de Charles VI.

1. Voyez : Comte Paul DURRIEU, *Les très riches heures du duc de Berri* (Paris, Plon, 1904, in-folio, p. 143 et pl. VI).

façade intérieure qui a depuis longtemps disparu[1], avec un escalier côtoyant la façade comme celui de la Chambre des Comptes, et, au bout du jardin, une poterne ayant sortie sur la Seine : ce sont là des détails de construction que nous ignorerions et qui présentent le plus vif intérêt pour la reconstitution de ce coin du vieux Paris si transformé[2]. On a noté que toutes les toitures sont en ardoises, à l'exception de celles des tours de la Conciergerie et d'une autre petite tourelle visible entre la tour Montgomery et la Sainte-Chapelle, qui sont recouvertes de tuiles rouges.

Une autre vue du Palais, postérieure d'environ cinquante ans, se distingue dans une page d'un *Romuléon* exécuté pour l'amiral Malet de Graville[3]; au folio 197, Jean Colombe l'y a fait figurer sous couleur de nous représenter une ville africaine, et sans aucun doute s'est inspiré dans cette composition de la miniature précédemment décrite[4].

Dans le manuscrit français 6465 de la Bibliothèque nationale, qui contient les *Grandes Chroniques de France*, accompagnées de fort belles miniatures du xv[e] siècle dues au pinceau de Fouquet, une des premières nous montre le roi Chilpéric se rendant à Paris pour s'emparer du trésor de son père : on aperçoit, au delà de la Seine, la pointe occidentale de l'île de la Cité, entourée de murs crénelés et flanquée de tours, le bâtiment du Palais, le jardin et les sommets des deux tours de la Conciergerie et de l'Horloge. L'artiste a peint naturellement ce

1. C'est apparemment dans ce bâtiment, faisant face au lecteur, que se trouvaient les appartements royaux.

2. Une autre vue identique, mais de petite dimension, de la Sainte-Chapelle se trouve reproduite avec divers monuments parisiens, dans une autre miniature du même manuscrit (pl. xxxvii).

3. *Bibliothèque nationale*, ms. français 364.

4. Durrieu, *op. cit.*, p. 144.

LE PALAIS



LA GALERIE MARCHANDE, PAR ABRAHAM BOSSE

qu'il avait sous les yeux, et il est à remarquer que la Sainte-Chapelle figure dans son œuvre, mais dépourvue de flèche[1]. On a pensé, à tort, croyons-nous, qu'il a voulu, en agissant ainsi, éviter le reproche d'anachronisme; les miniaturistes de cette époque n'avaient pas, semble-t-il, tant de raffinement, et peut-être faut-il supposer simplement que cette œuvre d'un bon artiste français est antérieure à la réfection de la flèche par Brassefort, vers 1460, dont nous reparlerons plus loin.

La miniature initiale d'un Boèce, illustré également au xve siècle, qui faisait partie de la bibliothèque Firmin-Didot[2], paraît être d'une importance réelle pour la topographie monumentale du Palais. Le roi, entouré de ses courtisans, siège sur son lit de justice fleurdelysé, tenant le sceptre en main; on a voulu vraisemblablement figurer Philippe le Bel, si l'on interprète dans ce sens une inscription peinte en lettres d'or sur le seuil de la porte du Palais : *Phelipus Rex*. Parmi les assistants, au premier plan à droite, un personnage vêtu d'une longue robe à capuchon serait Jean de Meung, traducteur du livre; au-dessus de la porte, décorée d'ornements dans le style gothique, se voit l'écusson aux armes de France. Le toit de la salle où se passe la scène a extérieurement la forme d'un dôme derrière lequel apparaissent les deux tours rondes et la tour carrée du Palais. A droite, séparé par une ruelle, un édifice gothique serait l'église Saint-Michel, avec une façade ornée d'un médaillon portant une figure équestre en camaïeu. On a loué dans cette minia-

1. Au f° 445 du même volume, une autre miniature destinée à représenter l'arrivée de l'empereur Charles IV à Paris est censée représenter l'aspect extérieur du Palais; mais il n'y a pas eu là recherche d'exactitude.

2. Vendue en juin 1881 (3[e] vente), p. 30 du Catalogue (avec fac-similé de cette miniature). J'ignore entre quelles mains se trouve ce manuscrit.

ture la finesse du pinceau et l'heureuse harmonie des couleurs.

Bonnardot possédait dans sa collection d'estampes parisiennes une miniature, provenant d'un livre d'heures de la fin du xve siècle [1], dont nous ignorons malheureusement la destinée, et qui donne aussi une idée du Palais à cette époque. Faute de l'avoir vue, nous devons nous contenter de reproduire la description qu'il a publiée lui-même [2] de ce document graphique : Au fond, de trois quarts, et vus du sud-est, le chœur et le flanc méridional de la Sainte-Chapelle. La base de la flèche et la crête du toit sont dorées. A côté du chevet, une nef moins élevée le flanque au nord : c'est le Trésor des Chartes. Un petit pavillon sans toit, près de la naissance des travées du chevet, peut passer pour l'oratoire de saint Louis. A droite, un demi-pignon figure une portion du portail de Saint-Michel du Palais, dominé par deux hautes tours crénelées, celles qui fortifiaient la porte du Palais vis-à-vis de la rue de la Calandre. Au delà du bâtiment du Trésor des Chartes, en arrière-plan, se présente une moitié de la principale façade du Palais (le Parlement [3]), dont le comble est hérissé de quatre lucarnes gothiques. Sur la gauche, au-dessus de la tête d'un vieillard assis sur des bottes de paille (Job), s'élève un bâtiment à fenêtres ogivales que couronnent une crête dorée et deux hautes lucarnes décorées de sveltes clochetons. Le dessinateur a voulu sans doute indiquer la Chambre des Comptes qui venait d'être construite par ordre de Louis XII, ou allait l'être. Une longue rampe en pente douce ou plutôt un escalier droit, à ciel ouvert, bordé d'une balustrade, occupe le milieu de la miniature ; cinq personnages

1. Mesurant 0m. 14 sur 0m. 09.
2. *Revue universelle des Arts*, VII, p. 134.
3. Cette principale façade n'était pas occupée par le Parlement.

dont une femme stationnent sur la plate-forme à laquelle il aboutit ou descendent les degrés. Cet escalier est censé représenter, sans doute, celui de la Chambre des Comptes qui avait l'apparence d'une galerie couverte : cet accessoire est de pure invention. Au reste, on peut admettre qu'à l'époque où fut exécutée la miniature, la Chambre des Comptes bâtie en 1504 n'était encore qu'un édifice projeté. Il est certain que la présence de la Sainte-Chapelle aide beaucoup à reconnaître les localités voisines, qui, vues isolément, seraient assez énigmatiques, en raison du peu d'exactitude des détails et de la manie, commune à tous les anciens miniaturistes, de mêler la fantaisie à la vérité.

IV

LA GRAND'SALLE

On peut dire que dans la Grand'Salle du Palais se déroulait toute l'histoire de France. Cette longue suite de statues de rois, peintes d'or et d'azur, qui, accrochées à chaque pilier de la double nef gothique, à plus de cinq mètres du sol, semblaient présider à toutes les cérémonies variées dont cette salle était le théâtre, fournit dès 1322 à Jean de Jandun l'occasion d'écrire quelques lignes admiratives. Debout, tenant le sceptre et la main de justice, ces souverains ne se présentaient pas tous dans la même attitude : on affirmait autrefois, avec autant de naïveté que d'assurance, que ceux qui avaient le bras en l'air étaient les princes vertueux et valeureux dont l'âme penche vers le ciel, et que ceux qui avaient les mains tombantes étaient les souverains malheureux ou les rois fainéants. La série des statues commençait à la table

de marbre, entre deux grandes verrières, du côté de l'ouest, par Pharamond, Clodion, Mérovée, et se poursuivait par tous les rois mérovingiens à l'exception des princes austrasiens; des inscriptions gravées sur le mur auprès de chacune des statues indiquaient leurs noms avec des dates et leurs filiations. Le curieux trouvera le texte de ces inscriptions dans le livre de Nicolas Bonfons[1]. Leurs auteurs se sont inspirés de la compilation composée par le moine Yves à Saint-Denis et offerte au roi en 1317[2], si même ils ne se sont pas adressés à lui directement[3], car les plus anciennes statues dataient de l'époque de Philippe le Bel. Et ce qui, s'il en était besoin, en fournit la preuve certaine, c'est la particulière façon de compter la succession des rois de France qui a consisté à passer sous silence les successeurs de Louis le Bègue (Louis III et Carloman, Charles le Gros, Robert et Raoul), regardés comme usurpateurs, et à considérer Louis d'Outremer comme Louis III, et par conséquent Louis le Hutin comme étant Louis IX; par contre le fils de Louis le Gros, Philippe, associé à la royauté et décédé avant son père (1131), était compté pour un souverain avec le titre de Philippe II, ce qui amenait à considérer Philippe Auguste comme Philippe III et ainsi de suite jusqu'à Philippe de Valois appelé Philippe VII. Un tel bouleversement de la numérotation, adopté par un historien, eut ainsi sa répercussion sur les murs de la Grand'Salle. On y voyait quelques-uns de ces monarques dans des poses qui les faisaient reconnaître sûrement : Pépin le Bref était juché

1. Nouvelles éditions des *Antiquitez* de G. Corrozet, parues en 1576 et 1581; cf. *Bibliothèque nationale*, ms. français 5734.

2. *Bibliothèque nationale*, ms. latin 5286.

3. D'après N. Valois (*Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1903, p. 89), à qui j'emprunte tous ces détails que son érudition a mis pour la premièré fois en lumière.

LE PALAIS



UNE GALERIE AU XVIIIe SIÈCLE, PAR GRAVELOT

sur un lion, pour rappeler son combat légendaire, et Louis le Hutin tenait par la main son fils posthume Jean, quelque peu grandi pour la circonstance; quant à Louis XI, il se fit représenter à genoux devant une image de la Vierge, car, contrairement à l'usage constant, il voulut avoir sa statue de son vivant[1]. Et quoi qu'en aient pensé quelques-uns[2], ni Henri V ni Henri VI, rois d'Angleterre qui ont pris le titre de rois de France au temps des malheurs de la guerre de Cent ans, n'eurent leur image au Palais.

La statue de François Ier, qui n'était pas en bois, mais en pierre aussi bien que les précédentes, fut exécutée en 1556 par Pierre Bontemps[3] et dorée par le peintre Guillaume Rondel; Bontemps fut très probablement aussi l'auteur des deux statues de Henri II et de François II, commandées en 1563 par Catherine de Médicis.

En 1585, la statue de Charles IX n'avait pas encore rejoint les autres[4], tandis qu'en 1599 les deux précédents souverains étaient en place, d'après Th. Platter[5] qui a pris soin de compter les statues et en a trouvé 58. C'est bien le chiffre auquel on arrive en ajoutant aux 50 effigies antérieures à Louis XI[6] celles des rois qui se sont succédé jusques et y compris Henri III.

Si les historiens d'antan décrivent à peine la Grand'Salle

1. « Un maçon et un menuisier sont allés quérir en l'hôtel de la reine à Saint-Pol et ont amené sûrement en la Grande Salle du Palais la représentation du roy nostre seigneur » [1471] (Sauval, III, p. 400).

2. Peiresc entre autres.

3. *Le sculpteur Pierre Bontemps*, par Maurice Roy, dans les *Mémoires de la Soc. des antiquaires de France*, LXX (1910), p. 294.

4. Voir le journal d'Arn. van Buchel (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, 1899, p. 85).

5. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, 1896, p. 180.

6. Dans le manuscrit français 5734.

qui existait avant 1618, du moins pouvons-nous citer quelques-uns des vers que lui consacre le poète Marc-Claude de Buttet dans une pièce publiée par lui à l'occasion des préparatifs faits pour le festin des noces d'Emmanuel-Philibert de Savoie avec Marguerite de France[1]:

Sur piliers assemblez de hautein artifice
A longs arcs étendus se soutient l'édifice :
Le plancher est doré de ce long beau manoir,
Le bas est à carreaux de marbre blanc et noir,
Pavé comme un tablier, et en longue ordonnance
Sur les hauts piliers sont les sacrez Roys de France.
Du haut bout de ce lieu, le beau jour apporté
Là dedans se rabbat d'une sombre clarté :
Les vitres peintes sont un ouvrage semblable,
Puis d'un pur marbre noir la belle longue table
Se voit tout le grand large en la salle tenir :
Et trois degrés on monte avant que d'i venir.
Un peu plus bas de front superbement se dressent
Quatre hauteins buffets, que grands richesses pressent
En si pesans thresors, qu'ils font les ais ploier,
Et font le lieu ardant de bien loin flamboier.
Là, degrés sur degrés, en leurs luisantes places,
Sont les beaux vases d'or, les hanaps et les tasses,
Les larges plasts, flaccons, les egueres et nefs,
Et les barils d'argent nettement burinés :
Il semble tout partout que la grand'salle rie
Par les riches éclairs de tant d'orfaverie.

On voyait encore dans la Grand'Salle, outre trois cheminées monumentales dont deux au nord, un grand cerf en

1. *Le premier livre des vers* de Marc-Claude de Buttet, savoisien (Paris, 1561, in-8).

bronze[1] qui disparut dans l'incendie de 1618 ; on n'en a pas moins continué à désigner sous ce nom l'arcade où il était figuré[2]. Enfin une peau de serpent, non pas suspendue à la voûte comme on l'a souvent écrit, mais attachée à une des murailles,

> Cujus pellis adhuc muro est affixa palatii[3],

passait pour être un trophée de Godefroy de Bouillon,

> Illic sunt etiam monimenta insignia palmae
> Quam tulit ex victo Gothofredus fortior angue,

qui l'aurait rapporté de la première croisade. D'aucuns prétendaient au contraire qu'il provenait des fouilles faites dans les fondations du Palais même, et que de là était née une prophétie relative à l'expédition de Louis IX en Égypte. Ce serpent (ou crocodile) est mentionné déjà par un document de 1482.

Les jours de grandes solennités, on entrait dans la Grand' Salle[4] par la porte gothique dite de Philippe le Bel (servant d'entrée à la galerie des Merciers et précédée d'un perron mo-

1. Il n'avait pas toujours été en bronze, puisqu'en 1364 (8 mars), Jean d'Orléans fut chargé de peindre un cerf pour la Grand'Salle du Palais.

2. *Mémoires* de Mathieu Molé, IV, p. 327. — Cf. aussi II, p. 319 (à la date de 1635) : « M. le Chancelier a fait savoir qu'il étoit à la Sainte-Chapelle et a-t-on député deux de Messieurs pour aller au devant jusques sous le cerf, et l'ont accompagné jusque en la Grand'Chambre. »

3. Astesan.

4. En 1895, l'architecte Daumet a proposé au Conseil général de la Seine d'introduire une décoration de la Salle des Pas-Perdus sur les espaces réservés des parois, au nombre de neuf, qui étaient vierges de toute ornementation ; il indiquait l'intérêt d'y faire figurer entre autres un plan du Palais vers 1500 et un autre de 1754. Ces intentions ne sont pas encore réalisées.

numental dit des Grands degrés), la partie nord de la galerie des Merciers, et la porte dite du Perron royal.

La table de marbre noir, située à l'extrémité de la Grand' Salle, qui fut brisée par l'incendie et dont les débris gisent, paraît-il, dans une des caves du Palais, a été célèbre durant tout le moyen âge. Si l'on ignore son origine, on la trouve citée d'assez bonne heure[1]. Elle joue un rôle dans les événements politiques, et dans certaines circonstances solennelles ou critiques, un héraut s'en sert comme de tribune pour mieux faire entendre au peuple sa voix sonore. Ainsi, un vendredi du mois de janvier 1382, à midi, comme tout le monde sortait du Palais pour aller souper, c'est de là qu'on « clama » les nouveaux impôts[2]. Le 25 août de la même année, le roi vient du Louvre au Palais avec les ducs de Bourgogne et de Bourbon, avec le connétable de Clisson et autres, et le duc de Bourgogne devant tous les princes assemblés fait prononcer sur la table de marbre la paix avec l'Angleterre[3]. Le 1er décembre suivant, la victoire de Rosebecque est annoncée par lettres closes du roi aux Parisiens et lue au peuple, à la table de marbre[4], devant le prévôt des marchands, Jacques de Hangest, échevin, et me Jean des Marés, avocat du roi, qui tous trois se tenaient debout sur ladite table.

Lors des séditions qui accompagnèrent la domination bourguignonne à Paris, en 1418, et amenèrent la mort du conné-

1. En 1322, Jean de Jandun signale sa surface polie sur laquelle venaient se refléter les brillantes couleurs des vitraux (*Bulletin du Comité de la langue*, III, p. 318).

2. *Chronographia regum Francorum*, édit. Moranvillé, III, p. 8 : « In cornu mense marmoree versus cameram requestarum Palatii. »

3. *Idem*, III, p. 38.

4. *Idem*, III, p. 46 : « Ad tabulam marmoream in Palacio coram Parisiensibus, stantibus erectis supra predictam marmoream tabulam. »

table Bernard d'Armagnac, on raconte[1] que le corps nu de cette victime de la cruauté populaire fut placé sur la table de marbre, dans la position de la croix de Saint-André, et que son cadavre y fut lacéré de coups et blessures par une foule déchaînée. Deux ans après (1420), autre événement raconté par un chroniqueur contemporain[2] : avant le départ du roi d'Angleterre, « fut appellé le dauphin à la table de marbre, et là furent faictes en ce cas toutes solempnitez accoustumées contre luy et ses complices pour crime en la personne de Jean sans Peur[3] ».

Nous parlons ailleurs des banquets qui furent donnés sur la même table de marbre lors du sacre d'Isabeau de Bavière et de l'entrée de Louis XI à Paris. Il y en eut beaucoup d'autres qu'il serait monotone d'énumérer, car ces cérémonies se répétaient sans grands changements. Une pièce de vers contemporaine, intitulée *Ensuit l'assiette du souper à la table de marbre en la Grande Salle du Palais*[4], débute par la description de la pièce où se donnait le festin :

Tantost après le roy s'assist
Pour souper, je vous certifie,
En la grande salle de haut prix
Du Palais, bien appareillée
Et tendue de tapisserie
Si riche qu'en la deviser

1. Thomas Basin, édit. Quicherat, I, p. 30.
2. Lefebvre de Saint-Remy, édit. Morand, II, p. 33.
3. Parmi les événements ultérieurs, citons celui qui est relaté dans la plaquette intitulée : *La Publication des joustes publiées à Paris à table de marbre par Montjoie premier herault d'armes du roy* (s. l., 1515, in-8 goth. de 4 ff.).
4. Réimprimée dans *L'Entrée du roy n. s. en la ville et cité de Paris* (Reims, Société des bibliophiles, 1842).

Lettre y conviendroit infinie
Pour tout l'estat au vray compter.
Après qu'à sa table de marbre
Il fut assis au fin milieu,
On fut servi non pas en madre
Mais en or et argent moullu.

Quant au souper donné par Charles IX en 1571, il comprenait, outre la table de marbre, trois autres tables auxquelles s'assirent, à droite vers la porte Mercière, les seigneurs de la Cour et les ambassadeurs, à gauche près de la chapelle, les membres du Parlement et des autres souveraines, en face à l'extrémité de la salle, le corps de ville.

Il y eut même solennité aux fêtes du mariage de Madeleine, fille de François Ier, le 1er janvier 1538[1], et à la cérémonie de la réception faite par le roi à l'empereur Charles-Quint le 1er janvier 1540[2].

1. « Le dict Palais estoit mout richement tapissé de riches tapisseries, de pierreries et aultres chouses moult précieuses et belles à veoir. La table du Roy estoit à la table de marbre, oudict Palais, où estoit le Roy d'Escosse et ma dicte dame Madeleine son espouse, la Roynne et aultres dames. Audict Palais y avoit près ladicte Table deux buffectz, alentour de deux pilliers faicts propres, sur lesquelz y avoit de toute sorte de vaisselle d'or et d'argent, et assez loing d'iceulx y avoit deux eschaffaulx où estoyent les joueurs d'instrumens qui faisoient bien ouyr pendant le soupper, et après dansèrent plusieurs grands personnaiges tant en masque que aultrement. » (*Chronique du roy François Ier*, édit. G. Guiffrey (1860), p. 204).

2. « [Charles] s'en alla au Palais où estoit le Roy, lequel ayant son grand ordre le vint recepvoir au pied des grands degrez près le perron de marbre, acompaigné de M. le cardinal de Lorraine et plusieurs aultres princes. Puis llèrent soupper en la Grande Salle du Palais où estoit apresté le banquet en rande magnificence et en l'ordre qui s'ensuict : L'Empereur assis au hault bout à main dextre, du cousté des requestes du Palais, le Roy à main senestre, etc... ; icelles finies, l'Empereur se retira en la Chambre pour luy ordonnée, qui estoit tendue de satin cramoisi semée de broderie d'or. » (*Idem*, p. 303.)

*
* *

A la fin du XVIe siècle, les visiteurs trouvaient au Palais, indépendamment de la Grand'Salle : 1° la Grand'Chambre ou Chambre dorée, ainsi nommée en raison de la décoration de son plafond, et dont la porte était surmontée d'un lion doré, assis et la queue entre les pattes (pour indiquer, croit-on, que les grands et puissants eux-mêmes doivent obéissance aux lois) ; — 2° la Chambre de la Tournelle, réservée aux affaires criminelles ; — 3° et 4° la Grande et la Petite Chambre des enquêtes ; — 5° la Chambre du Domaine, réservée au roi ; — 6° la Chambre des Comptes ; — 7° la Chambre des requêtes de l'Hôtel ; — 8° la Chancellerie ; — 9° les Requêtes du Palais ; — 10° le Bailliage du Palais ; — 11° la Maîtrise des eaux et forêts ; — 12° la Connétablie et Maréchaussée de France, avec la grande Table de marbre ; — 13° la Cour des monnaies ; — et 14° la Chambre créée naguère par édit de Henri IV pour juger les affaires entre individus appartenant à des religions différentes.

A côté de la Grand'Salle, d'un long corridor tout plein de livres et de tableaux, l'œil plongeait sur un emplacement assez vaste, la Conciergerie, où se promenaient beaucoup de gens sans armes ni manteaux ; la plupart étaient des prisonniers pour dettes. On leur permettait de prendre l'air pendant le jour, et on les enfermait pendant la nuit. Th. Platter remarque en 1599 qu'ils étaient, le jour de son passage, environ une centaine, hommes et femmes, et il ajoute : « Ils sont mêlés et quelques-uns sont vêtus fort richement. »

V

LES GALERIES ET LES BOUTIQUES

Un voyageur italien de passage à Paris en 1664, Sébastien Locatelli, nous a laissé un tableau assez amusant des galeries du Palais : « Des boutiques en grand nombre, pleines de toutes les marchandises imaginables, forment la clôture des galeries; elles sont généralement tenues par des femmes, les plus avenantes et les plus jolies de Paris; car les marchands qui n'ont point chez eux de ces beautés-là achètent des filles de familles pauvres à leurs parents pour un certain temps, trente ans par exemple... Il ne faut point entrer là avec de l'argent sur soi, car si ces filles vous reconnaissent pour un naïf, elles vous supplient, vous prennent les mains, et ne vous lâchent pas que vous ne leur ayez acheté quelque chose. On fait donc bien d'y aller sans argent, et de jouir du plaisir de voir tant de belles choses et d'être cajolés sans qu'il en coûte un sou. Il est plus amusant d'y aller aussitôt après dîner, car on trouve ces filles en train de jouer à la table ou au volant[1]. » Déjà le cardinal Bentivoglio en 1616, et Fr. Belli en 1632[2] avaient employé à peu près les mêmes termes : « Pour quitter le Palais sans rien acheter, malgré les instances, les cajoleries et les charmes des femmes, il faut n'avoir point de sentiment ou n'avoir point le sou. » Dans ces boutiques, autant de bonbonnières et de petits temples dédiés à toutes les divinités de la mode, on était attiré par la magie d'un sourire ou l'éloquence d'un regard[3].

1. *Voyage en France*, trad. par Ad. Vautier (Paris, 1905, in-8), p. 122 et 327.
2. *Osservazioni nel viaggio* (Venetia, 1632, in-4), p. 136.
3. Voir aussi le *Paris en vers burlesques* de Berthod, publié en 1652 et

Dans ses *Amusemens sérieux et comiques,* qui sont de la fin du xviie siècle, Dufresny se plaît à peindre le tableau de ce va-et-vient de gens affairés et divers : « Dans une boutique on vend un ruban ; dans l'autre on vend une terre par décret ; vous entendez à droite la voix d'une jolie marchande qui vous invite à aller à elle, et à gauche la voix rauque d'un huissier qui fait ses criées. Quel contraste ! » Il nous énumère babioles, menus objets de coquetterie et de galanterie, bijoux, rubans, falbalas, jusqu'aux pantoufles qui n'étaient à la mode que si elles sortaient de chez tel marchand du Palais.

On connaît la comédie de Corneille [1] et la scène où il fait défiler les galants et galantes sous les appels réitérés du libraire et de la bavarde lingère. On connaît la gravure de Moreau, qui servit de frontispice à une édition postérieure de cette comédie et où il montre la galerie telle qu'elle était de son temps, substituant les modes de la fin du règne de Louis XV à celles de Louis XIII. On connaît aussi les vers qui furent écrits pour cette gravure et dont voici le dernier couplet :

Icy quelque lingère, à faute de succez
A vendre abondamment, de colère se pique
Contre les chicaneurs qui, parlant de procez,
Empeschent les chalands d'aborder sa boutique.

Il fallait marchander, et marchander beaucoup, si l'on en croit le Bâlois Thomas Platter, qui écrit : « Les femmes qui vendent de la toile blanche pour chemises, cols, mouchoirs et autres articles de lingerie notamment, ont une façon très

réimprimé par Paul Lacroix : *Paris ridicule et burlesque au XVIIe siècle* (Paris, 1878, in-16), p. 132.

1. *La Galerie du Palais* (1634).

attrayante de parler et savent vous persuader que nulle part ailleurs on ne trouve aussi bien ; elles sont aussi fort rusées et ne tardent pas à distinguer ceux qui ont de l'argent de ceux qui n'en ont pas [1]. » On trouvait dans ces étalages une grande variété d'objets, des pierres précieuses, des tableaux, des livres, des chapeaux, du velours, de la soie, de la lingerie; les horlogers et les graveurs de cachets côtoyaient les marchands de gants. On se pressait à certains jours. Et c'était une vieille coutume de plusieurs siècles, presque aussi vieille que le Palais lui-même, puisqu'on peut remonter jusqu'au chroniqueur Geoffroi de Paris qui a dit, à propos de la régence de Philippe V[2] :

Icele nuit l'en estoupa
Trestouz les faus huis de la court :
Cel jor le passage i fu cort,
Car le conseil si pourchaça
Que les merciers l'en enchaça
De la court et touz autres genz.

Les princes et princesses du sang elles-mêmes ne dédaignaient pas d'y paraître. En 1534, on voit la duchesse d'Orléans, accompagnée de Mmes Madeleine et Marguerite de France, filles du roi, acheter de menus objets à la Salle des Merciers [3] ; et Brantôme [4] n'oublie pas de nous en tracer le tableau [5].

Par arrêt du Conseil d'État en date du 18 décembre 1604,

1. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XXIII (1896), p. 179.
2. *Historiens de France*, XXII, p. 164.
3. *Bibliothèque nationale*, ms. français 15629, n° 383.
4. Édit. Lalanne, IX, p. 372.
5. Voir une sorte de recensement du Palais en 1571 dans le manuscrit français 11692 de la Bibliothèque nationale, f° 177.

deux trésoriers de France furent appelés à déterminer le prix de la location des boutiques, échoppes et bancs de l'enclos du Palais et d'ailleurs[1], affermée à la corporation des merciers du Palais pour une durée de neuf années[2]; et un autre arrêt du 23 août 1605 nous indique le nombre des boutiques, loges ou échoppes établies dans le Palais seul, et appartenant au domaine royal[3] : il y en avait 77; mais, au total, l'Italien Fr. Gregory d'Ierni, qui suivit en 1596 le légat en France, en a compté 224[4].

En considération des pertes importantes qu'avaient subies les marchands par suite de l'incendie, du voyage du roi, et d'une épidémie qui avait sévi à Paris (1625), les baux des soixante-dix-sept boutiques et échoppes de la Grand'Salle, de la galerie des Merciers, des degrés et du pourtour de la cour, furent prorogés de vingt années, moyennant le versement d'une somme de 30 000 livres à payer par les procureurs-syndics de la communauté des marchands, indépendamment d'une somme annuelle de 1 000 livres, destinée aux réparations, et qui devait être encaissée par le receveur du domaine de Paris[5]. Pendant les travaux, les merciers avaient quitté la Grand' Salle et avaient été autorisés à faire une installation de fortune dans la cour; lorsqu'ils purent reprendre leurs anciennes places (janvier 1624), on se débarrassa des matériaux devenus inutiles et gênants pour le public[6].

Des imprimeurs et libraires célèbres avaient, soit dans la Grand'Salle, soit dans la Galerie marchande ou dans les bou-

1. Aux Halles et au Châtelet.
2. *Archives nationales*, E 7c, f° 139.
3. *Idem*, E 9a, f° 363.
4. *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1885, p. 168.
5. *Archives nationales*, Z1f 599, ff. 56 v°-61.
6. *Idem*, Z1f 569, f° 28.

tiques adossées à la Sainte-Chapelle, des éventaires où ils débitaient leurs marchandises, l'almanach de l'année, l'ouvrage à la mode, le livre des adresses de Paris, des brochures ou des placards à sensation, des coutumes et autres publications juridiques : Galliot du Pré et Denis Janot se tenaient au premier pilier de la Grand'Salle, Antoine Vérard au premier pilier devant la chapelle « où l'on chante la messe de messeigneurs les présidens », Jean Du Pré au second pilier, Guillaume Eustace au troisième, Gilles Corrozet à côté du pilier des consultations, Jean Gesselin dans la Galerie des prisonniers.

Plus tard, voici A. Robinot dans la Salle dauphine, G. Loyson et P. Rocolet dans la Galerie des prisonniers, puis, au second pilier de la Grand'Salle, Bilaine, qui vendait la *Pucelle* de Chapelain et dont parle Boileau méprisant :

Quand un livre au Palais se vend et se débite,
Que chacun par ses yeux juge de son mérite,
Que Bilaine l'étale au deuxième pilier,
Le dégoût d'un censeur peut-il le décrier?

Quant au fameux Claude Barbin, que cite aussi Boileau[1], il était installé sous une arcade en face de la porte de la Sainte-Chapelle : cette place lui avait été concédée le 11 février 1662 ; il acquit ensuite de Jeanne de Sequeville, le 17 août 1682, une boutique située en haut de la deuxième rampe de l'escalier de la Sainte-Chapelle, et cette boutique fut réparée en 1689, « du emps que l'on fit la couverture de l'escalier[2] ». Il avait pour voisins deux autres libraires, Gervais Clousier et Thomas de

1. « Où sans cesse étalant bons ou mauvais écrits,
Il vendait aux passants les auteurs à tout prix. »

2. *Archives nationales*, S 947.

LE PALAIS



LE CRI DU PALAIS AU XVI[e] SIÈCLE

La Ruelle. Vers la même époque, Pierre Corrozet vendait sa marchandise un peu à gauche du perron de la cour du Palais, à proximité du Mai; et dans cette même cour, non loin de la porte du logement des chapelains et clercs de la Sainte-Chapelle, trois échoppes étaient fort achalandées, celles de l'horloger Martinot, à l'enseigne du Chariot d'or, du graveur Thomassin[1], et du graveur Antoine Aury[2].

L'incendie de 1776 fit un tort sérieux à tous ces commerçants, qui subirent un énorme dommage; tous ceux de la Grand'Salle durent l'évacuer sans tarder[3]; beaucoup renoncèrent à se rétablir ou furent expropriés pour la construction des nouveaux bâtiments. Il en resta quelques-uns à l'intérieur du Palais[4] et les derniers disparurent vers 1840. Deux estampes popularisées par la gravure, l'une d'Abraham Bosse, l'autre de Gravelot, donnent une idée fort exacte de l'une des galeries encombrées de curieux devant l'étalage d'un de ces marchands. Abraham Bosse a représenté, au milieu, l'éventaire d'une mercière, à droite celui d'une lingère, à gauche la boutique d'un libraire du roi, qu'il n'est pas malaisé d'identifier :

1. Nous pouvons signaler un autre graveur, Pierre Turpin, à qui autorisation fut accordée, le 23 novembre 1624, de faire rétablir sa boutique « adossée contre le pilier qui est au bas de l'escalier de la Sainte-Chapelle et qui regarde Saint-Michel ». (*Archives nationales*, S 947.)

2. D'abord dans la cour du Palais, « au croissant d'or », puis au bout du cimetière (*Idem*, S 947).

3. *Archives nationales*, O[1] 123, f° 13.

4. En avril 1811, l'architecte Peyre avait déjà intimé aux propriétaires ou détenteurs des échoppes situées au pourtour de la Sainte-Chapelle l'ordre de les évacuer et de faire place nette à première réquisition (*Archives dép. de la Seine*, Domaines, carton 398). Parmi les derniers expropriés (1839), on cite une dame Rousseau, tenancière d'un restaurant, et un sieur Olivier, qui dirigeait un cabinet de lecture des journaux. La veuve Bosc, costumière, pont le magasin ouvrait sur la cour du Mai, fut autorisée à l'installer à l'intérieur du Palais ; ses successeurs y continuent le même commerce.

c'est A. Courbé, qui offre à un passant un volume in-4°, la nouveauté du jour, la *Marianne* du poète Tristan, jouée en 1636 et mise en vente l'année suivante. La gravure est charmante et recherchée par les collectionneurs.

Sait-on aussi que les valets à louer se tenaient sur les degrés du Palais? C'est du moins Tallemant des Réaux qui l'affirme[1].

VI

L'ANCIEN CONCIERGE ET LE JARDIN DU PALAIS

Le concierge du Palais apparaît pour la première fois, dit-on, dans un compte de 1234.

C'était souvent un personnage considérable; le plus ancien connu[2] est Galeran Le Breton, échanson de Philippe le Bel[3], et l'on peut citer les noms de Guillot (1329)[4], Jean d'Omont

1. *Historiettes*, édit. Monmerqué et P. Paris, I, p. 93.

2. En juin 1269, une femme, Marguerite, sans doute veuve d'un officier du roi, possède au titre de la conciergerie de Paris (*racione conciegiarie Parisiensis*) une vigne voisine des propriétés des Chartreux de Vauvert (*Archives nationales*, S 4070^b, n° 28).

3. Il fonda avec sa femme, en 1313, une chapelle dédiée à la Vierge, à saint Michel et à saint Louis en la chapelle royale du Palais (*Archives nationales*, JJ 49, n° 38); cf. JJ 45, f° 84, et JJ 48, n° 71; l'inventaire de ses biens et de ceux de sa femme, Isabelle de Mory, a été conservé dans la reliure d'un manuscrit des *Postilla de N. Gorran* (Biblioth. impériale de Vienne, ms. 1408), et publié dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, XIX, p. 163. — En janvier 1318, Philippe V concéda au chapelain de la chapelle fondée par Galeran Le Breton une maison sise « subtus coquinam oris regii infra clausuram palatii » (*Archives nationales*, L 618, n° 19 *bis*); cf., sur cette maison, J. Viard, *Documents parisiens*, I, p. 202.

4. Des lettres de Philippe VI, datées du 3 juin 1329, accordent au chanoine Jean de Chelles, chapelain du roi, sur le rapport des maîtres des œuvres, la partie du local occupée par ce concierge du Palais, située à gauche de l'entrée dudit Palais, pour y établir son cellier et son écurie (*Archives nationales*,

(1334), Philippe de Savoisy (1359), Pierre de Landes (1371), Philippe Ogier (1375), Arnaud de Corbie, chancelier de France (1384), Thibaut de Mézeray (1402), Antoine des Essarts (1411), Jean de Troyes, chirurgien et échevin de Paris (1413), Isabeau de Bavière (1413)[1], Henri de Marle, chancelier de France (1417), Eustache de Laistre, ancien avocat (1418).

Un acte de janvier 1355[2] avait spécifié et énuméré les droits du concierge dans la justice, censive et seigneurie du Palais et ses dépendances jusqu'à la Seine, et, du côté de l'est, « depuis le ruissel ou goulet qui est au bout du grand pont, ainsy comme ledit palais se comporte du costé d'icelluy ruissel, tant en hostels comme en auvents et au dessous d'iceux ». On pourra consulter sur ce sujet une nouvelle ordonnance de janvier 1359, des lettres de Charles, dauphin et régent de France, d'octobre 1374, vidimées et confirmées par Charles VII en mars 1446[3].

Suivant ces lettres, le titulaire possédait les clefs du Palais à l'exception de la principale, et pouvait exercer, par lui ou par ses officiers, la justice et seigneurie basse et moyenne dans toutes les dépendances du Palais, maisons, auvents, mais sans avoir droit d'exécution ni une peine corporelle ou infamante à ordonner; le malfaiteur laïque était jugé par le prévôt de Paris, clerc par l'officialité. Le concierge tenait ou faisait tenir ses plaids au Palais, soit d'office, soit à requête de partie, avait droit d'épave sur les objets perdus dans l'enclos, droit de police en cas de bagarre, de rassemblement ou

JJ 67, n° 14 ; publ. par J. Viard, *Documents parisiens du règne de Philippe VI de Valois*, I, p. 58).

1. *Archives nationales*, KK 48, f° 148. — En août 1416, elle fit changer les serrures à la Conciergerie (*idem*, KK 49[1], f° 22 v°).

2. Félibien-Lobineau, V, p. 269.

3. *Archives nationales*, JJ 177, f° 120.

de vol au même lieu, droit d'enregistrement sur les contrats et marchés conclus entre toutes personnes dans les limites de sa justice, droit de perception d'amendes à son profit, droit de surveillance sur les denrées apportées au Palais, sur les constructions nouvelles en bordure de rues, sur les merciers et autres locataires des boutiques situées dans l'enceinte du Palais. Il jouissait de revenus considérables, provenant tant de ses droits de juridiction que d'autres sur diverses propriétés de la Sainte-Chapelle, sur les jardins du Palais, sur les halles et la boucherie de Paris. Et quand le roi se trouvait au Palais, il jouissait encore de bénéfices supplémentaires, en argent et en nature. Bien que réduits considérablement par l'arrêt du Parlement qui réunit en 1418 la Conciergerie au domaine royal, ces revenus étaient encore considérables et recherchés par de puissants personnages tels que Renaud de Chartres, en même temps chancelier, ou Jacques Coictier, le médecin et favori de Louis XI, qui, malgré l'opposition du Parlement, parvint à cumuler en 1482, comme l'avaient déjà fait quelques-uns de ses prédécesseurs, les deux charges de concierge et de bailli du Palais. Aux nombreuses et fréquentes contestations entre le bailli du Palais[1], le prévôt de Paris et les officiers du Châtelet, pour l'exercice de leurs droits respectifs, mit fin un édit de Louis XIV, d'octobre 1712[2].

Au trésorier de la Sainte-Chapelle étaient encore soumis, en dehors du concierge, d'après une bulle de Jean XXII donnée à Avignon en 1320, le portier, les sentinelles de nuit, les familiers et le jardinier.

Nous avons déjà parlé plusieurs fois du jardin, dont l'existence est affirmée dès le XIIIe siècle : en 1277, où un texte nous

1. Voir aussi plus loin, p. 71.
2. Félibien-Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, I (1725), p. 482.



LA GRAND'CHAMBRE — Tableau peint en 1715 (Musée de Versailles)

montre les plaideurs entrant par une porte « jouxte la Salle » et sortant « par devers l'huis du verger » ; en 1296, année où, pendant l'inondation, on passait en bateau par-dessus les murs du verger. Il s'étendait en effet jusqu'à la Seine [1] ; sa beauté n'avait pas échappé à la perspicacité du Bâlois Th. Platter : « Derrière cette prison, se trouvait un jardin d'agrément très beau et très soigné, le jardin du roi ; je l'avais déjà aperçu depuis les fenêtres supérieures des Chambres. » La treille y était célèbre ; les fleurs y étaient cultivées avec amour ; de grands berceaux y projetaient une ombre favorable à la promenade [2] ; et le jardinier était un personnage d'importance [3]. Malheureusement une partie considérable fut expropriée pour les travaux qu'on fit faire aux alentours du Pont-Neuf, en 1608, et par le percement de la rue de Harlay. Pour conserver un souvenir des plates-bandes et des corbeilles qui allaient disparaître, Marie de Médicis fit relever toutes les fleurs qu'on y cultivait par Pierre Vallet, brodeur du roi, et Jean Robin, en vue d'un recueil qui parut bientôt sous le titre de : *Jardin du roy très chrestien Henri IV*, dédié à la reine ; il comptait soixante-quinze planches.

En 1581 avait été décidé l'établissement d'un mur de soutènement devant former plus tard le quai des Orfèvres, sur les terrains contigus à l'Hôtel de la Présidence.

1. Jusqu'à l'endroit où fut ouverte plus tard la rue de Harlay ; au delà, vers l'ouest, se voyaient deux îles : l'une, appelée l'île Bureau, du nom de son propriétaire, était la plus grande ; l'autre, dite des Juifs ou de la Gourdaine (du nom d'un ancien moulin). Elles disparurent et furent soudées à la grande île de la Cité. Au point de vue topographique, on consultera avec fruit le *Plan détaillé de la Cité*, de l'abbé Delagrive (P., 1754, in-folio).

2. Pierre Gronneau fut sous François Ier chargé de payer la réparation de ces berceaux (*Catalogue des actes de François Ier*, nos 9838 et 10582).

3. En 1574 il s'appelait Jean Lappe ; ses descendants, jardiniers comme lui, ont donné leur nom à une rue de Paris (près du faubourg Saint-Antoine).

casion de trois jours de fête consécutifs [1], suivis d'une réunion des trois États. A la fin de juin 1384, réception en grande pompe de Léon de Lusignan, roi d'Arménie; le dimanche 23 août 1389, fête solennelle du sacre d'Isabeau de Bavière, avec festin le lendemain sur la table de marbre; en 1395, fêtes en l'honneur de la reine d'Angleterre, fille du roi; en juin 1399, grande réception de Manuel Paléologue, empereur de Constantinople; douze mois après, fête à l'occasion du mariage du duc de Bourbon. Toutes ces cérémonies n'allaient pas d'ailleurs sans apporter de grands troubles dans l'organisation intérieure de l'édifice et des nombreux services qu'il abritait: chaque fois, le Parlement est invité à déguerpir, et se transporte soit aux Augustins, soit ailleurs; des valets sont occupés pendant plusieurs jours à opérer les déménagements indispensables; des ouvriers enlèvent en grande hâte des parquets et des bancs, descellent des fenêtres, condamnent des portes, pour ensuite venir réparer les dégâts commis et rétablir les choses en l'état [2].

Un accident imprévu vint une autre fois troubler le Parlement et arrêter la marche régulière de ses services; ce fut l'inondation de la Seine à la fin de janvier 1408. Aucun président, procureur, avocat ou conseiller ne put venir au Palais le 30 de ce mois, à l'exception du premier président et d'un conseiller qui y habitaient; deux ponts avaient été abattus par l'impétuosité des glaçons, et la débâcle du fleuve avait amené si grand péril « que c'était horreur », au témoignage du greffier Nicolas de Baye [3], qui a consigné dans son registre

1. « Fecitque festum in palacio ubi tribus sequentibus diebus facta sunt hostiludia. » (*Chronographia regum Francorum*, édit. Moranvillé, III, p. 1.)

2. *Archives nationales*, KK 336, f°s 2, 40 et 53 v°.

3. *Journal*, édit. Tuetey, I, pp. 217-218.

LE PALAIS



LA COUR DU MAI ET LES CONSTRUCTIONS DU XVII.e SIÈCLE

ce fait sans précédent: les plaidoiries furent interrompues pendant huit jours, jusqu'au mercredi 8 février.

Désormais le roi habite de préférence l'hôtel Saint-Pol et le Louvre, qui deviendra la véritable demeure royale; mais l'ancien Palais de la Cité n'en conservera pas moins son nom. Les grandes assemblées s'y tiendront longtemps encore. Au moment des importantes dissensions qui régneront entre le roi et le pape, deux réunions politiques considérables s'y tiendront, les 16 février 1403 et 21 mai 1408[1]. Le 24 décembre 1409, exceptionnellement, Charles VI vient tenir son siège au Palais et y célèbre la fête de Noël: un banquet solennel a lieu, auquel assistent en face du roi les ducs de Bourgogne et de Berri, et quantité de princes français et étrangers[2]. Au mois de septembre suivant[3], nouvelle assemblée de princes au Palais, en la Chambre verte[4]; le roi y vient loger, et avec lui le roi de Navarre, le duc de Bourgogne, le cardinal de Bar, le duc de Brabant, le comte de Nevers et le comte de Saint-Pol[5]. Et en septembre 1413, le roi, la reine et le duc de Guyenne viennent recevoir au Palais les ducs de Bourbon et

1. « Le Conseil est allé, présidens et autres, en la Chambre vert de ce palais, pour oir aucunes propositions sur ce qu'avoient proposé aucuns légas du royaume de Castelle sur la restitution de l'obéyssance soustraicte à Bénédic derrainement esleu en pape. » (*Journal de N. de Baye*, édit. Tuetey, I, p. 57). — « Ont été assemblez, entre la Sale du Palaiz et la Chambre du Parlement et les grandes galeries par bas ou grant préau par terre, le Roy nostre Sire, le Roy de Sicile, duc de Berry, duc de Bourgoigne, et plusieurs autres seigneurs, duc, contes, barons, chevaliers, escuiers, bourgoiz, arcevesques, evesques, abbez, prélas, religieus, clergié, et par espécial l'Université de Paris. » (*Idem*, I, p, 231.)

2. Monstrelet, édit. de Beaucourt, II, pp. 51 et 54. — Cf. *Grandes Chroniques de France*, IV, p. 282.

3. *Idem*, II, p. 94.

4. Elle était située au bout de la Galerie des Prisonniers, contiguë à la chambre en bois d'Irlande (cf. p. 42) et à une tour carrée.

5. Monstrelet, additions, VI, p. 205.

d'Orléans, les comtes d'Eu, d'Alençon, de Verdun, de Vaudémont, de Dammartin, l'archevêque de Sens, et autres notables personnages qui furent priés à souper[1].

Autre solennité considérable lors de la venue à Paris de l'empereur Sigismond, en 1416; malgré les tristesses de l'heure présente, au lendemain du désastre d'Azincourt, il fut reçu en grande pompe et vint au Palais; sur sa demande, il assista à une plaidoirie du Parlement et alla prendre place au-dessus du premier président, dans la Grand'Chambre toute tendue de merveilleuses tapisseries. Sa présence y fut naturellement fort remarquée. On plaidait ce jour-là une cause renvoyée de la sénéchaussée de Beaucaire, entre deux personnes dont l'une était de noble lignée, l'autre de naissance plus modeste mais de grand mérite. Les avocats cherchaient tout particulièrement à se distinguer, chacun mettant son point d'honneur à exalter davantage l'origine ou la science de son client; l'office qui faisait l'objet du litige ne pouvait être légalement rempli par un bourgeois, et les juges semblaient vouloir donner tort à celui des deux qui ne possédait pas la noblesse suffisante. A un certain moment, l'Empereur, s'adressant à ses voisins, pria qu'on lui apportât une épée: puisqu'il ne manquait, dit-il, au plus savant et au plus vertueux que la dignité de la naissance, il lui conférait la chevalerie; il lui fit chausser les éperons dorés, lui remit l'épée et lui donna l'accolade aux applaudissements de l'assemblée. Aussitôt le premier président de se lever et de dire à l'avocat de la partie adverse: « La raison que vous alléguez cesse maintenant. » On peut penser si l'événement fit du bruit au Palais.

Malheureusement, la guerre civile vint interrompre ces manifestations de parade. La chute du parti Armagnac eut

1. Monstrelet, II, p. 402.

son contre-coup au Palais même, qui vit le sang couler. Le chroniqueur Perceval de Cagny [1] évalue à 500 ou 600 personnes le nombre des morts qui, au mois de mai 1418, jonchèrent le sol de la capitale, et ceux qui trouvèrent la mort dans l'enceinte du Palais, peut-être dans la chambre même du roi, s'appelaient Bernard d'Armagnac, connétable de France, Henri de Marle, chancelier, et Ramonnet de La Guerre. Leurs corps liés ensemble restèrent trois jours durant dans la cour du Palais, exposés à toutes les vilenies de la populace [2]. Nous détournant de cet affreux spectacle, contentons-nous de citer un peu plus tard le passage au Palais du roi d'Angleterre, maître de Paris, et celui de Charles VII, qui vint y coucher avec le dauphin lors de l'entrée dans Paris le 12 novembre 1437 [3]. La magnificence des festins et des réceptions ne reparut guère qu'avec l'avènement de Louis XI et son entrée à Paris (31 août 1461) [4]; puis lors de l'entrée à Paris de Louis XII [5], le 2 juillet 1498, lors de l'entrée d'Anne de Bretagne [6], le 19 novembre 1504, et d'autres cérémonies analogues [7]. Le secrétaire de la reine Anne, André Delavigne, a laissé

1. Édit. Moranvillé, p. 113.

2. Lefebvre de Saint-Remy, édit. Morand, I, p. 332 : « Leurs corps furent tous desnuez en la cour du Palais, loyez ensemble, et là demourèrent trois jours en ce point, et les mauvais enffans se jouoyent à les traîner avant la cour du Palais. »

3. Monstrelet, V, p. 306.

4. « Cum principibus et proceris ad regale palatium, ubi convivium luxu regali caeteraque pertinentia magnificentissime apparata erant, se recepit ibique pernoctavit. » (Th. Basin, édit. Quicherat, II, p. 18.) Cf. C. Couderc, *L'entrée solennelle de Louis XI à Paris* (1896), p. 20.

5. *Catalogue des incunables des bibliothèques de France*, par M. Pellechet, n° 4578.

6. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XXIX (1902), pp. 268 et suivantes.

7. Le festin donné en l'honneur de la reine en 1531 coûta environ 6000 livres (*Catalogue des actes de François Ier*, n° 27805 et 28667).

dans son récit de la journée la description du banquet [1], qui dura bien trois à quatre heures et ne comprenait pas moins de trois cents plats entre chacun desquels une sonnerie de trompettes et de clairons se faisait entendre, en attendant l'heure des danses où flûtes et tambourins firent merveille. Ainsi, à chaque cérémonie nouvelle, les dépenses augmentaient, parce que le luxe était plus grand et les invités plus nombreux : en 1504 on ne s'était pas contenté, en effet, de réunir dans la Grand'Salle les princes du sang et les grands officiers, les invitations s'étaient étendues aux fonctionnaires du Parlement, de la Chambre des Comptes, de la Chancellerie, du Trésor, du Châtelet, aux échevins et même à quelques notables bourgeois et marchands de la ville de Paris.

Quoique grossière, la gravure du livre de Jean Pélerin [2] est intéressante par sa date (1505) : on distingue bien la forme des fenêtres et des fortes charpentes en berceaux telle qu'elle était à cette époque et jusqu'en 1618, ainsi que les statues des rois esquissées de profil ; on aperçoit à l'entrée, à gauche,

1. « Bonnement on ne sçauroit escrire les espèces et quantité des viandes exquises qui y furent expédiées tant et à si grande abondance en y avoit ; pour plus sommairement et de plain en assouvir l'imagination de plusieurs qui y vouldroit penser, je dis pour certain que de la cusine du commun furent enlevez plus de cent cinquante brochées de viandes cuites, tant cygnes, pans, faisans que aultres espèces de viandes creuses dont les moindres estoient lapins et poussins, en ce non compris l'estat de la cuisine de bouche ne semblablement l'abondance des grandes venaisons en touttes les façons qu'il est possible le mettre et accoustrer, ne aussy la grand prodigalité faicte des bons vins de tous les meilleurs sortes du monde, et mesmement la grant habandonnée largesse de l'ipocras blanc et vermeil qui n'y estoit estimé ne que eaue ; pareillement ne les diversitez des pastez de toutes façons, tartres sucrées et aultres choses mystigorieuses venant du four, dont furent fait tant de services sur services, plat contre plat, mect, entremect, et mis viandes sur viandes que ce fut une chose merveilleuse. » (*Mémoires de la Soc. de l'histoire de Paris*, XXIX, pp. 298-299.)

2. *Perspectiva artificialis*, 1re édit. en 1505 ; réimprimée en 1509 et 1521.



LE VESTIBULE DE HARLAY CONSTRUIT PAR LOUIS DUC

la porte dite « des petits degrés » qui communiquait par un escalier avec la cour du Mai; enfin, au fond, est indiquée la table de marbre, qui paraît un simple banc. La reproduction qu'a donnée Du Cerceau dans ses *Plus excellens bâtimens de France* a le mérite d'être un dessin plus artistique, tout en demeurant dans l'exacte vérité [1].

La Grand'Salle fut quelquefois aussi le théâtre d'événements inattendus. Par exemple, cette extraordinaire chevauchée de carnaval qui fit crier au miracle, et que rapporte Brantôme [2] : « Un mardi gras, Henri II fit une partie avec des gentilshommes de sa cour d'aller en masque par la ville de Paris, à qui feroit le plus de follies. Ils vinrent tous au Palais. M. de Nemours, sur le cheval Réal, monta de course par le grand degré du Palais, entra dans la gallerie et la Grand'Salle du Palais, fit ses tours, pourmenades, courses et follies, puis vint descendre par le degré de la Sainte-Chapelle sans que le cheval jamais bronchast, et rendit son maistre sain et sauve dans la basse court. » Une autre fois, au siècle suivant, c'est une scène très différente, d'apparence plus austère, mais qui fait crier au scandale [3] : le curé de l'église voisine de Saint-Barthélemy a fait entrer la procession de sa paroisse dans la Grand'Salle pour la mettre à couvert, la pluie étant survenue, et les chanoines de la Sainte-Chapelle n'avaient pas protesté; mais ne s'est-il pas avisé, l'imprudent curé, l'année suivante (1672), de recommencer cette même promenade le jour des Rameaux, sans avoir la pluie pour excuse, puisque le temps était beau? Cet empiétement renouvelé lui valut de sévères représen-

1. Il en existe des fac-similés en gravure moderne par Meryon; cf. Loys Delteil, *Le peintre-graveur illustré*, II (1907), pl. 48.
2. Édit. Lalanne, IV, p. 161.
3. *Archives nationales*, LL 594, f° 32 v°.

tations. Rappellerons-nous encore la promenade du bœuf gras, à travers les galeries, en 1739 ? Et en novembre 1849, la distribution, dans la Grand'Salle décorée pour la circonstance par l'architecte Lenormand, des récompenses aux exposants de l'industrie nationale ?

Le 11 décembre 1910, la salle des Pas-Perdus a repris pour un jour sa physionomie des jours de fête d'autrefois ; un banquet, qui comprenait 1300 couverts, y célébra avec force discours le centenaire de la rénovation du Barreau[1].



Des travaux furent exécutés sous Louis XII à la Grand' Chambre[2], et l'on sait que sous ce règne furent élevés les bâtiments de la Chambre des Comptes, d'apparence si gracieuse, que l'on distingue sur toutes les estampes postérieures, au fond de la cour de la Sainte-Chapelle. Nous en reparlerons ailleurs. Peu de temps après (août 1521), on décide de faire rebâtir la maison affectée au logement des chapelains et clercs de la Sainte-Chapelle[3], à qui elle avait été cédée en 1488 par Artus d'Aunoy, vieille masure où pullulaient rats et souris, et on lui donnera plus d'élévation, pour faire douze chambres au lieu de quatre.

1. Cf. Maurice SABATIER, *Le centenaire de l'ordre des avocats* (Paris, 1910 ; in-8 de 36 p. ; extrait du *Correspondant*). Une inscription récemment posée sur une des parois rappelle cet événement mémorable.

2. « Ce jour (1er décembre 1511) on a commencé à plaider en la Grand' Chambre qui avoit esté empeschée jusques à présent pour le ciel neuf et bancs. » (*Archives nationales*, U 997.)

3. « La maison où demeurent les compagnons de la dicte église appartenant à la Sainte-Chapelle, c'est assavoir depuis la montée de pierres de taille dudit corps d'ostel à la grant cuisine de la Grande Salle du Palais... afin, que les dits chapelains et clercs de la dicte église puissent estre mieux logés

Le 2 mars 1527, les gens des comptes reçurent commission de préparer la démolition de toutes les maisons récemment construites le long de la Sainte-Chapelle, de la Grand'Salle et ailleurs dans la cour du Palais[1]. D'autre part, en attendant la reconstruction et l'agrandissement projetés « de la tour et chambre criminelle du Parlement », lisons-nous dans un document de l'année 1535[2], les juges furent invités à aller siéger dans la Salle Saint-Louis « où sont de présent les sacz du greffe civil ».

Lors des noces de Jacques V, roi d'Écosse, avec Madeleine de France, qui devait mourir si prématurément quelques mois plus tard, de grandes fêtes furent données au Palais[3] : François Ier avait chargé des préparatifs et de l'arrangement de la Grand'Salle le président de la Chambre des Comptes, Jean Luillier, et Ph. Babou de La Bourdaisière, trésorier de France : le choix de ces personnages indique assez l'importance qu'on attachait aux cérémonies de ce genre.

Citons encore l'assemblée générale qui s'y tint le 24 novembre 1552, pour examiner diverses communications faites à la ville de Paris de la part du roi[4] ; celle qui eut lieu en la salle Saint-Louis (7 septembre 1573), pour rechercher les moyens de remédier à la cherté du blé[5] ; la réception du duc d'Anjou à l'occasion de sa nomination au trône de Pologne[6] ;

considéré que ce ne sont que petitz cabarez et logis à ratz et souris. » (*Archives nationales*, LL 613, f° 35.)

1. Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, III (1725), p. 159.
2. *Archives nationales*, U 446, f° 156 v°.
3. *Catalogue des actes de François Ier*, nos 30048 et 30621.
4. *Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, IV, p. 69.
5. *Idem*, VII, p. 127 et 131.
6. *Idem*, VII, p. 109 et 124 : « La Grande Salle du Pallais, qui est divisée en deux à cause des pilliers, l'ung des costés d'icelle vers la Chambre Dorée, a été tout mis en eschaffault par degrez en fasson de théâtre; l'autre costé

le lit de justice réuni le 28 avril 1575 en la salle Saint-Louis, au sujet d'un emprunt sollicité par le roi[1].

En 1581, lors de la construction du Pont-Neuf, on songea à percer une rue à travers les jardins du Palais et de la Sainte-Chapelle, qui relierait le marché neuf audit pont; pour cela, il fallait abattre quelques murailles du Palais, et l'autorisation en fut demandée[2]; mais la Chambre du Trésor y opposa un veto formel, et le projet fut abandonné.

De chaque événement parisien, le contre-coup est ressenti au Palais. On le vit bien, par exemple, le 16 janvier 1589 au matin, quand l'un des chefs du parti des Seize, Bussy-Leclerc, gouverneur de la Bastille, entra en maître dans la Grand' Chambre après s'être assuré de toutes les issues et avoir laissé partout bonne garde. Il trouve le Parlement en train de délibérer sur une députation à envoyer au roi. D'un ton cavalier, il s'interpose et somme ses membres de s'unir aux bourgeois de Paris, en les déclarant déliés du serment de fidélité au roi, dont le nom ne devra plus figurer dans les arrêts de la Cour. Il sort ensuite et revient quelques instants après, suivi d'une bande armée et furieuse. Sa colère ne connaît plus de bornes, et sentant qu'il n'est pas obéi, il commence à dresser une liste de suspects. Le premier président de Harlay, les présidents à mortier Potier et de Thou eurent beau protester et interrompre, ils n'en furent pas moins arrêtés, entraînés au dehors au milieu d'une foule hostile, et traversèrent ainsi la Grand' Salle et la cour du Mai.

a estéreserré de sièges des deux costés, et en hault d'une gallerie de bois; et approcheans près la table de marbre, ung eschaffault eslevé de sept ou huit degrez, tout couvert de tappis richement aornez, et trois grands dez; et au dessoubz de celuy du milieu estoit le Roy, assis dans une chaise. »

1. *Idem*, VII, pp. 373-376.

2. *Archives nationales*, LL 589, f° 10 v°.

De nouveau les troubles politiques jettent la perturbation dans la capitale ; des précautions vont être prises pour garantir le palais contre tout événement imprévu, et le 31 octobre 1589 ordre est adressé aux colonels de la ville d'envoyer dans la cour du Palais « quatre hommes de chacune des dixaines, armés de cuirasses, pour faire ce qui leur sera ordonné pour la conservation de la ville[1] ». Et un peu plus tard (juillet 1594), c'est le maréchal de La Châtre qui est nommément désigné pour garder le Palais et le protéger en cas d'alarme[2]. Des assemblées d'habitants et de quarteniers y ont encore lieu fréquemment[3], pour des questions d'assistance, d'hygiène, de police. Le changement de régime avait d'ailleurs attiré une foule nombreuse au Palais le jour (24 juin 1594) où, au milieu de la cour, on avait solennellement allumé un grand feu « où l'on brûla la Ligue, le Légat et les Seize ». Pierre de L'Estoile ajoute[4] qu'on y avait peint « toutes sortes de moines, prebstres et gens d'église, dont beaucoup de peuple murmura ».

De tout temps d'ailleurs, le Palais paraît avoir été un endroit propice aux manifestations symboliques, aux allusions transparentes où le peuple parisien s'est toujours complu. J'en donnerai trois preuves entre autres : en 1440, on exposa publiquement dans la cour du Mai la fausse Pucelle d'Orléans; lorsqu'un personnage connu était condamné à mort, on affichait volontiers son portrait au mai de la cour ou tout auprès[5]; et en 1748, au moment où toute la capitale jasait

1. *Registres du Bureau de la Ville*, IX, p. 501.
2. *Idem*, X, p. 356.
3. Quelquefois dans la Galerie des Merciers (*idem*, XI, p. 227), ou dans la Salle de la Chancellerie (*idem*, XIII, p. 41).
4. *Mémoires-Journaux*, VI, p. 214.
5. *Mémoires* de Gourville, édit. Lecestre, I, p. 203.

sur l'aventure de Mme de La Popelinière, la veille du premier janvier, « jour renommé pour l'affluence du monde au Palais », on y avait étalé publiquement « de petites cheminées en carton avec une plaque qui s'ouvrait, derrière laquelle on voyait un homme et une femme se quittant, la femme rentrant chez elle[1] ». On débitait volontiers, dans la Grand'Salle, des imprimés, des chansons satiriques, des pamphlets à la mode; elle était même à ce point encombrée de colporteurs qu'on décida un jour d'y interdire la vente de tous ces bilboquets[2]. Les magistrats, avocats et procureurs eux-mêmes étaient, comme le commun des mortels, exposés aux placards et aux libelles qu'on affichait publiquement et où, dans la demeure même de la justice, on leur décernait sans vergogne les épithètes de « diables » et de « larrons[3] » ; on a toujours trouvé plaisant d'épancher sa verve sur tous ceux qui gravitent autour du Palais, témoin cette affiche placardée en 1757, dont Barbier nous a conservé le texte[4] : « La petite troupe des comédiens du Palais donnera samedi prochain la deuxième représentation des *Ducs et Pairs*, comédie nouvelle en un acte, précédée des *Procureurs forcés*, ballet pantomime. A lundi les *Avocats muets*. » Gageons qu'il y en avait parfois de moins inoffensives.

D'ailleurs, les clercs qui pullulaient au Palais[5] ne participaient-ils pas eux-mêmes à des représentations satiriques qui se donnaient fréquemment à Paris[6] et qu'encourageait la

1. *Journal* de Barbier, III, p. 53.
2. *Idem*, IV, p. 188.
3. *Mémoires-Journaux* de L'Estoile, X, p. 194.
4. *Journal* de Barbier, IV, p. 198.
5. Mathieu Molé (*Mémoires*, III, p. 326) évalue leur nombre à 1200 au milieu du XVIIe siècle.
6. Jean d'Auton (édit. de Maulde, III, p. 353), a écrit : « En présence

haute société? On sait le rôle de ces « clercs de la Basoche » et leur fortune.

VIII

L'INCENDIE DE 1618 ET LES TRAVAUX ULTÉRIEURS

Un grave incendie, dû à quelque imprudence sans doute, avait éclaté au Palais, vers deux heures et demie, dans la nuit du 6 au 7 mars 1618. Une sentinelle qui veillait dans les jardins donna l'éveil; et bientôt des logis des chantres de la Sainte-Chapelle, qui habitaient dans la partie du Palais faisant face à l'église Saint-Barthélemy, partirent des cris de terreur. On eut grande peine à réveiller le concierge, et l'on dut pénétrer dans l'intérieur, pour apporter des secours, par une petite porte voisine de la Sainte-Chapelle, en passant par la Petite Salle. Les premiers arrivés trouvèrent les combles de la Grand'Salle et une partie des boutiques (du côté des Consultations) en feu. Soulevées par un violent vent du midi, les flammes trouvèrent un bon aliment dans le bois sec et vernissé des combles, ainsi que dans la chapelle Saint-Nicolas, tout en bois, sur laquelle tombaient des poutres à demi consumées; le toit s'écroula vers cinq heures, et si le greffier, entré par le jardin, avait pu à grand'peine sauver ses plus précieux registres, les propriétaires des boutiques de la Grand'Salle avaient dû abandonner la presque totalité de leurs marchandises. Malgré tout le zèle déployé, malgré la présence du pre-

du roi, de la reine et des seigneurs de France, les clercs du Palais et escolliers de Paris jouaient plusieurs comédies satiriques et tragédyes morales par lesquelles à mots couvers découvraient tous les défauts et faictz répréhensibles qu'ils sceurent de ce temps estre perpétrés en France, à Naples et à Romme. »

mier président et de l'avocat général qui, logés dans l'enclos du Palais, avaient organisé les secours, l'incendie gagna bientôt la Chambre des Requêtes de l'Hôtel, le greffe du Trésor, la première Chambre des enquêtes, le parquet des huissiers, menaçant la Chambre dorée toute voisine; il ne tarda pas à attaquer une tourelle près de la Conciergerie, près de la galerie qui menait à la Chancellerie, et fut bien près d'atteindre les combles de la Cour des Aides : on entendit bientôt les cris des prisonniers en danger, car des flammèches ardentes tombaient déjà sur la tour de l'horloge et sur le quai. Le jour venu, on constata que la table de marbre était réduite en morceaux, que les statues des rois, ornements de la Grand' Salle, étaient toutes défigurées et perdues; il ne restait rien ni du cerf ni de la peau de crocodile. Le lendemain, la Grand' Salle fut vidée, mais l'atmosphère y était encore irrespirable[1]. On a souvent cité le quatrain que fit à cette occasion l'académicien Saint-Amant :

Certes ce fut un triste jeu
Quand à Paris dame Justice
Pour avoir mangé trop d'épice
Se mit tout le Palais en feu.

Six semaines s'étaient à peine écoulées depuis l'incendie de 1618 que des lettres patentes furent signées par le roi (18 avril), suivies d'un arrêt du Conseil du 19 juin 1619[2].

1. Le récit de cet événement est emprunté au libraire Étienne Richer, qui avait sa boutique « sur le perron royal » et qui l'a raconté dans le *Mercure françois*, t. V, pp. 18-25. On en trouvera une narration également détaillée dans la plaquette de Raoul Boutray, publiée l'année même et réimprimée par Hipp. Bonnardot : *L'Incendie du Palais de Paris en 1618* (Paris, 1879, in-16). Cf. une petite pièce latine dans le ms. nouv. acquis. latines 1559 de la *Bibliothèque nationale*, f° 3.

2. *Archives nationales*, Z[1f] 564, f° 131.

Ce fut aussitôt le signal d'une série de travaux, payés par l'aliénation de terrains vagues des fossés Saint-Germain, et confiés à l'architecte Salomon de Brosse; on les entreprit avec zèle, malgré quelques lenteurs inévitables et arrêts forcés[1] : dès le 6 avril 1619, les gens des Enquêtes vinrent protester et se plaindre de l'incommodité résultant pour eux du voisinage des ouvriers qui élevaient un mur devant leur fenêtre[2]; la Cour décida de suspendre jusqu'à nouvel ordre, mais on peut supposer que ce ne fut pas pour longtemps.

Toutefois nous ne trouvons plus trace de travaux importants, indépendamment de la reconstruction de la Grand' Salle, jusqu'en 1638. A cette époque, on songe sérieusement à agrandir le Palais qui n'est plus ni assez spacieux ni assez commode pour tous les services qu'il renferme[3]. On possède plusieurs lettres du président Molé, très significatives à cet égard : il s'agit aussi de réparations à exécuter à la Cour des Aides, de dégagements à effectuer avec une nouvelle issue du

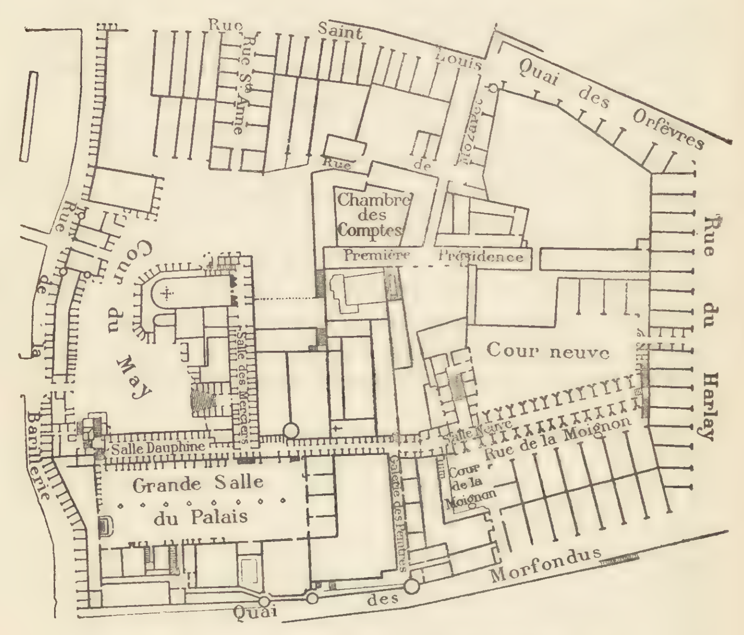
1. Cette nouvelle Grand'Salle resta debout jusqu'en 1871 ; elle avait 220 pieds de long sur 34 de large; huit piliers supportant des arcs en pierre la partageaient dans sa longueur en deux vaisseaux égaux. Mais l'architecte eut le tort de ne pas tenir compte du nouveau mode de construction substitué à l'ancien, ni des matériaux en pierre par lesquels il remplaçait le bois; il plaça les piles de la nouvelle salle sur les vestiges de l'ancienne (qui n'en avait que sept), et ne s'aperçut pas que celles-ci étaient en porte à faux sur la partie inférieure. Ce vice de construction amena des désordres constatés en 1812, et compromettants à ce point qu'il fallut dès 1817, tant la progression était effrayante, rétrécir les arcs de la salle basse au moyen d'autres arcs qui en doublaient l'épaisseur ; ce fut l'œuvre de Peyre, qui y dépensa 230 000 francs, et une médaille commémorative fut frappée à cette occasion. Bien qu'on eût ainsi remédié au mal, la Grand'Salle manquait de solidité lorsque survinrent les événements de la Commune.

2. E. Séligman, *La justice en France pendant la Révolution* (Paris, 1901, in-8), p. 35.

3. *Bibliothèque nationale*, V° Colbert, vol. IV, f° 415, et *Archives nationales*, O[1] 1692 (devis de la maçonnerie en exécution de l'arrêt du Conseil du 11 mars 1738 ; D.-A. Gervais, sculpteur, et Antoine Pérard, m[e] maçon).

côté du quai pour le passage des carrosses, de restaurations de toitures et de cheminées[1]. Des lettres patentes du 29 avril 1639 autorisent cette nouvelle campagne.

Le 14 février 1640, le roi signe d'autres lettres relatives



Le Palais vers 1700. (D'après le plan du Terrier du roi.)

à la construction d'une nouvelle galerie le long de la Grand' Salle, dite galerie Dauphine, avec déplacement d'un escalier conduisant à la Cour des Aides et sortie près de la Concier-

1. *Mémoires* de Mathieu Molé, II, pp. 452-460.

gerie, et, désirant voir rapidement se poursuivre ces travaux, après arrêt du Parlement rendu le 7 septembre, il en ordonne l'adjudication le 15 novembre suivant[1]. On rembourse aux marchands le prix des échoppes qui ont dû être démolies pour cette galerie nouvelle, où par contre vont être installées cinquante-quatre autres boutiques dont un certain Mathurin Rodes accepte la location en bloc pour le prix de 300 000 livres, indépendamment d'une redevance annuelle de 327 livres au profit du domaine[2].

D'après un arrêt du Conseil du 21 juin 1645 et des lettres patentes du 3 juillet suivant, on décide de réédifier aussi les bâtiments de la première Chambre des Requêtes, du parquet, du cabinet, du greffe, de la buvette et de la galerie, aux frais et dépens des présidents conseillers, suivant le devis arrêté par Villedo et S. Bruant, maîtres des œuvres de charpenterie et de maçonnerie[3]; la direction de ces ouvrages est confiée à l'architecte Michel Noblet. A cette époque, la galerie des Merciers a été nouvellement voûtée. Au cours d'autres travaux de réfection, S. Bruant ayant fait ouvrir le mur du greffe civil sans la permission du Parlement, pour établir un escalier encastré dans l'épaisseur du mur afin de relier deux étages, des plaintes se produisent[4] : on permet au maître général des bâtiments du roi de poursuivre, mais à la condition de ne jamais plus rien entreprendre sans la permission expresse de la Cour.

D'ailleurs les événements de la Fronde, qui eurent leur répercussion nécessaire au Palais, apportèrent sans doute

1. *Archives nationales*, Z¹ᶠ 587, f° 37, et 583, f° 59.
2. *Archives nationales*, Z¹ᶠ 587, f° 41.
3. *Mémoires* de Mathieu Molé, III, pp. 150 et 188; — *Archives nationales*, U 997.
4. *Idem*, III, p. 189.

quelque tempérament au zèle des architectes. L'année 1648 vit s'élever des barricades, et les abords du Palais n'étaient pas très sûrs ; à l'intérieur même on craignait des coups de main. Le 13 mars 1649, ordre est donné par les échevins au lieutenant-colonel de la milice « de faire trouver le lendemain à sept heures une des compagnies de la Colonnelle qu'il commande, au Palais, pour en garder les avenues autant de temps que la Cour sera assemblée, et que les officiers y soient, afin qu'il ne s'y fasse aucun bruit ni désordre par le peuple[1] ». Pareille invitation est renouvelée plusieurs fois de suite. Car l'émotion était générale et le Parlement extrêmement impopulaire, témoin la fâcheuse aventure qui survint à son président Particelli[2] : « Encore que l'on eût fait armer les bons bourgeois, mis des gardes et fermé les portes du Palais, cela n'empêcha pas que le président y voulant entrer fut fort maltraité par la canaille qui lui rompit sa robe et le voulut mener noyer dans la rivière. »

Nous connaissons encore deux textes officiels du XVIIe siècle qu'il est intéressant de signaler ici : des lettres patentes, de février 1671, ont trait au dégagement du Palais avec deux nouvelles entrées projetées, l'une du côté de la place Dauphine, l'autre du côté du quai par le travers de l'ancien jardin de l'hôtel du bailliage récemment aliéné[3] ; un arrêt du Conseil d'État, après visite des lieux faite par l'architecte L. Bruant, est promulgué le 30 mars 1686 pour permettre la construction d'un bâtiment neuf destiné à la Cour des Monnaies, pré-

1. *Registres de l'hôtel de ville pendant la Fronde*, édit. Le Roux de Lincy, I, p. 321.

2. *Mémoires du maréchal d'Estrées*, édit. Lecestre, p. 269.

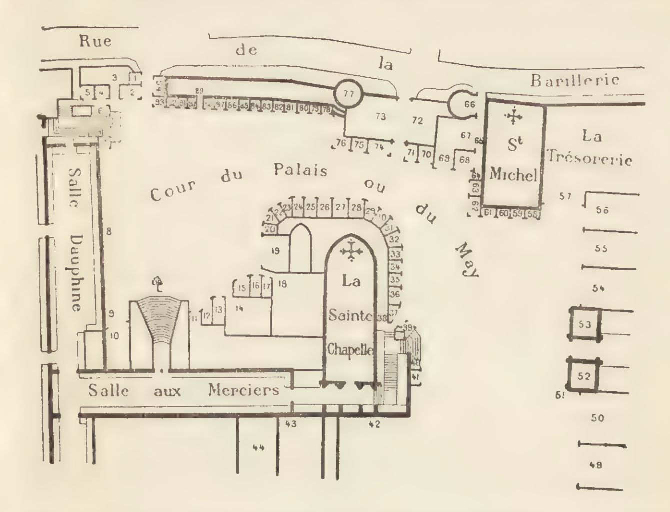
3. Cela concorde avec l'acte notarié passé par le premier président G. de Lamoignon pour acquisition du terrain dépendant de son hôtel (23 février 1671). Cf. *Archives nationales*, Q^1 1316.



LA NOUVELLE FAÇADE DU QUAI DES ORFÈVRES
PAR ALBERT TOURNAIRE (1911-1914)

cédemment logée sous le même toit que la Chambre des Comptes.

Si l'on jette un coup d'œil sur le plan de la cour du Mai ou du Palais, que nous reproduisons d'après le Terrier du roi



(1700)[1], on peut se faire une idée très exacte de tous les services qui y avaient leur entrée et leur issue, et de la situation respective de chacun d'eux[2].

On sait que le Mai, visible sur d'anciennes gravures,

1. *Archives nationales*, Q[1] 1099, n° 1.

2. Voici les principales indications à retenir :

N° 6 : Boutique entre les deux escaliers. N° 8 : Le change de MM. les agents de change. N° 9 : Boutique sous le greffe de la geôle de la Conciergerie. — Porte de la maîtrise particulière des eaux et forêts de Paris, qui sert aussi d'entrée à un cellier étant sous la voûte de la Grand'Salle. N° 10 : Porte de la Conciergerie. N° 11 : Porte de la justice de l'Élection. N° 14 : Porte de la Chancellerie. N° 17 : Petite porte de la Chancelle-

était planté chaque année par la Basoche du Palais[1]; les clercs qui la composaient se rendaient au mois de mai (d'où son nom) dans la forêt de Bondy, « et par l'organe de son procureur général prononçait une harangue avant que de requérir les officiers des eaux et forêts de faire marquer deux arbres[2] », dont l'un devait être posé le dernier samedi du même mois (plus tard ce fut en juillet) dans la cour du Palais, au son des cymbales, des trompettes et des hautbois.

Nous ne nous attarderons pas à relater tous les rassemblements qui, en temps d'émeute ou de simple manifestation populaire, se produisaient au Palais. Pour les empêcher, on envoyait des gardes du corps et des mousquetaires chargés d'empêcher les attroupements et de surveiller les issues. C'est ce qui se passa, par exemple, en 1720, au moment du départ du Parlement pour Pontoise : à la date du 23 juillet, le chroniqueur écrit[3] : « Les soldats français et suisses ont quitté ce matin les cours du Palais, mais les mousquetaires sont encore dans les salles ; il n'y entre personne en robe. Tout le monde, c'est-à-dire du petit bourgeois, s'y va promener par curiosité. Dans la Grand'Chambre, qui est le principal siège des rois, il y a des tables où les mousquetaires boivent et jouent; ils sont couchés tout le long des bancs d'en haut ; ils font des farces ;

rie. N° 38 : Porte du cimetière de la Sainte-Chapelle. N°s 42-43 (entre les) : Porte de la Sainte-Chapelle basse. N° 43 : Petite porte de derrière de l'Élection. N° 51 : Fontaine Sainte-Anne. N°s 52-53 (entre les) : Porte Saint-Anne. N° 57 : Hôtel de la Trésorerie. N° 64 : Porte de la chapelle Saint-Michel. N° 77 : Porte du Bureau des Trésoriers de France. N° 80 : Perron de la cour du Palais, devant le mai. N° 82 : Perron de la cour du palais montant à la Sainte-Chapelle.

1. Le nom de Clément Marot est mêlé à ces souvenirs.

2. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, nouv. édit., II, p. 568.

3. *Journal* de Barbier, I, p. 43.

il y en a qui jugent et d'autres qui plaident. » On peut se demander si cette garde était bien sérieuse et si elle eût été très efficace en cas d'événement grave. La fuite restait le seul moyen d'échapper à la fureur populaire, dans le cas où elle se manifestait, comme il arriva un certain jour de l'année 1757 : « On a levé l'audience sans rien faire ; toute la Grande Chambre était pleine de monde ; les magistrats et même les procureurs sont sortis par les derrières de la Grande Chambre pour éviter d'être hués, tant la fermentation du public était grande[1]. »

La Grand'Chambre avait été complètement renouvelée et transformée. « Elle sera magnifique pour le lit de justice, à la majorité du roi. C'est une dépense de 200 000 livres que le cardinal Dubois fait faire pour le Parlement[2]. » Une intéressante reproduction graphique d'un lit de justice nous donne l'aspect de cette partie du Palais en 1715 : c'est un tableau de Duménil qui appartient au musée de Versailles[3], représentant une séance historique peinte d'après nature.

Les anciennes vues de la Grand'Chambre[4] montrent qu'il y avait, dans deux des angles, deux tribunes ou lanternes très décorées auxquelles on accédait par des échelles mobiles, elles étaient supportées par deux colonnes de bois, et une

1. *Journal* de Barbier, IV, p. 188.
2. *Idem*, I, p. 155.
3. N° 172. — Haut. 0 m. 75 ; — Larg : 1 m. 06.
4. Voir dans Hoffbauer, *Paris à travers les âges*, I, p. 30. — C'est là que furent jugés les procès de Robert d'Artois, du connétable de Bourbon, entre autres, que furent tenues les séances consacrant la majorité de Louis XIII et la régence d'Anne d'Autriche, les lits de justice et cette séance extraordinaire du 19 novembre 1787 dont on possède une représentation (*dessiné par Meunier et Girardet, gravé par Cl. Niquet*) ; c'est là aussi qu'eut lieu le jugement de Fouquier-Tinville, le 12 floréal an III (pl. signée : *Girardet inv., Berthault sculp.*).

ouverture pratiquée au-dessus de l'appui permettait fort bien de voir de haut ce qui se passait à l'intérieur de la salle. C'est là notamment que les princes étrangers, désireux d'être reçus au Parlement, étaient conduits; on aimait à leur présenter la plus somptueuse pièce du Palais. Pierre le Grand, Joseph II, le roi de Suède, le comte (fils de Catherine II) et la comtesse du Nord y vinrent tour à tour et parurent émerveillés. La visite de Pierre le Grand, le 19 juin 1717, eut les honneurs d'un procès-verbal en règle consigné dans les minutes du Conseil secret[1] : entré par la porte du greffe, pendant que les membres du tribunal étaient à la buvette, le tsar alla s'installer avec quelques personnes de sa suite et le maréchal de Tessé, attaché au monarque pendant son séjour à Paris, dans la lanterne placée du côté de la cheminée, préparée pour le recevoir et ornée de tapis de damas cramoisi à galons d'or, tandis que dans l'autre lanterne pareillement ornée prenaient place quelques-uns de ses chambellans et ministres. Pour la circonstance les présidents s'étaient revêtus de leurs fourrures et manteaux doublés d'hermine, bien que ce fût la saison d'été. Guillaume de Lamoignon prit la parole et remercia le tsar de l'honneur qu'il faisait à la Cour de sa présence, déclara que déjà plusieurs souverains voisins étaient venus admirer la profondeur des lumières et la sagesse des jugements de la Cour, mais qu'il n'y avait point d'exemple qu'un prince venu d'aussi loin eût désiré d'être témoin de cette auguste séance. Après quoi on passa à la buvette, placée tout auprès, dans la tour dont une porte seulement séparait; et Pierre le Grand contempla tout particulièrement les costumes d'apparat des membres de la Cour.

1. Publié, d'après le texte des *Archives nationales*, dans la *Gazette des Tribunaux*, 2 mai 1857, et dans *Le Mois littéraire et pittoresque*, juin 1902, p. 581.



L'ENTRÉE DE LA COUR DU MAY
avant l'incendie de 1776

Quant au comte du Nord, dont la visite eut lieu le 17 juin 1782 [1], il parcourut successivement les chambres de la Tournelle, de Saint-Louis, la Grand'Chambre [2], deux chambres des Enquêtes [3] et celle des Requêtes où ils examinèrent le plafond peint en 1688 par Bon Boullogne et malencontreusement restauré en 1777 par F. Guérin [4].

IX

L'INCENDIE DE 1776 ET LA RECONSTRUCTION

L'année 1776 commença par un désastre pour le Palais. « Le 11 janvier, à deux heures de nuit, nous dit un témoin oculaire [5], comme j'allais me coucher, je vis une grande flamme qui durait déjà depuis plus d'une heure, et qui, par la position de ma fenêtre [6], me rappelait assez bien le grand incendie de la foire, que j'avais vu du même côté. Je montai, avec mon fils, au grenier : nous vîmes que c'était beaucoup plus loin, sans deviner où, et, ayant examiné avec de petites lunettes, nous vîmes s'élever d'une prodigieuse masse de feu, et très haut, des brillants de lumière comme des éclairs d'artifice. Nous sûmes, le lendemain, que c'étaient les papiers

1. *Gazette des Tribunaux* du 8 mai 1857.

2. Le plafond d'une des chambres des Enquêtes avait été peint par Simon Vouet (*Archives nationales*, H 744).

3. Elle avait été ornée peu auparavant d'un bas-relief en marbre de Guillaume Coustou, représentant « Louis XV entre la Vérité et la Justice ».

4. Cette peinture à fresque, très délabrée en 1857, aurait pu néanmoins être facilement conservée ; on a préféré la détruire.

5. *Journal inédit du duc de Croy*, édit. de Grouchy et P. Cottin (1907), III, p. 235.

6. Il habitait sur la rive gauche, rue du Regard.

enflammés que l'explosion de la flamme enlevait et qui brûlaient en l'air, ce qui faisait comme le plus grand bouquet d'artifices possible, et même plus. Le 12, j'allai voir : il y avait encore deux endroits qui brûlaient. On sauvait les papiers. J'y vis les moines fort bien travailler, et j'examinai en détail la manœuvre de deux pompes qui allaient encore... Cela prit par la galerie des Marchands et il paraît tout simplement que c'est quelque chaufferette ou poêle oublié, et, comme personne ne couche dans ce canton, le feu avait déjà gagné le toit avant que l'on s'en aperçût, ce qui, joint à ce que tout ce côté n'était qu'en vieille charpente, produisit une flamme prodigieuse. Heureusement, il ne faisait point de vent, sans quoi je crois que toute l'île y aurait péri. Il y eut de brûlé tout ce qui est entre la Grande Salle, la Sainte-Chapelle, qui courut grand risque, et le logement du Premier Président. Mais, comme la Grande Salle et la Grand'Chambre s'en sauvèrent, on plaida, quinze jours après, comme si de rien n'était, et on reprit les grandes affaires du maréchal de Richelieu et des édits qui occupèrent tout, alors. »

On songea aussitôt à atténuer dans la mesure du possible les conséquences du désastre [1]. Un mois après (14 février 1776), on pouvait lire dans les *Mémoires secrets* [2] : « Plusieurs artistes se sont déjà évertués à faire des projets pour la construction d'un nouveau Palais ; mais il est fort aisé de tracer de magnifiques idées sur le papier ; le gouvernement ne semble pas disposé à en agréer aucune ; il est question de réparer tant bien que mal pour rendre les lieux habitables. »

1. La maîtrise des Eaux et Forêts et la Cour des Aides y perdirent la majeure partie de leurs greffes et de leurs archives. Cf. *Bibliothèque de la ville de Paris*, ms. nouv. acq. 181, f° 109.
2. T. IX, p. 45.

Mais l'argent faisait défaut[1]. Il fallut lever une contribution spéciale sur les Parisiens, et, par arrêt du Conseil du 30 septembre 1781, fut mis un impôt spécial de six deniers pour livre au prorata des capitations de tous les habitants de la capitale.

Lorsque enfin fut décidée la reprise des travaux, on résolut d'élever une façade monumentale et d'élargir la cour du Mai, en même temps de donner au Palais une entrée monumentale au lieu des deux portes sombres et basses qui auparavant ouvraient sur l'étroite et obscure rue de la Barillerie. Plusieurs architectes se partagèrent la besogne[2] : Couture fut chargé de la façade principale et de celle qui donne au nord sur la galerie Mercière; les galeries de la cour du Mai échurent à Desmaisons; quant au grand perron, au tribunal d'appel, aux bâtiments du greffe, et aux trois galeries voûtées au-dessus de la salle des Pas Perdus, qui reçurent la majeure partie des archives judiciaires, ce fut le lot de Jacques-Denis Antoine. On peut reprocher à ces constructions nouvelles un défaut d'harmonie; une idée dominatrice a manqué pour inspirer l'unité nécessaire à ces trois architectes travaillant concurremment.

Des difficultés surgirent en 1782 : deux entrepreneurs ruinés et dépossédés par Desmaisons dénoncèrent les fautes professionnelles de ce dernier, qui aurait construit les

1. Dans le petit musée créé au Palais par l'Ordre des avocats, on remarque un petit dessin représentant la démolition après l'incendie; il est daté de juin 1777, et porte la mention : « Dessiné sur le lieu par Thierry Père Architecte. »

2. Voir divers plans et mémoires dans la liasse H 744 des *Archives nationales*. Un volume, composé de plans et de dessins originaux de Couture (*Bibliothèque nationale*, Cabinet des Estampes, Ve 84), donne des élévations, des détails de décoration et de menuiserie pour la Chancellerie, les salles d'audience des Requêtes du Palais et des Requêtes de l'Hôtel, la Tournelle et la Cour des Monnaies (1780-1783).

voûtes de la galerie Mercière sans tenir compte de l'insuffisance de l'épaisseur des murs[1]. Successivement ou simultanément plusieurs architectes, Perronnet, Hazon, Ducret et Osmont furent chargés d'examiner la solidité des nouveaux bâtiments, et l'affaire fut portée à l'Académie d'Architecture qui, en mars 1783, délégua deux de ses membres, Hazon et Guillaumot, aux fins d'expertise. Desmaisons répliqua à leurs observations par un mémoire daté du 29 août 1783.

A la date du 19 octobre suivant, les *Mémoires secrets*[2] annoncent la fin prochaine des travaux : « Le nouveau bâtiment du Palais commence à se dégager par l'abbatis des échoppes extérieures qui en ôtoient la vue. Le corps du milieu est orné de morceaux d'architecture. Au fronton se voient les armes de France, en relief, supportées par deux anges de la façon de M. Pajou : on y a placé en outre quatre statues qui, n'étant point assez colossales, se distinguent très difficilement ; ces statues sont la *Force*, la *Prudence*, la *Justice* et l'*Abondance* (la première et la quatrième sont de Berruer, la deuxième et la troisième de Lecomte). »

Pour orner le palais trois artistes brillans
A l'envi l'un de l'autre ont montré leurs talens.
On se tait du cartel : quant à chaque statue,
L'on glose, l'on critique : on dit la Force bien,
La Prudence point mal ; l'Abondance n'est rien,
Mais la Justice est mal rendue.

En dépit des épigrammes, c'est peut-être cette partie de la façade qui prête le moins à la critique. Le cartel du fronton (restauré plusieurs fois depuis 1783, la dernière par Daumet,

1. *Archives nationales*, O¹ 1692.
2. T. XXIII, p. 250.



L'ANCIEN HOTEL DU PREMIER PRÉSIDENT (Tableau du Musée Carnavalet)

avec de fâcheuses transformations[1], en 1911) n'est pas en vérité un chef-d'œuvre, et Pajou n'avait fait que répéter là, avec quelques modifications dans la pose des anges, des motifs de décoration déjà introduits par lui à la façade du Palais Royal et à celle de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans[2]; quant aux quatre statues, encore en assez bon état quoi qu'on ait dit[3], elles ne sortent assurément pas de la banalité des figures analogues dont les emblèmes diffèrent peu, mais l'aspect qu'elles offrent de loin est satisfaisant, et j'estime qu'elles n'auraient pas gagné à être plus colossales, comme le demandait le journaliste du XVIIIe siècle.

On a conservé les procès-verbaux des experts jurés N. Ducret et Osmont, chargés de visiter les nouveaux bâtiments, en date des 21 mars et 23 décembre 1783, ainsi que les observations de J. Gondouin, architecte assistant de Desmaisons[4]. Nous parlerons ailleurs de la magnifique grille d'entrée du Palais, qui date de cette époque et qui a été conservée sans changements.

Le père du célèbre Berryer, qui avait débuté comme avocat au Palais vers 1775, nous a laissé une page écrite longtemps après, où se reflète l'impression qu'il ressentait en songeant à ses jeunes années[5] : « Quand mes regards se reportent en arrière à cinquante ans, je ne reconnais plus l'ancien Palais. En dehors de l'édifice, de larges escaliers surchargés de boutiques étagées les unes sur les autres, flanquées en sus de

1. Voir ci-dessous, p. 94, note 4.
2. Voy. Henri Stein, *Pajou* (Paris, Lévy, 1912), p. 265.
3. L'ascension qu'il m'a été permis de faire récemment pour les voir de près, grâce à un échafaudage établi pour la restauration du fronton, m'a rassuré sur leur état.
4. *Archives nationales*, U 997.
5. *Mémoires*, édit. de 1839, I, p. 25.

bureaux d'écrivains, à partir de l'angle actuel de la belle grille du côté du Pont-au-Change, régnant tout au pourtour de l'ancienne cour du Mai, et servant de ceinture à la Sainte-Chapelle, jusqu'à l'encoignure opposée qui termine les trois quarts d'un cercle irrégulier; amas confus de degrés et d'échoppes, si animés dans les chants du *Lutrin*. Sous les immenses galeries voûtées et aussi en revêtement de tous les piliers de la Grande Salle, d'autres rangées de boutiques remplies de marchandises de toute espèce avaient fait donner à ce temple de la Justice le nom de Palais Marchand. Ce nom, les escaliers, les boutiques, les bureaux d'écrivains, tout, avec les joies du Lutrin, a péri dans les flammes peu de mois après mon débarquement au Palais. » Au Parlement seul étaient consacrées sept grandes salles. Au levant, la façade principale était occupée par la Cour des Aides [1]; au couchant, sur la rue de Harlay, la Cour des Monnaies [2]; au centre, les Requêtes de l'hôtel [3]; un corridor conduisait à la Connétablie [4]; plus loin, la table de marbre des Eaux et Forêts [5]; puis la Chambre du Domaine et les Trésoriers de France [6]; près de la tour de l'Horloge, la Chambre de la Marée; enfin la juridiction du Bailliage du Palais [7].

Nous pouvons d'ailleurs, grâce à des états de lieux heureusement conservés, et qu'accompagnent presque toujours des

1. Sous la Restauration, la Cour d'appel.
2. Sous la Restauration, la 4e Chambre du Tribunal civil.
3. Sous la Restauration, la 6e Chambre, police correctionnelle.
4. Sous la Restauration, en face de la Cour d'Assises.
5. Sous la Restauration, les 2e et 3e Chambres du Tribunal civil.
6. Sous la Restauration, le parquet du Procureur du roi.
7. Sous la Restauration, à côté du parquet. Nous pouvons, d'après un manuscrit de la *Bibliothèque de la ville de Paris*, nouv. acq. 481, donner la liste des derniers lieutenants généraux au bailliage du Palais : 1675. Claude Hourlier; — 1700. Gabriel Sanguinière; — 1716. François Pellet; —

plans signés des architectes Desmaisons et Antoine[1], reconstituer particllement le Palais, ou tout au moins les nouvelles constructions du Palais édifiées par leurs soins en 1783-1786, tel qu'il était à la fin du règne de Louis XVI[2].

Dans le bâtiment neuf situé sur la rue de la Barillerie, vis-à-vis l'église Saint-Barthélemy, trois étages sont occupés par la juridiction des procureurs; puis, en allant vers la Sainte-Chapelle, on trouve le logement de l'huissier garde des portes du Palais, qui jouit de deux pièces au rez-de-chaussée et de trois pièces à l'entresol, — celui du curé de la Sainte-Chapelle, au premier étage, dont le salon prend jour sur la cour du Mai; — et, au deuxième étage, la parcheminerie de la Sainte-Chapelle.

La demeure de l'abbé Paris, qui confine d'une part au Trésor, communique d'autre part à la nef même de la Sainte-Chapelle par une porte en bois de chêne ouvrant à deux vantaux, à gauche de la cour du Mai, au-dessus des arcades qui servent de passage public, c'est le contrôle des Secrétaires du roi, réparti sur trois étages (le troisième consacré aux archives); et à la suite des arcades, la juridiction du trésorier de la Sainte-Chapelle (le greffe, la salle d'audience et la prison au rez-de-

1723. René-Nicolas Saunier; — 1746. Barthélemy Saviart; — 1752. Ambroise Rousseau; — 1762. Louis Le Roy; — 1765. Marie-Nicolas Pigeon; — 1785. Mathurin Le Bruin. Leur hôtel avait son entrée rue de Harlay. Rappelons que nous avons parlé ci-dessus, pp. 39-40, des anciens concierges devenus ensuite les baillis du Palais.

1. *Archives nationales*, Z[1f] 1070. Cf. un plan de la Grand'Salle, daté de 1787, et accompagné d'un tableau des noms des propriétaires et locataires des boutiques et bancs à cette date (*Archives dép. de la Seine*, Domaines, carton 120).

2. En lisant le procès-verbal des scellés apposés au Parlement en novembre 1790 (*Archives nationales*, U 1013), on peut deviner la beauté du cadre riche et somptueux où était rendue la justice.

chaussée). Non loin de là, près des bureaux de l'Élection, voici le petit logement qu'occupe à l'entresol l'organiste de la Sainte-Chapelle, Couperin, avec sa mère; voici une chambre et un entresol concédés au maître tapissier Heurtaut pour lui servir de magasin affecté au service du Palais et des prisons qui en dépendent.

Entre la cour de l'Élection, tributaire de la cour du Mai, et la cour de la Conciergerie, s'étendent les locaux où est installée la juridiction de l'Élection : au rez-de-chaussée, on trouve la salle d'audience, la salle des procureurs, le cabinet du premier président, le parquet des gens du roi et la buvette; à l'entresol, la salle du conseil, le greffe, le cabinet du trésorier et le logement du buvetier. Par derrière est située la Cour des Aides, dont la salle d'audience à quatre fenêtres est ornée de dossiers de banquettes fleurdelisées, d'un portrait peint de Louis XVI au-dessus de la cheminée, d'une pendule de Lepaute sur la cheminée, et en face d'un Christ (comme dans toutes les autres salles d'audience). A l'entresol du pavillon de l'Élection se trouve la chevecerie de la Sainte-Chapelle [1], attenant à la galerie Mercière et prenant jour sur la petite cour voisine de la Sainte-Chapelle.

La juridiction de la Chambre des Bâtiments occupe deux étages à l'angle de la galerie Mercière et de la galerie des prisonniers : il y a là une Chambre du Conseil, une salle d'audience, un cabinet pour le greffier, un autre pour l'huissier, un autre pour le procureur du roi, et un dépôt d'archives. Au rez-de-chaussée de la cour de la Conciergerie et au-dessous

1. En 1783, c'est Adrien-François Thomas, prêtre et marguillier, qui remplit les fonctions de chevecier. D'après un arrêt de la Chambre des Comptes de 1669 (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XXXVIII, 1910. p. 239), le chevecier était responsable du linge, des ornements et des livres,

du sol de la galerie Dauphine demeure le chirurgien de la Conciergerie[1], et sous la voûte de la galerie Dauphine, dans des dispositions parfaitement identiques, sont les locaux habités par le chapelain de la Conciergerie.

Par le grand escalier qui ouvre dans la galerie Mercière, entre le bâtiment des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle et la cour de la prison des femmes, on arrive aux locaux de la juridiction de la maîtrise des Eaux et Forêts, comprenant une salle d'audience, une salle du Conseil, et le greffe. Ce même grand escalier, orné de sculptures et où, dans une niche, a été placée une statue en plâtre de la Justice, par Gois[2], conduit à la Cour des Aides[3], éclairée en grande partie par la cour de la prison des femmes : on y voit, successivement, la Chambre du Conseil, le cabinet du premier président, la salle d'audience (dont les fenêtres donnent sur la cour du Mai et la cour de la Présidence, et dont la cheminée est ornée d'une pendule de Lepaute et d'un portrait de Louis XV), le parquet des huissiers, la chapelle, la 3e Chambre (avec pendule de Lepaute et portrait de Louis XIV), le cabinet du secrétaire du procureur général, celui du secrétaire du premier président, le parquet des gens du roi, le cabinet du procureur général, la bibliothèque, le cabinet du greffier en chef, et le dépôt du greffe;

1. Déjà sous François Ier et sans doute auparavant il y avait un médecin de la Conciergerie; le *Catalogue des actes de François Ier* nous a révélé les noms de Louis Braillon (1531) et de Jean Tagault, décédé avant 1546.

2. De ce même sculpteur le Palais possédait un bas-relief en pierre, servant d'imposte à une entrée sur la rue de la Barillerie, et représentant une séance du « Conseil des Dix » qui jurèrent de venger la mort du duc de Guise. Ce morceau dut être enlevé pour être transporté au château de Blois (*Moniteur* du 28 août 1846) où je l'ai vainement fait chercher.

3. Sur le plan de 1700 (*Archives nationales*, Q1 1099, n° 1, f° 84), on distingue l'escalier conduisant à la Cour des Aides, entre la Grand'Salle et la salle Dauphine, près de l'entrée de la salle aux Merciers.

et au-dessus, sous les voûtes du dôme et des pièces voisines, à plomb sur la salle aux merciers, et divisée en neuf parties formées par huit cloisons de refend en bois de sapin, la salle des archives.

X

L'ANCIENNE CONCIERGERIE

Dans les bâtiments les plus voisins de la Seine se trouvaient les prisons de la Conciergerie[1], toutes hérissées de portes et de grilles, avec leurs dépendances. D'un état de lieux dressé en 1786[2], il résulte que ces prisons comprenaient alors : le logement du concierge; le guichet, « garni d'une forte porte maillée, avec un petit jour à coulisse avec croisillon en fer au devant » ; le greffe, en face; le parloir et la cour des femmes; les « chambres de pistoles » ; la « chambre de paille », où l'on voyait, dans la voûte, une « trappe en bois ouvrante dans son châssis ferré et recouvert d'une grille en forme de diamant garnie de barreaux et de traverses, recouvert de fortes tôles attachées avec des clous rivés » ; l'infirmerie des femmes, également munie d'une trappe dans la voûte ; en haut de l'escalier, une grille de fer. Dans la cour, un puits dans lequel on avait établi une pompe-fontaine, et une auge de pierre. Au devant, deux tables de pierre, rondes, ayant chacune 2 pieds 9 pouces de diamètre; dans les embrasements, deux bancs de pierre. Le pourtour des murs, à la hauteur de la plinthe couronnant le rez-de-chaussée, était armé de herses en fer « pour la sûreté

1. En mars 1780 la Conciergerie avait été agrandie par la réunion de terrains appartenant à la Sainte-Chapelle (*Archives nationales*, O[1] 124, p. 216).
2. *Archives nationales*, Z [1f] 1070.

et empêcher l'évasion ». Un escalier de pierre conduisait à la tribune des femmes, où était aménagé un confessionnal, et que défendait une nouvelle grille maillée. Au premier étage étaient installées l'infirmerie des hommes et la pharmacie [1]. En face du guichet, deux chambres étaient réservées aux prisonniers arrivant la nuit; chacune d'elles était fermée par une porte en plein bois de chêne ferrée; un corridor conduisait au parloir des hommes, muni de fortes grilles et de deux « secrets » ou cachots éclairés par un soupirail; ensuite la chapelle, garnie de vingt bancs. Au fond du parloir, par l'escalier situé à gauche, on distinguait une chambre appelée « le Bel-Air »; en face, une autre, dite « le Nord »; et on arrivait ainsi à l'ancienne prison : sous la galerie, à droite en entrant, les deux chambres de paille, puis d'autres pièces ayant chacune leur désignation : « Notre-Dame », « le Paradis », « la Chambre claire », « Saint-Christophe », « la Grenade », « Saint-Vincent ». Enfin un escalier montait à la Tournelle ou Chambre criminelle du Parlement, aux cachots voisins, et aux tours Bonbec et Grand César, où avaient été également aménagés des cachots.

A cette description on pourra comparer le plan du rez-de-

1. Le 31 juillet 1543, le Parlement avait fait placer dans la salle dite de l'infirmerie des lits destinés aux malades, qui jusqu'alors n'avaient que de la paille pour s'étendre. En 1548, au mois d'août, quelques prisonniers étant morts de la peste, et vu l'encombrement des locaux, la Cour en ordonna la visite et prescrivit d'envoyer à l'Hôtel-Dieu les malades et les plus suspects (*Archives nationales*, X[2a] 105); il y eut trêve pendant quelques semaines (*Idem*, X[1a] 1563) et les immondices accumulées dans cet endroit furent enlevées ; on procéda à une appropriation générale. La situation n'avait guère changé deux siècles et demi plus tard : les cachots humides et privés d'air, la cour malsaine et dégradée, les plafonds menaçant ruine. On continuait à se servir de cachots souterrains où l'air n'entrait que par de rares soupiraux, où les infiltrations entretenaient une effrayante humidité, où la promiscuité entretenait d'autre part des germes de maladies endémiques.

chaussée de la Conciergerie que possédait Victorien Sardou et qu'a reproduit M. G. Lenôtre dans son *Tribunal révolutionnaire*[1]. Le plan est naturellement plus explicite et d'une précision toute mathématique. Mais tout concorde fort bien.



Nous sommes très bien renseignés sur l'état lamentable de la prison de la Conciergerie à la fin de l'ancien régime. Si le préau mis à la disposition des prisonniers était relativement vaste et aéré et les galeries suffisamment spacieuses, « on était révolté du tableau que présentaient les lieux qui servaient d'asiles au plus grand nombre de prisonniers; les uns sont accumulés pendant toute la nuit dans des caveaux noirs où règne une humidité pourrissante et où l'air du dehors ne peut pas pénétrer, les autres sont resserrés perpétuellement dans des cachots à demi méphitiques (dans les tours appelées grands et petits Césars) et n'y reçoivent d'autre lumière que celle d'un caveau sombre qui les précède[2] ! »

Dans les chambres « de la paille », que nous avons déjà citées, au nombre de treize, sont obscurément entassés les miséreux, au milieu d'une vermine repoussante, au nombre de quinze à trente par chambre : d'affreuses et sordides paillasses doivent être changées ou nettoyées tous les mois, mais le concierge s'y résigne à peine une fois l'an. Dans les chambres « de la pistole », dont le nom seul indique une condition légèrement supérieure (7 livres 10 sous par mois), étaient

1. P. 56 (Paris, 1908, in-8). Voir d'ailleurs ce volume pour de plus amples détails (pp. 18-27, 50-60 et 115-118).

2. Mémoire lu en séance publique de la Société royale de médecine, le 30 août 1791; cité par A. Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris*, t. VI (1902), p. 41.

confinés les prisonniers d'une catégorie intermédiaire, mais l'air n'y était guère plus sain, quoique il y eût là un matelas pour chacun des six à douze prisonniers qui se partageaient un même cachot. Enfin les chambres « de la pension » étaient réservées aux privilégiés qui pouvaient se payer le luxe d'un loyer de 45 livres par mois, avaient deux matelas et ne partageaient pas leur chambre avec leurs semblables. Mais, ceux-ci mis à part, on conçoit ce qu'une promiscuité malsaine à tous points de vue pouvait produire. Sous prétexte que la plupart des prisonniers de la Conciergerie étaient des condamnés à mort, la pitié qu'ils inspiraient n'était qu'un vain mot. On ne saurait dire si les guichetiers étaient toujours d'honnêtes fonctionnaires; il serait dangereux de les croire incorruptibles[1] : parfois on entendait certains individus faire bombance dans les corridors, de connivence avec leurs gardiens, parfois on les trouvait en possession de fausses clefs d'une provenance suspecte. La nourriture ordinaire était mauvaise; l'infirmerie n'était, au témoignage de Beugnot qui y séjourna, qu'un long boyau mal éclairé où des grabats servaient de refuge à des gens atteints de maladies variées, parfois infectieuses; aussi le scorbut y régnait-il en permanence. Les prisonniers qui ne mouraient pas cherchaient à s'évader par tous les moyens possibles; les autres, moins rusés, se livraient à de petites rébellions ou occupaient leurs loisirs à la fabrication de faux billets. Une lettre de l'architecte Giraud nous donnera un détail intéressant sur une tentative d'incendie; par ailleurs nous apprenons que les vagabonds rôdaient volontiers le soir aux alentours du palais et que de temps à autre on était obligé de procéder à des expulsions en masse. Le commissaire

1. Quelques-uns, semble-t-il, jouaient double jeu; tout en ayant l'air de favoriser les prisonniers et de leur être tout dévoués, ils les dénonçaient.

de police se trouvait quelquefois contraint de se tenir en permanence à la Conciergerie, et son rôle n'était pas enviable; la surveillance du concierge[1] et des guichetiers était notoirement insuffisante, et les locataires des boutiques du quai de l'Horloge, opticiens et autres, étaient réveillés au milieu de la nuit par des bruits insolites provenant de la prison.

XI

LE PALAIS A L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

Les six tribunaux civils du département de Paris furent installés les 25-26 janvier 1791 par le Conseil général de la Commune et ouvrirent aussitôt leurs audiences dans d'anciens locaux dispersés; mais dès le premier jour la municipalité parisienne avait réclamé la réunion de ces tribunaux au Palais de Justice. Un rapport fut demandé à l'architecte Poyet, qui évalua la dépense à 3 802 800 livres : c'était, paraît-il, le projet le plus facile et le moins coûteux[2]. Mais les intérêts de quartier prévalurent en sens contraire.

Le 10 mars 1793, la Convention nationale promulgua un décret établissant un tribunal criminel révolutionnaire avec jurés, sans recours au Tribunal de Cassation; il ne commença à fonctionner que le 6 avril, et siégea dans la Grand'Chambre devenu tribunal de cassation[3] et qui est aujourd'hui la

1. Le concierge Richard faillit être victime de la vengeance populaire le 3 septembre 1792.

2. *Archives nationales*, D IV 5.

3. Cette transformation avait amené le changement de la forme des sièges, la substitution d'un plafond uni à l'ancien, et l'installation de tapisseries adaptées aux circonstances aux lieu et place des anciennes tentures chargées

première Chambre civile. Aussitôt constitué, il eut à s'occuper de la radiation des émigrés, et obtint pleins pouvoirs pour poursuivre, faire arrêter et condamner tous individus suspects. On connaît le rôle qu'a joué le célèbre accusateur public près de ce tribunal, Fouquier-Tinville, qui était logé au Palais; le président Dumas avait sa chambre à la Tournelle, avec vue sur la Seine; les jurés se réunissaient à l'extrémité opposée, du côté des galeries du Palais; et les huissiers se tenaient en face de la porte d'entrée de la Grand'Chambre, à l'ouverture de l'escalier dérobé qui communiquait avec la Conciergerie. A un moment donné, la place étant devenue insuffisante pour les condamnés, on résolut de construire dans la galerie des Libraires un amphithéâtre de plus de 550 pieds de long, qui aurait pu contenir 400 personnes à la fois; les menuisiers s'étaient déjà mis à l'œuvre lorsque la chute de Robespierre, suivie de la suppression du tribunal, empêcha la réalisation de ce dessein.

Malgré l'opinion de Billaud-Varenne, qui avait réclamé la suppression des tribunaux, « source de désordre », le Tribunal civil de la Seine fut rétabli, par une loi de la Convention du 19 vendémiaire an IV, et sa première audience fut tenue au Palais le 12 frimaire suivant (3 décembre 1795). Recolène, qui présidait, assigna à chaque section un local particulier pour les audiences et pour la Chambre du Conseil. Il y avait alors 48 juges pour le département de la Seine.

En l'an IV, l'architecte du Palais, Giraud, fut chargé par Bénezech, ministre de l'Intérieur, de faire procéder à la

d'armoiries « devenues inconstitutionnelles ». (Délibération du 12 mai 1791.) — Sur la réinstallation du tribunal de cassation, voir dans G. Lenotre, *Le tribunal révolutionnaire* (Paris, 1910, in-8), p. 363, deux intéressants arrêtés du Comité des finances (23 messidor et 25 thermidor an III).

démolition de la galerie conduisant à la Sainte-Chapelle haute; ce n'était plus qu'une masure, suspendue et par suite dangereuse; étant immédiatement appliquée à la façade des bâtiments de la Comptabilité et à celle du tribunal criminel[1], elle y entretenait une humidité affreuse; c'était de plus un foyer d'incendie permanent, par la masse des papiers qu'on y avait amoncelés, sans compter ceux qu'on se disposait à y ajouter encore. Dans un rapport du 5 pluviôse, Giraud propose de transférer ailleurs la « Commission des contributions directes » et le « tribunal des Monnaies » ; leur départ permettra l'agrandissement indispensable du tribunal civil. Il indique encore d'autres mesures possibles: il y a là un marbrier, près de la Sainte-Chapelle, qui doit disparaître, car c'est « l'homme le plus malpropre, le plus intrigant et le plus insolent que l'on connaisse dans l'enceinte du Palais » ; et son existence « s'oppose invinciblement à ce qu'on donne à la basse chapelle une entrée particulière qui laisserait au tribunal criminel la jouissance entière de la cour fermée par une barrière ». Et il conclut ainsi : « Vous savez que l'élégance et la beauté du stile du portail de la Chapelle répond au dedans. Si le projet que j'ai remis au citoyen Camus, archiviste de la République, et qui a été adopté par le ministre de l'Intérieur, est exécuté, il faudra bien que la galerie et les bicoques qui entourent ce monument disparaissent pour l'honneur des arts, pour votre propre tranquilité, pour la salubrité de vos bureaux, pour la commodité et même le besoin impérieux des tribunaux civil et criminel, enfin pour le bien général[2]. »

1. En l'an VI, le tribunal criminel occupait l'ancienne maison de la maîtrise. (*Archives dép. de la Seine*, Domaines, carton 400.)
2. *Archives nationales*, F13 873.

L'inspecteur général des bâtiments civils, Vaudoyer, donna un avis conforme à la démolition proposée, et le Conseil des bâtiments approuva également (12 ventôse an VII) : cette galerie, destinée dans le principe à servir de passage au premier président pour se rendre de son hôtel au Palais, n'avait d'ailleurs plus d'utilité. Mais les commissaires de la Comptabilité veillaient : ils réclamèrent, la place leur manquait. Malgré l'urgence, le ministre décida de surseoir. Pour les satisfaire, Giraud décida de suspendre la démolition jusqu'à ce qu'il eussent obtenu la jouissance de l'ancienne salle Saint-Martin. Lorsqu'ils l'obtinrent (an VIII), l'architecte les invita à déménager tous les papiers de la galerie jusqu'à la petite cour voisine : ils s'y refusèrent. Cette fois Giraud se fâcha et reprit la plume, dénonçant à nouveau les dangers d'incendie et les inconvénients multiples qui résultaient de l'existence de cette galerie, qui, s'il n'avait pris soin, dit-il, de l'étayer il y a trois ans, serait tombée en ruine[1].

Ce ne furent pas les seules difficultés qu'éprouva l'architecte Giraud. Au mois de germinal an VIII, le ministre de la Justice ayant été instruit qu'on avait proposé de transférer le tribunal de cassation au Louvre et la section de police correctionnelle au Grand Châtelet, s'informa, désireux de savoir si tous les tribunaux ne pouvaient être conservés dans le Palais; il chargea l'architecte d'un rapport qui conclut à l'absurdité de la division et à un accroissement exagéré de dépenses en cas d'adoption de cette mesure. Le rapport approuvé, on décida des travaux dont le besoin impérieux n'avait pas besoin d'être démontré, et dont le montant fut évalué à 120 000 francs. Mais un devis exact était impossible en raison de l'état de vétusté de la plupart des locaux, et des

1. Lettre du 27 floréal an IX (*Archives nationales*, F^{13} 873).

réparations inattendues qui ne se découvraient qu'au fur et à mesure de l'état d'avancement de la réfection. D'où accusations et dénonciations contre l'architecte, qui résolut de se justifier. Son rapport, en date du 11 pluviôse an IX, en même temps qu'il est un plaidoyer personnel, apporte d'intéressants renseignements sur la situation du Palais et les travaux qu'on y exécuta à cette époque. Nous en extrayons quelques passages :

« On ne pouvait pas laisser les tribunaux dans l'état d'indécence, de malpropreté et de délabrement où ils avaient été mis, soit pour des besoins particuliers et momentanés à différentes époques, soit par un système de dilapidation contre lequel ma résistance opiniâtre n'a pu l'emporter. S'agit-il de la Grande Salle, dite des Libraires[1], la plus belle qui existe dans les tribunaux de la France, je dirai même de l'Europe? Mais le citoyen Benezech a fait pendant la durée de son ministère ce qui étoit en son pouvoir pour la rendre décente et même lui prouver la dignité que sa destination semble prescrire impérieusement. Aussi le département, d'accord avec ce respectable ministre, prit-il le 28 floréal an V un arrêté qu'il fit afficher plusieurs fois, par lequel il prononçait la démolition de toutes les boutiques et échoppes qui encombraient et déshonoraient cette superbe salle, et il ajouta qu'il ne pourrait s'en établir de nouvelles que d'après les plans de l'architecte du Palais. En conséquence je les ai toutes détruites successivement, et malgré cette autorisation formelle, je ne me suis pas encore permis d'en établir d'autres, quoiqu'il y ait sept places très favorables à cette destination, que leur construction soit vivement sollicitée par tous les avoués pour

1. Une vue de la Grand'Salle à cette époque nous est fournie par le célèbre tableau de Louis Boilly (Musée de Lille, n° 47) qui y a placé son « Triomphe de Marat au sortir du Tribunal révolutionnaire ».



leur procurer des bancs, et qu'elles soient nécessaires pour la propreté et l'embellissement de cette salle. » Giraud affirme qu'il a toujours été approuvé et encouragé par Vaudoyer, et continue ainsi : « Si l'on a pour objet de me reprocher la grande Grille du Palais,



ma réponse est toute simple. Je me suis borné à faire réparer les serrures, les espagnolettes, à remplacer les grosses taules qui tomboient en pourriture, par une grille en mosaïque pareille à celle de la porte du milieu ; à faire remettre un battant qui avait été volé ; enfin à

faire fermer ces portes, ce qui depuis dix ans n'avait pas lieu et exposait par là tous les dépôts à être pillés ou brûlés, surtout pendant la nuit. Il me paraît inutile de vous parler des décorations que j'ai proposé d'ajouter à cette grille. Vous savés que les dessins et les devis sont depuis très longtems dans vos bureaux. Je les ai soumis à votre examen, vous ne m'avés fait encore aucune réponse, et les choses sont restées dans le même état. » Après avoir signalé différents travaux d'appropriation qu'il a exécutés dans plusieurs tribunaux[1], il poursuit : « Toujours le bon ordre et le bien public m'ont servi de boussolle, même aux dépens de ma fortune et au péril de ma vie : car cent fois j'ai été dénoncé par le ci devant tribunal révolutionnaire, et je défie qui que ce soit de me prouver que depuis 1791, époque à laquelle j'ai succédé à feu Desmaisons dans la place d'architecte du Palais, on m'ait payé directement ou indirectement plus de 90 francs que j'ai reçus il y a environ six mois du citoyen Camus, garde des archives de la République, pour honoraires des ouvrages que j'avais dirigés dans ses dépôts. J'avoue cependant que je ne suis pas très satisfait d'une pareille insouciance. » Et cependant l'architecte veille toujours et ce n'est point sa faute si, de-ci de-là, il se produit quelque événement fâcheux dans l'enceinte des bâtiments con-

1. Nous voyons, en l'an VIII, des travaux de couverture entrepris aux bâtiments « occupés par les Archives nationales et par le Tribunal de Cassation », en l'an IX des réparations exécutées à la Conciergerie. Par lettres des 5 pluviôse et 27 frimaire an IX, Hémard et Gaultier-Biauzat, présidents successifs du Tribunal criminel du département, renouvellent le désir qu'ils ont de voir achever les travaux commencés dans la Chambre du Conseil de la 2e section du Tribunal criminel, puis suspendus, de telle sorte que, « si le froid arrivait, le Tribunal ne pourrait tenir ses séances et continuer ses fonctions ». D'après des ordres reçus, Giraud se transporte à la manufacture des Gobelins pour y rechercher des tapisseries demandées pour le Tribunal de Cassation ; mais il n'en trouve aucune qui convienne, ni pour le sujet, ni pour les dimensions.

LE PALAIS



LA FAÇADE DE LA CHAMBRE DES COMPTES AVANT L'INCENDIE DE 1737

fiés à ses soins : « Vous savez que je vous ai annoncé avoir donné des ordres très prompts pour boucher une porte et mettre des serrures à deux autres qui communiquaient dans les souterrains du Palais. Nonobstant cette précaution, on y a trouvé hier, vers les neuf heures et demie du soir, deux mèches de filasse souffrées dont l'une était enflammée. Le commissaire de police de la section et celui du Palais en ont dressé procès-verbal. Et si dès l'instant où je vous ai écrit, je n'eusse fait enlever un magasin considérable de tonneaux où l'on avait jeté ces mèches, il s'en seroit suivi les plus fâcheux accidens. Ce Palais, je vous le répète, ne ressemble en rien aux autres édifices publics[1]. »

XII

LE PALAIS AU XIXe SIÈCLE

Le Palais fut rendu à sa destination ancienne par la loi de ventôse an VIII. On y installe la Cour de Cassation dans les deux salles du Parlement ; on donne à la Cour d'appel l'emplacement de la Chambre des Requêtes ; enfin au Tribunal civil échurent les bâtiments des greffes et des anciennes juridictions secondaires. Une telle répartition était logique, mais ce fut la place qu'on jugea aussitôt insuffisante pour tous ces services réunis. La population augmentant, les affaires se multipliaient, et l'on en vint à user de subterfuges pour utiliser les moindres coins des bâtiments jusqu'aux combles ; des modifications et surtout des agrandissements devinrent très vite indispensables : on en était arrivé, tant on se trouvait à l'étroit, à

1. *Archives nationales*, F13 873.

changer certaines Chambres plusieurs fois de local dans une même semaine.

Différents projets furent étudiés à partir de 1825[1]. Les uns rêvaient de bâtiments entièrement neufs, appropriés aux besoins nouveaux, avec expropriation et suppression de toutes les propriétés particulières enclavées dans le périmètre de l'ancien Palais. Les autres, pour qui les grandes salles représentaient toute l'histoire de la cité et quelques-unes des pages intéressantes de l'histoire de France, criaient à la profanation et se montraient disposés à conserver le plus de souvenirs possible. C'est en tenant compte de ces courants opposés que le Conseil Général de la Seine prépara, en 1835, un projet général d'isolement, d'agrandissement et de transformation où les partisans du passé trouvaient ample satisfaction, et en confièrent l'étude à l'architecte Huyot. Ce fut tout d'abord fort modeste : on se contentait de donner une autre salle d'audience à la Cour de Cassation et d'agrandir sa bibliothèque e n régularisant les constructions existantes ; de créer à la Cour d'appel une salle d'audience communiquant avec la Conciergerie et destinée à la Cour d'assises, avec une autre salle pour l'instruction des affaires et les besoins des magistrats d'assises ; d'établir les services correctionnels à la galerie Lamoignon ; de réunir enfin dans un même local la quatrième Chambre civile et la Chambre à la criée. La dépense était évaluée à 1 058 018 francs, mais ce premier projet n'eut pas le don de plaire. L'architecte se mit au travail et en proposa un autre, pour lequel les prévisions atteignirent 3 591 617 francs : la Cour de Cassation s'agrandissait aux dépens du Tribunal,

1. Il existe aux *Archives nationales* (F 117449) un bon plan, provenant de l'ancien service du cadastre, qui nous montre l'état des locaux du Palais de Justice en 1826.

deux salles d'assises seraient construites sur la rue de Harlay avec une façade monumentale, le dépôt de police utiliserait les anciennes cuisines, une galerie relierait le porche de la Sainte-Chapelle avec la galerie des Merciers et les bâtiments de la police correctionnelle, les Chambres civiles occuperaient en plusieurs étages la partie comprise entre la Grand'Salle et le quai, un nouveau bâtiment sur la rue de la Barillerie conviendrait aux juges d'instruction, au parquet et aux archives; mais la Grand'Salle devenait mutilée et dénaturée. Au mois d'août 1836 on approuve l'ensemble du projet, avec diverses modifications qui empêchaient cette mutilation regrettable, et amenaient en même temps un relèvement sensible du chiffre de la dépense prévue, portée dès lors à 4 126 817 francs. La parole fut alors au Conseil général des bâtiments civils qui demanda diverses augmentations de constructions et exigea qu'on respectât la largeur de la cour de la Sainte-Chapelle. Aussitôt le devis fut porté au double : 8 322 067 francs. Ce projet, définitivement approuvé en 1837, présentait des dispositions générales qui ont été réalisées, avec de nombreuses additions de détail; il fut consacré par l'ordonnance royale du 26 mai 1840. Mais la mort de l'architecte Huyot, survenue quelques semaines plus tard (août 1840), arrêta la mise à exécution et remit toutes choses en question.

On courut d'abord au plus pressé : à la suite d'une émeute qui avait permis, les 12-13 mai 1839, à une petite troupe de factieux de s'emparer du corps de garde du Palais, on songea à fortifier la tour de l'Horloge, bien située au coin du quai et du pont, d'où il serait facile de faire feu, le cas échéant, sur des assaillants. Mais ce n'était là qu'un des petits côtés d'un grand travail de restauration qui s'imposait toujours, et plus sérieusement que jamais. Un nouveau projet partiel des archi-

tectes Duc et Dommey, sur les bases du projet Huyot, fut approuvé ; et l'on se décida, pour assurer un meilleur fonctionnement des services si nombreux englobés dans le Palais de Justice, et auxquels la place était réservée avec une déplorable parcimonie, à entreprendre la réfection du bâtiment situé sur la rue de la Barillerie, entre la cour du Mai et le passage de la Sainte-Chapelle [1] : cette nouvelle construction était destinée à recevoir le parquet du procureur du roi, les cabinets des juges d'instruction et les archives de l'état civil [2].

En présence de ce projet, qui paraissait définitif, survint un incident inattendu. Le plan des architectes comprenait en effet une diminution de la surface de la cour de la Sainte-Chapelle et enclavait celle-ci de telle sorte que l'aspect extérieur en était singulièrement modifié. Les débats à ce sujet furent longs et la Commission des Monuments historiques intervint heureusement. L'architecte de la Sainte-Chapelle, Lassus, et l'inspecteur Mérimée protestèrent avec véhémence. Le premier est l'auteur d'un rapport où il s'élève énergiquement contre les bâtiments projetés, qui enterreraient le joyau du XIIIe siècle entre d'affreux murs du XIXe ; et l'intervention

1. Voir le *Moniteur* des 14 et 19 juin 1839.

2. Un arrêté du préfet de la Seine, en date du 5 floréal an XIII (26 avril 1805), décida que les doubles des actes d'état civil du département de la Seine seraient réunis aux dépôts du greffe de première instance. — Déjà précédemment on s'en était préoccupé, comme il appert d'une lettre de l'Administration centrale du département en date du 14 floréal an VI : « Rien n'est plus urgent que de transporter le dépôt des archives de l'état civil dans le lieu qui lui est assigné au Palais de Justice [à l'entresol de l'aile gauche de la cour du Mai] par notre arrêté du 14 ventôse dernier, à cause des dangers, qu'il court à chaque instant, d'être pillé ou incendié tant qu'il restera au Châtelet ; déjà même, il y a environ quinze jours, une porte a été forcée, et sans la vigilance du citoyen Benoist, garde de ce dépôt, il auroit pu arriver quelque événement fâcheux. » (*Archives dép, de la Seine*, Domaines, carton 400.)

ne fut pas tout à fait inutile. On parlait volontiers de vandalisme ; Duc protesta et s'évertua à combattre l'engouement pour le moyen âge, qu'il qualifiait de suranné et de ridicule : l'architecture, selon lui, doit obéir à une loi traditionnelle et se défier des idées rétrogrades. Une première fois, le Conseil général de la Seine, dont l'intervention s'explique par ce fait qu'il était appelé à voter les crédits nécessaires, admettait parfaitement que la Sainte-Chapelle ne présentait extérieurement aucun intérêt au point de vue de l'art (séance du 30 octobre 1843) ; puis, par un revirement d'opinion auquel la campagne de la Commission des Monuments historiques ne fut pas totalement étrangère, on vit un peu plus tard ce même corps élu accepter (16 novembre 1844) la théorie de sauvegarde du monument élevé par Louis IX. La discussion dura plusieurs années[1], en raison surtout du rétrécissement projeté de la cour de la Sainte-Chapelle et de l'inconvénient grave qu'il y avait à laisser subsister l'îlot de maisons situées entre le quai et la rue de la Sainte-Chapelle, et dont la suppression s'imposait.

En vérité, la merveille de la Sainte-Chapelle n'a pas été dégagée suffisamment, du côté nord principalement. C'est là un fait indéniable, contre lequel n'ont cessé de protester les esprits indépendants et les amis du beau : « Tandis que l'État restaurait à grands frais la Sainte-Chapelle, l'architecte du Palais de Justice prenait toutes ses dispositions pour l'enfermer le plus étroitement possible dans une enceinte de murs faisant partie des dépendances de ce palais. Ainsi, d'une main, l'État payait pour que la Sainte-Chapelle devînt très belle à voir, et de l'autre il payait pour que cette vue devînt impos-

1. *Mémoires et procès-verbaux des délibérations du Conseil général de la Seine*, mai-juin 1878, p. 88.

sible. A vrai dire, l'État ne se doutait aucunement de ce double travail, l'architecte du Palais de Justice ne se considérant pas, paraît-il, comme tenu de respecter autre chose que le monument confié à ses soins. Artiste, l'intérêt de l'art cependant aurait dû l'émouvoir ; citoyen, l'intérêt public ne devait-il pas le préoccuper? Une commission nommée par suite des réclamations de l'architecte de la Sainte-Chapelle a jugé qu'une partie du public pouvait avoir encore plus de plaisir à voir la vieille œuvre gothique que même les constructions nouvelles projetées par l'architecte du Palais de Justice[1]. »

Lorsque éclata la Révolution de 1848, on avait bien voté les nouveaux agrandissements du Palais, pour aménager les locaux du tribunal de première instance et construire de nouvelles salles d'assises. Mais ce fut tout, et on dut attendre des jours meilleurs. A part l'achèvement de l'aile du bâtiment sur la rue de la Barillerie, entre la salle des Pas Perdus et la tour de l'Horloge, en 1851, et la reconstruction du pignon de la salle des Pas Perdus, en 1852, on n'a rien entrepris[2]. Et cependant les tribunaux d'appel, la police correctionnelle, la Préfecture de Police, la Cour de Cassation attendaient toujours les améliorations promises, les agrandissements indispensables.

Un nouveau rapport allait être rédigé pour y porter remède. Les prisons cellulaires devaient prendre une grande extension, avec 200 cellules; les maisons qui séparaient la salle Saint-Louis de la rue de Harlay devaient être abattues, et, sous la direction de l'architecte Lenormand, on élèverait des bâtiments

1. *Revue de l'Architecture et des Travaux publics*, VIII (1849), col. 277.

2. On restaura en même temps l'escalier du XIII[e] siècle qui descend à l'étage inférieur, et on détruisit dans l'ancienne salle de la 7[e] chambre correctionnelle un beau plafond attribué à Boucher, les mesures de conservation de cette œuvre d'art ayant été jugées trop coûteuses (*Moniteur* du 13 octobre 1851).

considérables au coin de la rue de Harlay pour la Cour de Cassation ; puis, avec une façade monumentale sur la même rue, Duc et Dommey se proposaient de construire les salles destinées aux assises ; enfin, à la place des vieilles et lamentables bâtisses qui, du côté du quai des Orfèvres, entouraient la Préfecture de Police, Gilbert et Bruzard avaient mission de donner à ce service un local vaste et suffisamment aéré. Il y eut bien quelques protestations contre l'aménagement et l'exiguïté de certaines parties du nouveau projet, qui prévoyait cependant plus de 20 millions de dépenses ; mais, après quelques légères modifications, le Conseil général donna son approbation le 28 mai 1853 ; un décret du 2 mars suivant autorisa les expropriations nécessaires. Tel a été le point de départ des très grands travaux exécutés au Palais de Justice sous le second Empire[1], et que l'on peut résumer ainsi :

1853-1857. Reconstruction des bâtiments neufs du quai de l'Horloge, à partir de la tour de l'Horloge.

1858. Consolidation des voûtes de la salle des Pas Perdus.

1859. Restauration des anciennes tours, avec reprise des fondations en sous-œuvre, et création d'un fossé séparé du quai par une grille.

1859-1863. Construction des bâtiments des assises, de la Chambre des avoués, de la Chambre des criées, de la bibliothèque de l'Ordre des Avocats.

1. «... C'est alors seulement que la restauration du Palais de Justice sera terminée, et qu'on pourra se rendre compte de ces travaux entrepris tour à tour, selon que les besoins du service se déclaraient, peut-être sans un plan d'ensemble bien régulier, bien déterminé, et aux dépens de l'unité et de l'harmonie des différents bâtiments entre eux. Ce sera, au surplus, il faut le reconnaître, bien moins le tort des architectes que celui de l'administration qui, nous le craignons, ne s'est pas, dès le principe, bien rendu compte des besoins du service judiciaire, ou du moins a reculé devant une décision définitive générale. » (*Revue de l'Architecture et des Travaux publics*, XIII, 1855, col. 87.)

1863. Installation des nouvelles salles du dépôt de la Préfecture de Police à la place de l'ancienne et luxueuse salle Saint-Martin.

1864. Consolidation des assises de la salle des Pas Perdus.

1865. Achèvement du gros œuvre de la façade de la Cour de Cassation.

1866. Restauration de la Grand'Chambre.

1867. Fin des travaux des bâtiments de la Cour de Cassation jusqu'à la rue de Harlay.

1868. Prise de possession par la Cour de Cassation de sa nouvelle salle d'audience.

1868. Achèvement du premier corps de bâtiment de la Préfecture de Police.

1869. Restauration de la prison de Marie-Antoinette et transformation de la chapelle dite des Girondins.

1869. Inauguration du vestibule de Harlay.

La période d'activité s'était déjà quelque peu ralentie, lorsque survinrent les événements de 1870 et le fatal incendie du 24 mai 1871, allumé par les insurgés, qui détruisit les parties du Palais affectées au tribunal de première instance, à la police correctionnelle, les bureaux de l'état civil, les archives, le parquet du procureur général et du procureur de la République, les cabinets des juges d'instruction, la chambre et le greffe des avoués, deux salles d'assises à peine achevées depuis deux ans, et en grande partie la Cour de Cassation, la Cour d'appel, la Grand'Chambre et la Salle des Pas Perdus [1].

1. Un chef de légion du Comité central, ami du « général » Ferré, avait fait enduire de pétrole tous les murs de ces diverses parties du Palais ; il allait faire de même à la Sainte-Chapelle, quand une bienfaisante explosion de gaz le mit hors d'état de continuer sa funeste besogne. Ce fut miracle si cet édi-

Les années suivantes furent employées surtout à réparer les dommages causés et à terminer les travaux commencés. En 1875 était achevé le perron monumental de l'escalier de Harlay, qui a coûté 250 000 francs environ, et, grâce au crédit annuel d'un million voté par le Conseil général, on put redoubler de zèle. La Salle des Pas Perdus avait été inaugurée après reconstruction [1], en novembre 1875, lorsque Duc mourut (1879) : à son successeur Daumet revint la mission de terminer la Cour d'appel, ses annexes, et la Grand'Chambre, tandis que la Préfecture de Police émigrait de l'autre côté du boulevard du Palais. Mais la transformation, qu'avait évaluée Huyot, quarante-cinq ans auparavant, à 1 058 000 francs, avait coûté déjà à cette époque la somme formidable de 37 millions [2].

Une loi du 22 août 1881 a décidé la continuation des travaux, dont l'exécution définitive a été évaluée à environ 12 millions, mais qui montera bien certainement au double. Une partie (Cour d'appel) est aux frais de l'État; une autre (Tribunal de première instance) aux frais du département de la Seine; la Ville de Paris enfin a assumé ceux du Tribunal de simple police. On a pu ainsi installer certains services annexes de la Préfecture de police, aménager des locaux pour le service de la Sûreté, celui des passeports et des objets perdus, le service anthropométrique et l'assistance judiciaire, prolonger la galerie de la Sainte-Chapelle et construire une nouvelle galerie re-

fice fut ainsi sauvé. La Conciergerie aussi fut préservée, quoique voisine des salles qui flambaient. Un gros mur de séparation se crevassa seulement et l'on put arriver à temps pour démolir un toit qui avait pris feu par la chute d'une poutre enflammée tombée des combles de la Grande Salle. Le réservoir des calorifères, qui creva, fondu par l'incendie, inonda la Conciergerie et le dépôt.

1. Au Salon de 1887 fut exposé un joli tableau de J. Béraud qui la représente avec son animation ordinaire.

2. Sans parler des travaux de la Cour de Cassation, payés sur un autre budget.

liant celle-là aux bâtiments de la police correctionnelle, restaurer la galerie marchande et la galerie des prisonniers, agrandir les locaux du greffe général et du dépôt des actes de l'état civil, établir un buffet au fond de la cour du Mai, construire un nouveau cabinet pour le premier président de la Cour d'appel, une chambre des mises en accusation et d'autres chambres de la Cour, faire de profondes modifications à la bibliothèque et aux locaux de l'Ordre des avocats, enfin approprier un nouveau système de chauffage et d'éclairage. La nouvelle première Chambre de la Cour a été inaugurée en octobre 1891 ; on a malheureusement détruit au milieu de la galerie marchande l'ancienne chapelle de la Cour des Aides servant de vestibule aux 1re, 2e et 3e Chambres de la Cour, et située sous le dôme carré de la façade de 1776 : décorée au XVIIIe siècle de figures de Renou et des quatre évangélistes[1], exécutées en grisaille par Brenet[2], ornée primitivement d'un tableau représentant un Christ d'après Bouchardon[3] et d'un médaillon dû à ce même artiste, elle ne méritait pas le triste sort qu'on lui a fait subir.

Daumet a dirigé les travaux jusqu'à ces dernières années, et employait encore, au moment de son décès, le résidu d'une somme de 400 000 francs qui lui avait été votée pour divers aménagements complémentaires à la Cour d'appel[4].

1. Transformés pendant la Révolution en philosophes.

2. D'après Thiéry, *Guide des étrangers*, II, p. 28.

3. A l'époque révolutionnaire on lui substitua une peinture en grisaille, marouflée, représentant la « Justice », par Suvée, qui a été brutalement détruite par les ouvriers au moment de la transformation moderne.

4. Le dernier acte de vandalisme commis sous sa direction est la modification (novembre 1911) du motif de Pajou qui ornait le dôme central. On a substitué au Saint-Esprit de l'écusson de vulgaires guirlandes, et remplacé inutilement la couronne royale par une toque de magistrat, œuvre de

Quant aux agrandissements actuellement en cours sur le quai des Orfèvres, jusqu'à l'encoignure du boulevard du Palais, ils doivent être terminés en 1913-1914. M. Albert Tournaire a été chargé d'édifier ces nouveaux bâtiments dont nous sommes heureux, grâce à son aimable concours, de publier la silhouette prochaine : tout en les raccordant avec la façade voisine, l'architecte départemental du Palais s'est efforcé de leur donner un cachet d'élégance et d'esthétique qui n'a pas toujours été imprimé aux constructions antérieures; il a prévu une construction n'ayant que deux étages et moins élevée que le bâtiment servant actuellement à la police correctionnelle et édifié par Duc, pour éviter de trop masquer la Sainte-Chapelle vue de la rive gauche. Une tour d'angle, au rez-de-chaussée de laquelle sera établi un nouveau poste de garde, rappellera un peu la tour de l'Horloge; une autre, sur le quai des Orfèvres, sera dénommée « tour des Archives », en raison du rôle qu'elle est appelée à jouer dans l'installation projetée. Entre les deux tours doivent être installés les services correctionnels, et les locaux devenant disponibles par suite du transfert de ces services seront aménagés en chambres civiles, dont le nombre sera accru; les services du procureur de la République seront agrandis, les cabinets de juges d'instruction augmentés, le dépôt judiciaire transformé, et l'on installera en outre une salle des accidents du travail, une pour les avocats, une pour la presse judiciaire, et un logement pour le commandant des gardes du Palais [1]. Une

D. Puech. Cf. *Bulletin municipal officiel de la ville de Paris*, du 14 décembre 1911.

1. Voir le rapport de M. Lucien Lambeau, imprimé dans les *Procès-verbaux de la Commission municipale du Vieux Paris* (année 1907, pp. 8-24). On y trouvera l'indication des documents officiels qui ont réglé toute cette grosse question de l'agrandissement du Palais depuis 1901. Cf. aussi *La Cité*, t. V, pp. 253-265.

somme de 8 millions a été prévue (y compris les opérations d'expropriation). Avec les démolitions d'immeubles ont disparu deux voies publiques, la rue de la Sainte-Chapelle, ouverte seulement en 1840, et la rue Mathieu-Molé, existant depuis 1631 et dénommée alors rue Sainte-Anne comme voie d'accès de la rue Saint-Louis (quai des Orfèvres actuel[1]) à l'une des portes du Palais[2], puis, par décret du 9 avril 1851, rue Boileau, en mémoire de l'auteur du *Lutrin*, qui naquit non loin de là[3] et fut inhumé dans la basse Sainte-Chapelle. Quant à la rue de Nazareth ou de Jérusalem[4], elle fut supprimée par ordonnance du 26 mai 1840, en fait depuis 1854 : avec elle disparut la maison du chanoine Gillot, clerc au Parlement et chanoine de la Sainte-Chapelle, chez qui fut composée une partie de la *Satire Ménippée*. A ces souvenirs littéraires ajoutons celui de Voltaire, né lui aussi dans la même rue, comme il l'indique lui-même dans une épître à Boileau[5] :

> Dans la cour du Palais je naquis ton voisin ;
> De ton siècle brillant mes yeux virent la fin,
> Chez ton neveu Dongois je passai mon enfance,
> Bon bourgeois qui se crut un homme d'importance.

1. C'est en vertu d'un décret du 7 juillet 1807 que les maisons de la rue Saint-Louis, qui donnaient au bord du fleuve, furent abattues pour la formation du quai.

2. Le roi passait généralement par là pour se rendre au Palais. Cette rue existe encore sur le plan de Verniquet (1790).

3. Au numéro 5 de la rue de Jérusalem. On avait proposé un instant de la conserver ainsi que la maison natale de Voltaire (*Moniteur* du 13 juillet 1844).

4. C'étaient précédemment deux rues différentes, se continuant à angle droit : sur le plan du Terrier du roi (1700), elles n'en forment plus qu'une eule sous le nom inexact de « Mozaret ».

5. Épître CXCII.

LE PALAIS



LE GRAND BUREAU DE LA CHAMBRE DES COMPTES
(Miniature aux Archives Nationales)

***

Les nouveaux bâtiments du quai des Orfèvres ont fait disparaître, dès 1844, avec les vieilles masures qui l'entouraient, l'ancien hôtel du bailliage du Palais, construit en 1485, remanié sous Henri III, devenu successivement (1611) hôtel des premiers présidents, mairie de Paris (mai 1792), hôtel de la Préfecture de police (an VIII), après diverses transformations [1]. On voyait alors sur la façade, jusqu'au moment de sa démolition, des médaillons peints à l'huile sur enduit de mortier et de chaux, faisant partie de l'ancienne décoration où l'on distinguait les portraits de Duguesclin et du duc de Bourbon (représentant la Connétablie), Montluc et Condé (les maréchaux), Du Prat, L'Hôpital et Hurault de Cheverny (les chanceliers) [2]. A côté se trouvaient de nombreuses dépendances, des écuries, des cuisines, voire une basse-cour. En 1671, par arrêt du Conseil d'État du 22 février, le jardin du bailliage, qui s'étendait jusqu'à la rue de Harlay actuelle, sur l'emplacement d'un ancien lit de la Seine comblé en 1578, fut aliéné en faveur du premier président Guillaume de Lamoignon : celui-ci se voyait, en échange, obligé d'ouvrir un grand portail du côté de la place Dauphine et d'élever de ce côté des constructions d'aspect agréable, de faire édifier une galerie venant faire face au mur de la tour de la Connétablie avec boutiques, des logements et un passage public ; de ménager deux escaliers qui seraient reliés par cette galerie neuve,

1. Depuis longtemps cet hôtel était en piteux état. Saint-Simon raconte que le 18 décembre 1707 le premier président, recevant à sa table sa famille et quelques conseillers, tomba avec tous les convives dans une cave, par suite de l'effondrement du plancher.

2. Le *Moniteur* du 30 juin 1844 avait émis l'idée de les conserver.

de faire pratiquer une ouverture sur le quai de l'Horloge, avec passage public et sortie pour les écuries de son hôtel, d'établir un bassin dans le jardin et quelques autres petites commodités.

De cette époque datait un corps de logis, faisant face à la porte d'entrée, qui s'accordait fort mal avec le reste des bâtiments ; au premier étage, on y voyait une grande salle, assez luxueuse, qu'on désignait sous le nom de salle Saint-Martin, où avait lieu chaque année, le 11 novembre, le dîner offert par le premier président aux membres du Parlement. Tout cela a disparu. Disparues également l'ancienne rue Saint-Louis, en 1808, et l'ancienne rue Sainte-Anne (dénommée ainsi en l'honneur de la reine Anne d'Autriche) en 1843.

XIII

LE PARLEMENT DE PARIS

Paris étant devenu le siège habituel du gouvernement sous les premiers Capétiens, il advint nécessairement que, par la force des choses et sans qu'aucune règle l'eût fixé, la plus grande partie des procès soumis à la Cour du Roi et intéressant les vassaux du domaine royal furent jugés à Paris, au Palais même. La fixité du Parlement en résulta bientôt, et les sessions furent ouvertes de très bonne heure deux fois l'an, à la Chandeleur et à la Toussaint.

Les textes les plus anciens nous apprennent que les rois assistèrent tout d'abord personnellement aux débats et présidèrent aux délibérations, même lorsqu'il s'agissait de causes insignifiantes. Puis, peu à peu, obligés de s'absenter ou de s'occuper de questions politiques qui absorbaient toute leur atten-

tion, ils se virent contraints de déléguer momentanément leur autorité judiciaire à l'héritier présomptif de la couronne, à la reine ou à un haut personnage de la Cour, sénéchal ou chancelier. De plus en plus fréquente, cette délégation devint bientôt permanente, et ainsi l'on s'achemina par degrés vers une nouvelle période de nos institutions où le roi n'apparut plus sur son siège de président de la Cour de Justice que dans des cas absolument exceptionnels, où il se forma désormais une sorte de commission permanente, composée de clercs et de laïques, chargée spécialement de rendre la justice. Sous Charles V, quand le roi est présent, il est accompagné d'archevêques et d'évêques, de princes du sang, parfois aussi du chancelier, des maîtres des requêtes ou des maîtres des comptes. Dans certaines circonstances le dauphin venait présider le Parlement comme lieutenant du roi, avec le même cérémonial et les mêmes honneurs, « son siège affaité et paré comme une chaire et dessus sa teste un petit ciel ». Quelques jours avant la séance, un valet apportait à un des huissiers du Parlement « un ciel, une couverture et un chevecier avec quatre orillers » de velours, semés de fleurs de lys d'or aux armes de France, « pour tendre et asseoir en la Chambre du Parlement quand il plaira au roy d'i venir ». Autour de l'estrade réservée et ainsi décorée, il était recommandé de laisser une place libre, suffisante pour que le roi pût parler à son entourage sans être entendu. A son arrivée, les plaidoiries cessaient et ne reprenaient qu'avec sa permission; comme à son départ, toute la Cour se levait.

Des assemblées politiques furent tenues également, de temps à autre, sous la présidence du roi, au Parlement; ces solennités imposantes prirent sous Charles V le nom de lits de justice et donnaient une importance considérable aux manifestations de

la volonté royale. Ainsi fut-il de l'assemblée du 9 mai 1369 et jours suivants, où Charles V étudia avec ses pairs et ses conseillers les traités conclus précédemment avec l'Angleterre, et exposa la manière dont il entendait les observer et les faire respecter. De semblables réunions eurent lieu entre autres, ultérieurement, pour fixer la majorité des rois de France (1375), pour faire condamner le duc de Bretagne (1378), pour déclarer le roi de Navarre coupable de lèse-majesté (1387), pour établir un conseil de régence (1407), pour annuler l'ordonnance cabochienne (1413).

Un texte de 1398 mentionne les parties qui composaient alors le Parlement : la Grand'Chambre, la Chambre des Enquêtes, la Tournelle criminelle, la Chambre du greffier criminel, la Chambre aux clercs. L'hiver, on posait dans ces diverses salles des nattes qui préservaient un peu du froid et de l'humidité ; l'été, de mai à septembre, une femme était chargée d'y apporter de l'herbe fraîche qu'elle étendait par terre et qu'elle renouvelait souvent[1].

Nous ne reviendrons pas sur le détail de ces différentes chambres, ou tout au moins de celles sur lesquelles nous possédons quelques renseignements historiques et artistiques. Les autres d'ailleurs n'offraient sans doute aucun détail intéressant à signaler.

Nous n'étudierons pas davantage l'histoire des archives du Parlement, qui a été écrite avec compétence. Elles ont toujours été tenues avec un soin particulier, et sans les incendies du Palais, elles seraient entières aujourd'hui encore ; mais la plus grande partie subsiste. Dès 1401, on voit le greffier civil en chef faire préparer, par un huchier nommé Jean Morille, un

1. *Archives nationales*, KK 336, f° 90 et passim.

comptoir et une armoire en bois d'Irlande « pour mettre et garder les livres et registres du secret de la Court[1] ». Les registres secrets devaient être enfermés; pour les autres on se dispensait d'une telle précaution. En 1416, on profite de travaux reconnus nécessaires dans la Chambre des Enquêtes et dans les pièces voisines pour remettre à neuf celle de ces pièces où le greffier criminel conservait la collection de ses procédures.

Au XVIII[e] siècle, la question des archives préoccupait fort le procureur général. Les registres civils du Parlement s'augmentaient chaque année d'environ quarante unités et s'amoncelaient désespérément dans une tour, empilés sur des planchers, encombrant des salles qui devenaient impraticables. Le 19 décembre 1729, on se décide enfin à prendre l'avis d'un trésorier de France, et conformément à cet avis, un arrêt intervient le 14 février 1730, qui confie les travaux d'aménagement à l'architecte Boffrand, suivant le devis qu'il a préparé. On n'a trouvé, pour caser ces innombrables registres, que trois endroits possibles : un grenier au-dessus de la Grand' Chambre, mais la charpente y occupe trop de place; un autre au-dessus de la Chambre de Saint-Louis, mais les planchers y sont trop faibles; enfin les deux greniers situés au-dessus des deux grandes salles, et qui mesurent 35 toises de long sur 22 pieds de large. Ce dernier emplacement est adopté et déjà les travaux ont commencé (1732), lorsque des craintes sont émises sur la solidité des poutres. Enfin, en septembre 1733, sur requête du procureur général et à la diligence du greffier en chef, a lieu le transport des registres dans le nouveau dépôt provisoirement organisé. Quant aux minutes, qui ne sont pas moins considérables, elles restent dans la tour, et Guillot

1. *Archives nationales*, KK 336, f° 62 v°.
2. *Idem*, f° 198 v°.

Aubry sera chargé de construire une nouvelle galerie pour les conserver (1741); elles débordent même sur l'étage supérieur de la galerie des prisonniers.

Aubry présente vingt ans plus tard (29 avril 1761) un nouveau devis pour établir une galerie qui pourrait être pratiquée dans un des combles de la Grand'Salle et qu'on songe à percer pour y placer les registres du Parlement; ce devis s'élève à 13970 livres. Une autre proposition, dont la dépense est évaluée à 21690 livres, consisterait à occuper les deux tours voisines de la Grand'Chambre du côté du quai, où étaient alors les greffes et le cabinet du premier président, à les transformer en cinq étages de planchers hourdés avec de fortes voûtes, et à réunir les deux tours par une galerie extérieure : on pourra ainsi loger 1080 volumes à chaque étage (ce qui fait 10800 pour les deux tours) et 800 dans la galerie[1].

La Grande Chancellerie de France scellait originairement tous les actes de la royauté et de la justice. En 1302 le Parlement employait à cet usage le sceau royal; il n'eut le sien propre qu'aux environs de 1320, et l'utilisa pour authentiquer les lettres de justice et de grâce, et les mandements particuliers. Dans la collection des Archives nationales figure un sceau du commencement du XIV[e] siècle, portant une fleur de lys dans un encadrement gothique avec la légende : *Secretum camere*. On sait qu'en 1398 on en grava un nouveau en utilisant l'ancienne matrice en argent qui fut refondue. On en confiait la garde au greffier civil. En outre chaque Chambre eut son

1. Les scellés furent apposés sur les papiers du Parlement en novembre 1790; le maire, Bailly, se rendit solennellement au Palais pour cette cérémonie, comme on peut le voir dans une gravure du temps *(Prieur inv.; Berthault sc.)* souvent reproduite (cf. le tome II de la *Révolution française en estampes*, et Hoffbauer, *Paris à travers les âges*, I, p. 35).

sceau distinct, car on possède celui de la Grand'Chambre, qui date de 1326, celui de la Chambre des Requêtes, appendu à une pièce de 1367, celui de la Chambre des Enquêtes, qui est du XVIe siècle mais existait antérieurement : la fleur de lys constitue toujours le fond de la décoration, diversement accompagnée.

Chaque année, au XIVe et au XVe siècles, le Parlement donnait ordre à un receveur de remettre, sur le produit des amendes prononcées par la Cour, une somme de soixante livres, fixe et invariable, à l'huissier en chef chargé de la dépense du matériel. Et l'huissier rendait compte de l'emploi de ces fonds en tenant un registre spécial, dont un exemplaire a surnagé. Dans cette somme n'étaient pas comprises les dépenses de grosses réparations aux bâtiments, dont la charge incombait au domaine. Par la suite, les choses se modifièrent et se compliquèrent.

XIV

LES AVOCATS ET LES PROCUREURS

Parmi les familiers de la Grand'Salle, il fallait compter les avocats, qu'on rencontrait partout, mais là surtout. Ils y avaient leur confrérie, avec la messe solennelle qui se chantait tous les ans à la chapelle Saint-Nicolas[1]; ils y avaient leur pilier des consultations,

> ..... pilier fameux des plaideurs respecté,
> Et toujours des Normands à midi fréquenté;

1. La chapelle Saint-Nicolas était un autel portatif établi dans la Grand' Salle et non pas, comme l'on a dit parfois (l'abbé Lebeuf entre autres), un édifice situé à l'emplacement actuel de la Sainte-Chapelle.

ils y avaient leurs pupitres ou buffets où ils y rangeaient leurs volumineux dossiers de procédures; ils y avaient leurs bancs[1] où ils venaient s'asseoir en écoutant les histoires de leurs clients, ou en s'entretenant avec les procureurs. A côté des avocats qui réussissaient et dont le prestige égalait la richesse[2], il y eut de tout temps des confrères moins heureux, qui faisaient payer moins cher leurs services, et que n'épargnaient point les écrivains satiriques : « avocat dessoubz l'orme », « avocat d'eau douce », « avocat à trois leçons et à trois psaumes[3] » étaient des termes méprisants qui servaient à désigner les moins occupés. D'ailleurs, leur nombre fut toujours considérable et s'augmenta sans cesse. Un jour, — c'était en 1459, — précisément en raison de cet accroissement continu, les trésoriers de France voulurent imposer une redevance annuelle de huit sous aux possesseurs des buffets : d'où protestation unanime des avocats, qui d'ailleurs n'obtinrent pas gain de cause, furent dépossédés et remplacés immédiatement par des merciers. Bientôt une transaction survint, qui mit fin au conflit; mais la redevance fut désormais payée. Aux siècles suivants, des abus durent être fréquemment réprimés; et les arrêts du Parlement restèrent sans efficacité. Un édit de 1549 nous apprend que la salle

1. Déjà en 1322, Jean de Jandun y signale l'existence de sièges élevés où se tenaient des hommes publics, maîtres des requêtes ou notaires du roi (*Bulletin du Comité de la langue et de l'histoire de France*, III, 1856, p. 518).

2. D'une lettre d'Eustache Deschamps (écrite vers 1375), nous détachons ces cinq vers consacrés aux avocats :

Vous habitez lieux délectables
Et querez places profitables
A Nostre Dame et au Palays
Où plusieurs vous font venir lays
Sans ordonner leur testament.

3. Allusion à l'office court de bréviaire, vite récité.

était envahie par une nuée de gens rapaces et tarés, praticiens de contrebande dont le voisinage était désagréable aux véritables avocats et pouvait nuire à leur réputation : « En nostre Palais y a grand nombre et effrénée multitude de clercs, solliciteurs et autres, la pluspart inexpers de l'estat de procureur, lesquels néanmoins tiennent en sale de nostre dit Palais les bancs destinez aux advocats et procureurs[1]. » La présence de ces étrangers eut aussi pour résultat de faire renchérir le prix des bancs, qui valurent jusqu'à 200 écus. Au XVIII[e] siècle, assure Mercier dans son *Tableau de Paris*, les procureurs s'étaient fort enrichis et roulaient carrosse ; ils étaient assidûment et publiquement courtisés par certains avocats désireux d'avoir des causes à plaider et dont la clientèle était rare. Le privilège des avocats fut supprimé en 1792 et rétabli en 1810. Quant aux procureurs, ils furent rétablis sous le nom d'avoués par la loi du 27 ventôse an XIII, et leur Chambre



1. Nous reproduisons, pour donner une idée du costume des avocats venant au Palais à cette époque (vers 1580), le dessin tiré d'un *Stammbuch* d'étudiant allemand, conservé à la bibliothèque de Cassel ; cf. *Le Bibliographe moderne*, II (1898), p. 349.

s'ouvre à l'extrémité orientale de la Salle des Pas Perdus.

Lorsqu'un *Te Deum* était chanté dans la Grand'Salle, pour le rétablissement de la santé du roi, ou pour la célébration d'une victoire, les avocats y assistaient en corps, et c'était par un vieil usage qu'on leur réservait un certain nombre de places, quarante environ [1].

Le chef élu de l'Ordre des avocats s'est toujours appelé le bâtonnier : ce nom lui vint du bâton de saint Nicolas, patron de l'Ordre, dont il était jadis le dépositaire. L'élection a lieu pour un an ; elle se fait au scrutin secret dans la bibliothèque de l'Ordre.

Cette bibliothèque, fondée par l'avocat E. Gabriau de Riparfonds [2], fut d'abord installée à quelque distance du Palais, dans une des salles de l'Archevêché, louée à cet effet et ouverte le 5 mars 1708 ; quatre ans après, un arrêt du Parlement augmentait d'un cinquième les 20 livres à payer pour droits de chapelle à la réception des avocats et procureurs, et affectait l'emploi de ce revenu à la bibliothèque ; puis ce furent des dons particuliers qui l'enrichirent [3]. Dans un cabinet voisin, on montrait une série de portraits de jurisconsultes et d'avocats célèbres : Jacques et Omer Talon, Joseph-Omer Joly de Fleury, Jérôme Bignon, Chr.-François Lamoignon, Loysel, Dumoulin, Pithou, Claude Gaultier, Chauvelin, G. Billard, Gilles Bourdin, d'autres encore.

Mais le barreau français subit le contre-coup des événe-

1. *Journal* de Barbier, II, p. 407.

2. Voir son testament dans Franklin, *Les anciennes bibliothèques de Paris*, III, p. 175. Il désira que son clerc fût chargé des fonctions de bibliothécaire et il joignit au legs une rente de 800 livres.

3. Dans l'*Annuaire de l'Association des anciens secrétaires de la Conférence des avocats* (1889), M. F. Herbet a décrit une jolie eau-forte de Gabriel de Saint-Aubin représentant cette bibliothèque en 1776, un jour de conférence.

ments politiques. Lors de la suppression des anciennes juridictions, les livres si amoureusement collectionnés furent mis sous séquestre [1]. Le décret du 12 juillet 1793 les attribua au Comité de législation, et bientôt on allait y puiser pour constituer les bibliothèques nouvellement créées du Conseil d'État, du Conseil des Cinq Cents et du Tribunal de Cassation.

Leur dispersion ne permit pas de reconstituer la bibliothèque en même temps que l'Ordre des avocats ; mais un généreux donateur, l'avocat Nicolas Ferey, pourvut à son remplacement par un legs comportant des livres nombreux et excellents, avec une rente destinée à les entretenir et à les compléter (1806) ; la fondation, cette fois au Palais même, fut consacrée par le décret de 1810. L'installation resta longtemps rudimentaire et inconfortable, dans des bâtiments annexes de la Préfecture de Police. A plusieurs reprises, les bâtonniers réclamèrent les livres de l'ancienne collection, notamment ceux qui avaient été attribués à la Cour de Cassation, mais ils se heurtèrent toujours à des refus courtois ou à des fins de non-recevoir. Les incendies de la Commune (1871) anéantirent d'ailleurs les deux bibliothèques en grande partie, et avec elles les anciennes archives de l'Ordre des avocats [2].

La troisième bibliothèque, formée des épaves de la seconde et considérablement enrichie depuis quarante ans [3], installée d'abord d'une façon très insuffisante, dans un couloir étroit conduisant à deux pièces fort exiguës, a trouvé naguère sa

1. L'état qui en fut alors dressé existe aux *Archives nationales*, D III 391. — Il y avait à cette époque environ 25 000 volumes.

2. Signalons quelques épaves à la *Bibliothèque nationale*, mss. français 2475-2477 et 10955.

3. Un catalogue, dû au zèle de M. Alb. Boucher, a été publié en 1880-1882.

demeure définitivement agrandie, édifiée par Daumet, et dont on admire les excellentes et amples dispositions. Grâce à des legs importants, grâce à un budget généreusement concédé, elle est riche de 60000 volumes. Et c'est un lieu d'asile, un terrain neutre où, comme on l'a dit, l'on ne connaît d'autre loi que la confraternité, d'autre supériorité que le talent et l'esprit.

Depuis quelques années, certains avocats, soucieux de la gloire de leurs ancêtres, ont créé, dans une galerie voisine de la bibliothèque, un commencement de musée formé, à l'instar de celui du XVIIIe siècle, de curiosités et d'œuvres d'art consacrées aux souvenirs de l'Ordre et du Palais. Si la salle de lecture a conservé le portrait de Riparfonds [1], et celui de Marjolin (par Ary Scheffer), si l'on y voit de belles tapisseries des Gobelins données par l'État [2], c'est au musée qu'il faut se rendre pour admirer, à côté des vitrines où se pressent les autographes, les manuscrits de Berryer, les vieilles estampes et les belles reliures, un curieux pastel représentant Berryer père, un très beau buste de l'avocat Gerbier, — sans doute celui que Lemoyne exposa au Salon de 1767, — ceux de Jules Favre (par Barrias), de Marie et de Nicolet, celui de Cresson, l'un des derniers bâtonniers [3] (œuvre de Dalou), et celui de Waldeck-Rousseau (par Berstamm).

1. Il est reproduit dans le livre intitulé : *Le Palais de Justice de Paris* (Paris, 1892, in-8), p. 132, ainsi que le pastel (Berryer) et le buste de Gerbier.

2. Elles sont consacrées à Napoléon Ier. Il y en a d'autres qui décorent l'escalier conduisant au musée : l'une d'elles, exécutée d'après un dessin de Vanloo qui l'emprunta lui-même à un motif du Primatice (d'après une aimable communication de M. Herbet), est intéressante.

3. Cf. M. Cresson, *La Bibliothèque des Avocats et ses conférences* (Paris, 1881, in-8) ; — et Ernest Cartier, *La Bibliothèque des Avocats* (Paris, 1903, in-16).

LA SAINTE CHAPELLE



DESSIN DE JACQUES CELLIER EN 1583
(Bibliothèque Nationale)

XV

LA CHAMBRE DES COMPTES

Transférée par Philippe le Bel du Temple au Palais agrandi, la Chambre des Comptes y occupa d'abord un emplacement qu'il n'a pas été possible de déterminer d'une manière précise, mais qui prenait jour sur la cour de la Sainte-Chapelle. On sait du moins qu'un incendie détruisit vers 1450 la pièce où se tenaient les clercs-auditeurs; on la reconstruisit bientôt. Sous Charles VIII fut élevé (1486) sur la rue de Galilée ou de Jérusalem un corps de logis complémentaire où les armes royales étaient accompagnées d'une inscription commémorative, dont le texte nous a été conservé [1]. Mais l'extension toujours plus grande des services de la Chambre exigea de nouveaux bâtiments, entrepris sur l'ordre de Louis XII par un célèbre architecte véronais, religieux dominicain, nommé fra Giocondo, auquel on confia également le soin de restaurer d'autres parties du Palais; à la place de plusieurs maisons où logeaient jusqu'alors un chanoine et les enfants de chœur

1. Lan Mil. CCCC. IIII^{xx} et VI
Par Messrs du grant bureau
Fut ordonné de cens rassis
Faire ce corps dostel nouveau
Qui fut devisé ainsy beau
Par les correcteurs de céans
Lesquels y plantèrent leur seau
Comme gens en ce bien séans.
Lun deulx fut nommé maistre Pierre
Et l'autre ot nom maistre Nicole,
Leurs surnoms qui en veult enquerre
Cestoit Jouvelin et Viole.
Ilz firent si bon contrerole,
Prenant garde sur les ouvriers,
Que tout fut fait, bien m'en recole,
En moins dan et demy entiers.

de la Sainte-Chapelle, fut élevé à partir de 1504 un corps de bâtiment neuf qui rejoignit le bâtiment de Charles VIII à celui de Charles VI en fermant toute la cour intérieure de la Sainte-Chapelle. Ce bâtiment subsista sans grandes modifications, mais avec une addition postérieure construite (1555-1558) sous la direction de Guillaume Le Breton[1], jusqu'à l'incendie de 1737, et nous est connu par diverses vues d'ensemble ou de détail[2].

La façade comprenait deux logis distincts mais de même ordonnance. Au premier, qui était parallèle au portail de la Sainte-Chapelle, on accédait par un escalier fameux, pour lequel Pantagruel a témoigné une grande admiration[3], et que décorait une arcade surmontée de clochetons où l'on voyait les armes de Louis XII et cette devise :

Regia Francorum probitas, Ludovicus honesti
Cultor, et etheree relligionis apex.

Un toit en pente, et de même inclinaison, soutenu par trois élégantes colonnes, recouvrait cette montée bordée d'une rampe ajourée[4]. Après un péristyle auquel accédait cet escalier, s'ouvrait en pignon sur la cour le second logis, plus élevé que son voisin et éclairé par trois immenses corps de fenêtres dont les clochetons dépassaient le toit, avec les armes de Louis XII et d'Anne de Bretagne alternativement sculptées[5]. A la jointure des anciens bâtiments se dressait une gracieuse

1. *Archives nationales*, KK 339.

2. Notamment par la vue bien connue d'Israël Silvestre et par trois dessins de Boudan, dans la collection Gaignières, qui ont été gravés dans l'*Histoire du Palais de Justice* de Sauvan et Schmit.

3. Rabelais, édit. Le Duchat, II, p. 222.

4. Le même architecte avait commencé un escalier analogue pour monter à la Sainte-Chapelle haute.

5. Un dessin de cette façade, exécuté pour Gaignières, est conservé à la Bibliothèque nationale.

tourelle à pans coupés[1]; sur la façade, la décoration comportait des fleurs de lys, des dauphins couronnés, des allégories variées; dans les intervalles des fenêtres et sur le montant de l'arcade du péristyle, cinq statues représentaient la Tempérance, la Prudence, Louis XII, la Justice et la Force, accompagnées d'inscriptions latines.

La distribution intérieure se composait d'une antichambre où se tenaient les solliciteurs; d'une salle d'attente réservée aux maîtres, correcteurs et trésoriers de France, et d'où un escalier montait à la Cour des Monnaies; d'une galerie garnie d'armoires pour les procureurs et les huissiers, et de nombreuses chambres et bureaux. La salle principale ou grand bureau, dont une miniature nous a conservé l'aspect général[2], tenait toute la profondeur du bâtiment, éclairée par deux hautes fenêtres à vitraux armoriés dans chaque sens, carrelée de marbre, tendue de tapisseries avec lambris peints et dorés[3].

Sur la tenture était fixé un tableau de la Crucifixion, représentant, comme celui de la Grand'Chambre, Jésus en croix accompagné de la Vierge, de saint Denis et de Charlemagne à droite, de la Madeleine, de saint Éloi et de saint Louis à gauche; au-dessus de la cheminée, en 1619, on plaça le portrait de Louis XIII peint par Georges Lallemand, et on l'encadra un peu plus tard d'une bordure de menuiserie, soutenue par deux grandes figures de bois, allégories de la Justice et de la Force,

1. Un dauphin qui ornait cette tourelle a trouvé asile au musée de Cluny (n° 66).

2. Elle a été déjà reproduite dans l'ouvrage d'Arth. de Boislisle, p. 1, et dans l'ouvrage intitulé: *Centenaire de la Cour des Comptes* (Paris, 1907, in-4°), pl. 26. On peut signaler aussi la miniature initiale du manuscrit français 4312 de la Bibliothèque nationale, qui représente Charles VIII présidant une séance de la Chambre des Comptes.

3. L'ornementation fut refaite plusieurs fois, du temps de Marie de Médicis et en 1730.

*

dont l'exécution avait été confiée à Thibaut Poissant. Des sièges aménagés tout autour de la chambre étaient réservés aux correcteurs, auditeurs et greffiers ; les fonctionnaires de grade plus élevé prenaient place autour d'une grande table placée au centre de la chambre, sur laquelle on pouvait voir le « livre ferré »[1], un coffret de velours rouge contenant le livre sur lequel on prêtait serment, des recueils de lois et de coutumes, et des jetoirs à calculer[2].

Nous ne décrirons pas les autres chambres, dont on ne connaît pas suffisamment la disposition, et qu'occupaient procureurs, auditeurs, greffiers, où se réunissaient les commissions et le Conseil, et dont il existait une communication, depuis 1558, avec l'hôtel du Bailliage et le Palais[3]. Signalons seulement, dans la salle dite de la Correction, un tableau de S. Bourdon, *le Christ et la Madeleine*[4], qui a été détruit, ainsi qu'un tableau allégorique de la Justice, œuvre de la princesse Louise Palatine, tante du régent, abbesse de Maubuisson[5], disparu en 1871.

Un premier incendie avait éclaté dans la chambre des auditeurs en 1450 ; quelques registres précieux furent alors perdus. Celui de 1618, si funeste au Palais, n'atteignit pas la

1. Qui est aujourd'hui aux Archives nationales sous la cote KK 889 (Musée 523). — Sur le cérémonial de la Chambre des Comptes, voir le petit volume P 2605 des mêmes Archives.

2. Le cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale possède de nombreux jetons de la Chambre des Comptes, presque tous différents, des XIVe, XVe et XVIe siècles ; on en trouvera un certain nombre reproduits sur plusieurs planches du *Centenaire de la Chambre des Comptes* (Paris, 1907, in-4°), et ici même quelques spécimens.

3. *Archives nationales*, KK 339. — Le corps de logis situé au nord, et attenant au Bailliage du Palais, fut reconstruit sous Louis XIII.

4. Thiéry, II, p. 33.

5. G. Brice, II, p. 266.

Chambre des Comptes, mais on prit des précautions, et dès 1621 on se servit d'une des deux concessions d'eau existantes pour alimenter un réservoir destiné à combattre le feu. Si en 1630 un désastre put être encore évité, et aussi le 3 mars 1682, où l'on jeta par les fenêtres des séries de comptes amassés dans le galetas supérieur, alors qu'un feu de cheminée s'y était déclaré, il en fut tout autrement de la funeste nuit du 26-27 octobre 1737, qui causa pour les arts et pour l'histoire des pertes irréparables. Un peu avant trois heures du matin, à une époque où les gens des comptes étaient absents [1] et l'enclos fermé, des flammes s'échappèrent soudain du pavillon de la Chambre qui faisait face à la Sainte-Chapelle [2] : un vent violent augmenta vite le péril, et avant même l'organisation des secours, une partie des bâtiments et la moitié de la façade n'étaient plus qu'un immense foyer; quand on parvint à circonscrire les flammes, l'édifice s'écroula presque entier, ensevelissant des cadavres. Les archives étaient détruites en grande partie; les titres ou volumes non consumés se trouvèrent gâtés par l'eau ou la boue, ou recroquevillés par l'effet de la chaleur, et le peu que l'on put sauver fut transféré aux Jàcobins de la rue Saint-Jacques, tandis que la Chambre installait ses bureaux provisoires, en conformité d'une déclaration royale du 28 février 1738, au couvent des Grands-Augustins, où se tenaient d'ordinaire les assemblées générales du clergé.

Ce fut à Gabriel que l'on confia le soin de diriger la reconstruction des bâtiments incendiés sur le même emplacement [3];

1. Le 27 octobre était un dimanche, et il y avait congé jusqu'au retour des fêtes de la Toussaint.

2. On croit que le feu s'était déclaré à la buvette des Comptes.

3. Les Archives nationales conservent les dessins originaux de Gabriel

les fondations, les caves et quelques rares pans de murs du xv[e] siècle furent conservés. Le style en fut simple : un portail monumental, encadré de deux couples de colonnes doriques, reçut comme décoration deux figures assises, sculptées par Adam le cadet, et représentant la Justice et la Prudence; sur la croisée de l'avant-corps on distinguait les armes de France accompagnées de trophées et de cartouches. On utilisa une partie de l'ancienne montée dans l'escalier monumental qui se déployait à droite de l'entrée. Le nouveau grand bureau fut orné dans le même goût que l'ancien, avec des boiseries sculptées, des tapisseries, le portrait du roi, et, après 1766, avec une magnifique pendule exécutée par le maître horloger Berthoud. D'autres pièces, par exemple la Chambre du Conseil, reçurent des crucifix peints par Dumont le Romain. Les travaux, que dirigeaient Aubry et Carpentier, ne furent terminés qu'en 1740, et l'inauguration exempte de solennité eut lieu le 3 mai de cette année.

A l'époque révolutionnaire, les bureaux de la Chambre des Comptes furent fermés le 19 septembre 1791, et à leur place le bureau de Comptabilité tint sa première séance le 1[er] février 1792, malgré l'opposition de quelques membres qui s'étonnaient d'occuper d'anciens locaux royaux, de crainte de s'identifier avec l'ancienne chambre royale. Le bureau, devenu Commission de comptabilité, céda la place, à son tour, à la Cour des Comptes réinstallée par application du décret du 7 février 1808 [1]. Après trente-deux ans de séjour, celle-ci alla s'établir dans le nouveau palais construit pour elle quai d'Orsay; le 3 novembre 1840, le procureur général adressa

(plan et façade extérieure) ; ils ont été reproduits dans l'ouvrage intitulé : *Centenaire de la Cour des Comptes.*

1. *Archives nationales*, AF IV 2064.

des adieux solennels à ces lieux qui furent pendant plusieurs siècles les témoins du travail qui s'accomplissait à la Cour des Comptes. On installa alors[1], dans les locaux de Gabriel devenus vacants, le Préfet de Police ; et en juin 1871 tout cet ensemble sombra définitivement dans les incendies de la Commune.

Les archives avaient été consumées en 1737 ; le peu qu'on a pu sauver est aux Archives nationales[2]. Des bâtiments, on n'a conservé que l'arc de Nazareth et les statues d'Adam le cadet, qui ont trouvé un asile au musée Carnavalet[3]. Il est fort regrettable que l'architecte n'ait pas songé à sauver de la destruction la porte de l'ancienne Chambre des Comptes, surmontée des figures d'Adam et flanquée de colonnes doriques, qui n'avait pas été touchée par l'incendie de 1871 et est demeurée pendant plus de vingt ans, après cette date, inutilisée dans la cour de la Sainte-Chapelle.



Il a paru utile de consacrer quelques pages de cette monographie au Parlement et à la Chambre des Comptes, qui ont été les deux grandes institutions ayant leur siège au Palais. Mais, comme on l'a vu plus haut, on y vit installer successivement d'autres cours souveraines ou secondaires, et qu'il ne peut être question d'étudier ici. Contentons-nous d'énumérer celles qui existaient encore au moment où la Révolution les dispersa :

La Cour des Aides ;

La Cour des Monnaies ;

1. Une ordonnance royale de mars 1841 autorisa la substitution.
2. C'est ce qui forme la série P.
3. Nos 547-548.

La Connétablie et Maréchaussée[1];
L'Amirauté;
La Maîtrise des Eaux et Forêts[2];
} siégeant à la table de marbre.

La Chambre du Domaine et le Bureau des Finances, qui venait d'être installé (avril 1786) dans l'un des deux pavillons nouvellement construits près de la galerie Dauphine[3], auxquels il faut ajouter le Bureau des Agents de change, établi par lettres du 31 août 1644 au-dessous de la salle Dauphine, près de la Conciergerie, à la place de sept boutiques expropriées[4];

L'Élection de Paris;

Le Grenier à sel;

La Chambre de la Marée[5].

Dans les locaux affectés à ces différentes juridictions, rien de particulier n'était à signaler.

1. En 1874 on a retrouvé, dans les ruines de la Salle des Pas Perdus, une inscription gravée sur marbre qui devait depuis le règne de Louis XIII marquer l'emplacement où la Connétablie tenait ses audiences: CONNESTABLIE MARESCHAUSSÉE DE FRANCE AU SIEGE GENERAL DE LA TABLE DE MARBRE DU PALAIS. Elle était ornée des armes de France et de Navarre, des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, et accostée à gauche et à droite de bâtons de maréchaux. Cette inscription est conservée dans le musée archéologique des « cuisines de Saint-Louis ». Cf. F. DE GUILHERMY, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, V, p. 215.

2. L'Amirauté et la maîtrise des Eaux et Forêts siégeaient dans le bâtiment neuf situé au bout de la Grand'Salle, entre celle-ci et le préau de la Conciergerie (cf. *Archives nationales*, H 744). — En janvier 1593 un arrêt du Conseil d'État accorda aux officiers des eaux et forêts, la maîtrise étant transférée à Tours en raison de troubles politiques, deux cents écus pour leur permettre « d'approprier quelque lieu commode à l'exercice de leur juridiction » (*Bibliothèque nationale*, Clairambault vol. 654, p. 257).

3. *Archives nationales*, Z¹ᶠ 639, f° 27.

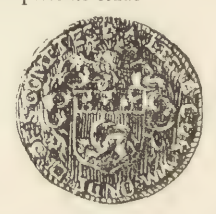
4. *Archives nationales*, Z¹ᶠ 587, f° 42 v°.

5. Ce qui reste des archives de ces différentes juridictions a formé la série Z des Archives nationales, depuis 1847.

BIBLIOGR. : Indépendamment des descriptions générales de Paris, anciennes et modernes (Du Breul, Piganiol, Thiéry, etc.), il convient de citer : SAUVAN et SCHMIT, *Histoire et description pittoresque du Palais de Justice* (P., 1825, in-folio avec pl.), dont le texte est insignifiant ; — *Documents relatifs aux travaux du Palais de Justice et à la reconstruction de la Préfecture de Police* (1858, in-4 et atlas in-folio) ; — BOUTARIC, *Recherches archéologiques sur le Palais de Justice de Paris* (P., 1862, in-8 ; extr. des *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France*) ; — F. NARJOUX, *Les monuments élevés par la ville de Paris*, I (P., 1880, in-4) ; — ED. FOURNIER, *Le Palais de Justice et le Pont-Neuf*, dans le tome I d'HOFFBAUER, *Paris à travers les âges*, 2e édition (P., 1885, in-folio avec pl.) ; — *Le Palais de Justice de Paris* (P., 1892, in-4 avec fig.), surtout anecdotique ; — A. DEVILLE, *Rapport sur les travaux, les dépenses et le budget du Palais de Justice* [au Conseil Général de la Seine] (P., 1894, in-4 av. pl.).

Sur certaines parties déterminées ou sur certains points particuliers de l'histoire du monument, on pourra consulter : F. AUBERT, *Histoire du Parlement de Paris de l'origine à François Ier* (P., 1894, 2 vol. in-8) ; — G. DUCOUDRAY, *Les origines du Parlement de Paris et la justice au XIIIe et au XIVe siècles* (P., 1902, in-8) ; — A. DE BOISLISLE, *Chambre des Comptes de Paris ; Pièces justificatives pour servir à l'histoire des premiers présidents (Nogent-le-Rotrou*, 1873, in-8) ; — J. GAUDRY, *Histoire du barreau de Paris depuis son origine jusqu'à 1830* (P., 1864, 2 vol. in-8) ; — R. DELACHENAL, *Histoire des avocats au Parlement de Paris* (P., 1885, in-8) ; — AD. FABRE, *Étude historique sur les clercs de la Bazoche* (P. 1856, in-8) ; — LABAT, *L'Hôtel de la Préfecture de Police* (P., 1846, in-8 avec fig.) ; — G. LENOTRE, *Le tribunal révolutionnaire* (P., 1910, in-8 avec pl.) ; — E. POTTET, *Histoire de la Conciergerie*, 5e édition (P., 1900, in-16) ; — AD. GUILLOT, *Paris qui souffre ; les prisons de Paris et les prisonniers* (P., 1890, in-8) ; — *Réorganisation des prisons ; Rapport de la Commission spéciale* (P., 1876, in-4 avec pl.) ; — A. DOUARCHE, *Les tribunaux civils de Paris pendant la Révolution* (P., 1905-1907, 2 vol. in-8).

D'autres publications secondaires sont mentionnées en note, ainsi que les nombreux documents inédits utilisés pour la présente étude.

Jeton de la Cour des Comptes (Cab. des Médailles).

II

LA SAINTE-CHAPELLE

Notice Historique

Dès le règne de Louis VI, un chapelain royal avait été attaché au Palais, et un diplôme de l'an 1154 assigna l'assiette des revenus destinés à assurer la perpétuité de ce bénéfice. Les vieux historiens parlent d'une chapelle de Notre-Dame-de-l'Étoile, qui y aurait existé avant le règne de Louis IX, mais on ne trouve aucun texte certain qui permette d'en préciser la situation.

Quoi qu'il en soit, l'acquisition des premières reliques provenant des lieux saints, que l'empereur Baudouin de Constantinople remit à Louis IX, convainquit le pieux roi de France de la nécessité d'élever un édifice particulier en leur honneur, et d'établir un collège de prêtres chargés de veiller spécialement à la conservation des reliques et de célébrer les offices. La première pensée prit corps au mois de janvier 1246, et c'est aussi à cette date qu'il faut rapporter le début de la construction de la Sainte-Chapelle.

L'enquête de la canonisation du roi nous informe qu'il dépensa pour la bâtir plus de 40 000 livres tournois, — somme

énorme pour l'époque, — indépendamment de ce que coûtèrent les maisons destinées aux chanoines; et, dans un sermon prononcé avant 1307, il est dit formellement que 100 000 livres furent employées à la fabrication de la châsse et à l'achat de l'or et des pierreries qui l'embellissaient[1]. On conçoit qu'il est difficile de dire aujourd'hui si ce chiffre est exagéré. Mais l'édifice excita l'admiration des contemporains et le poète Rutebeuf, parlant de la mort du roi Louis, ne put s'empêcher de mêler la Sainte-Chapelle à ses regrets[2]. On en peut juger aussi par ce qu'en pense Jean de Jandun[3] :

« Elle se fait admirer par sa très forte structure et l'indestructible solidité des matériaux dont elle est formée. Les couleurs très choisies de ses peintures, les dorures précieuses de ses images, la pure transparence des vitraux qui brillent de tous côtés, les riches parements de ses autels, les vertus merveilleuses de ses sanctuaires, les ornements étrangers de ses châsses décorées de joyaux éclatants, donnent à cette maison de prière un tel degré de beauté, qu'en y entrant on se croit ravi au ciel, et que l'on s'imagine avec raison être introduit dans une des plus belles chambres du paradis. »

La consécration solennelle de la Sainte-Chapelle eut lieu le 25 avril 1248, le dimanche de Quasimodo, en présence du légat du Saint-Siège, Eudes de Châteauroux, et de treize prélats français; la chapelle haute fut dédiée par le légat en l'honneur de la sainte Couronne et de la sainte Croix ; la chapelle basse, par l'archevêque de Bourges, sous le vocable de la Vierge. Comme il était d'usage, on accorda des indulgences

1. A la 24e strophe des *Regres au roy Lœys*.
2. Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, II, p. 413.
3. J'adopte la traduction qu'en a faite Le Roux de Lincy, *Paris et ses historiens*, p. 47.



VUE APRÈS L'INCENDIE DE 1630
(Dessin de Martellange (Cabinet des Estampes)

spéciales à tous les fidèles qui visiteraient le nouveau sanctuaire le jour anniversaire de la dédicace ou pendant l'octave. Du Breul[1] nous a conservé le texte des deux inscriptions commémoratives de la double dédicace, qui étaient gravées sur des pierres scellées dans le mur occidental de chacune d'elles.

Quelques documents connus permettent de suivre à grands traits l'histoire architecturale de la Sainte-Chapelle à travers les siècles. Sous Philippe IV (1299), quelques dépenses de peintures y sont ordonnées, mais comme on trouve trace de dépenses analogues dans des comptes ultérieurs, on est en droit de se demander s'il ne s'agit pas seulement de mises en état régulières, en même temps que l'on astiquait les douze colonnes de cuivre à chaque fête de Pâques. En 1318 on refait la clôture; en 1349, on inscrit une somme de 32 livres parisis destinées à la fabrication d'une cloche; en 1354 et années suivantes, le clocher et la couverture sont réparés; en 1364, le roi fait un don en argent pour pourvoir à d'urgentes réparations, et Guillaume Le Mercier est désigné, moyennant une pension annuelle, pour visiter périodiquement les cloches.

Il est assez curieux qu'un monument de cette importance historique n'ait pas toujours été entretenu avec le soin qui convenait, et qu'à certaines époques sa solidité ait paru compromise. C'est ce qui arriva sous Charles VIII. Le 15 janvier 1485, le roi ordonne de faire payer au Chapitre tout ce qui peut lui être dû de rentes sur le domaine, afin d'employer ces sommes aux réparations devenues tellement nécessaires que, si l'on n'y prend garde promptement, « les murailles, voûtes, machicoulis et autres choses de la Sainte-Chapelle

1. *Théâtre des Antiquitez de Paris*, éditon de 1612, liv. 1, p. 137.

pourraient tourner en ruine[1] ». Louis XI l'avait-il négligé au profit des constructions par lui entreprises sur les bords de la Loire? Son successeur, mieux inspiré, fit sans doute exécuter les travaux indispensables, et dans le siècle qui suivit, on ne signale pas de restaurations considérables.

L'hiver de 1689-1690 fut très nuisible au bon état de l'édifice. Des ravages sérieux avaient été exercés par l'inondation dans la basse église : il fallut « relever toutes les tombes d'un pied, et enlever les balustrades entourant les six chapelles de la nef » ; on en profita d'ailleurs pour entreprendre d'autres travaux, changer la disposition des quatre chapelles de la nef en les adossant au mur pour gagner de la place, séparer le chœur de la nef par une grille en fer, agrandir le chœur en transférant ailleurs les chapelles Saint-Jean et Saint-Michel, reculer le maître-autel dans l'enfoncement des quatre petits piliers destinés à soutenir la voûte de la haute église, pratiquer une cave voûtée sous le monument dans toute sa longueur, enfin creuser dans le chœur un caveau exclusivement réservé à la sépulture des trésoriers et des chanoines[2].

C'est peut-être, de toutes les parties de la Sainte-Chapelle, la flèche qui a été le plus fréquemment modifiée. On ne connaît de celle qui fut construite sous Louis IX ni l'aspect ni les proportions; car, le bois en étant pourri, elle fut remplacée, sous Charles VI, par une autre flèche à jour, en bois et plomb, exécutée par le maître charpentier du roi, Robert Fouchier (1383)[3] : c'était, paraît-il, une merveille artistique, dont nous pouvons nous faire une idée par l'examen des

1. *Archives nationales,* LL 610, f° 121 v°.
2. *Archives nationales,* LL 596, p. 317.
3. *Catalogue des archives du baron de Joursanvault.*

miniatures déjà décrites de Pol de Limbourg; elle venait alors d'être à peine terminée. Contrairement à ce qui a toujours été écrit sur ce sujet, ce n'est pas la flèche de Robert Fouchier qui fut incendiée au XVIIe siècle, car une autre l'avait remplacée depuis longtemps. En effet, un tailleur d'images demeurant à Tours, Guillaume Brassefort, avait été mandé à Paris, peu de temps avant la mort de Charles VII (1460), « pour veoir et visiter le clochier qui de présent se fait à la Saincte-Chapelle du Palais à Paris afin de marchander avecques lui de faire plusieurs ymaiges qu'il faudra faire autour dudit clochier [1] ». Ce texte ne laisse subsister aucun doute, et la flèche ornementée par le talent de Brassefort est celle qu'on peut voir sur le dessin de Chastillon, ou mieux encore sur celui de Jacques Cellier (v. 1583) que nous reproduisons en tête de cette notice [2].

L'Incendie de 1630. — La Sainte-Chapelle, qui avait échappé heureusement à celui de 1618, courut de nouveau, le 26 juillet 1630, un très grand danger. Vers quatre heures de

1. Ch. Grandmaison, *Documents inédits sur les arts en Touraine* (Tours, 1870, in-8), p. 190.

2. D'après le manuscrit français 9152 de la *Bibliothèque nationale*, f° 89. Voici ce qu'écrit sévèrement Bonnardot à propos de ce dessin : « Griffonné sans art, comparé à une photographie, il paraîtrait une monstruosité ; sa date seule lui donne quelque intérêt. L'escalier portique de Louis XII y figure, mais fort mal rendu. Le chef-d'œuvre de Pierre de Montereau est partout bordé d'un rang serré d'échoppes, probablement occupées par des écrivains publics. Chacune de ces échoppes, sorte de niche à dogue, est taillée sur le même patron ; la façade est un pignon, la porte surmontée d'un châssis vitré ; à côté s'ouvre une large fenêtre formant boutique ; une petite ouverture carrée est percée dans le triangle du pignon. Je crois qu'il devait y avoir plus de variété soit dans les proportions, soit dans les détails de ces excroissances ligneuses qui jadis envahissaient la base de tout édifice civil ou religieux, comme des groupes de champignons accumulés au pied d'un grand chêne. » (*Revue universelle des arts*, VII, p. 135.)

l'après-midi, le feu prit aux combles et au clocher, par suite de la négligence des plombiers qui y travaillaient; les chanoines se hâtèrent de prévenir le gouverneur de Paris et l'Hôtel de Ville, demandant des secours contre le fléau qui se propageait avec rapidité; mais bientôt le clocher s'écroulait, et le plomb fondu coulait de tous côtés, même à l'intérieur du monument. On craignit fort pour la solidité des voûtes, et les chanoines retirèrent, dès qu'ils le purent, les reliques de la grande châsse pour les mettre en sûreté dans le trésor; le lendemain, on fit un récolement qui permit d'assurer la présence collective des objets précieux, et on les replaça dans des coffres-forts en murant la porte du trésor. La Sainte-Chapelle fut en cette occurrence relativement épargnée, mais on avait à un certain moment redouté une catastrophe beaucoup plus sérieuse[1]. Quelques jours après (11 août), le garde des sceaux Marillac écrivit[2] à Molé, président au Parlement : « Je vous remercie du soin que vous avez pris de m'avertir de l'incendie arrivé à la Sainte-Chapelle; nous en avions déjà reçu les premiers avis et sçu le bon ordre et le prompt secours que vous avez fait donner en cette rencontre, qui a servi à la conservation de ce qui est le plus précieux en ce saint lieu : dont Sa Majesté a été bien informée et satisfaite. Elle a commandé d'écrire à la Chambre des Comptes pour faire faire le devis de tous les ouvrages qu'il faut faire, avec un dessin qui soit fait par quelque bon maître, afin que S. M. le voie et l'ap-

1. *Archives nationales*, LL 602, ff. 90-92; cf. LL 271, ff. 180-181. Cf. les procès-verbaux dressés par les gens des comptes et par Jean Gillot, lieutenant-général du bailliage du Palais (*Archives nationales*, L 620, n°s 20 et 21). Les chanoines de Notre-Dame s'émurent vivement à la pensée que l'incendie pouvait être dangereux pour la cathédrale dans les mêmes conditions.

2. *Mémoires de* Molé, édit. Champollion-Figeac, II, p. 22.

LA SAINTE CHAPELLE



VUE EN 1715
Tableau de J. B. Martin (Musée de Versailles)

prouve, pour après faire bailler les ouvrages au rabais et pourvoir aux fonds nécessaires pour iceux. » Une supplique fut en même temps adressée au roi par le trésorier Gabriel de Marand et douze chanoines pour obtenir la reconstruction du clocher effondré [1], et provisoirement, jusqu'à la fin des travaux (mars 1631), le culte fut célébré quotidiennement dans la chapelle basse. Une première visite des voûtes eut lieu immédiatement après l'incendie par les soins de Christophle Gamard, juré du roi ès œuvres de maçonnerie ; une autre fut faite en juin 1633 par René Fleury, maître général des œuvres des bâtiments royaux [2].

La reconstruction définitive fut décidée à la suite du devis des travaux présenté à Louis XIII en 1634 et se montant à 24 000 livres : le roi l'approuva par lettres patentes du 27 avril 1634 [3]. Mais elle marcha très lentement ; en 1666 seulement, au service funèbre célébré pour Anne d'Autriche, les nouvelles cloches sonnèrent pour la première fois ; la charpente du clocher n'avait pas encore sa couverture de plomb, achevée seulement en 1671 [4].

On peut se rendre compte des effets de l'incendie en examinant le dessin à la plume de Martellange : le toit a été con-

1. Elle a été imprimée ; on en trouve un exemplaire dans Morand, *Usus*, I, pièce 179.

2. *Archives nationales*, L 620, nos 22 et 23.

3. *Bibliothèque nationale*, ms. français 11752. — Le devis comprend « le rétablissement du mur du pourtour de l'église sur lequel portera la charpenterie du comble, la charpenterie qu'il convient de faire du comble et clocher, la plomberie pour la couverture du comble, chœur et clocher », par Étienne Doyard, me serrurier, Nicolas Messier, me maçon, et J. Perrin, me juré du roi ès œuvres de charpenterie. Le sculpteur Philippe Buyster se porta pleige et caution pour le premier des trois.

4. *Bibliothèque nationale*, ms. français 11065, fos 199-200. — A partir de Colbert, les ordonnancements de dépenses appartinrent au surintendant des bâtiments, et la direction des travaux aux trésoriers de France.

sumé entièrement; à la place où s'élevait la flèche de Charles VII est établie une grue destinée à monter les matériaux de la nouvelle charpente; dans un grand dessin anonyme et non daté de la Bibliothèque nationale[1], figure un projet de reconstruction peu réussi, mais l'exécution du nouveau clocher nous est connue par différents documents, notamment par l'estampe de Merian et les vues introduites dans l'ouvrage de Morand[2]. Le renflement cylindrique du bas de la flèche, très effilée et terminée par une grande croix au sommet, manquait de grâce et d'esthétique; on avait supprimé, par raison d'économie sans doute, toutes les gargouilles, les figures angéliques ou fantastiques, les statuettes extérieures. Mais la flèche de Louis XIII ne devait pas survivre à l'ancien régime.

Démolition projetée et Restauration. — Dès 1790 on songea à démolir la Sainte-Chapelle, s'il faut en croire cet entrefilet de la *Chronique de Paris*, à la date du 4 juin : « Dans ce moment on s'occupe avec activité à arracher le plomb qui couvre la Sainte-Chapelle, et c'est, dit-on, pour la recouvrir à neuf, ce qui ne causera aucun déboursé, parce que la nouvelle couverture étant de moitié moins épaisse que l'ancienne, il y a encore beaucoup à gagner pour celui qui l'a entreprise. Cette réparation est parfaitement inutile, car la Sainte-Chapelle sera sans doute vendue ou démolie, et dans ce cas sa couverture ne vaudra pas la moitié de ce qu'elle vaut aujourd'hui. » Les fatales prévisions du journaliste ne se réalisèrent heureusement pas. Mais le monument n'a point été complètement épargné. La couronne, les fleurs de lys et le

1. Cabinet des Estampes (Topographie de Paris, n° 5466) ; ce dessin mesure 132 cm. de long sur 35 de large.

2. Cf. le dessin reproduit dans Hoffbauer, *Paris à travers les âges*, p. 33 (fig. 25).

monogramme royal qu'on voyait sur la flèche étaient des emblèmes réputés dangereux, « des vestiges honteux de la tyrannie », et comme les échafaudages à élever pour les faire disparaître eussent été trop coûteux, l'architecte municipal Poyet pensa que « le parti le plus sûr était de faire démonter la flèche, en donnant en compte à l'entrepreneur les matériaux qui en proviendraient, en l'astreignant à remplir et à recouvrir le vide que laisserait la flèche [1] ». Des trois cloches on en conservait une, et l'adjudication eut lieu le 7 août 1793 ; la démolition devait être achevée dans le délai de six semaines.

Presque en même temps le sculpteur Daujon, qui alors se fit une spécialité singulière de la destruction des signes de féodalité visibles sur les monuments de Paris, reçut le 20 août 1793 mission d'opérer au Palais de Justice et à la Sainte-Chapelle : l'ordre était entièrement exécuté le 13 brumaire an II, et cette inutile besogne coûta 339 livres 10 sous. Ainsi furent supprimées « les fleurs de lis en pierre très dure dans les cannelures des colonnes torses de l'escalier du côté de la Sainte-Chapelle ; trente couronnes en pierre très dure sur la tête des dauphins ; les armoiries de France avec couronnes, colliers et cordons, au-dessus de la porte de la Sainte-Chapelle ; un petit écusson au pied d'une statue ; trois couronnes en pierre sur la tête de trois rois ; une autre couronne sur la tête d'une vierge, en pierre très dure ; quarante-deux couronnes sur la boiserie dans l'intérieur de la chapelle, proprement pour ne pas gâter la boiserie ; cent dix fleurs de lis à la porte de la sacristie et au devant d'autel ; des fleurs de lis au sceptre de la statue de la Loi qui est placée dans une niche, sur un escalier, au haut du grand perron en face [2] ».

1. *Archives nationales*, M 666 (Lettre du 31 mai 1793).
2. *Archives nationales*, F13 212.

Mais si l'administration révolutionnaire n'a pas su conserver intact le vieux monument du XIII[e] siècle, il s'en fallut de peu que le gouvernement précédent ne se rendît coupable d'un crime à son égard. Un dessin à la plume, rehaussé d'encre de Chine, que possédait A. Bonnardot, et qu'il a décrit [1], indique qu'un projet néfaste, avant-coureur d'une transformation absurde, avait germé dans l'esprit d'un architecte des domaines du roi, Couture l'aîné [2], en octobre 1783; la légende en était ainsi libellée : « Projet de peron de la Sainte-Chapelle de Paris par où le Roy monte au Palais. » Bonnardot l'a jugé ainsi : « Il consentait à laisser subsister la forme ogivale des fenêtres (sans doute par nécessité), voire les clochetons des contreforts, se bornant à établir une communication entre les larges frontons qui couronnent les arcs en ogive au moyen d'une balustrade de son goût; mais il supprimait net les réseaux, les armatures et les vitraux peints de chaque fenêtre, y substituant six rangs superposés de grandes vitres nues et rectilignes; dans le tympan de chaque ogive dépouillée de ses broderies de dentelle, il établissait un simple cercle que six traverses disposées en rayons reliaient à une bande de bois horizontale, placée à la naissance de l'arc, et convertit l'ensemble de ces splendides verrières en une gigantesque devanture de magasin de modes. »

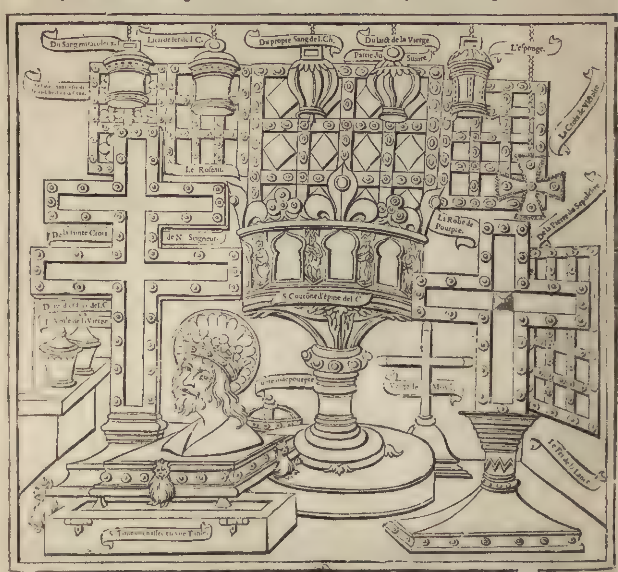
Le XIX[e] siècle a été heureusement mieux inspiré. Au Salon de 1836, l'architecte Lassus, épris pour l'architecture gothique d'un ardent amour, exposa un travail graphique sur la Sainte-Chapelle qui fut très remarqué et servit de point de départ aux futurs travaux. Séguier, alors premier président de la

1. *Revue universelle des arts*, VII, p. 139.

2. Guillaume-Martin Couture, de l'Académie d'architecture, avait été chargé en 1776 de reconstruire le Palais de Justice avec Moreau et Antoine; mais il fut remplacé plus tard par Desmaisons. Voir ci-dessus p. 67.

LA SAINTE CHAPELLE

LA VERITABLE REPRESENTATION DES TRES-SAINTES ET TRES-PRECIEVSES Reliques, mises par S. Louys en la Sainte Chapelle, qu'il auoit fait bastir exprés, & comme elles sont en vne Chasse, au dessus du grand Autel d'icelle, & en vn Tableau qui est au costé gauche de la Nef.



COPIE DES LETTRES DE DON DES SAINTES RELIQVES FAIT PAR l'Empereur de Constantinople à S. Louys, ausquelles elles sont toutes exprimées par leurs noms.

IMAGE POPULAIRE DES SAINTES RELIQUES

Cour royale, se montrait très favorable à l'idée de restituer dans son état ancien « la plus féerique peut-être de toutes les créations dues à l'art du XIIIe siècle ». Une commission fut nommée en 1837; Duban et Lassus furent nommés par le ministre de l'Intérieur pour travailler à une complète restauration : on vota facilement un premier crédit de 600 000 fr.[1]. Elle fut rendue au culte[2] après avoir servi d'entrepôt de farines, puis de dépôt d'archives judiciaires (1803-1837)[3].

Le Personnel et les Cérémonies. — Le collège des dix-sept ecclésiastiques fondé par le roi pour la garde des

1. En janvier 1803, un cœur humain, renfermé dans une boîte d'étain et inhumé sous une dalle, sans épitaphe ni inscription, avait été trouvé en décarrelant l'abside de la chapelle haute, au moment où l'on se préoccupait d'y installer les archives judiciaires. Camus qui présidait à cette opération, sans chercher à identifier cette relique, ordonna de replacer la boîte au même lieu, sous une dalle du nouveau pavage, avec une mention explicative. — Le 15 mai 1843, les travaux entrepris firent à nouveau découvrir ce cœur que des esprits surexcités crurent être celui du roi Louis IX. Deux opinions contradictoires en présence amenèrent un conflit aigu et l'affaire fit grand bruit; l'Institut fut consulté; deux ouvrages furent publiés, qui soutinrent le pour et le contre : *Examen critique de la découverte du prétendu cœur de saint Louis*, par Letronne (Paris, 1844, in-8); et *Preuves de la découverte du cœur de saint Louis*, rassemblées par MM. Berger de Xivrey, H. Deville, Ch. Lenormant, A. Le Prevost, P. Paris et le baron Taylor (Paris, 1846, in-8). A la vérité ces preuves n'existent pas. Le ministre des Travaux publics, peu convaincu des allégations apportées par les champions de l'avis contraire, n'insista pas, et la boîte fut replacée à l'endroit même où elle avait été trouvée, ainsi qu'il résulte d'une note insérée au *Moniteur* le 24 octobre 1845.

2. Voir, pour les travaux exécutés au cours du XIXe siècle, la notice archéologique.

3. « L'église basse de la Sainte-Chapelle renferme une petite partie des archives de la Cour des Comptes. L'église haute contient une partie du dépôt de la section judiciaire des Archives de l'Empire, mais nullement les registres de l'état civil de Paris dont le dépôt est dans la ci-devant sacristie de la Sainte-Chapelle, dans le pavillon à gauche de la cour du Mai. » (*Journal de Paris*, 25 mai 1810). L'archiviste à cette époque, nommé Terrasse, était un ancien greffier du Parlement.

reliques fut chargé de desservir la Sainte-Chapelle et honoré par la suite de nombreux privilèges : au lieu d'être soumis à la juridiction de l'évêque de Paris, il releva dès 1320 directement de l'autorité pontificale; les chapelains et marguilliers reçurent le titre de chanoines par lettres patentes de 1318; le trésorier, sorte d'archi-chapelain[1] assimilé à un évêque dans l'enceinte du Palais, fut décoré de la mitre et de l'anneau en vertu d'une bulle de Clément VII (30 avril 1380). L'organisation définitive de ce corps avait été donnée par une charte datée d'Aigues-Mortes (août 1248), et dura jusqu'à la Révolution, mais avec des modifications de détail que la suite des temps explique, apportées par des édits de Charles VI, du 18 juillet 1401, et de François Ier, de janvier 1521[2]. En 1319, Philippe V avait créé un suppléant au trésorier, qualifié de chantre, qui avait pour mission spéciale de s'occuper de la discipline liturgique du chœur.

Le trésorier devait toujours être prêtre; des lettres patentes de Louis XIII (1621) confirmèrent ses droits sur les autres fonctionnaires. C'était à lui, ou à son défaut au chantre, ou avec sa permission formelle à un évêque, que revenait le droit de dire la « messe rouge », grande solennité qui réunissait le 11 novembre de chaque année, à la rentrée du Parlement, tous les grands dignitaires des différentes cours souve-

1. Grégoire de Meulan, trésorier, est qualifié de « magister capellanus » dans un acte de 1292. (*Arch. dép. de Seine et Oise*, G 264, f° 33 v°.)

2. Félibien-Lobineau, *Histoire de la ville de Paris*, III (1725), p. 142. — Au XVIIe siècle on compte un trésorier, douze chanoines prébendiers dont un chantre, six chapelains perpétuels, huit chapelains ordinaires, sept clercs ordinaires (dont un maître de grammaire), deux marguilliers, quatre huissiers, trois officiers (official, promoteur et greffier) de la cour ecclésiastique, un receveur du temporel remplissant en même temps les fonctions d'organiste (cf. *Archives nationales*, O¹ 607).

raines[1]. Cette messe de rentrée s'est perpétuée jusqu'en 1895.

Les gages fixes du personnel de la Sainte-Chapelle étaient augmentés du produit éventuel des offrandes, des émolu-

1. *Théâtre des Antiquitez de Paris*, édit. de 1612, liv. I, p. 137. — L'auteur se trompe dans l'interprétation qu'il donne de la date de la dédicace.

2. Il est possible de donner aujourd'hui une liste des trésoriers plus exacte que celle qui figure dans l'ouvrage du chanoine Morand :

1248-1278. Me Mathieu (inhumé dans la Sainte-Chapelle); — 1279-1285. Me Eudes; — 1286-1297 (?). Grégoire de Meulan (inhumé dans la Sainte-Chapelle); — 1297-1301. Pierre de Moyencourt; — 1301-1329. Guy de Laon, chanoine de Paris (inhumé dans la Sainte-Chapelle); — 1329-1335. Eudes Boileau; — 1335. Jean de Meulan, devenu évêque de Paris; — 1335-1336. Pierre du Pont: — 1336-1341. Guillaume de Mello (inhumé dans la Sainte-Chapelle); — 1341-13... Simon de Bresles, aumônier de la reine; — 13..-1349. Jean Buchet; — 1349-1363. Pierre de Houdan; — 1363-1377. Arnould de Grandpont; — 1377-1394. Hugues Boileau; — 1394-1396. Pierre d'Ailly, devenu évêque de Cambrai et cardinal; — 1396-1399. Clément Petit; — 1399-1406. Hugues Blanchet (inhumé dans la Sainte-Chapelle); — 1406-1408. Ysambert Martel (inhumé dans la Sainte-Chapelle): — 1408-1417. Jacques de Bourbon; — 1417-1419. Arnould de Chareton; — 1419-1420. Jean Manchon; — 1420-1440. Philippe de Rully (inhumé dans la Sainte-Chapelle); — 1440-1445. Pierre Bechebien; — 1445-1447. Olivier du Châtel; — 1447-1449. Antoine Crépin; — 1449-1452. Jean d'Auxy; — 1452-1468. Guy de Bel; — 1468-1469. Jacques Mareau; — 1469-1476. Guy de Bel; — 1476-1505. Olivier de Pontbriand (inhumé dans la Sainte-Chapelle); — 1505-1510. Gilles de Pontbriand; — 1510-1517. Nicolas de Coquebourne; — 1517. Robert de Coquebourne: — 1517-1525. Philippe Pot; — 1525-1530. Robert Senault (Cenalis), devenu évêque de Vence et d'Avranches; — 1530 1531. François Babou de la Bourdaisière; — 1531-1543. Philibert Babou de la Bourdaisière; — 1543-1555. Jean du Drac; — 1555-1559. Antoine d'Estrées; — 1559-1566. François de Butor; — 1566-1570. Pierre de Gondi; — 1570-1589. Louis de Brézé; — 1589. Arthur de Brézé, évêque de Meaux: — 1589-1592 (?). Nicolas de Villars, évêque d'Agen; — 1594. Bernard Prévost; — 1594-1597. Jean Touchard, évêque de Meaux; — 1597-1598. Abel de Montliard; — 1598-1625. Charles de Balsac, évêque de Noyon; — 1625-1631. Gilles de Souvré; — 1631-1649. Gabriel de Marand; — 1649. Anne de Lévis-Ventadour; — 1649-1653. Édouard Molé; — 1653-1687. Claude Auvry, évêque de Coutances; — 1687-1699. Louis-Gaston Fleuriau; — 1699-1739. Antoine Bochard de Champigny; — 1739-1783. Nicolas Vichy de Chamron; — 1783-1790. Louis-Joseph de Moy.

ments spéciaux aux obits et aux jours de fêtes, et du bénéfice de l'exemption temporaire des décimes extraordinaires. Par contre, chacun des chapelains ou chanoines était tenu de pourvoir pour sa part aux frais d'entretien, de luminaire et de réparation des verrières. Au XIVe siècle on évaluait leur revenu annuel à 140 livres environ[1]. Mais beaucoup d'entre eux cumulaient cette charge avec d'autres. L'obligation qu'on leur imposait de faire résidence habituelle au Palais était compensée par le logement qu'on leur octroyait; mais ce logement était généralement étroit, insalubre et parfois délaissé, si bien qu'un jour vint où les absents se virent traités sur le même pied que les autres. En 1441 cinq seulement habitaient au Palais[2], « les autres demourez à la court et ailleurs où ilz ont leur estat et provision ». Au commencement du XVIIIe siècle[3], la dignité de trésorier valait 7 000 livres, et celle de chantre 200 livres en plus du revenu ordinaire d'un canonicat. Ces canonicats[4] étaient au nombre de douze (le

1. Le revenu fixe du trésorier était double. Les bénéfices subissaient, en cas de guerre ou d'épidémie, une dépréciation parfois assez considérable.

2. Ces logements, voisins de la Trésorerie, étaient échelonnés rue de Nazareth et rue de Galilée.

3. D'après le Mémoire de l'intendant de la Généralité de Paris, p. 26.

4. En raison de la qualité des chanoines de la Sainte-Chapelle, dont beaucoup appartenaient à de nobles familles, dont un grand nombre occupèrent de hautes fonctions publiques, ecclésiastiques ou administratives, il a paru intéressant de donner ici, pour la première fois, la liste de ces personnages depuis la fondation jusqu'au début du XVIIIe siècle sans interruption, d'après les recherches de Dongois, chanoine lui-même, consignées dans un manuscrit des Archives nationales (LL 630), auquel nous renvoyons pour plus amples informations sur la biographie de chacun d'eux. Pour la suite, voir des états conservés dans O[1] 607 et les registres mêmes de la Sainte-Chapelle.

1re chanoinie (rue de Nazareth) : 1248. Pierre Auverard; — 1288. Jean de Verberie; — 1320. Aubry de Verberie, son neveu; — 1367. Geoffroy Le Bouteiller de Senlis; — 1378. Clément Petit; — 1393. Jean de Chartres; — 1401. Pierre d'Yerre; — 1433. Barthélemy Le Viste; — 1437.

trésorier mis à part), dont sept dataient de l'origine, quatre du règne de Philippe IV, et un du règne de Philippe V; ils rap-

Jean Fuselier; — 1446. Thomas Gerson; — 1463. Hermand de Vienne; — 1470. Robert Cordelle; — 1485. Louis de Villiers de l'Isle Adam; — 1498. Antoine Du Bois; — 1504. Pierre de Javaillac; — 1510. Philippe de Montmorency; — 1519. Richard Le Roullier; — 1530. Odet de Coligny; — 1533. Jean Bayart; — 1536. François Faulcon; — 1537. René Le Roullier; — 1559. Pierre Le Roullier, son frère; — 1613. Pierre de Vaudetar, neveu du précédent; — 1642. Pierre de Vaudetar, son neveu; — 1644. Louis-Roger Danse; — 1653. Étienne Danse, son frère; — 1663. Gilles Dongois; — 1708. Jacques Boileau, son oncle.

2e *chanoinie*: 1248. Guérard de Tanville; — 1288. Pierre de Samois; — 1303. Jean de Gartiel; — 1323. Jean de Pavilly; — 1355. Richard Vivast; — 1369. Gontier de Bagneaux; — 1372. Michel de Fontaines; — 1408. Regnault Frairon; — 1421. Jean Le Pelletier; — 1432. Guillaume Érart; — 1437. Jean de Brebant; — 1446. Jean Verneau dit Loyauté; — 1457. Hugues Poulain; — 1458. Jean Chevalier; — 1498. Adrien Gouffier de Boisy; — 1501. Jean de Cerizay; — 1502. Joachim Michon (il avait donné son portrait à la Sainte-Chapelle); — 1548. Jean Masson; — 1550. Guillaume Belin; — 1568. Étienne Le Roy; — 1570. Bon de Broé; — 1588. Bon de Serres, son neveu; — 1601. Pierre Lallemand; — 1613. Jacques Philippes; — 1614. Valentin Boutin; — 1616. Jean Forget; — 1617. Bernard de Fortias; — 1629. Pierre de Longueil; — 1633. Jean-Jacques Bernier; — 1635. Claude Biet; — 1638. Charles de La Grange; — 1642. Jean Desfriches de Saint-Bon; — 1659. Armand de La Grange; — 1665. Charles du Tronchay.

3e *chanoinie* (vis-à-vis la rue de Nazareth): 1248. Raoul du Séjour; — 1288. Guillaume de Lissy; — 1297. Jean de La Chapelle; — 1336. Gilles de Rochefort; — 1348. Pierre Pinard; — 1356. Gilles de Chaumont; — 1383. Michel de Cresne; — 1389. Mathieu Regnault; — 1398. Guillaume Anguier; — 1418. Guillaume Pelletier; — 1418. Jean Pinal (ou Paris); — 1426. Alain Birreton; — 1432. Jean Tiphaine; — 1468. Jean Fournier; — 1470. Guillaume de Clugny; — 1477. Guillaume Lallemant; — 1503. Yves Cantet; — 1515. Noël Du Val; — 1532. René Le Roullier; — 1536. François Faulcon; — 1544. Bernard Duchâtel; — 1546. Nicolas Griveau; — 1569. Jean Froger; — 1582. Philippe Poutre; — 1583. Pierre Poncet; — 1589. Roger Des Cheverts; — 1589. François Le Camus; — 1606. Nicolas de Neuville; — 1608. René de La Ferté; — 1625. Jacques de La Ferté, son frère; — 1651. Thomas Gobert; — 1672. Michel Gobert; — 1708. Nicolas Vassal.

4e *chanoinie* (contiguë à la Trésorerie): 1248. Aleaume de Reims; — 1297.

portaient une rente variant entre 2 000 et 4000 livres, et si

Gilles de Condé; — 1337. Nicolas de Condé, son neveu; — 1364. Amaury de Condé, neveu du précédent; — 1388. Jean Gourdet; — 1390. Jean Foussier (ou Faissier); — 1395. Pierre d'Arrest; — 1397. Philippe Aimenon; — 1439. Jean Mortis; — 1484. Louis Gouffier; — 1505. Guillaume de Paris; — 1548. Jacques Belleau; — 1583. Philippe Desportes (le poète); — 1603. Jacques Guillemin, son neveu; — 1634. Henry Le Jay; — 1642. Christophle Barjot; — 1675. Alexandre Barjot de Theligny; — 1682. Arch.-François Barjot d'Auneuil.

5ᵉ *chanoinie*: 1248. Étienne de Trois-Maisons; — 1288. Jean Aloud; — 1306. Renaud de Chevry; — 1319. Nicolas de Chevry, son neveu; — 1368. Guy de Champdivers; — 1390. Enguerrand de Moyenneville; — 1399. Robert Dours; — 1400. Jean d'Herpy; — 1419. Pierre Cauchon; — 1420. Jean Boirry; — 1421. Hugues Le Clerc: — 1425. Pierre d'Arnes; — 1427. Jacques Ridé: — 1430. Érard Morizet; — 1434. Pierre Herford; — 1436. Guillaume Guillepou; — 1437. Jean Boucher; — 1460. Jean Potuel; — 1461. Amé Le Viste; — 1485. Jean de Vesc, évêque de Vence; — 1487. Jean de Vesc, son frère; — 1493. Nicolas Mijon; — 1512. Jacques Nicolaï; — 1512. Jean Robertet; — 1515. Louis Robertet, son frère; — 1523. Pierre Paulmier; — 1554. Martin Rousseau; — 1569. Jean de Baugy; — 1577. Geoffroy Vincent; — 1577. René Foussier; — 1582. Anselme de Caillot de La Goupilière; — 1597. Jean-Jacques de Sene; — 1598. Étienne Le Roy; — 1621. Nicolas Loisel; — 1641. Antoine Loisel, son neveu; — 1644. Claude Violart; — 1662. Jacques Aubery; — 1683. Paul de Voullemy.

6ᵉ *chanoinie* (rue de Galilée): 1248. Guillaume de Varennes; — 1288. Léger; — 1299. Jean de Bouville; — 1306. Jean Moret; — 1323. Thibault de Beaune; — 1367. Pierre de Beaune; — 1389. Guillaume Baudin; — 1398. Jean Perdrier; — 1408. Nicolas Charreton; — 1423. Guillaume Bouttepois; — 1438. Guillaume Le Flament; — 1440. Antoine Caille; — 1472. Sohier Le Clerc; — 1474. Artus d'Aunoy; — 1534. Jean Bayart; — 1534. Odet de Coligny; — 1547. Barnabé de Fayolle; — 1569. François de Fayolle; — 1603. Jacques Gillot (le poète); — 1618. Jacques Tardieu, son neveu; — 1626. Pierre Tardieu, son frère; — 1657. François Fletty: — 1661. Pompone de Harlay; — 1670. Joseph-Hyacinthe de Broglie: — 1692. Guillaume de Broglie; — 1694. Jacques Boileau; — 1708. Gilles Dongois; — 1708. Louis de Bonsens des Espinetz.

7ᵉ *chanoinie*: 1248. Jean de Chelles: — 1288. Gautier de Chanteloup; — 1299. Laurent de Ballancourt; — 1306. Simon de Rambouillet; — 1323. Guillaume de Crèvecœur; — 1337. Nicolas Ogier; — 1344. Renaud de Pré-Gilbert; — 1360. Jean Fillon; — 1362. Jean Hamon; — 1367. Jean

l'on en juge par un document de 1661, certains de ces cha-

Daudin; — 1382. Hugues Blanchet; — 1388. Pierre L'Orfèvre; — 1394. Raoul de Justines; — 1401. Pierre Prophète; — 1408. Jean d'Arsonval; — 1409. Jean de Chambon; — 1438. Jean Le Peintre; — 1468. Guy de Tourrettes; — 1487. Charles de Blanchefort; — 1515. Philippe Pot; — 1517. François de Lestrange; — 1524. François Faulcon; — 1526. Pierre Turquant; — 1526. Jean Deleau; — 1531. Jacques Hamelin; — 1539. Pierre Duchâtel; — 1539. Artus du Hardas; — 1553. Jean Durantel; — 1583. Roger Des Cheverts; — 1589. Pierre Poncet; — 1624. Charles Poncet, son neveu; — 1626. Nicolas Formé; — 1638. Denis Sanguin; — 1652. Nicolas Sanguin, son neveu; — 1663. Gilles Dongois; — 1696. Louis de Bonsens; — 1708. Denis Léger.

8e *chanoinie*, fondée par Philippe le Bel (au bas de l'escalier de la Chambre des Comptes, devant le portail de la Sainte-Chapelle): 1314. Frère Guérin; — 1324. Étienne de Melun; — 1345. Jean Dauvet; — 1360. Jean de Saint-Just; — 1369. Denis de Coulours; — 1380. Pierre Mignot; — 1399. Guillaume Belier; — 1427. Roland L'Écrivain; — 1443. Jean Chenneteau; — 1452. Jean de Rély; — 1454. Pierre Bonet; — 1465. Robert Mauger; — 1473. Robert Manhugeon; — 1484. Jean d'Espinay; — 1495. Nicolas de Fontenay; — 1498. Antoine Dupeschin; — 1509. Eustache de Sains; — 1518. Antoine Sanguin; — 1535. Antoine Sanguin, son frère; — 1528. Denis Bidart; — 1555. Toussaint Barrin; — 1581. Jacques Barrin, son neveu; — 1614. Jacques Barrin, neveu du précédent; — 1683. Louis Barrin.

9e *chanoinie*, fondée par Philippe le Bel: 1314. Pierre Pariset; — 1337. Thomas de Saint-Merry; — 1346. Robert de Vernon; — 1361. Jean de Hétomesnil; — 1381. Oudart des Fontaines, son neveu; — 1401. Jean d'Aigny; — 1432. Simon de Luxembourg; — 1438. Hervé du Fresnoy; — 1452. André Syreau; — 1462. Vautier Quenouille; — 1468. Jean Chausson; — 1488. Jean Vachereau; — 1500. Foucault de Bonneval; — 1514. Guillaume Cornet; — 1522. Guillaume Crétin; — 1526. Jacques Du Moulin; — 1540. Jacques de Maisières; — 1549. Pierre Fournier; — 1565. Anselme de Caillot de La Goupillière; — 1581. René Foussier; — 1582. Jean Aubert; — 1582. Jean Froger; — 1612. Georges Froger, son frère; — 1620. Eustache Picot; — 1651. Jean Veillot; — 1658. Charles de Saveuses; — 1670. Henry Le Cirier de Neufchelles.

10e *chanoinie*, fondée par Philippe le Bel: 1314. Guillaume Olivier; — 1338. Robert Bonsens; — 1346. Jean de La Fontaine; — 1359. Gace de La Bigne; — 1382. Robert Brisson; — 1398. Aubry de Bernay († 1399); — 1409. Foulques de Marle; — 1420. Berault de Marle; — 1422. Liévin de Neuville; — 1443. Jean de Meuvillette; — 1470. Pierre Guillier; — 1485. Thibaut d'Espinay; — 1486. Jean d'Espinay; — 1503. Guyon d'Espinay,

noines vivaient bien, menaient carrosse et possédaient écuries pour quatre chevaux[1]. A côté du chantre et des chapelains, on comptait encore un sonneur, huit enfants de chœur, un maître de musique et un maître de grammaire (qui pouvaient être tous deux chapelains ou clercs) et quatre huissiers.

Il paraît bien qu'il y eut fréquemment un très grand relâchement dans les habitudes et dans le service de ce personnel.

son neveu; — 1527. Pierre Pommereu; — 1532. Jean Rossy; — 1540. Jean de Gagny; — 1546. Louis de Chauvreux; — 1551. Joachim du Griffon; — 1579. François Gallois; — 1608. Jacques Lecamus; — 1619. Charles de Montchal; — 1628. Eustache Le Bossu; — 1631. Jean Mulot; — 1644. Jean-Baptiste de Reims; — 1647. Guillaume Turpin; — 1652. Charles Turpin, son frère; — 1656. François Board; — 1662. Charles-Ambroise de Beauvais; — 1667. François Olivier; — 1707. Antoine-Jérôme de Boyvin de Vaurouy.

11e chanoinie, fondée par Philippe le Bel: 1314. Gilles de Linas; — 1338. Hugues de Neauphle; — 1371. Pierre Le Clerc; — 1383. Jean Garbe, dit de Marle; — 1388. Jean Du Moulin; — 1413. Antoine de Clen; — 1415. Jean Boiry; — 1422. Nicolas Bonbihais; — 1439. Thomas Levasseur; — 1483. Jacques Martin; — 1503. François de Refuge; — 1505. Jean Parent; — 1533. Claude de Sermisy; — 1562. Gabriel Verdereau; — 1565. Pierre Truphy; — 1569. Nicolas Luillier; — 1586. Didier Leschenet; — 1603. Jacques Mareschal; — 1607. Jean Mareschal, son frère; — 1640. Jérôme Le Fèvre de Laubrière; — 1676. Armand-Auguste Langlois; — 1693. Laurent Bazire; — 1707. Alphonse-Louis Bochart de Champigny.

12e chanoinie, fondée par Philippe V: 1318. Pierre d'Étampes; — 1348. Jean du Petit Cellier; — 1360. Pierre d'Évreux; — 1380. Garnier de Baron; — 1382. Jean Creté; — 1413. Jean de Chaumont; — 1451. Jean Coillet; — 1465. Jean Prévost; — 1492. Nicolas Bourgeois; — 1501. François de Halluin; — 1523. Jean de Roncherolles; — 1533. Antoine de Halluin; — 1535. Jean de Gouy; — 1550. Étienne de Brézé; — 1561. Charles de Longueval; — 1561. Jérôme Des Moulins; — 1572. Guillaume de Laubespine; — 1579. Pierre Ruellé; — 1582. Charles de La Grange; — 1625. Sébastien de La Grange, son neveu; — 1634. François de Paris; — 1657. Pierre du Fos; — 1677. Thomas de Paris, son neveu; — 1701. Nicolas Gedoyn.

1. *Archives nationales*, Z1f 599, f° 106. — En novembre 1597, Jacques Barrin, dont la maison avait été occupée pendant huit mois par la Chambre royale, toucha une indemnité (*Bibliothèque nationale*, ms. français 18161, f° 76).

LE PALAIS



VUE DU QUAI DE L'HORLOGE

J'imagine que le sonneur manquait quelquefois d'exactitude, puisque le chapitre se résolut à acheter à l'un d'eux, Jean Bonfillieux, en 1506, un réveille-matin[1]. La décence était aussi trop oubliée, puisqu'on décida, en 1475, que désormais les bénéficiés, de quelque condition qu'ils fussent, ne devraient plus porter ni patins de bois ni galoches pendant le service divin et pendant les processions, le jour comme la nuit[2]. Par mesure d'ordre, il fallut en 1521 créer trois fonctions d'appariteurs ou sergents pour la garde des portes du chœur et la surveillance des offices[3]. Ailleurs on assiste à un tel ralentissement dans le service que, le 17 janvier 1785, la messe elle-même n'a pu être chantée faute de personnel. Et de la part de ce personnel çà et là on signale des actes peu recommandables : en 1458, un marguillier-vicaire, accusé d'avoir dérobé quelques perles à des chapes, est mis en prison[4]; en 1757 on arrête le vicaire de la basse Sainte-Chapelle coupable de diriger une imprimerie clandestine à Arcueil[5].

Mais où les chanoines et chapelains excellèrent, ce fut dans les discussions relatives à leurs intérêts temporels; ils remplissent leurs délibérations de leurs longues querelles avec l'un ou avec l'autre : longs procès pour la perception de leurs revenus[6]; rivalités avec le curé voisin de Saint-Barthélemy

1. *Archives nationales*, LL 612, f° 28 v°.
2. *Idem*, LL 609, f° 15 v°.
3. *Catalogue des actes de François Ier*, I, n° 1317. — Les vols n'étaient pas chose très rare : par exemple en 1400 deux lampiers d'argent sont dérobés, en 1468 un ostensoir d'or et un bénitier d'argent, en 1504 un nouveau bénitier d'argent.
4. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XXXVI (1909), p. 322-325.
5. *Journal* de Barbier, IV, p. 196.
6. Surtout après la révocation par Louis XIII, en 1621, du droit de régale dont ils avaient joui antérieurement, et qui fut mal compensée par la réunion à la Sainte-Chapelle de l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims.

au sujet des fonctions curiales dans le Palais[1]; questions de préséance avec le chapitre de Notre-Dame, questions de juridiction avec Saint-Sulpice[2], contestations entre eux pour des raisons d'organisation intérieure. Très fiers de leur supériorité, ils en abusent vraiment, et les exemples en sont nombreux[3]. On dirait que, vivant sous le même toit que la chicane, ils en adoptent les habitudes les plus fâcheuses.

En certains cas, ces procès confinaient au burlesque, comme cette fameuse histoire du *Lutrin* que tout le monde connaît, pour l'avoir lue racontée par Boileau : le 31 juillet 1667, le trésorier s'avisa de faire mettre un pupitre devant la première stalle du côté gauche ; aussitôt le chantre le fit enlever, prétendant qu'il n'y avait jamais été. D'où flot de paroles et de papier timbré. Le chantre était un homme fort distingué et intelligent, Claude Barrin ; le trésorier se nommait Claude Auvry, ancien camérier de Mazarin, « d'ailleurs fort ignorant et d'un mérite au-dessous du médiocre[4] ». Lorsqu'on lit cet épisode héroï-comique, on ne peut se figurer que de tels événements ont pu se produire et durer aussi longtemps, car l'affaire ne se termina que par l'intervention du prési-

1. *Bibliothèque nationale*, ms. français 15730, f 801.
2. *Idem*, ms. 23494, f° 195.
3. Cf. entre autres : *Extraits fidels et autentiques de plusieurs chartres, titres et arrests dont messire Claude Auvry... se sert pour faire voir, en sa qualité de trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, les droits de supériorité, d'autorité, et la pleine et entière juridiction qu'il a dans la Sainte-Chapelle Royale du Palais à Paris et dépendances* (Paris, 1680, in-4 de 69 p.); — et *Mémoire pour le syndic du Clergé du diocèse de Paris contre les sieurs trésorier et chanoines de la Sainte-Chapelle* (s. l. n. d. ; in-4 de 8 p.).
4. *Correspondance de Boileau et de Brossette* (Paris, 1858, in-8), p. 127. — Malheureusement le registre des délibérations du Chapitre pour 1667 manque ; il fut emprunté et non rendu.

dent de Lamoignon, en 1703. Mais ces petites discussions intestines n'eurent pas toujours semblable dénouement[1].

Le chantre, autorisé à porter l'aumusse grise comme les chanoines et à siéger au chœur près du trésorier, s'occupait plus particulièrement de la célébration du culte; les charges de cet office étaient si lourdes qu'en certaines circonstances, en 1512 notamment[2], personne n'accepta de les assumer : il fallut l'intervention royale pour aboutir.

On a suivi le bréviaire de Paris jusqu'en 1610 à la Sainte-Chapelle; on lui substitua ensuite le cérémonial romain. La revision du chant liturgique à cette époque amena la confection de livres de chœur conformes au nouveau rite. On voit antérieurement le chapitre traiter avec l'imprimeur André Roffet (17 mai 1544) pour l'impression d'un « petit livre contenant le service des festes de la Sainte-Chapelle, qui ne sont contenues au bréviaire à l'usage de Paris[3] ». Un « salut de la Vierge », qui y était communément chanté, est nommément cité dans les Heures de l'église de Sens imprimées en 1583 pour le libraire P. Corbault[4].

Les offices de la Sainte-Chapelle sont spécialement décrits dans une page des *Mémoires* du duc de Luynes, que nous ne pouvons mieux faire que de reproduire[5] : « L'office est fait par des religieux de certains ordres, parce qu'autrefois cette

1. Voir pour plus de détails le livre du chanoine Morand.

2. A partir de cette époque, les titulaires connus sont : Guillaume de Paris (1512), Michel Durand (1543), Honoré Mourier (1595), André Jacquier (1606). Au delà de cette date ou peu de temps après, c'est un des chanoines, élu par ses collègues, qui remplit cette fonction. Il n'a pas paru utile d'en donner ici la liste.

3. *Archives nationales,* LL 626, f° 62.

4. *Livres d'heures imprimés au* XV

5. A la date du 23 août 1753 (édit. Soulié-Dussieux, XIII, p. 36).

chapelle étant la Chapelle du Roi, des religieux de différens ordres y étoient appelés pour célébrer l'office. Le jour de saint Louis, ce sont les Cordeliers qui officient, et les Jacobins ne font qu'assister; alors c'est un Jacobin qui fait le panégyrique de saint Louis; l'année suivante, les Jacobins officieront et les Cordeliers assisteront, et ce sera un Cordelier qui fera le panégyrique. Les religieux de ces deux ordres y viennent en procession et en grand nombre, la veille de saint Louis, pour dire les premières vêpres; le lendemain ils disent la grand'messe après la procession dans laquelle ils portent le chef de saint Louis. Le trésorier, les chanoines et les chantres de la Sainte-Chapelle et tout le bas chœur assistent à cette procession et y chantent alternativement avec les religieux, officiant chacun suivant son usage. Au retour de la procession, le trésorier qui officie pontificalement dans la Sainte-Chapelle dit les oraisons et donne la bénédiction, après quoi il se retire ainsi que le bas chœur. L'office canonial, matines, laudes, etc., est chanté le matin par la Sainte-Chapelle, ainsi que l'après dînée[1]. »

Un amateur de liturgie ancienne[2] a recherché les chants spéciaux à la maîtrise de la Sainte-Chapelle, et les a retrouvés tant dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale que dans le célèbre manuscrit de Pierre de Corbeil à la bibliothèque de Sens; il les a même fait exécuter plusieurs fois dans le sanctuaire pour lequel ils avaient été écrits.

1. Dans sa biographie de saint Louis, Geoffroy de Beaulieu assure que le roi avait coutume de se lever à minuit pour assister à matines à la Sainte-Chapelle, mais qu'en raison de ses maux de tête on lui recommanda de les faire dire le matin, avant l'heure régulière de l'office de prime: d'où est venue la coutume, à la Sainte-Chapelle, de ne point dire matines la nuit.

2. *Notice sur les chants de la Sainte-Chapelle*, par Félix Clément (Paris, 1852, in-8).

LE PALAIS



LA TOUR DE L'HORLOGE

Il était d'antique usage de célébrer, après la mort du roi, de la reine et des enfants de France, un service solennel, avec tentures et catafalque, à la Sainte-Chapelle; nous savons du moins qu'il en fut ainsi depuis le règne de Louis XI jusqu'à la mort de Louis XV. Pour le service de Louis XIV on fit les choses avec plus de pompe encore que d'habitude, et Massillon prononça l'oraison funèbre (17 décembre 1715); la décoration intérieure du monument avait été confiée au célèbre Bérain; un superbe catafalque représentant les vertus du monarque décédé était dressé au milieu de la nef, des flambeaux d'argent en grande quantité étaient placés sur les gradins; le grand autel était magnifiquement paré, et deux échafauds en forme de tribune disposés au-dessus de la porte pour recevoir les gens du dehors, d'une part, et d'autre la musique de la Sainte-Chapelle renforcée d'une douzaine de musiciens extraordinaires[1].

Si le maître de musique pouvait ainsi augmenter le nombre de ses enfants de chœur dans les circonstances les plus imposantes, par contre il était exceptionnellement autorisé à les conduire dans une autre église à certains jours de fête, à condition que ce fût à d'autres heures que celles des offices de la Sainte-Chapelle. Le recrutement et la discipline de ces enfants de chœur avaient une grande importance; on choisissait toujours des sujets instruits et sérieux, qu'on éliminait quand ils commençaient à prendre de l'âge en leur accordant quelque bénéfice, et qu'on ne craignait pas de chasser en cas de mauvaise conduite; ils étaient entretenus et habillés aux frais du roi, qui leur attribuait facilement des bourses; au XVII[e] siècle,

1. *Archives nationales*, LL 611, f° 157. — Au contraire, pour le service de la reine Marie-Thérèse d'Autriche (5 août 1683), la musique avait pris place dans la nef (*Idem*, LL 606, f° 114 v°).

leur entretien coûtait 10 000 livres et ils avaient deux domestiques pour les servir[1]. Leurs maîtres sont connus pour la plupart, et on peut en dresser une liste approximativement complète à partir du règne de Louis XII[2].

On n'enseignait pas seulement la musique à ces enfants, mais encore les belles-lettres sous le nom générique de grammaire. Et la liste de ces autres maîtres peut être établie aussi pour la même période[3].

Les différents maîtres étaient choisis par le trésorier. La maison de la maîtrise était située rue de Jérusalem, « près de la caserne[4] ». Lorsque la Sainte-Chapelle fut suppri-

1. *Mémoires du duc de Luynes*, édit. Soulié-Dussieux, XIII, p. 37.

2. En 1509. François Duval, suppléé par Dreux Prieur; — 1528. Pierre Vermont l'aîné; — 1532. Claude de Sermisy; — 1566. Pierre Certon; — 1572. Jean Bareau, chassé en raison des mauvais traitements qu'il infligeait aux enfants; — 1576. Étienne Testart; — 1585. Jean Gillotteau; — 1594. Jacques Renvoisé, suppléé par Étienne Le Roy; — 1609. Antoine Blésinart; — 1628. Nicolas Gougelet, qui fut précédemment maître de grammaire; — 1631. Jean de Bournonville; — 1632. Guillaume Le Blanc, remplacé pour cause de maladie; — 1639. Arthur Auxcousteaux; — 1650. Eustache Gehenault; — 1675. N. Ouvrard; — 1682. Fr. Chaperon; — 1698. Marc-Antoine Charpentier; — 1704. Nicolas Bernier; — 1726. François de La Croix; — 1745. Abel-Antoine Fanton; — 1757. N. Breval; — 1758. François-Robert Doriot, encore en fonctions en 1791.

3. En 1508. Nicolas Dubois; — 1509. Jean Du Mesnil; — 1525. Jean Rougnon; — 1540. Simon Giroult; — 1573. Louis Ludet; — 1590. Antoine Morin; — 1611. Nicolas Gougelet; — 1613. Jacques Du Moustier; — 1634. Daniel Alexandre; — 1671. François Cyreult; — 1681. Jean-Baptiste Arouet; — 1686. Pierre Pradel; — 1689. Nicolas Gometz; — V. 1694. N. Lallemant; — 1696. André Convers; — 1726. Jean Chevalier; — 1740. N. Le Blanc; — 1742. François Le Rommier; — 1763. Guillaume-Antoine Le Monnier; — 1771. Jean-Nicolas Frechon; — 1780. Jean-François Vavasseur; — 1781. Jean-Nicolas Frechon.

4. On possède un état du mobilier de la maîtrise de la Sainte-Chapelle, confiée aux soins du maître de musique, l'abbé de La Croix, à la date du 6 septembre 1743 (*Archives nationales*, L 620, n° 29). Indépendamment des ustensiles de cuisine, des chambres des deux maîtres et des élèves, de l'infirmerie

mée[1], un procès-verbal d'apposition de scellés eut lieu le 22 novembre 1790, et on y annexa un état du personnel, réduit à peu de chose : douze chapelains, dont deux signalés comme malades, et sept clercs[2]. Décharge définitive fut donnée à l'abbé Doriot le 16 juillet 1791.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt d'indiquer les principales cérémonies qui se déroulèrent à la Sainte-Chapelle, au cours des siècles. L'un des premiers événements à signaler est le couronnement de Marie de Brabant, deuxième femme de Philippe III, en 1276[3]. Matthieu de Paris raconte la visite en 1254 de Henri III d'Angleterre[4]; puis, c'est le mariage de Marguerite de Brabant, nièce du roi, avec l'empereur Henri VII (juin 1292); le couronnement de Marie de Luxembourg, deuxième femme de Charles IV (1323) et celui de Jeanne d'Évreux, sa troisième femme (1326); le sacre d'Isabeau de Bavière (août 1389); la visite du roi d'Angleterre Henri VI en novembre 1431 et celle de Charles VII le 13 novembre 1437. Les *Grandes Chroniques* relatent la cérémonie du sacre de

et du réfectoire, nous y trouvons la liste des livres alors en usage, et il peut paraître curieux de la publier : « Deux dictionnaires français intitulés Apparat royal; un dictionnaire françois de Joubert; deux dictionnaires latins intitulés Dictionnarium universale; un dictionnaire latin de Danès; deux rudiments; deux abrégés de la Nouvelle méthode à l'usage des commençants; quatre catéchismes; quatre immitations latines; quatre nouveaux testaments latins; quatre recueils d'Épîtres de Cicéron; quatre livres d'Évangiles pour les dimanches et festes; quatre Virgiles; quatre livres des fables de Phèdre; un livre d'Alleluya; un livre de Versets. »

1. L'arrêt du Conseil du 11 mars 1787 avait déjà supprimé les chapitres ou collèges des Saintes-Chapelles et dépouillé celle de Paris des privilèges et droits inhérents, Le trésorier et les chanoines protestèrent vainement (*Archives nationales*, O¹ 607). Le décret de l'Assemblée nationale du 4 novembre 1789 et la Constitution civile du clergé suivirent de près.

2. *Archives nationales*, S 943ᵃ.

3. Félibien-Lobineau, I, p. 434.

4. Cf. Morand, p. 41.

Charles V et l'ostension des reliques à l'empereur Charles IV. Il était de règle d'ailleurs de les montrer à tout souverain étranger qui venait séjourner momentanément à Paris, même à ses ambassadeurs, comme il advint à ceux de Frédéric III, de Maximilien et de Philippe II. Le 24 juillet 1523 a lieu la visite de François Ier, et au mois de juillet 1530 ce sont des réjouissances à l'occasion du retour de captivité des enfants de France; en juillet 1549, une procession générale y est ordonnée par Henri II pour l'extirpation de l'hérésie. Henri IV assiste le 29 mars 1594 à une procession partie de la Sainte-Chapelle pour Notre-Dame, avec les reliques; d'autres ont lieu le 20 juin 1595 à l'occasion de la victoire de Fontaine-Française, et le 13 juin 1598 pour célébrer la signature de la paix de Vervins. Le nonce en juillet 1602, les ambassadeurs des cantons suisses quelques mois après, l'ambassadeur d'Espagne et la reine Marie de Médicis en 1604, la duchesse de Mantoue en 1606, et le duc en 1608, se font tour à tour montrer les saintes reliques, avec le même cérémonial qui se reproduira désormais avec une fréquence telle qu'il n'est plus possible d'énumérer toutes ces visites. Le 7 septembre 1651, avant le lit de justice tenu pour faire déclarer la majorité de Louis XIV, le roi paraît à la Sainte-Chapelle[1], et une messe basse y est célébrée avec musique. Nous citerons encore, en 1656, la visite de Christine de Suède; le 8 septembre 1694, la réception faite au roi et à la reine d'Angleterre[2]; le 15 octobre 1706, la visite du nouveau roi d'Angleterre; le 2 septembre 1715, celle du duc d'Orléans qui se disposait à aller au Palais pour l'ouverture du testament de Louis XIV.

1. Pareille visite avait été déjà faite par Louis XIII le 18 janvier 1633.
2. *Archives nationales*, LL 608, ff. 123-126, et LL 633.



L'HORLOGE

Les Reliques. — Un chroniqueur[1] raconte que plusieurs successeurs de Louis IX avaient pris l'habitude de montrer tous les ans au peuple, solennellement, la vraie Croix, le vendredi saint. Et pendant toute la semaine sainte, des enfants étaient autorisés à quêter, près des reliques, en faveur des prisonniers de la Conciergerie, du Grand Châtelet et du For-l'Évêque[2].

On peut dénombrer avec certitude les reliques qui furent conservées à la Sainte-Chapelle pendant plus de cinq siècles[3] : la sainte Couronne d'épines[4], provenant du Bucoléon, dont l'arrivée à Paris date de 1239, et qui existe encore dans le trésor de Notre-Dame de Paris[5] ; — un grand morceau de la vraie Croix (même origine), dont le reliquaire seul a été conservé (même trésor), la sainte Lance et la sainte Éponge (disparues en 1804), le manteau de pourpre, détruit en 1792, et le saint Sang (trésor de Notre-Dame) : tous ces objets provenant du Bucoléon et transmis en 1241[6] ; — puis une quantité d'autres souvenirs des lieux saints, disparus pour la plupart, et provenant de Sainte-Sophie de Constantinople, du Bucoléon ou d'autres églises et couvents, dont voici, d'après Riant[7], la nomenclature : les « Drappeaux d'enfance », un petit

1. Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, édit. de Gaulle, II, p. 417.
2. Pour ces derniers, l'autorisation fut donnée en mars 1614 (*Archives nationales*, LL 590, f° 149).
3. Cte Riant, *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ*, II, pp. 241-258.
4. Sur la translation de la Couronne d'épines, voir A. Longnon, *Notes sur l'iconographie de saint Louis* (Paris, 1884, in-8), pl. x.
5. Cf. Gosselin, *Notice sur la sainte Couronne d'épines* (Paris, 1828, in-8),
6. *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, XXXVI (1875) pp. 180-185.
7. La translation de ces reliques a fait l'objet d'une relation de Gérard, moine de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle (*Bibliothèque nationale*, ms. nouv. acquis. latines 1423, f° 172) ; elle a été publiée dans le *Journal des*

morceau de la vraie Croix, le saint Sang de Béryte, le « Carcan », la sainte Toëlle, un fragment de la pierre de Sépulcre, le Lait de la Vierge, un fragment du saint Suaire, le Linge du lavement des pieds, la Verge de Moïse, l'Occiput de saint Jean-Baptiste, les chefs de saint Clément et de saint Siméon, le Titre de la Croix, un fragment du Roseau, la Croix triomphale, le Manteau de la Vierge, le Sceptre romain [transformé en bâton cantoral] et le Grand Camée : de tout cela il ne subsiste que le fragment du Sépulcre et les deux derniers objets, œuvres d'art de haute valeur qui ont été déposés au Cabinet des Médailles (Bibliothèque nationale).

Depuis la fondation, les clefs de la grande châsse étaient gardées par le roi lui-même, qui déléguait à leur conservation un de ses principaux officiers. Lorsque Charles VIII partit pour l'expédition de Naples [1], il les confia à Florimond Robertet; le 18 mars 1534 [2] seulement, François Ier en donna décharge à la veuve de ce dernier, Michelle Gaillart [3], et le même jour François de Montmorency en fut à son tour dépositaire, avec ordre de procéder à l'inventaire de son contenu [4]. En 1589, lors de la mort violente de Henri III, on le trouva porteur desdites clefs. Aussitôt, par mesure de précaution, on remplaça en août 1589 les deux cadenas de la grande châsse.

Savants, 1878, p. 295, et dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XXXIX (1878), p. 408.

1. Sur la grande châsse à la fin du xve siècle, voir le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, XXXI (1904), p. 189.

2. Morand, p. 216, donne la fausse date de 1523 (1524 nouv. style).

3. *Archives nationales*, P 2306, p. 105.

4. Félibien-Lobineau, III, p. 149. — Le 1er février 1535, le trésorier de l'Épargne remit au payeur des œuvres du roi à Paris, Pierre Gronneau, 200 livres pour faire réparer les châsses des saintes reliques (*Catalogue des actes de François Ier*, III, n° 7503).

Sans doute à la suite d'autres incidents dont on a perdu la trace, le trésorier de la Sainte-Chapelle présenta au roi un mémoire tendant à demander que les clefs des deux volets de la châsse lui fussent remises et que, suivant l'usage, le roi gardât celle de la grille renfermée dans ladite châsse; et en même temps il sollicita l'avis du premier président de la Chambre des Comptes, dans le cas où celui-ci aurait eu à ce sujet quelques prétentions à formuler[1].

De très bonne heure, les rois aliénèrent des parties des saintes reliques : Louis IX, le premier, fait don à l'archevêque de Tolède, en 1248, de quelques fragments (une épine de la sainte Couronne, une parcelle de suaire, de la robe de pourpre du Christ, du bois de la Croix, etc.); et son médecin, quelques années après, reçoit semblable cadeau. Puis ce sont les Mathurins de Paris, les frères mineurs de Sées, l'évêque de Vicence, l'abbaye du Mont-Saint-Éloi, l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, les frères prêcheurs de Barcelone et ceux de Liége, pour ne citer que les plus anciens en date. Philippe VI invite les gens des comptes à rayer de l'inventaire des reliques un joyau connu sous le nom de « camaïeu » qu'il a offert au pape; Charles V octroie un fragment du bois de la Croix à son frère le duc de Berri.

En présence de la reine mère, du cardinal de Guise et du premier président de la Chambre des Comptes, on retira du reliquaire de la couronne d'épines, par ordre exprès du roi, en 1576, cinq gros rubis balais, évalués alors au total à 260 000 écus, qui furent engagés en nantissement des sommes prêtées pour les nécessités de l'État[2]. Au mois de

1. *Archives nationales*, O[1] 32, f° 264.

2. Il serait trop long de raconter l'histoire de ces rubis, que l'on trouvera dans Morand, p. 195 et suivantes. Lorsqu'on voulut, en 1697, confronter

juin 1672, le Chapitre reçut une demande de la reine Marie-Thérèse qui désirait faire couper un petit morceau de la vraie Croix pour le mettre dans un reliquaire destiné au duc d'Anjou, dans l'espoir que ce talisman le préserverait de tout fâcheux accident ; après délibération, on s'exécuta pour se conformer au désir de la reine, et l'orfèvre Pierre Loir, mandé expressément, fut chargé de l'opération et du transport de cette parcelle de relique à Saint-Germain-en-Laye, où la reine se trouvait[1].

Malgré tant de précautions, des vols furent commis. Un jour on constate la disparition d'une grande partie du bois de la vraie Croix conservée « dans une grande layette d'argent » (1534). Mais ce qui fut beaucoup plus nuisible à la conservation de ce trésor, ce furent les aliénations dont certains rois se rendirent coupables, ouvertement ou non, pour subvenir aux grands frais des guerres. Un prélèvement des matières d'or et d'argent parmi les joyaux les moins précieux fut ordonné par Charles IX en 1562, et les commissaires de la Chambre des Comptes dressèrent procès-verbal de ce qui fut cette année-là envoyé à la Monnaie pour être fondu : les chanoines s'engagèrent d'ailleurs, une fois remboursés des sommes représentant la valeur des objets ainsi détruits, à en faire le remploi sous forme de reliquaires identiques ; mais leur délibération demeura platonique.

En 1575 ce fut bien autre chose. Dans la nuit du 9 au 10 mai, le reliquaire de la vraie Croix fut dérobé[2]. Cette disparition causa une très vive émotion à Paris, et les échevins

trois de ces rubis avec les chatons restés dans le reliquaire, le joaillier royal Montarsis s'aperçut que ce n'étaient plus les mêmes pierreries.

1. *Archives nationales*, LL 594, f° 37.

2. *Registres du Bureau de la ville de Paris*, VII, pp. 250–251.

ordonnèrent des recherches immédiates de police, qui n'aboutirent à aucun résultat. Le bruit courut partout que le vol n'était qu'une feinte, et que le roi, poussé par sa mère, avait engagé le précieux objet en Italie pour une grosse somme d'argent. Il fut enjoint à toutes les personnes qui pourraient avoir connaissance du vol de venir dénoncer le coupable au prévôt des marchands : on assurait l'impunité et une prime de 500 écus au révélateur. Sans tarder, il fut ordonné aux capitaines et gardes des portes de fouiller avec une diligence extrême tous les gens suspects qui sortiraient de la ville; les capitaines de la rivière recevaient des ordres aussi sévères; le chevalier du guet fut invité à placer trois archers devant la porte de la Sainte-Chapelle. Et, pour calmer l'émotion populaire, Henri III, après avoir prescrit une procession générale, fit exécuter aussitôt un reliquaire semblable à celui qui avait ainsi disparu, ce qui n'empêcha point le roi, l'année suivante, de faire enlever, ostensiblement cette fois, cinq rubis des reliquaires représentant une valeur de 780 000 livres. En 1589, les chanoines paient au duc de Mayenne une somme de 1 330 écus pour sauver leur trésor; en 1591 et 1592, de nouvelles aliénations furent autorisées par la Chambre des Comptes.

La grande châsse nous est connue par des reproductions diverses : la plus ancienne figurait dans le missel détruit de J. Jouvenel des Ursins (xve siècle)[1]; en outre un exemplaire d'une image populaire, datant du xviie siècle, a été conservée au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale; Morand l'a également publiée[2].

1. Exécuté vers 1425 pour le duc de Bedford et disparu dans l'incendie de l'Hôtel de Ville de Paris en 1871; cf. Didot, *Missel de J. J. des Ursins* (Paris, 1861, in-8); *Gazette des Beaux-Arts*, août 1866; et *Recueil* lithographié de Dusommerard, t. II (7e série), pl. xi.

2. Cf. encore le bréviaire à l'usage de Paris (xve siècle) qui appartient à

Un orfèvre était chargé des réparations et devait prêter serment[1]; les chanoines-marguilliers étaient préposés à tour de rôle, chaque semaine, à la surveillance des joyaux et des ornements de la Sainte-Chapelle. A la mort d'un trésorier, les clefs étaient confiées à un greffier ou à des chanoines, jusqu'à la nomination du successeur; et à l'entrée en charge de chaque nouveau trésorier, on procédait à un nouvel inventaire : quelques-uns de ces documents nous ont été conservés[2].

Par bonheur, les derniers siècles épargnèrent davantage ce qui restait des objets précieux, sinon la Révolution n'y eût plus rien trouvé lors des récolements officiels qui y furent ordonnés, comme ailleurs, en présence du dernier trésorier, de plusieurs chanoines et du sacristain. Les opérations[3] furent confiées à Doyen pour les peintures, à Mouchy pour les sculptures; elles eurent lieu les 23 novembre 1790 et 24 février 1791. Les 14 avril et 3 mai suivants, malgré les protestations des chanoines, nombre d'objets de valeur furent portés

la bibliothèque de Châteauroux (ms. n° 2); outre une vue de la Sainte-Chapelle, on y voit la représentation de la châsse et la présentation des reliques au peuple dans l'intérieur du monument. Dans les *Très grandes heures de Charles V* perdues dans l'incendie de la Bibliothèque de l'Université de Turin, on voyait (p. 441) une miniature représentant Charles V à genoux devant les reliques; voir la pl. LVII de l'*Atlante paleografico artistico* de CARTA, CIPOLLA et FRATI (Torino, 1899, in-folio).

1. En 1455 Jean Cain remplace comme tel Philipot Garnier; son logis et son atelier étaient sur le Pont-au-Change.

2. Le premier fut fait en 1279; les autres datent de 1322, 1341, 1349, 1363, 1377, 1480, 1534, 1573-75, 1740 et 1783; l'ensemble de ces documents, dont quelques-uns étaient déjà connus, a été publié par M. A. VIDIER dans les tomes XXXIV et XXXV (1907-08) des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*.

3. *État des objets d'art placés dans les monuments religieux et civils de Paris au début de la Révolution française*, par Henri STEIN, I (Paris, 1890, in-8), pp. 110-115.

à la Monnaie, tandis que des voitures de meubles partaient pour les Petits-Augustins; et lorsque l'inventaire fut clos, le 16 juillet, il ne restait plus dans la Sainte-Chapelle que les objets scellés. Sur les autels, on avait signalé notamment la présence de magnifiques émaux, que Doyen décrivit avec soin; dans la nef, douze apôtres en pierre « sculptés en gothique » et une Mère de douleur, en pierre, par Germain Pilon; dans le chœur, quatre anges en bronze, sur des colonnes de marbre noir, par Jean Goujon; dans une chapelle, un calvaire sculpté en bois, par Pilon; dans la sacristie, un fameux camée antique, qualifié par Mouchy de « sublime » et indiqué comme représentant le triomphe de Tibère, ainsi qu'une Vierge mère, « gothique », sculptée en ivoire[1]. Dans la chapelle basse, on remarquait l'autel en marbre rouge, plusieurs cénotaphes en pierre et marbre, des inscriptions funéraires et plusieurs statues gothiques en pierre sur la porte extérieure.

Différents objets du trésor avaient été réclamés par le roi et remis par les représentants de la municipalité parisienne au commissaire désigné à cet effet, le 10 mars 1791. Le procès-verbal qui fut dressé témoigne du désir de faire transporter les reliquaires à Saint-Denis, les pierres précieuses au Cabinet des Médailles, les manuscrits à la bibliothèque du roi, jusqu'à ce qu'il soit définitivement statué sur le sort de chacun. Ainsi fut fait. Quant aux sculptures et aux pierres tombales, elles prirent, en même temps qu'une châsse « de cuivre antique », le chemin du Musée des Petits-Augustins. Si une partie de ce qui avait été envoyé à Saint-Denis a disparu, il n'en fut pas de même du reste[2].

Aux premières reliques était venue s'en ajouter une autre

1. Voir plus loin (chap. v) ce qui subsiste de ces différents objets d'art.
2. D'après Vidier, *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XXXV (1908).

dès la fin du XIIIe siècle. Le 7 juillet 1298, le pape Boniface VIII avait manifesté à l'abbé de Saint-Denis son désir que le corps du pieux roi, fondateur de la Sainte-Chapelle, y fût transporté, et le 25 août suivant fut célébrée la première fête religieuse en son honneur ; l'année suivante eut lieu la cérémonie de canonisation de ce regretté monarque, classé au nombre des saints de l'Église. Aussitôt, les chanoines, pour rendre hommage à saint Louis, décidèrent qu'un magnifique reliquaire, en forme de chef, serait placé à la Sainte-Chapelle, et l'orfèvre Guillaume Julien [1] fut chargé d'exécuter ce remarquable travail d'orfèvrerie (argent doré), malheureusement disparu aujourd'hui [2]. Boniface VIII et son successeur Clément VI accordèrent des indulgences particulières à qui assisterait à la translation solennelle du chef de saint Louis, qui fut déposé parmi les reliques de la Sainte-Chapelle, par ordre de Philippe IV, son petit-fils, le 7 mai 1306.

*
* *

Les méreaux de la Sainte-Chapelle portaient les instruments de la Passion et les trois clous de la couronne d'épines ; la collection Forgeais, aujourd'hui au musée de Cluny, en contient plusieurs exemplaires [3].

1. Appelé souvent à tort Guillaume Juliani.

2. Voir la description qu'en donne l'inventaire de 1573 (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris,* XXXV, p. 262). Il en a été publié une bonne reproduction en héliogravure dans Le Roux de Lincy, *Paris et ses historiens* (Paris, 1867, in-4°), p. 47 ; — cf. Cabinet Clairambault (Département des Estampes), vol. XI, f° 18 ; le manuscrit latin 8890 de la Bibliothèque nationale, et le Joinville de Du Cange. — Des extraits de comptes nous ont permis de savoir que l'orfèvre mourut, avant 1324, sans avoir touché l'intégralité de ce qui lui était dû.

3. *Collection de plombs historiés*, par A. Forgeais, III, p. 61.

Quant au sceau, le plus ancien exemplaire connu est appendu à une charte de 1386 [1]. Sur l'avers, sont représentés les instruments de la Passion dans un petit monument gothique, accompagné de deux niches latérales où l'on voit un roi et une reine à genoux ; et la légende est ainsi conçue : S. SACROSCE. CAPELLÈ. [IL]LUSTRIS. PAR. Au verso, un contre-sceau avec une façade d'église sur champ fleurdelisé.

Un autre exemplaire, plus récent (1480) et de dimensions plus petites [2], porte au contraire, au recto, une façade d'église sur champ fleurdelisé, avec la légende : [S. C]APELLE ILLVSTRIS REG. FRANC. PAR.; et, au revers, une couronne d'épines entrelacée à une croix, accostée de deux fleurs de lys.

Nous savons, d'autre part, que le chapitre fit plusieurs fois fabriquer de nouveaux sceaux. Le 1er février 1398, l'orfèvre Arnoul Bomel est chargé d'en graver un neuf en argent, « en l'absence de l'ancien aussi en argent [3] » ; une décision analogue est prise en 1409 [4], et l'on eut en même temps la précaution de le placer dans un coffre fermant à clefs ; le 8 juillet 1673, le sceau est encore perdu et on le fait regraver « avec les mesmes figures et inscriptions qui y estoient [5] ». Le grand sceau en argent, qui a existé jusqu'au XIXe siècle mais est aujourd'hui égaré, a été gravé dans une planche jointe à quelques rares exemplaires du livre du chanoine Morand.

Les trésoriers avaient aussi leur sceau, mais un sceau personnel, qui variait par conséquent avec chaque nouveau titulaire.

1. N° 7832 de l'ancien fonds (collection des Archives nationales).
2. N° 7833 (même collection).
3. *Archives nationales*, KK 336, f° 43.
4. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XXXVI (1909), p. 318.
5. *Idem*, XXXVII (1910), p. 246.

Le Trésor des Chartes. — On sait que, dès le premier quart du XIII[e] siècle, on confia au concierge du Palais la garde des archives royales, auxquelles on avait attribué un emplacement spécial. Peu de temps après l'élévation de la Sainte-Chapelle, l'architecte de ce monument fut chargé de bâtir du côté nord, à une infime distance, un autre édifice moins élevé et reproduisant à peu près son apparence extérieure, mesurant 33 pieds sur 22, et comprenant deux travées et une abside pentagonale : c'est au deuxième étage de cette nouvelle construction[1], où l'on pénétrait seulement par la première[2], que furent placées les archives de la couronne : elles y demeurèrent un peu plus de cinq siècles, et du séjour qu'elles y firent est venu le nom de Trésor des Chartes qui sert encore à désigner la partie la plus ancienne de ce dépôt. Différentes descriptions de la Sainte-Chapelle sont inexactes à ce point de vue, et c'est par l'étude que M. le comte H.-F. Delaborde a faite d'un dessin du XVIII[e] siècle, signé T. de Froideau[3], que cet érudit est parvenu à rétablir la véritable physionomie du petit édifice dont nous parlons.

Voûtée d'ogives, éclairée par une grande fenêtre sur la façade et d'autres fenêtres plus petites sur les côtés, communiquant avec les étages inférieurs par une petite tourelle d'escalier extérieure, la salle des archives était pourvue de boîtes et d'armoires qu'on distingua primitivement par des signes (fleur de lys, trèfle, main, etc.), puis par des lettres. Peu à peu le local devint exigu et très encombré, au point que,

1. Au rez-de-chaussée était la sacristie de la chapelle basse, au premier étage celle de la chapelle haute ou revestiaire.

2. On voit encore trace de cette communication dans une porte placée à la cinquième travée nord de la Sainte-Chapelle.

3. *Bibliothèque nationale*, Cabinet des Estampes, Ve 55 f, f° 126 (anciennes collections Lenoir et Destailleur).

dès le règne de Charles V, Gérard de Montaigu fut chargé de le réorganiser entièrement : dès lors on appliqua à chaque armoire ou boîte un numéro d'ordre. D'autres modifications furent introduites sous Louis XI, sous Louis XII et sous François Ier. L'entretien des locaux d'ailleurs était insuffisant, au point qu'en 1572 on signale leur état de dégradation, et un peu plus tard l'immense confusion des documents qu'on y avait entassés. A peine venait-on de confier à Dupuy et à Godefroy le soin d'apporter un remède indispensable à cet état de choses[1], à peine avaient-ils mis la dernière main à l'inventaire qu'on les avait chargés de dresser, que l'incendie de juillet 1630 à la Sainte-Chapelle faillit tout anéantir : le toit du bâtiment de la sacristie fut atteint et plusieurs contreforts subirent les atteintes du feu. On en fut quitte pour la peur.

A cette époque les archives royales se partageaient en trois subdivisions qui subsistent encore : les layettes, les sacs, les registres. Mais le dernier classement ne subsista pas longtemps intact : peu d'années plus tard, Nicolas Foucquet, devenu garde du Trésor des Chartes, trouvait les armoires rompues, les layettes mal fermées et en bois trop léger, les pièces les plus importantes gisant à terre ; il fit aménager de nouvelles dispositions par l'architecte Girard (1650). Des lettres patentes, octroyées en août 1658, venaient même compléter les précédentes mesures de protection en ordonnant la construction d'un hôtel des chartes particulier sur une partie du jardin du premier président[2] ; mais la disgrâce du surintendant survint,

1. Voir le chapitre IX de l'introduction mise par M. H.-F. DELABORDE en tête de son inventaire des *Layettes du Trésor des Chartes*, t. V (Paris, 1909, in-4).

2. On avait en même temps indemnisé ou promis d'indemniser le chanoine Tardieu, dont on avait démoli la maison pour cette nouvelle construction (*Archives nationales*, Z^{1f} 599, f° 106).

qui arrêta ce projet à peine ébauché. Et le désordre reparut de plus belle ; l'humidité provenant de la toiture, qui nécessitait des bouleversements perpétuels, n'y contribuait pas peu.

C'est par un hasard providentiel que ce dépôt d'archives échappa à l'incendie de 1776. Et il fallut cet événement pour reprendre l'idée, abandonnée depuis cent vingt ans, de trouver pour ces documents précieux un meilleur abri. Ce fut en même temps l'arrêt de mort prononcé contre l'édifice qui contenait aussi les sacristies de la Sainte-Chapelle ; les architectes Desmaisons et Moreau n'hésitèrent pas à le sacrifier pour élever au sud de la cour du Mai une aile parallèle à celle du côté nord. Les chanoines de la Sainte-Chapelle essayèrent de protester[1], mais en vain. Le 22 décembre 1781, les plans leur furent communiqués pour examen[2], et le 1er février 1782, le Chapitre prit l'importante décision suivante :

« Ce jour, MM. Bexon et Pourteyron le jeune, commissaires nommés pour traiter avec MM. les commissaires du Conseil, sur la demande faitte d'une nouvelle construction en place du bâtiment actuel des sacristies de la Sainte-Chapelle, ont présenté à l'assemblée le cahier des articles qu'ils ont rédigé et qui leur ont semblé énoncer et établir tous les droits et les intérêts de la Sainte-Chapelle dans cette circonstance comme il suit :

« Quoique MM. de la Sainte-Chapelle ne puissent sans un véritable regret voir toucher à des murs vénérables par six cens ans d'antiquité et détruire un morceau dont la structure légère et hardie assortissait bien le bel édifice de la Sainte-Chapelle, néanmoins désirans montrer en toutes circonstances

1. *Archives nationales*, S 946-947.
2. *Archives nationales*, LL 617, f° 75 v° ; cf., dans L 620, un plan du local des archives de la Sainte-Chapelle, par Antoine et Desmaisons.



VUE DU QUAI DE L'HORLOGE AU XVIIIe SIÈCLE

leur dévouement au bien public et, en particulier dans celle cy, leurs égards pour ce que demandent MM. du Domaine pour la régularité et la décoration symétrique de la nouvelle cour du May, ainsy que leur confiance dans le sage magistrat qui est à la tête de cette partie, MM. de la Sainte-Chapelle représentés par leurs commissaires consentent, sous le bon plaisir du Roy, que le corps de bâtiment joignant la Sainte-Chapelle et contenant les sacristies des chapelles haute et basse et dépendances, et les archives, soit démoli aux conditions portées dans les articles suivans, convenus et signés par MM. Rua, commissaire du Conseil en cette partie, et Desmaisons, écuyer, chevalier de l'ordre du Roy, architecte des bâtimens du palais et du domaine, et les dits sieurs commissaires... », etc.

Ces conditions étaient : de voir les sacristies, archives et dépendances occuper dans le nouveau bâtiment un emplacement aussi étendu, aussi commode, aussi sûr que précédemment, et voûté en dessus et en dessous; de voir reconstruire avec une même distribution les logements dépendants de la Sainte-Chapelle que l'incendie avait détruits ; de n'autoriser la démolition de l'ancien édifice qu'après la construction totale du nouveau; de n'avoir à souffrir d'aucuns frais, dommages ni réparations, même pour la réinstallation des portes, grillages, vitraux ; de voir prendre toutes précautions nécessaires pour éviter l'ébranlement des fondations de la Sainte-Chapelle et l'obscurité de ce monument[1].

Dès 1783, le Trésor des Chartes fut transféré dans son nouveau local, comprenant deux salles superposées, voûtées en

1. *Archives nationales*, LL 617, f° 78. — Le document est publié intégralement par A. Vidier dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XXXVII (1910), p. 323.

pierre, situées au deuxième étage, au-dessus de la Chancellerie du Palais, et de la chapelle désignée sous le nom de chapelle des Girondins[1]. C'est là que le trouva la Révolution ; mais elle ne sut pas le respecter. La pièce supérieure fut attribuée au Tribunal du 17 àoût 1792, puis au greffe du Tribunal révolutionnaire ; bientôt le Tribunal criminel de 1793 allait réclamer l'autre pièce à son usage. Nouveau déménagement, qui ramena le désordre et provoqua des réclamations, peu écoutées, du bureau du triage des titres. On affecta au Trésor des Chartes trois salles voisines dans les nouveaux bâtiments de la cour du Mai, destinés à la nouvelle sacristie de la Sainte-Chapelle[2], et où furent déposés plus tard les papiers judiciaires (jusqu'à leur transfert en 1847 aux Archives nationales) : le déménagement eut lieu à la fin de frimaire an VIII. On avait bien songé à une centralisation générale des archives à cet endroit, et l'architecte Giraud, en l'an V, avait même proposé la conversion de la Sainte-Chapelle « en dépôt pour les archives de la nation » avec ouverture sur la galerie Mercière, tandis que Camus parlait d'y concentrer les archives domaniales réunies au Louvre[3]. Ce fut le contraire qui arriva. Le Trésor des Chartes, en l'an XIII, alla rejoindre au Louvre, dans les locaux des Académies supprimées, cet autre dépôt d'archives, et tous deux réunis surent trouver enfin un asile définitif au Palais Soubise, en 1808.

1. Les plans de ces deux salles, conservés aux Archives nationales (J 1165, n° 58), ont été reproduits dans l'article de M. H.-F. Delaborde (fig. 5-6).

2. Voir le plan aux Archives nationales, N III (Seine), n° 725 [4].

3. Une lettre de Camus, du 23 ventôse an VI, est relative à ce transfert (*Bibliothèque nationale*, ms. français 21127, f° 11).

Bibliogr. : J.-S. Morand, *Usus, statuta et constitutiones s. capellæ regalis palatii parisiensis* (P., 1777, 2 vol. in-folio) ; — le même, *Histoire de la Sainte-Chapelle* (P., 1790, in-4 avec pl.) ; — N. Troche, *La Sainte-Chapelle de Paris; notice historique, archéologique et descriptive* (P., 1853, in-16) ; — Decloux et Doury, *Histoire archéologique, descriptive et graphique de la Sainte-Chapelle* (P., 1857, in-folio avec pl.) ; *Paris dans sa splendeur* (P., 1862, in-folio), art. de Lassus ; — F. de Guilhermy, *La Sainte-Chapelle de Paris* (P., 1857, in-folio de 77 pl.) ; — le même, *Description de la Sainte-Chapelle*, 6e édon (P., 1884, in-16 et fig.) ; — A. Vidier, *Notes et documents sur le personnel, les biens et l'administration de la Sainte-Chapelle du XIIIe au XVe siècle*, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XXVIII (1901), pp. 213-383 ; — A. Vidier, *Le trésor de la Sainte-Chapelle*, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XXXIV (1907), pp. 199-324, XXXV (1908), pp. 189-339, XXXVI (1909), pp. 245-395, et XXXVII (1910), pp. 184-369; et à part (P., 1911, in-8 de 617 p.); — H.-F. Delaborde, *Les bâtiments successivement occupés par le Trésor des Chartes*, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XXIX (1902), pp. 159-172 ; — Sauvan et Schmit, *Histoire et description pittoresque du Palais de Justice, de la Conciergerie et de la Sainte-Chapelle* (P., 1825, in-folio avec pl.) ; — Lassus, *Rapport au ministre des travaux publics sur l'isolement de la Sainte-Chapelle* (P., 1849, in-8) ; — M. Brenet, *Les musiciens de la Sainte-Chapelle* (P., 1910, in-4). — M. A. Vidier prépare en outre, pour la Société de l'histoire de Paris, un album des objets d'art provenant de la Sainte-Chapelle, qui doit être publié prochainement.



Sceau de la Sainte-Chapelle.

LE PALAIS



SALLE DES GENS D'ARMES DE PHILIPPE-LE-BEL

III

LE PALAIS

Notice Descriptive

Il serait sans doute quelque peu imprudent d'accoler le mot « archéologique » au Palais de Justice de Paris, tant cette antique maison a subi de remaniements successifs qui l'ont totalement modifiée et transformée. Ces modifications et ces transformations, nous les avons suivies pas à pas, et nous avons au passage regretté plus d'une fois que les derniers siècles n'aient pas su être plus respectueux des âges antérieurs. La description du Palais actuel, qui va suivre, ne sera donc qu'une revue insipide de morceaux d'architecture de tout style adaptés plus ou moins intelligemment à tous les services judiciaires; un seul côté, au nord, a conservé dans quelques-unes de ses parties sa physionomie primitive du moyen âge, et les quatre tours anciennes qui subsistent, se profilant sévères sur la rive monotone, nous font songer encore à l'horreur des sombres cachots qu'elles abritaient, où tant de générations ont souffert, tandis qu'à l'intérieur de grandes salles voûtées sont actuellement à Paris les plus anciens vestiges de l'architecture civile du moyen âge. C'est bien peu de

chose d'ailleurs en comparaison de ce qui a été détruit. Quant au mobilier, aux œuvres d'art qui ornaient le Palais d'antan, il a été perdu ou dispersé; nous avons essayé, dans un chapitre spécial, de dresser le bilan de ce que le hasard a préservé de la ruine, et l'on verra combien peu nombreuses sont les épaves de ces richesses; à de très rares exceptions près, rien en ce genre n'est antérieur au XIXe siècle dans le Palais d'aujourd'hui.

La tradition qui a attribué longtemps à Louis IX une grande part dans la construction du Palais a été reconnue fausse, et ce qu'il y a de plus ancien au Palais de justice ne paraît pas antérieur à Philippe le Bel. C'est à ce prince qu'il convient d'attribuer la construction de cette façade nord, ancienne enceinte fortifiée dont les pieds baignaient le fleuve. Lors de la création du quai (1611), on a dû superposer la chaussée sur un revêtement encorbellé [1], et le niveau a été considérablement changé, de telle sorte que les anciennes salles du rez-de-chaussée ressemblent à présent plutôt à des caves ou à des magasins souterrains.

La tour de l'Horloge [2], de forme carrée, participait primitivement au système de défense du Palais; elle fut construite aussi sous le règne de Philippe IV, mais l'on ne saurait dire à quelle époque on commença à la dénommer ainsi. Ce qui est certain, c'est l'existence d'une horloge au Palais [3], fabriquée

1. Cf. L. Troche, *La tour de l'Horloge au Palais de Justice*, dans la *Revue archéologique*, VI (1849), pp. 401-416; et A. Vidier, *Les gouverneurs de l'horloge du Palais*, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1911, p. 95

2. Le quai a été élargi en 1737, comme en témoigne une inscription conservée aujourd'hui au Musée Carnavalet (cf. F. de Guilhermy, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, V, 217).

3. A l'intérieur très probablement.

en 1299-1300 par Pierre Pipelart pour le roi[1]; mais il est reconnu aujourd'hui que la tour n'a pu être élevée qu'à la fin du règne de Philippe IV, et la première mention de son horloge date seulement de 1334. Sauval fait donc erreur en disant que la première horloge y fut placée par un homme habile venu d'Allemagne, nommé Henri de Vic (ou mieux de Bie), à qui le roi la commanda en 1380[2]. Située au milieu de Paris et servant à tous les passants, elle était considérée comme publique et tout d'abord entretenue aux frais de la ville, jusqu'au jour où la municipalité réclama et obtint gain de cause (1418) : c'est l'époque où on l'agrémenta d'un cadran. De bonne heure un fonctionnaire, souvent logé au palais, eut la charge spéciale de cette horloge : on connaît les noms de quelques-uns des titulaires : Henri de Bie jusqu'en 1428; Jean de Maincourt en 1440-1460[3]; Jean Liébourg en 1470-1489[4]; Michel Dumaine en 1517-1519[5]; Mathurin Benoist en 1568-1580; Gilbert Martinot en 1590-1592; après lui, son fils, Denis Martinot, jusqu'en 1621; son petit-fils, Zacharie Martinot, en 1621[6] et encore en 1645; Charles Champion en 1687[7]; Jérôme Martinot à partir de 1691, et Jean son fils, le suppléant dès 1718 avec promesse de survivance[8]; Alexandre

1. « Petrus Pipelart, pro quodam horologio faciendo pro Rege » (*Bibliothèque nationale*, ms. latin 9783, f° 3 v° et 96). On signale aussi au XIVe siècle l'existence d'une horloge à la Sainte-Chapelle.

2. « Turrem quadratam que est inter palacium et magnum pontem reparari ac horologium desuper poni fecit. » (*Chronographia Regum Francorum*, édit. Moranvillé, II, p. 396.)

3. *Archives nationales*, KK 506, f° 85 v° et 179.

4. *Idem.*

5. *Bibliothèque nationale*, nouv. acquis. françaises 5260, f°s 22-23.

6. *Registres du bureau de la Ville*, VIII, p. 258, et XII, p. 147; — *Archives nationales*, H 2065[3].

7. *Archives nationales*, S 947.

8. *Archives nationales*, H 744.

Le Faucheur en 1733-1762[1] : enfin son fils Jean-Ignace en 1762-1792[2] : l'avant-dernier fut l'auteur d'un projet d'embellissement de la tour, sur la façade septentrionale, qui n'a pas été exécuté[3]. L'autre façade, sur la rue de la Barillerie, avait au contraire reçu une artistique décoration dès le xv[e] siècle.

En 1472, Philippe Brille touche une somme assez rondelette pour avoir peint et doré « la table du carré du cadran de l'horloge avec les quatre évangélistes qui sont autour[4] ». Mais c'est surtout sous le règne de Henri III qu'une réfection fut ordonnée, dont on confia la direction à Germain Pilon. Le cadran fut historié et colorié ; le sculpteur l'agrémenta de deux grandes figures allégoriques représentant la Loi et la Justice ; on y plaça les armoiries de Henri III et de Catherine de Médicis dans un médaillon entouré du collier de l'ordre du Saint-Esprit et soutenu par deux anges ; on y peignit, au-dessous du cadran, ce distique :

Machina quæ bis sex tam juste dividit horas,
Justitiam servare monet legesque tueri,

et une plaque posée au-dessus du même cadran contient une autre inscription qui fait allusion aux deux couronnes de France et de Pologne sur la tête du roi : *Qui dedit ante duas tri-*

1. *Archives nationales*, E 2400, n° 159 ; *Bibliothèque de la ville de Paris*, ms. nouv. acq. 181, f° 111.

2. *Archives dép, de la Seine*, Domaines (carton 400). Jean-Ignace Le Faucheur prétendait avoir trouvé l'horloge en fort mauvais état et avoir dépensé 25 000 livres en réparations et dispositions nouvelles ; en 1792 il proteste contre le loyer qu'on veut lui imposer.

3. Ce projet comportait un cadran solaire surmonté d'un buste, avec cette inscription : *Temps vray*.

4. Sauval, III, p. 407.



LA COUR INTÉRIEURE DE LA CONCIERGERIE

plicem dabit ille coronam. Ces textes ont pour auteur Jean Passerat. La date (1585) se lit sur le haut de l'auvent, refait à la même époque.

En 1685, nouvelle restauration; en 1793, le cadran fut mis en pièces en raison des emblèmes qui y étaient représentés, le métal de la cloche converti en monnaie, et les vues de la tour qui appartiennent à une époque postérieure témoignent de l'absence d'horloge et d'auvent. Les fondations et le gros œuvre furent repris en 1843, la toiture et le couronnement refaits en 1848[1], et le lanternon polygonal a été rétabli sur le modèle du clocher de l'ancienne chapelle du collège de Lisieux (de la rue Jean-de-Beauvais); il s'élève sur une base percée de trèfles, est orné sur chaque face d'arcades à ogives trilobées, et coiffé d'un toit conique couvert en plomb, à dessins chevronnés, portant au sommet un épi de clochettes épanouies, et en pointe une girouette. A cette époque on y a placé une cloche[2] fondue par les Cavillier, mesurant 1 m. 475 de diamètre et pesant 1 484 kilogrammes[3]; elle porte les noms des membres du Gouvernement provisoire[4]. Flandrin et

1. En même temps on rétablit la grille entourant le corps de garde, qui avait été démolie pendant les journées de février. — M. Hartmann possède dans sa collection une jolie aquarelle de Gudin (v. 1828) qui représente la tour de l'Horloge vue du côté du pont.

2. L'ancienne cloche, dite cloche d'argent, fondue par Jean Jouvente en 1371, était extérieure, elle ne carillonnait que dans les grandes circonstances, par exemple pour l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne (1573), pour la naissance du Dauphin (1601), du duc d'Orléans (1607), du duc d'Anjou (1608). Sous prétexte qu'elle avait servi à donner le signal de la Saint-Barthélemy, ce qui a été reconnu faux, on décida sa destruction en août 1792. Lorsqu'en 1609 on commanda une cloche à Antoine Le Moine pour l'Hôtel de Ville, elle dut être «de la même armonie et bon métal que la cloche du Palais et un ton plus bas» (*Registres du bureau de la Ville*, XIV, p. 327).

3. Elle est d'un demi-ton plus élevé que le *ré*.

4. L'inscription qu'elle porte est ainsi libellée sur un cartouche : « L'an

Toussaint ont reconstitué les sculptures de Germain Pilon, qui se trouvaient dans un état déplorable; Vivet a été chargé de refaire les peintures et les dorures[1], et Lepaute le mouvement de l'horloge. Les architectes Duc et Dommey ont terminé la restauration en 1852, et recouvert l'auvent de feuilles en cuivre estampées en forme d'écailles, destinées à mieux garantir ces nouveaux travaux de décoration contre les intempéries. Une dernière restauration a été cependant reconnue nécessaire en 1909, mais dans de très minimes proportions. La hauteur totale de la tour est de 47 m. 30; l'épaisseur moyenne des murailles est de 1 mètre.

Cette construction massive et dépourvue d'ornementation est faite de pierres appareillées de moyenne grandeur, provenant des carrières du faubourg Saint-Marcel. Des corniches en larmier ou à moulures très simples interrompent horizontalement la monotonie des murs et marquent les cinq étages qui divisent la tour, y compris l'attique où se tenait autrefois le guetteur. La partie de la façade du quatrième étage, qui regarde le pont (au nord), est partagée par trois pilastres ou ressauts, et percée d'une seule baie, étroite et longue; les autres étages inférieurs ont deux ouvertures. Ces fenêtres rectangulaires, encadrées de doucines et traversées par un ou deux meneaux, ont été modifiées au moment de la restaura-

1848, le 1er jour de mai, sous la République française, étant membres du Gouvernement provisoire les citoyens Dupont (de l'Eure), Lamartine, Armand Marrast, Ledru-Rollin, Arago, Garnier-Pagès, A. D. Crémieux, Albert, Marie, Flocon, Louis Blanc; secrétaire général Pagnerre, la tour de l'Horloge a été restaurée et cette cloche a été posée. — Duc et Dommey, architectes. » — Et sur l'autre face on lit: « Mairie de Paris: étant maire de Paris, membre du gouvernement provisoire, le citoyen Armand Marrast; adjoints, les citoyens Buchez, Recurt, Adam. — Préfet de police, le citoyen Caussidière. »

1. Au semé de fleurs de lys d'autrefois, on substitua alors des ornements en forme de palmettes, qui se détachent sur le fond d'azur.

tion de 1844, car le système de défense du moyen âge préférait une série de baies irrégulières et non correspondantes.

Un escalier conduit aujourd'hui jusqu'au troisième étage, mais on ne trouve pas trace d'escaliers anciens. A partir du troisième étage, on monte par un étroit escalier en hélice, renfermé (à l'angle sud-ouest) dans une tourelle conique en pierre, avec encorbellement à moulures cylindriques en cul-de-lampe.

Les salles intérieures ne paraissent pas avoir été voûtées; seule, la salle supérieure est couronnée de créneaux à merlons quadrangulaires; c'est une pièce très vaste, d'un diamètre égal à celui de la tour même, et couverte par deux berceaux de voûtes en arêtes, dont les nervures prismatiques et croisées retombent dans les angles sur des colonnes avec bases et chapiteaux dépourvus de sculptures et de moulures.

Aujourd'hui le rez-de-chaussée, sur la face orientale, est occupé par un corps de garde, où la lumière pénètre par le côté du boulevard. Il n'en était pas de même sous l'ancien régime : des boutiques et « ouvroirs » étaient adossés aux murailles de la tour, et occupés par des marchands; on avait dû en démolir quelques-unes au moment de la construction du cadran de l'horloge en 1585, mais elles avaient été ensuite (1588) rétablies à la condition qu'elles ne feraient point saillie et que toutes cheminées en seraient exclues[1]; il en disparut encore en 1646, après que l'on eut décidé l'élargissement de la rue de la Barillerie. Les baux étaient signés par les chanoines de la Sainte-Chapelle ou en leur nom. L'un des derniers locataires qui occupèrent la tour de l'Horloge fut l'ingénieur Chevalier, le célèbre opticien, qui y avait son

1. *Archives nationales*, S 947.

magasin au rez-de-chaussée et sa demeure au-dessus : ses successeurs ne la quittèrent qu'en 1842[1]. Une vue populaire et maintes fois reproduite représente un groupe d'individus se pressant au coin du quai, par un hiver rigoureux, pour examiner à quel degré est descendu le grand thermomètre placé à cet endroit, du côté du nord : elle nous montre un coin du vieux Paris transformé. On raconte que, pour persuader les acheteurs de l'excellence de ses instruments, l'ingénieur Chevalier les faisait monter au sommet de la tour et les invitait à regarder au loin avec ses télescopes et ses lunettes d'approche. Il y faisait aussi des observations météorologiques. On jouit en effet de cet endroit d'une vue assez étendue.

Un peu plus loin, et un peu en retrait, s'étend un bâtiment à deux étages, éclairé par onze fenêtres symétriques à chacun d'eux, modernisé et remanié à l'extérieur et dans ses parties hautes, avec un comble assez élevé. Au delà, surplombent deux tours rondes, massives, aux murs épais, aux toits pointus en poivrières, et très peu distantes l'une de l'autre (l'entrée de la Conciergerie était entre les deux tours de 1851 à 1853). Dans la première de ces tours, appelée généralement tour de César, furent enfermés autrefois Ravaillac et Lacenaire, plus près de nous, le prince Pierre Bonaparte en 1870, et le prince Napoléon en 1883; elle contient le greffe au rez-de-chaussée, et au-dessus le cabinet du directeur de la prison. L'autre, anciennement appelée tour d'Argent, renferme le parloir des avocats et le cabinet des présidents des assises quand ceux-ci et ceux-là viennent à la Conciergerie; Damiens y aurait été enfermé; le duc d'Orléans y fut détenu en 1889.

1. Pour s'installer au terre-plein du Pont-Neuf, où ils demeurèrent jusqu'en 1903. L'ingénieur Chevalier payait en 1807 une location annuelle de 405 francs (*Archives dép. de la Seine*, Domaines, carton 120).

Dans ces deux tours, les pièces servant ici de cabinet du directeur, là de cabinet du président des assises, ont conservé un aspect ancien ; on les a intelligemment restaurées et conservées : elles sont voûtées en tiers-point et les nervures croisées retombent en se pénétrant sur des consoles richement et délicatement sculptées et feuillagées, puis se terminent par des têtes d'animaux[1] ; elles sont enrichies de charmants culs-de-lampe.

Plus loin, on a complètement transformé, au commencement du XIX[e] siècle, la façade de l'ancien Palais. Dans la vue bien connue[2], prise en 1789, qui représente les frères Agasse allant au supplice, la construction qui régnait entre la tour d'Argent et la tour Bonbec, assez semblable à la précédente, mais moins élevée, est soutenue dans toute sa longueur par neuf robustes contre-forts en biseaux avec larmiers[3] ; cette disposition a été supprimée par désir d'uniformité. Quant à la dernière tour conservée, la tour Bonbec, qui, comme les autres, date de Philippe le Bel, elle était abandonnée depuis longtemps lorsqu'on la restaura en 1868 ; deux puits furent alors mis à découvert et comblés ensuite. L'intérieur de la tour Bonbec, qui est crénelée extérieurement, ne présente qu'une simple voûte de forme conique sans nervure ni console ; on y accède par la porte de la Conciergerie ; la pharmacie de la prison y est installée ; les salles supérieures

1. On conserve à la Bibliothèque Sainte-Geneviève un dessin à la plume de Guénébault, qui les représente et qui date de 1827 : il est facile de constater que l'état moderne répond exactement à l'état ancien. — Dans la même collection on trouvera des dessins de cet artiste (1821-1827) représentant la cour de la Conciergerie et la Salle des Gens d'Armes ; un autre, de Renoux (1827), donne l'état des cuisines à cette époque.

2. Elle est reproduite ici.

3. Un dessin conservé au musée Carnavalet (du XVIII[e] siècle) indique au contraire un bâtiment bas, vieux et absolument disgracieux.

sont décorées de cheminées reproduisant des modèles anciens, et la pièce sous comble, remontée d'un étage en 1870, a été construite sur les données de la charpente du XIVe siècle.

Au delà de cette tour [1], à la place de l'ancienne Tournelle (Chambre criminelle), ce sont les bâtiments de la Cour de Cassation, dont le style corinthien et le dernier étage en attique jurent affreusement avec ce qui précède. On a fait quelque mérite à l'architecte Duc de l'escalier d'honneur qui conduit au premier étage; il eût été préférable de conserver l'antique aspect de cette façade, ou tout au moins de la mettre mieux en harmonie avec les vestiges du Palais de Philippe le Bel.

L'entrée actuelle de la Conciergerie date de 1864 [2]. Si l'on en franchit le seuil, comme le font les nombreux étrangers pour qui la visite de cette prison historique est un des attraits de la capitale, on pénètre dans une petite courette et l'on arrive devant un guichet grillagé; la porte s'ouvre et, en descendant huit marches, on se trouve dans l'ancienne salle des Gardes, débarrassée de ses cloisons et du greffe qui y fut assez longtemps installé; elle est partagée en quatre doubles travées;

1. Des autres tours anciennes du Palais, il ne subsiste rien. La tour Montgomery, ancien donjon, au centre; elle était la plus élevée, était nommée ainsi à cause du comte qui y fut enfermé, et fut très endommagée par l'incendie de 1776, puis rasée en 1778; — la tour de l'Inquisition, voisine de la Conciergerie et célèbre par les massacres de septembre, a été démolie en 1853; — enfin la tour dite de la reine Blanche, qui se trouvait près de la Sainte-Chapelle sur un emplacement voisin du dépôt, a été détruite en 1871.

2. Autrefois l'entrée se trouvait dans la cour du Mai, à droite et au pied du grand escalier; elle a été murée en 1826, puis rouverte. Par le guichet qui donne depuis quelques années accès au restaurant du Palais ont passé tous les grands hommes de la Révolution et les victimes de la Terreur pour monter dans les charrettes qui les conduisaient à la guillotine. Ces souvenirs auraient dû préserver ces lieux des transformations absurdes qu'on fait subir à tous les monuments historiques. Une assez heureuse restitution en avait été tentée il y a quelques années par V. Sardou dans le décor de *Thermidor*.

de forts piliers trapus portent sur de larges bases, cantonnés de colonnettes légères à chapiteaux sculptés (parmi lesquels on signale particulièrement à notre attention celui qui, raconte-t-on, aurait été consacré à Héloïse et à Abélard), et sur ces chapiteaux, les tailloirs ondulés reçoivent la retombée des arcs en tiers-point qui soutiennent les voûtes (restaurées) ; le profil des arcs est composé d'un étroit méplat, un doubleau intermédiaire traverse chaque travée, et de chaque côté, le long des murs, s'élèvent des piliers analogues, à demi engagés.

Deux escaliers étroits sont visibles dans cette salle ; l'un conduit au cabinet du directeur de la prison (tour de César), l'autre au cabinet du président des assises (tour d'Argent). A droite, en contre-bas de quelques marches, une porte donne accès à l'escalier de Marie-Antoinette ; au fond, une autre porte conduit à la salle des Gens d'armes, admirable galerie située au-dessous de la salle des Pas Perdus.

Insuffisamment éclairée par quatre baies en plein cintre de la façade qui donne sur le boulevard du Palais [1], et pareille à une crypte, elle ne saurait être comparée qu'aux salles basses des châteaux de Boulogne-sur-Mer ou de Montreuil-Bellay, ou du Palais des Papes à Avignon. C'est un morceau d'architecture fort important, longtemps méconnu [2], dont la restauration, commencée en 1868 [3], a été terminée en 1880 par Daumet, à qui elle fait grand honneur [4]. La salle des Gens

1. Car les neuf fenêtres aveugles qu'on voit à droite ont été murées il y a quelques années.

2. Il n'était pas mentionné dans l'*Abécédaire d'archéologie* d'A. de Caumont.

3. Une photographie de la tour d'Argent prise avant la restauration est reproduite dans le volume de G. Lenôtre, p. 190.

4. Cette partie du Palais devait être en 1835 transformée en souricières (*Archives nationales*, F13 543) ; elle servit longtemps de remise aux voitures

d'armes, qui doit dater de l'époque de Philippe le Bel[1], se compose de quatre rangées d'arcades en tiers-point formant neuf travées dans le sens de la longueur et reposant sur des piliers trapus. Les piliers sont de différentes sortes : ceux des deux rangées latérales ont la forme de grosses colonnes ornées de chapiteaux à feuillages enlacés, ceux du milieu sont constitués par la réunion de quatre de ces colonnes, enfin les piliers engagés dans les murs latéraux sont une moitié de la pile qui se répète au centre. Des fleurons décorent les clefs de voûte. La photographie que nous donnons de cette vaste pièce laisse entrevoir l'élégant escalier à vis qui conduit à l'étage supérieur, et permettait de transporter les mets à la Grand'Salle lors des festins royaux.

Au nord de cette salle, et prenant jour sur le quai de l'Horloge par deux baies assez basses, se trouve ce qu'on est convenu d'appeler improprement les « Cuisines de saint Louis » (car leur construction est bien postérieure aussi à ce règne). C'est une salle carrée, voûtée sur un quinconce de colonnes ; aux pans coupés, quatre cheminées monumentales à hottes coniques sont surmontées de manteaux formant en projection horizontale un angle obtus, et dont la clef est contrebutée par une sorte d'étrésillon de pierre[2].

C'est une travée détachée de la salle des Gens d'armes qui forme aujourd'hui la galerie, comprise entre deux grilles à l'extrémité du grand guichet, qu'on appelle « rue de Paris »

des prisonniers ; en 1861 on l'avait aménagée pour loger des détenus à titre provisoire.

1. Notre ami Enlart (*Manuel d'archéologie*) la date « de la fin du XIVe siècle au plus tôt ». C'est, à notre avis, beaucoup trop la rajeunir.

2. On l'a utilisée pour en faire en quelque sorte un musée archéologique du Palais : vieilles pierres ou statues brisées, vieilles boiseries, plaques de cheminée et moulages y gisent côte à côte.

LE PALAIS



LA SALLE DES PAS-PERDUS

et qui mène aux vieilles prisons et au cachot de Marie-Antoinette. On pénètre dans un obscur et triste couloir, autrefois resserré entre les chambres aux épais barreaux et aux solides verrous qu'ont connues Danton, Camille Desmoulins, Hoche, les Girondins, Marat, Couthon, Saint-Just, Chaumette, Hébert et tant d'autres célébrités révolutionnaires. A gauche, ce sont les pièces occupées par l'ancien greffe et la sortie sur la cour du Mai, depuis longtemps murée. En face, par des fenêtres grillagées, on aperçoit le quartier des femmes et les cellules qui furent occupées par Mme Élisabeth, Charlotte Corday, Madame du Barry, et plus tard par des régicides et des prisonniers politiques.



A droite du couloir et au fond, c'est enfin le cachot de la reine, où elle fut enfermée après l'affaire de l'œillet ; la pièce a malheureusement été défigurée par Peyre, sous la Restauration[1], et convertie en chapelle. On y rapporta des Tuileries un fauteuil[2]; on construisit un autel dépourvu de goût sur

1. Il fut question à la même époque (février 1816) d'élever dans l'enceinte de la Conciergerie un monument expiatoire en marbre en l'honneur de Marie-Antoinette, en se servant pour partie des débris du piédestal de celui du duc de Montebello (*Archives nationales*, F21 575). L'exécution, confiée à Peyre, fut retardée et définitivement ajournée.

2. Le fauteuil a été transporté récemment dans la chapelle voisine ainsi

lequel furent placés deux flambeaux et le crucifix que Marie-Antoinette tenait lorsqu'elle monta sur l'échafaud; la petite lampe suspendue à la voûte passe aussi pour avoir été à l'usage de la reine. Louis XVIII a composé une inscription latine qui rappelle sa mort, et qu'on a placée au-dessus de l'autel[1]. A l'époque de l'emprisonnement de la reine, la pièce située à gauche de la chambre était occupée par deux gendarmes, tandis qu'elle habitait le côté droit: son lit était placé du côté de la porte actuelle qui établit une communication avec la prison des Girondins.

Cette prison, où ils furent enfermés après leur condamnation, où nombre de prêtres et de royalistes restèrent internés pendant la Terreur, date de 1779; elle a été transformée en chapelle cellulaire en 1869, à la suite d'une visite de l'Impératrice; à hauteur d'orgue, des tribunes grillagées; tout autour, contre les parois, des souvenirs, entre autres deux torchères Louis XVI; d'anciennes portes de la Conciergerie, la serrure du cachot de Robespierre; un médaillon de Mme Élisabeth; un groupe de têtes sculptées des prisonniers politiques incarcérés en juin 1849; des tableaux[2], et, dans des vitrines, un petit musée de curiosités, récemment organisé, où l'on a rassemblé des clefs anciennes de la Conciergerie, des registres d'écrous, qui évoquent les causes célèbres, les affaires politiques ou criminelles les plus retentissantes, des

que le crucifix, et mise sous verre pour empêcher les dégâts que commettaient certains visiteurs peu scrupuleux et désireux d'emporter une relique.

1. La petite pièce suivante, qui fut convertie en sacristie, a servi de cellule à Robespierre.

2. Ce sont *la Communion de la reine*, par Drolling; *le Transfert de Marie-Antoinette à la Conciergerie*, par J.-A. Pajou; *la Reine Marie-Antoinette dans l'attitude de la douleur*, par G. Simon; ces tableaux ont été commandés en 1816 et peints en 1817, les deux derniers aux frais de la ville de Paris.

autographes et quelques documents ayant trait à l'histoire du lieu.

La petite porte, à gauche, par où passèrent les Girondins allant à l'échafaud, s'ouvre sur la cour où eurent lieu les massacres de septembre, et cette cour, depuis cent vingt ans, n'a pour ainsi dire pas changé. C'est toujours son vieil aspect de cloître, ses murs tristes, sa fontaine, sa table de pierre. A l'époque révolutionnaire, les hommes n'étaient séparés des femmes que par une grille, qui existe toujours, et l'on assure que de tendres liaisons s'y formèrent, à peine troublées par le passage des condamnés à mort. L'un des détenus, le Girondin Riouffe, a écrit des *Mémoires* où il raconte la vie qu'un prisonnier mène dans ce lieu sévère où tant d'autres ont passé : André Chénier, Mme Roland, Cadoudal, Mme Récamier, Mlle de Sombreuil, Labédoyère, Ney, La Valette, Louvel, Béranger, Fieschi, Cavaignac, Lamennais, Proudhon, Orsini, pour n'en citer que quelques-uns, et après eux les otages de la Commune ! Dans les préaux, à certains moments, les détenus se promènent, deux à deux, silencieux et rêveurs, puis regagnent leurs cellules, avant la comparution devant les juges, et, en les voyant, on peut se représenter les jours néfastes où les victimes de la haine politique, de la délation ou de leur propre conduite attendirent en ce même lieu, dernière hôtellerie des condamnés, l'heure suprême d'aller à l'échafaud ou d'être fusillés.



En l'état actuel, le Palais comprend les services suivants :

Police correctionnelle et cabinets d'instruction (avec son annexe, le dépôt des prévenus); — Tribunal de première

instance (avec les annexes, greffe, chambre des avoués, avocats); — Cour d'appel et Cour d'assises (avec les annexes); — Cour de Cassation (avec les annexes); — Prison de la Conciergerie[1]; — Dépôt de la préfecture (avec son annexe le service anthropométrique).

La cour de la Sainte-Chapelle permet d'accéder au monument même de la Sainte-Chapelle, à la police correctionnelle, aux cabinets d'instruction, au dépôt des prévenus; — celle du Mai, au tribunal de simple police, au parquet, au grand perron de la galerie Mercière qui communique avec tout le premier étage du Palais, et à la salle des Pas Perdus. — Diverses autres cours plus petites donnent accès aux prisons, à des services secondaires, ou fournissent l'air et la lumière à un grand nombre de salles et de galeries.

Bâtiments de la Police correctionnelle. — Élevés sur l'emplacement de constructions romaines, ils occupent pour peu de temps encore deux des côtés de la cour de la Sainte-Chapelle, avec façades sur le boulevard du Palais et sur l'ancienne rue de la Sainte-Chapelle. Les amis de l'architecte Duc ont célébré à l'envi la hardiesse et l'exécution de cette construction, « où furent remises en honneur la logique et la vérité »; ils en ont signalé la « beauté sereine » et prisé l'harmonie des lignes, où « l'imagination est charmée par une ordonnance simple et fière », reposant sur des traditions de raison et de vérité. Ce sont là éloges excessifs; car, si l'extérieur accuse une entente convenable de divers ordres d'architecture qui se combinent sans se heurter, on a depuis longtemps critiqué les conditions très défectueuses d'étroitesse et

1. Elle occupe une superficie de 4 321 mètres carrés.





MONUMENTS DE MALESHERBES ET DE BERRYER

d'éclairage où sont placés les services du petit parquet et les cabinets des juges d'instruction. Les nouveaux bâtiments construits par M. Tournaire en bordure du quai des Orfèvres [1], après transformation de la rue de la Sainte-Chapelle en cour intérieure, vont permettre de donner à toute cette partie du Palais le développement auquel elle a droit. Dans le voisinage se trouvent des annexes de la Préfecture de Police, ses archives et son petit musée récemment constitué [2], le dépôt des prévenus, et, à l'étage supérieur, le service anthropométrique créé en 1883 par le docteur Bertillon : le système des fiches signalétiques des condamnés et récidivistes sur lequel il repose est universellement apprécié.

Tribunal de première instance. — Il est situé à l'angle opposé formé par le boulevard du Palais, le quai de l'Horloge, la galerie Marchande et la Cour du Mai, englobant la tour de l'Horloge et la salle des Pas Perdus, autour de laquelle sont groupées les salles d'audience. Au fond de la Grand'Salle, est la Chambre des Criées, entre l'escalier conduisant au greffe et la Chambre des enquêtes. De la salle elle-même, dont nous faisons l'historique ailleurs, on distingue aujourd'hui les voûtes puissantes et l'ampleur du vais-

1. Les quatre statues destinées à orner cette nouvelle façade doivent représenter le « Droit », la « Vérité », la « Clémence » et l'« Éloquence ».

2. On pourra se faire une idée de ce qu'il renferme en consultant le rapport de G. Desplas : *La Préfecture de Police et l'Exposition Universelle de 1900; l'Exposition de la préfecture de police* (Paris, s. d., in-4), pp. 557-674, orné de quatre figures représentant une fenêtre de l'ancien hôtel du premier Président, vue de la Préfecture rue de Jérusalem en 1836, vue de la Préfecture quai des Orfèvres en 1862, vue de l'ancienne Cour des Comptes construite par Gabriel et aménagée en Hôtel du Préfet de Police de 1844 à 1871. La fenêtre qui fait l'objet de la première figure était ornée d'un magistral W dont on a essayé, mais en vain, de donner une explication satisfaisante.

seau ; de belles portes en bronze, de larges bancs de pierre, des lampadaires de bronze lui donnent un aspect dont la sévérité est accentuée encore par les deux monuments qui l'ornent. L'un, à droite, en marbre blanc, est dû au puissant ciseau de Chapu, et rappelle l'un des plus grands orateurs qu'ait connus le Palais : Berryer (1790-1868)[1]; à la frise sont inscrits les mots « Forum » et « Jus »[2]; les figures ajoutées au soubassement sont les emblèmes de la « Fidélité » et de l' « Espérance ». L'autre, également en marbre blanc, contre le mur opposé, fut conçu à la mémoire de Malesherbes, défenseur de Louis XVI, et élevé en 1826[3] par la collaboration de Jacques-Edme Dumont pour la statue principale, de Bosio pour les figures accessoires de la « France » et de la « Fidélité », de Cortot, auteur du bas-relief (signé et daté 1825), et de Lebas pour la partie architecturale[4]. Au fond, on a placé depuis peu de temps une statue monumentale de Tronchet (par Chatrousse, 1867).

Une suite de neuf piliers doriques sépare en deux nefs égales la salle dans sa plus grande dimension[5]. Par un escalier à double rampant on monte aux différentes chambres du Tribunal, et l'on arrive à une sorte de cour vitrée intérieure, sorte d'atrium, d'un effet assez nouveau et d'une certaine élégance malgré le pont imaginé par Duc et Dommey, qui la traverse à mi-hauteur. Sur une plaque on lit : « Dans ce

1. L'inauguration de ce monument a eu lieu en 1879.

2. Il a été reproduit en héliogravure dans *Les Lettres et les Arts*, II (1886), p. 8.

3. L'ordonnance royale autorisant l'érection du monument est du 3 avril 1821. Le bas-relief, descellé et brisé pendant les journées de 1830, a été restauré en 1846.

4. Dumont reçu 12000 francs, Bosio 50000, et Cortot 10000 (J. A. Grégoire, *Relevé général des objets d'arts*).

5. Elle mesure 74 mètres de long sur 22 m. 75 de large.

bâtiment, sous le règne de Napoléon III, empereur des Français, l'an 1853, le Tribunal civil de la Seine fut inauguré, M. Debelleyme étant Président. » A titre d'ornementation, on a placé sur des gaines plaquées contre le mur les bustes modernes et sans intérêt de personnages célèbres dans la magistrature parisienne : Le Camus, d'Argouges de Fleury, Angran d'Alleray, Berthereau, Try et Moreau. Non loin de là, dans le cabinet du président du Tribunal, des portraits des anciens présidents depuis l'an VIII, Berthereau, Jean Moreau, Try, Debelleyme (par Jalabert), Benoit-Champy (par Mlle Marandon de Montyel) et Aubépin (par Dinet); dans la même pièce on peut remarquer un beau bureau Louis XV, une pendule (XVIIIe siècle) d'Antoine Godin, et deux flambeaux de bronze doré aux armes d'un duc d'Orléans.

A l'angle nord-ouest, la première chambre du Tribunal occupe l'emplacement de l'ancienne Grand'Chambre ou Chambre dorée, et pour ses dépendances on a utilisé les deux grosses tours rondes du quai de l'Horloge. Les grands arcs tracés sur les murs latéraux rappellent ceux qui recouvraient autrefois tout le plafond de cette salle et se terminaient par des culs-de-lampe. De cette pièce, qui a joué un rôle considérable dans l'histoire du Palais, on peut louer l'harmonieuse et luxueuse décoration, rétablie par Duc, puis par Daumet, dans l'esprit de celle qui avait été exécutée en 1502, d'après les ordres de Louis XII, à l'occasion de son second mariage, par fra Giovanni Giocondo. Les boiseries du plafond à nervures surbaissées, rehaussées de bleu et d'or et complétées par des pendentifs, produisent un très bel effet; les murs sont tendus d'étoffes bleues qu'encadrent des boiseries de bon style; dans les arcatures qui dominent l'entablement, sont représentés des enfants, des centaures, des dauphins et des sirènes alter-

nant avec des écussons fleurdelisés et des porcs-épics couronnés; au fond, le mur était recouvert d'une peinture d'Élie Delaunay : *le Christ accompagné par deux saints personnages*, qu'on a naguère enlevée. C'est là qu'était placé, sous l'ancien régime, le tableau du Parlement aujourd'hui transféré au Musée du Louvre.

Toutes les chambres du Tribunal[1], ainsi que la partie réservée aux avocats et aux magistrats, sont élevées sur les parties primitives du Palais. Malheureusement elles sont généralement sombres; l'ancienne Grand'Chambre elle-même est très mal éclairée; les couloirs et les escaliers présentent un enchevêtrement peu digne de l'importance du lieu. Le vieil escalier qui faisait communiquer la Grand'Chambre avec l'étage inférieur (Grand'Salle) existe encore, mais il a été muré.

Cour d'Appel[2]. — Un escalier y conduit de la galerie Marchande; une niche offre une statue de la « Loi », par Gois. Toute cette partie du Palais appartient au règne de Louis XVI et prend jour sur la cour de la Sainte-Chapelle, où l'on distingue encore, échappé à l'incendie de 1776, un beau morceau de façade comprenant quatre fenêtres à chaque étage, avec traces d'un semis de fleurs de lys; c'est un coin conservé par miracle, qui peut remonter à la fin du règne de Henri IV. La façade occidentale de cette cour, qui a succédé à celle que fit élever Louis XII et à celle dont Gabriel dota le Palais après l'incendie de 1737, est l'œuvre entière de Daumet, qui a reçu également mission d'aménager les dispositions intérieures des

1. La 7e chambre, à gauche de la salle des Pas-Perdus, est destinée à disparaître, et l'ancien escalier doit être reconstruit.

2. Rétablie par décret du 2 décembre 1810 et réinstallée le 2 janvier 1811.



LA GRILLE DE LA COUR DU MAI

chambres de la Cour d'appel. Dans la salle du conseil de la première Chambre, l'ornementation se compose de portraits (sans valeur iconographique à l'exception du dernier) des premiers présidents depuis l'an VIII : d'Aguesseau, Treilhard, Gilbert de Voisins, Séguier, Troplong, Delangle, Devienne, Gilardin, Larombière et Périvier (celui-ci est signé L. Oblé); on remarque aussi un joli cartel en bronze ciselé et doré de l'époque Louis XV, œuvre de Ch. Cressent, qui représente « l'Amour vainqueur du temps ». Dans le cabinet du premier président, sont à signaler deux bustes en marbre modernes dus au ciseau d'Octobre, et un portrait de Guillaume de Lamoignon, par Léon Olivié (d'après Philippe de Champaigne). Le cabinet du procureur général est décoré d'un charmant cartel en bois doré de Noël Balthazar, et une arrière-pièce renferme un petit cartel en forme de cœur, en bronze ciselé et doré, œuvre de Lepaute[1].

La salle des Pas Perdus des Chambres de la Cour, au deuxième étage, doit recevoir prochainement une statue de D. Puech, consacrée à immortaliser la « Cour d'appel ».

Complètement refaites après l'incendie de 1871, les salles des cours d'assises ouvrent sur un escalier qui prend naissance dans une vaste galerie, ou vestibule de Harlay, long de 55 mètres sur 24 de large, où l'on accède par la grande façade de la place Dauphine[2]. Cette façade, élevée sur un perron monumental, est l'œuvre de Duc, qui s'est inspiré dans

1. Ces différents objets d'art sont reproduits dans la récente publication de F. Dumonthier, *Les bronzes du mobilier national* (Paris, 1911, in-folio).

2. On avait projeté là, par la suppression de toutes les maisons subsistantes, d'élever une série de portiques s'adaptant au style du Palais, et, au centre de la nouvelle place, une statue colossale de la Loi. Par raison d'économie sans doute, on a renoncé à cette idée primitive, et personne ne le regrettera.

cet ouvrage de l'art antique et de l'art égyptien. Le vestibule, dont la perspective n'est pas exempte de beauté, a valu à son auteur des distinctions flatteuses (1869) et une haute réputation [1] : il est formé d'une série de travées séparées par des arcs doubleaux et couronnés de calottes sphériques ingénieusement combinées, les pilastres divisant les travées et les entre-colonnements étant parfaitement symétriques aux colonnes et aux entre-colonnements de l'extérieur; le sommier des arcs des voûtes repose sur des consoles en encorbellement sur les chapiteaux des pilastres, et les arcs sont parallèlement reliés à l'axe de la galerie par le moyen d'autres arcs qui, à leur point d'intersection avec les premiers, reçoivent la retombée des voûtes cylindriques et des calottes sphériques placées dans les axes des travées.

Dans chacun des entre-colonnements, des baies ménagées dans la muraille ont reçu des statues allégoriques de la « Prudence » et de la « Vérité », par Dumont; du « Châtiment » et de la « Protection », par Jouffroy; de la « Force » et de la « Justice », par Jaley. Ces sculptures ont été exécutées en 1865. A droite et à gauche des hautes portes de bronze, d'autres niches étaient destinées à recevoir les statues de Charlemagne, de Philippe Auguste, de Louis IX, de Napoléon, qui n'ont jamais été exécutées.

Par de riches vestibules, parés de colonnes monolithes, on atteint la porte d'honneur où commence l'escalier, décorée d'un fronton architectural où a été encastré un bas-relief représentant la « Justice » (par Perraud); dans l'escalier même, en face du premier palier, se dresse la statue de la « Loi » (par Duret); tandis que les portes des Assises, aux belles parures

1. Le buste de l'architecte Louis Duc, signé H. Chapu (1891), a été placé dans le vestibule de Harlay qui est le meilleur de son œuvre.

de bronze sculptées par Chapu, sont surmontées de frontons qu'embellissent deux figures allégoriques, assises, de Gumery [1].

La grande salle de la Cour d'assises est ornée de panneaux et d'un plafond de Lehmann et décorée richement; une autre voisine, de dimensions identiques, reste à créer.

Le plafond de la Chambre du Conseil a pour l'orner une peinture de J. Lefebvre : « la Justice conseillée par un ange ».

Très riche de décoration, d'une coloration à la fois sévère et magnifique, la première Chambre de la Cour a perdu le Christ (de Bonnat) qui la parait et qu'on lui a enlevé [2]; le plafond à caissons rehaussés d'or est orné d'un motif central exécuté par Bonnat en 1901, ainsi que de figures en grisaille, par Guifard, d'après des dessins du même peintre, et les anges accostés de fleurs de lys qui surmontent les portes sont des sculptures sur bois, restaurées par Domet, qui proviennent de l'ancien Palais; le fronton de la porte d'entrée est ornée de deux lions, dont l'exécution a été confiée à Hayon. Elle a été terminée vers 1892. Toute voisine, à droite, la salle des appels correctionnels avait été décorée de peintures de Lehmann [3], qu'a détruites l'incendie de 1871; on a reconstruit cette salle en 1875, mais l'art n'y a pas retrouvé son compte.

Cour de Cassation [4]. — La façade du quai de l'Horloge, d'un style grec sévère, est composée d'un grand ordre corinthien surmonté d'un étage d'attique, d'un fronton circulaire et

1. Ont encore collaboré à cet ensemble les sculpteurs Lemaire, Oliva et Lequien; les peintres Jobbé-Duval, Lefebvre, Richomme et Ulmann; le décorateur Denuelle.

2. On projette de le remplacer par une tapisserie.

3. « La Justice protégeant l'Innocence et poursuivant le Crime » (1868).

4. Elle occupe une superficie de 4932 mètres carrés.

d'une large frise; le comble en retrait, en forme de coupole tronquée, la termine; dans les entre-colonnements on voit deux enfants debout soutenant le miroir de la Vérité (par Chapu) et quatre cariatides isolées qu'a sculptées Lequesne; à droite et à gauche, deux statues de Cugnot représentent « la Loi protégeant l'Innocence » et « la Loi châtiant le coupable ». Du quai un escalier monumental mais froid, de style grec, orné de panneaux de marbre vert d'Italie, et au plafond d'un motif de Cugnot, conduit aux chambres du conseil de la Cour de Cassation et au parquet du procureur général; au-dessus d'une porte de palier, deux enfants ont été sculptés par Chapu. Par d'autres communications à l'intérieur du Palais[1], on accède à la bibliothèque de la Cour, au cabinet du premier président, aux cabinets des présidents de chambre, du procureur général et des avocats généraux, aux cabinets des greffiers, aux salles d'audience, aux vestiaires des magistrats et des avocats. Une grande galerie, dite des bustes, parallèle à la galerie Mercière, dessert ces différents services; huit bustes en marbre de magistrats ou jurisconsultes célèbres, exécutés en 1877[2], lui donnent quelque relief : ce sont Domat (par Eude), Pothier (par Alf. Lanson), Cambacérès (par Chambard), Portalis (par Osbach), Bigot de Préameneu (par Th. Hébert), Treilhard (par Frison), Favart de Langlade (par Destréez), et Maleville (par Roger). De plus, dans des dessus de portes, en

1. Sur la galerie Mercière, la grande porte de communication est décorée d'un dessus de porte (le Flambeau de la Vérité accosté par deux femmes) de Jouffroy.

2. Destinés à remplacer ceux que le procureur général Dupin avait choisis en 1834 pour être exécutés comme lui paraissant « former le type principal de toutes les gloires dans la législation, la magistrature et le barreau : L'Hôpital, Daguesseau, La Vacquerie, Molé, Henrion de Pansey, Talon, Séguier, Cujas, Dumoulin, Patru et Gerbier.

forme de niches, on voit quatre bustes, également en marbre, de Solon (par Marcilly), de Lycurgue (par Daniel Dupin), de Démosthène (par Lequien), et d'Ulpien (par Amy).

La Chambre criminelle, œuvre de Duc, possède de riches sculptures en bois de chêne, et un plafond à caissons orné d'attributs qui sont rehaussés d'or. Au-dessus du fauteuil du premier président, on distinguait jadis un « Christ » du peintre Sublet. La Chambre du Conseil est ornée d'un buste en marbre de Faustin Hélie (par Allouard) et de deux portraits : l'avocat de Sèze, et le procureur général Baudouin (aujourd'hui premier président). Si la galerie qui conduit à la Chambre du Conseil de la Grand'Chambre a été incendiée et refaite en 1894, la Chambre des requêtes fut par contre épargnée : elle a conservé sa belle décoration murale en soierie de Lyon, qui date de l'Empire, et s'est de plus enrichie d'un plafond peint par Élie Delaunay. Dans la salle d'audience de la Chambre des requêtes, le plafond est décoré de trois allégories de la « Justice », par B. Ulmann, et le « Christ en croix » est une copie d'après Philippe de Champagne. La Chambre du Conseil nous offre un buste en marbre du président Bonjean, par E. Sollier (1874), des portraits du jurisconsulte Henrion de Pansey et du procureur général Chaudru de Raynal, ainsi qu'un admirable cartel de Caffiéri, l'une des rares œuvres d'art anciennes que renferme le Palais ; sa décoration murale, assez originale, se compose de vues des villes jadis sièges de parlements provinciaux, et d'un panorama général du Palais d'après la miniature des Heures du duc de Berry [1].

1. D'après le *Moniteur* du 7 novembre 1809, on plaça alors dans une des Chambres de la Cour de Cassation un grand tableau de Lemonnier, exposé l'année précédente, qui représentait « les ambassadeurs de Rome demandant à l'Aréopage d'Athènes communication des lois de Solon ». D'après le *Moni-*

La tour Saint-Louis (ou Bonbec) est occupée, au premier étage, par le vestiaire des chambres civiles et criminelles, au second, par le salon des magistrats, au troisième, par la Chambre du Conseil des avocats. Là on a conservé, en souvenir de l'ancien Palais, une décoration de plafonds peints à solives apparentes; les cheminées sont inspirées de motifs anciens.

En retour sur la rue de Harlay se trouve la Chambre civile, dont le vestibule, au sol tout de marbre, est décoré d'une porte de bronze avec figures de Jouffroy, d'un buste de Justinien en bronze, et d'un médaillon dû au ciseau de Chapu. C'est une œuvre sévère de lignes, sobre de décoration, qui est due à Louis Duc. Elle contraste singulièrement avec la Chambre civile elle-même, construite par Coquart avec un luxe inouï et une débauche d'ornementation et de sculpture sur bois, dans un style complètement différent[1] : le plafond central, de Baudry, est accompagné d'allégories peintes par Delaunay (la Vérité et la Justice mettant le Crime en fuite); le Christ de Bonnat, qui ornait la muraille, a été remplacé par une tapisserie des Gobelins (saint Louis).

Dans le cabinet du premier président, on voit les portraits de ses prédécesseurs, Maleville (par P. Nanteuil, 1877), Barbier (par Georges Ferry, 1886), Merville (par Marcel Baschet, 1894), Mazeau (par sa fille, Mme Choppard), celui du président de chambre Bernard (par Alice Lecomte), ainsi que le

teur du 15 septembre 1834, on plaça dans la salle du conseil de la Chambre des requêtes, en face du portrait du chancelier Daguesseau, un beau portrait de Napoléon tenant le code, peint en 1810 par Robert Lefèvre. Ces œuvres d'art ont été détruites. Ont également disparu les statues en plâtre de Tronchet et de Portalis (par Deseine; orig. au Palais de Versailles) qui y avaient été installées en 1859 (*Gazette des Tribunaux*, 7 août 1859).

1. Des sommes considérables y ont été dépensées; le tapis de la Savonnerie à lui seul a coûté 90 000 francs. Elle a été inaugurée le 6 avril 1892.

buste en terre cuite de Delangle. Dans le cabinet du procureur général, on remarque les bustes modernes, en marbre, de Dupin aîné, de Merlin de Douai (par Guitton), de Thouret (par Destréez, 1879), et de Paul Fabre (par E. Marcellin, 1880), ainsi que les portraits des procureurs généraux Delangle, Renouard et Manau (ce dernier par Hipp. Berteaux, 1898). Enfin, dans le cabinet des avocats généraux, on peut signaler les portraits des procureurs généraux : Bertauld (par S. Leroy), Mourre (par J. Quantin, 1877), et Servin (par Just L'Hernault).

La galerie Saint-Louis, parallèle à la Chambre criminelle, en partie détruite pendant la Révolution, fut reconstruite par l'architecte Gisors en 1833, en s'aidant de reproductions anciennes, dans le goût du xve siècle[1]; elle fut démolie en 1868, rebâtie par Duc et inaugurée en novembre 1877. On est unanime à regretter l'ancienne, car celle-ci manque totalement de style, mais la décoration en est somptueuse. Partagée en huit travées, éclairée par un nombre égal de vitraux peints, elle est ornée de deux peintures murales exécutées en 1876-1877 par Merson, qui se font pendant, et d'une statue en pierre polychromée de saint Louis assis, œuvre de E. Guillaume.



La Grille de la cour du Mai. — La grille que l'on décida de substituer à l'ancienne entrée de la cour du Mai[2],

1. Il restait alors des anciennes constructions en bois une galerie du xve siècle, qui servait de salle des Pas Perdus à la Cour de Cassation, et donnait accès à toutes les chambres, aux greffes et aux parquets, mais elle se trouvait dans un tel état de délabrement qu'on ne réussit pas à la sauver (*Moniteur* du 31 octobre 1833).

2. La porte qui existait avant la grille a été dessinée par Lallemand en

comme complément des grands travaux entrepris après l'incendie, fut imaginée par Desmaisons que l'on chargea aussi d'en surveiller l'exécution (1783-1785). Un maître serrurier de la rue de Miromesnil, Bigonnet, se chargea de la fabrication et de la pose; la sculpture en fut confiée à Antoine Rascalon, le même qui en 1781 avait créé le modèle en relief du nouveau bâtiment du Palais [1], et la peinture à Wattebled. Cette grille est composée de trois portes, celle du milieu représentant un motif d'ordre ionique, orné de deux pilastres isolés couronnés de chapiteaux angulaires à quatre faces : un riche entablement, orné d'oves et de modillons, d'une frise d'ornements antiques et de grandes fleurs de lys fleuronnées, est dominé par les armes royales accompagnées d'un globe de quatre pieds de diamètre, fleurdelisé et surmonté de la couronne royale et de palmes, du cordon de l'ordre de Saint-Michel et du cordon de l'ordre du Saint-Esprit, que soutiennent deux consoles antiques se mariant avec le socle et agrémentées de feuilles d'acanthe. Pour prix d'un travail aussi considérable, Bigonnet fournit un long mémoire, qui se chiffrait par une demande de 346 798 fr., non compris 9 242 réclamés par le sculpteur. Le mémoire [2] fut soumis successivement à la revision de l'architecte Antoine qui le réduisit à 162 238 francs [3], puis à celle de Desmaisons, qui proposa 199 010 francs. Pour les départager, on s'adressa à un troisième expert, Nicolas Ducret, dont l'estimation fut intermédiaire entre les deux précédentes : 179 179 francs, indépendamment des accessoires. En fin de compte, la magni-

1783 (*Bibliothèque nationale*, Cabinet des Estampes, collection Destailleur, Ve 53k). On en trouvera ici une reproduction.

1. *Mercure de France*, janvier 1781, p. 171.

2. *Archives nationales*, H 747[2].

3. Il se basait, pour réduire dans de telles proportions, sur ce que les fers employés n'étaient pas tous de même qualité.

fique grille du Palais de Justice a coûté 204 625 francs [1].

Tous les ornements et couronnements de la grille furent détruits pendant la période révolutionnaire ; les emblèmes qu'elle portait ne pouvaient être tolérés. Puis, le peu de soin que l'on prit ensuite, pour en préserver les panneaux, amena une corrodation des vantaux qui auraient fini par se désassembler tout à fait. Le gouvernement de la Restauration confia à l'architecte Peyre le soin de la rétablir dans son état primitif [2]. Il a fallu démonter, ressouder toutes les parties basses et les montants, refaire même entièrement à neuf les panneaux du bas, ainsi que toutes les pièces de relevé qui composaient l'élégant couronnement. Ce travail a été exécuté avec beaucoup de soin et de précision. Enfin, en 1875, toute la grille a été redorée et réparée ; et elle est telle aujourd'hui qu'on la vit sortir en 1785 de l'atelier de Bigonnet [3].

La façade de la salle des Pas-Perdus s'étend du côté droit de la grille. Le soubassement est percé de quatre baies en plein cintre ; en haut, un motif décoratif, placé entre les deux pignons, est composé d'un groupe de deux figures de femmes debout, accostant un grand écusson aux attributs de la Justice : œuvre de Toussaint. Cette façade est ajourée de deux demi-roses inscrites dans les arcades en plein cintre qui accusent les deux nefs juxtaposées de la salle.

1. Pour plus de détails, voir H. Stein, *La Grille du Palais de Justice de Paris*, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1911, pp. 208-217.
2. Cf. A.-M. Peyre, *Rapport à M. le Comte de Chabrol* (Paris, 1828, in-4°) ; et *Bibliothèque nationale*, Cabinet des Estampes, Va 225ᵃ, f° 59.
3. On en peut d'ailleurs juger en comparant la reproduction que nous donnons de l'état actuel avec la gravure (signée : *de Saint-Morien direxit*) faite de la « grille du Palais Marchand, d'après le dessin de M. Antoine, Architect du Roy » (*Bibliothèque nationale*, ibidem, f° 58).

IV

LA SAINTE-CHAPELLE

Notice Archéologique

La disposition de la Sainte-Chapelle s'explique par l'usage auquel elle était destinée. Complément d'une demeure royale, elle devait être d'un facile accès à ses habitants. En construisant un édifice à deux étages[1], l'architecte avait trouvé le moyen de permettre au roi, à sa famille et à sa suite, de venir de plain-pied jusqu'à leur oratoire réservé (chapelle haute), tandis que la partie basse, correspondant au rez-de-chaussée du palais, demeurait à l'usage du personnel inférieur et des gens de service. Mais, tandis qu'aujourd'hui la communication se fait uniquement entre les deux étages par les escaliers fort étroits qui ont été ménagés dans les tourelles de la façade, il y avait autrefois un escalier extérieur, large et élevé de quarante-quatre marches, qui servait d'introduction à la chapelle haute : cet escalier, reconstruit à plusieurs reprises et la dernière fois en 1811, a été définitivement supprimé en 1850.

1. Il existe d'autres exemples de chapelles à deux étages, par exemple au palais des comtes de Champagne à Provins et à l'archevêché de Reims (XIIIe siècle).

On admire beaucoup, on a admiré de tout temps les élégantes et harmonieuses proportions de ce vaisseau, double en hauteur, qui sont les suivantes :

Longueur hors œuvre	36 m.
Longueur dans œuvre	33 —
Largeur hors œuvre	17 —
Largeur dans œuvre	10ᵐ 70
Élévation extérieure (jusqu'à la pointe du pignon de la façade)	42 50
Hauteur de la voûte de la chapelle basse	6 60
Hauteur de la voûte de la chapelle haute	20 50
Hauteur de la flèche au-dessus du comble	33 25

De la base au sommet, l'édifice est construit en pierre dure de choix, dénommée liais cliquart; chaque assise est cramponnée par des agrafes de fer coulées en plomb, d'un système reconnu excellent; dans la pose et dans la taille les ouvriers ont rivalisé d'intelligence et de précision; la sculpture a été soignée dans ses plus petits détails, et la pureté de l'exécution ne le cède en rien à l'excellence des matériaux utilisés. En employant ici le mot de chef-d'œuvre, on ne saurait être taxé d'exagération.

Quel est son auteur? Depuis le chanoine Morand, qui, obéissant sans doute à une tradition transmise de bouche en bouche et de siècle en siècle, a prononcé le nom de Pierre de Montereau, il est universellement admis et répété que c'est à cet architecte que Louis IX confia l'exécution de ce travail. En vérité, Pierre de Montereau était, au milieu du XIIIᵉ siècle, le maître d'œuvre le plus célèbre. Depuis que nous connaissons sa participation considérable à la reconstruction de la basilique de Saint-Denis, à l'époque même où il faut placer

LA SAINTE CHAPELLE



VUE GÉNÉRALE EXTÉRIEURE

l'édification de la Sainte-Chapelle, depuis que nous le savons appelé un peu plus tard, par la confiance du chapitre cathédral, à la direction des travaux de Notre-Dame de Paris, après la mort de Jean de Chelles, nous sommes obligés de reconnaître en lui des qualités exceptionnelles qui rendent la tradition et l'affirmation du chanoine Morand tout à fait vraisemblables[1]. A qui, en effet, le roi pouvait-il s'adresser, sinon au plus réputé des architectes alors vivants, à celui dont tout Paris vantait l'habileté professionnelle et que ses contemporains avaient, sur son tombeau, à Saint-Germain-des-Prés, décoré du titre de « princeps lathomorum »? Et cependant, un doute subsiste. Certaines particularités de construction, qui paraissent distinguer le talent de Pierre de Montereau et qui font son originalité, ne se retrouvent pas à la Sainte-Chapelle[2]. Si, comme il paraît à peu près certain, il les a lui-même adoptées dans la construction de la chapelle du château de Saint-Germain-en-Laye, comme à Saint-Denis, qui l'eût empêché de les introduire ici? Et quelle pourrait être la raison de cette abstention? D'autre part, son concours à Saint-Germain-en-Laye s'expliquerait assez difficilement s'il n'avait pas été choisi préalablement par le roi comme son maître d'œuvre préféré, celui sur qui on pouvait se reposer en toute confiance. Et l'on ne connaît aucun maître d'œuvre de ce temps qui puisse lui être comparé. L'attribution à Pierre de Montereau, basée sur la tradition, est donc admissible, sans

1. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, II, p. 293, a noté que les chapelles latérales voisines des croisillons, à Notre-Dame, présentent des détails et des profils identiques à ceux de la Sainte-Chapelle. Mais ces chapelles doivent être un peu postérieures.

2. Cf. Henri Stein, *Pierre de Montereau architecte de l'église abbatiale de Saint-Denis*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, LXI (1900), p. 79.

être absolument prouvée, et l'on voudrait retrouver le document qui mettrait fin à tant d'incertitude.

Extérieurement, la Sainte-Chapelle, normalement orientée, se présente précédée d'un porche à double étage, ouvert sur trois côtés, que surmonte une terrasse à balustrade de pierre, ajourée, qui a été ajoutée après coup, comme on peut le déduire de la présence d'un ornement assez grand, en forme de *k* minuscule gothique, qui y a été sculpté ; cette lettre, couronnée par des anges au milieu des fleurs de lys de la balustrade, est l'initiale du nom *Karolus* (Charles), qui rappelle les travaux entrepris en ce lieu par ordre de Charles VIII.

Du côté du porche, la Sainte-Chapelle se trouve de plain-pied avec la cour ; du côté du chevet au contraire, elle est située assez fortement en contre-bas et protégée par une grille qui l'enclot également du côté du midi. Mais cette grille n'a pu la garantir contre le danger de l'inondation récente, qui n'a pas fait autant de dégâts que celle de 1690, bien que l'eau ait séjourné pendant plusieurs jours à la fin de janvier 1910 : une inscription, posée sur le côté droit du porche par les soins du service des Monuments historiques, rappelle cet événement extraordinaire et indique la hauteur à laquelle sont arrivées les plus fortes eaux, atteignant exactement le pied de la Vierge au trumeau de la porte d'entrée.

Nous possédons une ancienne représentation originale de la Sainte-Chapelle dans le manuscrit de Jacques Cellier [1], qui date de 1583 environ et qui est reproduite en tête de ce chapitre, ainsi qu'une figure gravée d'une petite partie du chevet, au milieu du XVI[e] siècle [2]. D'autres vues, plus récentes,

1. *Bibliothèque nationale*, ms. français 9152, f° 89.

2. Dans l'ouvrage de Joannes Millæus : *Praxis criminis persequendi* (Paris, Simon de Colines, 1541), f° 34 (voir ci-dessus).

entre autres celle d'Israël Silvestre, sont en même temps plus complètes et plus intéressantes.

Voici le curieux dessin à la plume, rehaussé d'encre de Chine, qu'a laissé le P. Martellange[1] ; il est postérieur à l'incendie de 1630, mais de très peu, puisque l'on y distingue la grue destinée à monter les pièces de la nouvelle charpente : d'ailleurs une inscription qu'a pris soin de rédiger l'auteur nous en avertit[2]. Autour de la Sainte-Chapelle, nous voyons encore toutes ces vilaines échoppes, aux éventaires si achalandés, qu'a épargnées l'incendie ; au fond, le bâtiment de la Chambre des Comptes, et à droite, à côté du toit de la chapelle Saint-Michel, une rangée de bâtiments dont un, plus élevé et plus élégant que les autres, a été construit sous Louis XII dans le même style que la Chambre des Comptes ; au delà se profile la poivrière de la tour Montgomery. Sur l'escalier de la Sainte-Chapelle et le grand bâtiment de droite, le décor de la frise comporte une alternance de fleurs de lys et de dauphins couronnés.

On peut en rapprocher un tableau de J.-B. Martin conservé au musée de Versailles[3] et représentant la cour de la Sainte-Chapelle sensiblement agrandie pour permettre au peintre d'y faire figurer une immense foule compacte : la vue est prise en 1715, et à peu près du même point que celle du P. Martellange ; les mêmes bâtiments sont figurés, mais à une plus petite échelle. Louis XV, jeune roi, sort du Palais après le lit de justice du 12 septembre.

1. Autrefois attribué à tort au peintre Stella. Il mesure 0 m. 40 de haut sur 0 m. 55 de large, et est conservé au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, Ub 9.

2. Ce dessin a déjà été publié par G. Brière dans *L'Ami des monuments et des arts*, XIII (1899), p. 145 et 201.

3. N° 173. — H. 0 m. 88 ; — L. 1 m. 25.

Chapelle basse. — On pénètre sous un porche assez vaste avant d'arriver à la chapelle même. La porte[1] est partagée en deux parties par un trumeau contre lequel est adossée une statue de la Vierge et l'Enfant[2]. De chaque côté s'élèvent quatre colonnettes qui reposent sur un stylobate couvert de losanges galonnés portant les armoiries alternées de France et de Castille. Au tympan est représenté le couronnement de la Vierge : c'est la même scène qui est reproduite entre autres à Notre-Dame de Paris et à l'abbaye de Longpont, et dans nombre de miniatures, avec des poses identiques. Mais toute cette sculpture moderne[3] est due à Geoffroy-Dechaume[4].

L'intérieur est voûté sur croisée d'ogives entrecoupée d'arcs doubleaux. La nef unique, assez large, est accostée de deux petites galeries collatérales, dont elle est séparée par quatorze sveltes colonnes monostyles, à bases polygonales, que couronnent de gracieux chapiteaux feuillagés et que soutiennent du côté extérieur de petits arcs-boutants ajourés, chargés de prévenir la poussée des voûtes. En outre, des faisceaux de colonnettes engagées supportent la voûte, et, au rond-point du chevet, deux colonnes vierges de chapiteaux traversent la voûte

1. On ne saurait imaginer la laideur de cette porte en bois, vitrée par le haut, qui sans doute devait être provisoire. Quand la remplacera-t-on?

2. Elle passait jadis pour miraculeuse ; le nom de l'illustre théologien Duns Scot est mêlé à son histoire, mais M. Henri Lemaître vient d'établir que cette légende a été inventée de toutes pièces, vers 1570, par un évêque espagnol, Fr. de Souza, et rééditée depuis lors partout.

3. Les Assomptionnistes de la rue Bayard, à Paris, prétendent posséder l'ancienne statue authentique de la Sainte-Chapelle, à laquelle ils ont donné le nom de Notre-Dame-du-Salut. C'est en tout cas un fort beau morceau de sculpture du XIIIe siècle, reproduit dans le *Mois historique et littéraire* en 1903.

4. Sur cet artiste, voir un article de *La Cité*, X (juillet 1911), pp. 213-226.



INTÉRIEUR DE LA CHAPELLE BASSE

pour percer la chapelle supérieure : elles étaient destinées à soutenir jadis la tribune absidale de la chapelle haute. Des arcatures ogivales trilobées forment la décoration des parois ; douze médaillons représentent les apôtres, et les encadrements sont ornés de cabochons et de verroteries qui produisent un effet satisfaisant. Mais les artistes modernes ont refait tout cela, plutôt qu'ils ne l'ont restauré.

Une des baies, du côté du midi, fut ouverte au xv[e] siècle et servit de passage pour pénétrer dans la chapelle latérale, addition de cette époque qui fut dénommée chapelle N.-D. du Cimetière. Lorsqu'en 1691 les chanoines firent supprimer, pour faciliter l'entrée de la chapelle, l'arcature de cette travée, ils la remplacèrent par une grille de fer [1]; mais la symétrie ancienne a été rétablie par les architectes du xix[e] siècle qui se sont appliqués à retrouver le primitif état de choses.

Avant cette restauration, on apercevait sur les murs latéraux, sur les colonnes et sur les nervures, des restes de décoration, et des couches épaisses de badigeon ocre jaune recouvraient les anciennes traces de peintures dont quelques-unes, à la voûte notamment, dataient seulement de Martin Fréminet, c'est-à-dire du règne de Louis XIII. La majeure partie a été sacrifiée, d'autres ont fourni les éléments d une restauration qu'on veut croire fidèle; le seul motif réellement intéressant [2], rendu alors à la lumière, fut une scène de l'Annonciation, peinte au xiii[e] siècle, par analogie avec les verrières,

1. En 1677, le chanoine Dongois, chapelain de la chapelle du Cimetière, avait obtenu du Chapitre l'autorisation de changer l'entrée de cette chapelle qui, située dans le cimetière, était fort incommode en raison des boutiques voisines, et d'en faire pratiquer une nouvelle entre les deux piliers de la Sainte-Chapelle même. (*Archives nationales*, LL 594, f° 182 v°.)

2. Voir le *Magasin Pittoresque*, VII, p. 109.

sur la muraille de la première travée de l'abside, au nord, à l'endroit où la présence de la sacristie avait interdit l'ouverture d'une fenêtre comprise dans la conception primitive.

Les travaux entrepris en 1691, devenus obligatoires à la suite des dommages causés par l'inondation de l'année précédente, amenèrent encore la dépose des anciens vitraux, remplacés par du verre blanc. Lors de la grande restauration moderne[1], le peintre Steinheil fut chargé de dessiner les cartons des nouveaux vitraux, et y inséra, au milieu de grisailles semées de tours et de fleurs de lys, des scènes de l'histoire de la Vierge, depuis la Visitation jusqu'au couronnement, tandis que dans les tympans des personnages de l'Ancien Testament déroulent des textes prophétiques[2]. Le tout est par conséquent de pure invention moderne. En même temps, on a peint entièrement la voûte, où l'or se mêle à l'azur semé de fleurs de lys qui rappelle les couleurs de l'écu de France, ainsi que les colonnes, décorées de même, ou des tours de Castille sur fond rouge, ou simplement de galons en spirale sur fond or. La plupart de ces riches dispositions ont été imaginées d'après le peu qui subsistait; mais le dessin d'une pieuse légende, retrouvée entre les colonnettes des trois travées extrêmes de l'abside, n'a pu être reconstitué faute d'éléments suffisants pour en reconnaître le sujet.

On a eu l'intelligente précaution de sauver de la destruction et de conserver un certain nombre de dalles funéraires, don le sol de la basse Sainte-Chapelle était jadis entièrement jonché

1. Commencée en 1850, terminée en 1867.

2. Il est très fâcheux que, par suite des constructions modernes du Palais qui, au nord de la Sainte-Chapelle, l'enveloppent et l'enserrent de beaucoup trop près, ces vitraux ne facilitent en aucune façon l'entrée de la lumière.

et qui recouvraient principalement les sépultures des trésoriers et chanoines du lieu[1].

1. Voici, d'après les renseignements qui nous ont été conservés, les noms, qualités et dates de décès des principaux personnages inhumés ici (l'astérisque indique les dalles encore existantes, les autres étant connues par des épitaphiers manuscrits), par ordre alphabétique : *Aigny (mᵉ Jean d'), chanoine, conseiller de Charles VI et contrôleur de la Chambre aux deniers († 1432); Auvry (Claude), chanoine, évêque de Coutances († 1687); Barjot (Christophe), chanoine († 1682); Barrin (Jacques), chanoine († 1613); *Belier (mᵉ Guillaume), chanoine († 1481); Blanchet (Hugues), chanoine-trésorier († 1406); Boileau (Gilles) († 1657); Boileau (Jacques), chanoine († 1716); Boileau (Jérôme), fils de Gilles († 1679); Boileau (Nicolas), académicien-poète († 1711); Boileau (Pierre), fils de Gilles († 1683); *Bonnet (Jean), écuyer champenois, mort au Palais († 1387); Bourges (Jacques de), chanoine, conseiller aux requêtes du Palais († 1425); *Cantet (mᵉ Yves), chanoine, conseiller au Parlement († 1515); Cornet (Guillaume), chanoine, curé de Saint-Merri († 1522); Dongois (Gilles), chanoine († 1708); Dongois (Jean), gendre de Gilles Boileau († 1685); Dongois (Nicolas), chanoine († 1717); Fleuriau d'Armenonville (Charles), évêque d'Aire († 1694); Fortia (Bernard de), conseiller d'État et maître des requêtes († 1629); Fortia (Bernard de), conseiller au Parlement († 1694); Foudriat (Palamède de), conseiller au Châtelet et maître des requêtes († 1626); Garbe (Jean), dit de Marle, chanoine, aumônier et médecin de Charles VI († 1389); *Gast (Michel de), enfant de cinq ans († 1621); Gillot (Jacques), chanoine, conseiller au Parlement et échevin de Paris († 1619); *Hétomesnil (Jean de), maître de la Chambre des Comptes et des requêtes de l'Hôtel († 1381 ?); *Langlois de Blacfort (Arm.-Aug.), chanoine, aumônier de la dauphine († 1693); *Laon (Guy de), chanoine-trésorier († 1329); *La Queue en Brie (mᵉ Denis de), chanoine, docteur en théologie († 1331); Le Bienvenu (Florent), chapelain et organiste († 1623); Martel (Isambert), chanoine-trésorier, chapelain du roi († 1408); *Marton (Jacques), chanoine, archidiacre de Mende († 1503); Mathieu (mᵉ), premier chapelain et trésorier († 1278); *Mello (Guillaume de), chanoine-trésorier († v. 1341); *Meulan (Grégoire de), chanoine-trésorier († v. 1297); Michon (mᵉ Joachim), chanoine, seigneur de Châtenay près Ablis († 1548); *Mignon (Pierre), chanoine, aumônier du roi († 1398); *Mortis (mᵉ Jean), chanoine, conseiller au Parlement et chantre († 1484); Oudart de Cauvigny (Philippe), neveu de J. de Hétomesnil († 1361); Paris (mᵉ Guillaume de), chanoine, archidiacre de Soissons († 1548); *Pavilly (mᵉ Jean de), chanoine, médecin du roi († 1327); Picot (Eustache), chanoine, aumônier du roi et maître de musique de sa chapelle

Il y avait dans la Chapelle basse des fonts baptismaux, et sept autels où s'exerçaient les fonctions curiales pour le clergé de la Sainte-Chapelle et pour quelques officiers de service du Palais[1]. En outre on y avait fondé au cours du XIVe siècle diverses chapellenies[2] dont deux rappelaient des donations faites par les familles de Melun et de Culant; une collégiale pour l'ordre de Saint-Michel avait été créée par Louis XI en 1476[3]; la confrérie des Pèlerins et de Saint-Michel y tenait également son siège et y exerçait son culte.

Chapelle haute. — Dans une disposition identique à celle de la chapelle basse, la porte d'entrée de la chapelle haute, de dimensions plus grandes et d'ornementation plus riche, avait été tellement mutilée qu'il a fallu, là encore, se livrer à une reconstitution presque totale: ce fut l'œuvre de Geoffroy-Dechaume. Sur le trumeau qui sépare les deux vantaux, la statue du Christ bénissant et tenant un globe dans la main gauche est un travail moderne; de même les colonnes qui décorent les ébrasures et les cordons de feuillages et de fleurs entre les fûts des colonnes. Les sculptures du tympan, dans

(† 1651); Pilon (Antoine), fils du sculpteur Germain Pilon († 1625); Poncet (m^e Pierre), chanoine, aumônier du roi († 1625); Pontbriant (Olivier de), chanoine-trésorier († 1505); Pré Gilbert (Regnault du), chanoine, président des enquêtes († 1353); Renvoizé (Jacques), chapelain de la chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste († ap. 1626); *Rully (m^e Philippe de), chanoine-trésorier, conseiller au Parlement, seigneur de Pontarmé († 1440); *Sain (Françoise), femme de Guillaume du Tronchay († 1678); *Tanville (Guérard de), chanoine, notaire du roi († 1291?); *Tennerolles (m^e Guillaume de), aumônier du roi Philippe (XIVe siècle); *Tronchay (Guillaume du), chanoine, échevin de Paris († 1678).

1. Un chapelain de la chapelle basse fut établi en 1283 par Isabelle, femme de Philippe III (*Archives nationales*, K 35, n° 5).

2. Voir Morand, p. 128.

3. Cf. *Lettres missives de Charles VIII*, édit. Pélicier, V, p. 68.

LA SAINTE CHAPELLE



INTÉRIEUR DE LA CHAPELLE HAUTE

la voussure, sont consacrées à la résurrection des morts, dominée par le Christ qui siège pour juger le monde, et qu'accompagnent la Vierge et saint Jean à genoux; et à la scène du Jugement dernier[1], exécutée surtout à l'aide de la composition identique qui existe à la porte principale de Notre-Dame de Paris.

Vingt bas-reliefs, encadrés de quatre-feuilles et accompagnés de petites figures d'hommes et d'animaux, où l'artiste s'est inspiré du croisillon sud de la cathédrale, décorent le stylobate. Quant aux boiseries des vantaux de la porte, nous savons qu'elles ont été copiées sur le modèle ancien, faute d'avoir pu les utiliser. Au-dessus de deux rangs de balustrades trilobées s'ouvre une grande rose circulaire, découpée en nombreux compartiments de style flamboyant de la fin du xvᵉ siècle. Au même style appartiennent la balustrade à jour[2] qui se voit au pied du pignon, et les deux clochetons qui surmontent les contreforts polygonaux, situés aux angles de la façade et évidés à l'intérieur, où l'on a ménagé des escaliers permettant d'accéder au comble. Les clochetons sont cerclés, à la pointe, d'une couronne royale et d'une couronne d'épines, la première abaissée sous la seconde. Le pignon est percé d'une rose, bordé de crossettes, et terminé par un fleuron.

Sous la direction de Lassus, le maître charpentier Bellu a reconstruit toute la charpente du comble, qui avait beaucoup souffert des intempéries et du défaut d'entretien. La couverture consiste en grandes feuilles de plomb que séparent des baguettes dorées. L'architecte est allé à Beaune et y a fait mouler les admirables plomberies des crêtes et des girouettes

1. Ici la restitution ne paraît pas avoir été fidèle.

2. Tout entière moderne; les fragments originaux de l'ancienne ont été déposés au musée de Cluny.

qui ornent les combles et les pinacles de l'Hôtel-Dieu afin de les imiter ici[1]. Et l'année 1853 a vu relever cette svelte et élégante flèche, complément indispensable de l'édifice, où l'on a cherché à reproduire celle qui existait avant l'incendie de 1630 : elle est en bois de cèdre, revêtue de plomberies exécutées au marteau, dans le style du xv[e] siècle[2]. Trois étages octogones supportent l'aiguille. A l'étage inférieur, une base octogone, divisée en un système d'arcatures trilobées, porte les statues en pied des douze apôtres (2 m. 50 de haut), et parmi eux saint Thomas, qu'une équerre distingue en guise d'attribut, reproduit les traits de l'architecte Lassus ainsi que le constate une inscription[3]. Sur les pilastres à larmiers des quatre principales divisions de ces arcatures rampent des chimères; les angles sont butés par de gracieux contreforts saillants, avec étrésillons dont les pieds droits ornés de fleurons sont taillés en aiguilles. Chaque étage est éclairé par un fenestrage ogival divisé par un meneau central. Les arcs fenestrés à trilobes de l'étage intermédiaire sont couronnés de pignons amortis par des pinacles ciselés. Sur les pieds droits formant l'ossature du clocher s'élèvent enfin, à l'étage supérieur, et aux extrémités des pignons, des anges qui portent les instruments de la

1. Il a fait également mouler deux délicieux chefs-d'œuvre de serrurerie, le guichet et le marteau qui se voient à la porte principale.

2. On trouvera des relevés, des élévations, des plans et des détails de toutes les parties de la Sainte-Chapelle alors restaurées dans les tomes VI (1856) et VII (1857) de l'*Encyclopédie d'architecture* de P. V. Calliat et Ad. Lance. On trouvera une vue de la Sainte Chapelle avant le rétablissement de la flèche dans l'ouvrage de Sauvan et Schmit, ainsi que dans le *Magasin Pittoresque*, II (1834), p. 121.

3. Sur des mascarons placés à différents endroits des combles sont reproduits les traits de Geoffroy-Dechaume, sculpteur, de Bellu, m[e] charpentier, de Pyanet, ornemaniste, de Durand, m[e] plombier, et de quelques autres conducteurs de l'œuvre.

Passion. L'aiguille est tout émaillée d'un semis de fleurs de lys dorées, inscrites dans un chevron renversé; et, à la pointe de l'abside, un ange en plomb, d'une hauteur de 3 mètres, tient une croix processionnelle et domine tout l'édifice. Les personnes admises à voir de près la charpente de la flèche sont unanimes à déclarer que c'est un ouvrage de la plus grande valeur, où le charpentier a groupé les ressources multiples de son art par des combinaisons savantes qui constituent la coupe, l'assemblage et l'affermissement des innombrables pièces dont elle est faite [1]; on admire particulièrement le système de moises entaillées qui se croisent en tous sens avec des moises coudées pour éviter toutes les chances d'écartement. Le tout a été construit avec les plus belles essences de chênes empruntés aux forêts de Bourgogne; et il convient d'associer à l'architecte Lassus les noms de ceux qui ont travaillé sous ses ordres dans cette belle entreprise.

L'harmonie parfaite de cette flèche ciselée comme une œuvre d'orfèvrerie, et qui chevauche sur le centre du faîtage de la toiture, tout en claire-voie, en pinacles et en clochetons, avec l'édifice qu'elle surmonte, n'a pas peu contribué à sa popularité.

Il y avait autrefois cinq cloches dans le clocher [2], fondues sur les tons et notes de *sol, fa, mi, ré, ut,* et bénites en 1738; la première, Marie-Louise, avait été nommée par le roi et la

1. L'ancienne charpente, au dire de Morand (p. 28), passait déjà pour une des plus belles et des plus hardies de Paris. Le clocher penchait légèrement, mais ce défaut provenait « de l'exécution du travail et non du dessin ».

2. Elles ont remplacé quatre autres cloches fondues en 1665 par Laurent Le Guay et nommées Louise-Anne (par Louis XIV et Anne d'Autriche), Marie-Philippe (par Marie-Thérèse et Philippe, frère du roi), Henriette (par Nicolas Nicolaï et la duchesse Louise de La Mothe-Houdancourt, gouvernante des enfants de France). Cf. *Archives nationales*, LL 633.

reine; la seconde, Louise-Élisabeth, par le dauphin et la dauphine; la troisième, Anne-Louise-Henriette, par Henriette de France et le duc d'Orléans; la quatrième, Marie-Adélaïde-Louise-Philippe, par Adélaïde de France et Louis-Philippe d'Orléans, duc de Chartres; la dernière, Anne-Aymar, par le premier président Aymar de Nicolaï et la duchesse de Fleury. Tout cet ensemble a disparu à l'époque révolutionnaire.

Si l'extérieur de la haute Sainte-Chapelle est digne de notre admiration, réservons encore la meilleure part à l'intérieur, qui constitue un joyau charmant, un véritable chef-d'œuvre qui émeut l'âme en même temps qu'il enchante les yeux, et qui demeure un des très rares monuments religieux de notre pays que les générations postérieures n'ont pas défigurés, que les restaurations modernes ont su respecter.

On est frappé tout d'abord du développement anormal du fenestrage, qui occupe tout l'intervalle des contreforts, et s'élève jusqu'au sommet des murs. L'architecte — qu'il s'appelle ou non Pierre de Montereau — a su réduire au strict minimum les points d'appui, si fermes sur leurs bases et si bien ajustés qu'il ne s'est pas produit la moindre inflexion depuis bientôt sept cents ans. Le poids entier des voûtes porte ainsi sur les contreforts extérieurs, eux-mêmes d'une surprenante légèreté, et l'on a pu, sans craintes pour sa solidité, transformer en simples faisceaux de colonnes les parois latérales du monument.

La chapelle haute comporte une seule nef, voûtée comme la partie inférieure; un banc de pierre court tout à l'entour, destiné au public qui y était admis à suivre les offices. Quatre grandes baies ogivales s'ouvrent de chaque côté, et sept travées plus étroites rayonnent autour du chevet. Les retombées des voûtes à chaque trumeau sont soutenues par des faisceaux de




STATUES D'APOTRES PROVENANT DE LA CHAPELLE HAUTE
(Musée de Cluny)

colonnes très différenciées dans la nef et au rond-point; les chapiteaux sont rehaussés de feuillages finement ciselés et couronnés par un tailloir à pans sur lequel viennent retomber en faisceaux les arcs doubleaux et les nervures croisées des voûtes. Le soubassement est décoré d'arcatures trilobées dont l'ornementation polychrome est empruntée à la flore commune dans quelques-unes de ses variétés (feuilles de chêne, de lierre, de houx, de violettes, etc.); le couronnement est orné d'anges thuriféraires, de médaillons quadrilobés, de sujets historiés représentant des saints et des saintes. Ce système d'incrustation de verre peint sur sa face interne et appliqué à la décoration murale est très spécial; les fonds des écoinçons et des quatre lobes des arcatures sont incrustés de plaques de verre simulant l'émail, au revers desquelles sont peints et dorés des ornements et des scènes de martyre, et il y a dans cette mosaïque de verre comme un souvenir de l'Orient imaginé pour chercher à rivaliser avec la splendeur des mosaïques byzantines, tandis que les nervures des mêmes arçatures sont couvertes de gaufrures dorées et peintes. L'emploi des tons brillants qui caractérise ce genre de décoration paraît destiné à se marier avec les vitraux. Les traces de l'ancienne ornementation étaient suffisantes, lors de la restauration, pour entreprendre une restitution parfaitement sûre, qui a été de tous points réussie[1]. Steinheil en est l'auteur. Les quatre-feuilles ainsi disposés dans tout le pourtour de la chapelle, originairement de 44, sont au nombre de 42 : on y remarque entre autres saint Jean-Baptiste, saint Denis, saint Étienne, saint Laurent, saint Quentin, saint Sébastien, saint Hippolyte, sainte Marguerite.

1. Ces précieux restes ont été relevés avec le plus grand soin par les ar-

Dans l'encadrement de la porte d'entrée, du côté interne, des peintures ont été également exécutées par Steinheil : un Christ assis sur son trône et adoré par quatre anges bénit le peuple. Autour de l'arc et sur le linteau d'autres anges sont en prière ; de chaque côté, les prophètes Isaïe et Jérémie. A la gauche du Christ sont représentées les trois scènes de sacrifice de l'Ancien Testament : Abel offrant l'agneau, Abraham immolant son fils, Melchisédec portant le pain et le vin. A sa droite on voit les trois symboles du sacrifice de la croix : immolation de l'agneau pascal, le sang du Christ sur les maisons des Hébreux, élévation du serpent d'airain dans le désert.

Autrefois, chaque pile intérieure de la haute chapelle soutenait une statue d'apôtre[1] ; les douze, de grandeur naturelle, étaient représentés à chaque trumeau séparant les fenêtres sur une console feuillagée et sous un dais à tourelles. En pierre de liais d'un travail excellent et couvertes d'ornements peints et dorés, qui imitaient les plus riches brocards aux bordures rehaussées de pierreries, ces figures surent traverser intactes tous les siècles de l'ancien régime, et trouver grâce devant les critiques du XVIIIe siècle qui voulurent bien vanter « leur goût de dessin assez bon » : la Révolution les déplaça et transporta dix d'entre elles[2] en l'an V (août 1797) au musée des Monuments français, où Lenoir les utilisa pour la décoration d'une salle consacrée au XIVe siècle[3]. Mais le démembrement de ce musée amena leur dispersion. Les unes, au nombre de

chitectes Bœswillwald et Duban ; leur travail est conservé dans les carton de la Commission des Monuments historiques.

1. Portant chacun une croix de consécration, en forme de monstrance, s'ajustant sur un disque muni de son pied.

2. Les deux autres furent brisées.

3. Lenoir fit enlever en même temps le jubé, les escaliers, et diverses boiseries.

quatre, furent expédiées à la communauté du Calvaire, au Mont-Valérien, où des mains criminelles les brisèrent pendant les journées révolutionnaires de 1830. Telle autre, transportée d'abord dans le parc de Sceaux, trouva ensuite asile dans l'église de Créteil où elle changea de vocable. D'autres enfin, parmi lesquels un saint Pierre, furent envoyées, avec quelques débris de pierre et de fer, dans les chantiers de la basilique de Saint-Denis où on les vit longtemps. Lors de la réfection totale de l'édifice de Louis IX, vers 1850, on songea à faire rentrer ces statues, mutilées ou non. Si quelques morceaux manquaient, on restaurait; on refit complètement à nouveau ce qui avait disparu sans laisser de trace. Il serait à peu près impossible aujourd'hui de constater la part exacte du vieux et du neuf, si le baron de Guilhermy, qui fut un témoin impartial et compétent, n'était pas là pour nous renseigner : d'après lui, les quatrième et cinquième apôtres tant du côté du nord que du côté du midi (à partir de la porte d'entrée) seraient les seuls authentiques; quatre artistes, Delarue, Pascal, Perrey et Geoffroy-Dechaume se sont chargés de la reconstitution des autres statues, en utilisant notamment les fragments de quatre autres qui appartiennent à présent au musée de Cluny[1]. Ces fragments peuvent être attribués au XIII[e] siècle, à la période contemporaine de la construction même; il n'en paraît pas être de même des figures remises en place, d'une interprétation un peu différente et d'un art un peu plus recherché, qui appartiendraient au règne de Philippe le Bel. Quoi qu'il en soit, ces statues d'apôtres, où l'on admire une noblesse d'expression, une science des draperies, une largeur d'exécution incomparables, sont capables d'affirmer la supériorité de la

1. N[os] 79 à 82 du catalogue; cf. *Gazette archéologique*, VIII (1883), p. 159.

statuaire française dans son plus haut degré de perfection, au même titre que les sculptures plus célèbres des cathédrales de Reims et de Chartres.

Le dallage historié est tout moderne, d'après les dessins de Boeswillwald et Steinheil ; il se compose de morceaux de pierre dure, gravés en creux, où ont été incrustés des mastics de couleurs variées ; sur les larges bandes qui les divisent à inter-



valles réguliers s'enlacent des rinceaux feuillagés qui encadrent des oiseaux, des quadrupèdes et des emblèmes héraldiques ; on a représenté, du côté de l'abside, les quatre fleuves du paradis terrestre, symboles de la grâce divine, et de l'autre l'Église assise, une coupe à la main, près d'un rocher d'où jaillissent, en forme de sources, les sept sacrements destinés à la régénération de l'humanité.

A droite de l'autel, une piscine d'une rare élégance[1], contemporaine de l'édifice, attirerait davantage les regards si elle était placée moins dans l'ombre ; elle a cependant 3 mètres

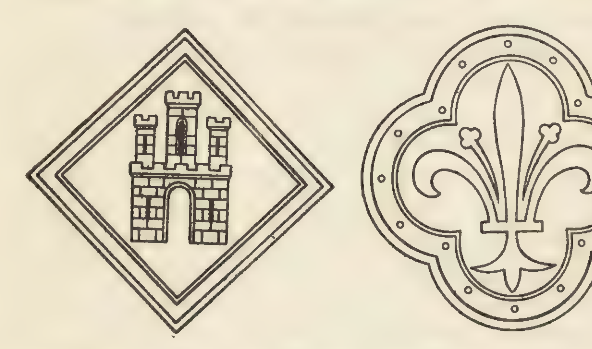
1. Elle est reproduite dans la *Revue archéologique*, 1848, I, pl. XCVII (dessin de Ch. Saunier).

de haut sur 2 de large ; la table est ornée d'une ceinture de branchages enlacés où de place en place on aperçoit de petits oiseaux d'une délicatesse charmante, et posée sur trois colonnes





à chapiteaux sculptés et à colonnettes adossées ; au-dessus de la table, d'autres colonnes finement décorées, au nombre de cinq, supportent les retombées des arcs où sont inscrits des



médaillons et entre lesquelles émergent des gâbles fleuronnés ; et comme couronnement de l'entablement, deux plus grands médaillons quadrilobés, autrefois ornés de verre émaillé, sont accompagnés de trois anges dont un porte des couronnes royales, les autres des encensoirs. On ne se lasse pas

d'admirer le goût qui a présidé à cet ensemble de sculpture décorative.

Vis-à-vis, à gauche de l'autel, une sorte de niche creusée dans le mur offre un excellent exemple de crédence-armoire où l'on avait l'habitude de déposer les livres de chœur et de prières.

Il existait déjà des orgues en 1299; mais on ne sait quand elles furent remplacées. On en installa du moins en 1493 de nouvelles, qui jouèrent pour la première fois le jour de la sainte Madeleine, et les anciennes, devenues mauvaises, furent cédées à Notre-Dame de Poissy pour 400 livres. Sous Henri II, celles de 1493 furent remplacées à leur tour par d'autres, vers 1550, aux frais du trésor royal; nous en connaissons l'aspect par le dessin à la plume qu'exécuta Jacques Cellier vers 1583 et que nous a conservé un manuscrit de la Bibliothèque nationale[1] : on y voit le chiffre de Henri II et le croissant répétés sur les boiseries du balcon et de la montre que couronnaient des statues d'anges ou de génies musiciens. Le constructeur en était sans doute un des membres de la famille Dargillières, alors célèbre, et qui travaillait pour Notre-Dame; une réparation y fut faite d'ailleurs en 1570 par le maître fabricant Jean Dargillières[2].

Un siècle après (mars 1672), les orgues sont visitées à nouveau par deux experts[3] et mises en état; ce qui n'empêchera pas le facteur d'orgues Thiéry, en 1697, de les trouver très abîmées, et de rédiger sur demande un mémoire de réparations et d'augmentation de jeux. Le premier président

1. Ms. français 9152, f° 90. (Voir la reproduction ci-après.)

2. D'après Michel Brenet, *Les musiciens de la Sainte-Chapelle*; cf. *Archives nationales*, L 418.

3. Dont le facteur Hénoc (*Archives nationales*, LL 605, f° 31 v°).

de la Cour des Comptes consulté, on décide d'affecter 2 500 livres à ce travail reconnu nécessaire. Enfin, en 1752, l'architecte Rousset refit à neuf toute la menuiserie du buffet d'orgue, exécutée d'après ses dessins par La Vergne : on estimait la décoration ingénieuse et de bon goût[1]; et les jeux furent complètement transformés et perfectionnés en 1771 par le facteur Clicquot[2].

Voici les noms des organistes qui ont pu être retrouvés : Nicolas Du Bois, en même temps maître de grammaire des enfants de chœur († 1509); Noël Cybot († 1556); Claude de La Grange; Henry Bérenger (1570); Florent Le Bienvenu (1597-1623); La Galle; Michel de La Guerre (1633-1678); Jérôme de La Guerre (1678-1698); Marin de La Guerre (1698-1704); Jérôme de La Guerre (1704-1738), suppléé par Pierre Février; Antoine Calvière (1739-1755); René Drouart de Bousset (1755-1760); Armand-Louis Couperin (1760-1779) et son fils, Gervais-François Couperin, qui fut le dernier[3].

Le grand buffet d'orgues de Clicquot remplissait, aux

1. Thiéry, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, II, p. 26.
2. Brenet, p. 314.
3. Morand (p. 35) dit qu'il y avait plaisir à venir entendre Couperin, qui jouait à certaines grandes fêtes, environ quarante fois par an. L'organiste était logé dans l'enceinte du Palais : des lettres patentes du 6 mai 1561 et un arrêt de la Chambre des Comptes du 12 juillet 1563 ont précisé et confirmé ce privilège. A un certain moment (1691), par un excès de pruderie, on jugea la discipline ecclésiastique troublée chez les chapelains et les clercs du Palais par la présence de femmes, si des personnes mariées demeuraient plus longtemps près de leurs logis (*Archives nationales*, LL 607, p. 362) : ce fut pour l'organiste une nécessité de déménager, mais cette exclusion ne dura pas. En 1787 on proposa au libraire Prault, chargé du dépôt public des lois, de s'installer dans le logement de l'organiste, mais en 1790 on le trouve occupant une partie de l'Hôtel de la Trésorerie (*Archives nationales*, O[1] 1692).

dépens du bon goût, toute la largeur du monument et cachait en partie la rose; après l'inventaire qui fut fait à la Sainte-Chapelle en 1790, il fut transporté à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois où il est encore. On ne l'a pas remplacé.

Depuis le règne de Henri II jusqu'à la Révolution, la nef était séparée du chœur, à hauteur de la quatrième travée, par un jubé, charmante et fine boiserie de style Renaissance, qui ne souffrait pas trop de l'ambiance[1], et contre laquelle, de chaque côté d'une porte ajourée à deux vantaux, venaient s'adosser deux autels latéraux qui servaient au culte et où en guise de retable étaient placés les deux émaux de L. Limosin, peints en 1553 d'après des dessins du Primatice, que le Louvre a heureusement recueillis.

A hauteur de cette séparation, on aperçoit encore, sous la troisième fenêtre, de chaque côté, une arcade surbaissée qui a été pratiquée dans l'épaisseur des murs : ces deux grandes niches, à riches archivoltes, étaient des places d'honneur où se tenaient d'ordinaire le trésorier et le chantre, accompagnés des chanoines et chapelains, et que l'on réservait pour les grands seigneurs de la Cour lors des cérémonies particulières qui se déroulaient à la Sainte-Chapelle.

Le chœur était garni de stalles en boiserie, qui portaient le chiffre du roi Henri II. Quant au maître-autel, également disparu[2], il paraissait contemporain de la construction primitive : une longue table de pierre, ornée de sculptures très sobres, s'appuyant sur trois colonnettes et ayant pour fond une dalle posée de champ. Aux quatre angles de l'espace indiqué par les deux marches de l'autel, Henri III avait fait édi-

1. Les panneaux en étaient très ornés : on peut juger de l'effet par la gravure publiée dans l'ouvrage du chanoine Morand.

2. Viollet-le-Duc en donne un dessin dans son *Dictionnaire d'architecture*.

fier quatre colonnes de marbre noir portant des anges de bronze : ouvrage probable de Germain Pilon, dont la haute chapelle possédait aussi une statue de la Vierge, en terre cuite, placée sur une console adossée à la paroi gauche de la nef, dans la première travée, et que l'on distingue aisément sur les gravures antérieures à la Révolution. Cette Vierge a été heureusement conservée, comme on le verra plus loin.

En arrière de l'autel, était placé jadis un modèle de la Sainte-Chapelle, en vermeil, fermant à dix clefs de serrures différentes [1], d'environ un mètre de haut, qui fut commandé trois ans avant l'incendie de 1630, à la demande et aux frais de la Chambre des Comptes, par l'orfèvre parisien Pierre Pijart [2], qui était chargé de la garde des reliques : cette châsse, destinée aux principales reliques, fut fabriquée en 1631 pour remplacer les anciens reliquaires et mise en place l'année suivante; elle avait coûté environ 13000 livres [3], et faisait l'admiration de tous les visiteurs. Ainsi qu'il avait été spécifié, elle affectait la forme de la Sainte-Chapelle, « selon sa structure, avec les galleryes et porches estans au devant, les deux portes haulte et basse, enrichissement, ornement, rozes, mouleures, tours de devant, saillies, arcades, pilliers, et aultres embellissemens d'icelle saincte Chapelle, ensemble la couverture et clocher, et la mesme forme et figure qu'ils sont de présent, mesme la forme des victres, au dessus desquelles

1. Six fermaient les deux portes extérieures, et les quatre autres un treillis intérieur à deux battants.

2. Deux autres orfèvres, Pierre Ballin et Jean Le Mercier, avaient proposé un autre modèle de châsse qui ne fut pas accepté ; ils touchèrent à cet effet une indemnité de 150 livres (*Le trésor de la Sainte-Chapelle*, par A. Vidier, dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XXXVII, p. 205).

3. Le devis et le contrat passé par-devant notaire ont été retrouvés par A. Vidier (*idem*, pp. 205-209).

victres étoient posées quinze figures d'anges de différentes postures, ayans en mains différens instruments de musique, le tout enrichy de perles et de pierreries » qui avaient été fournies à l'orfèvre. On pense bien quel sort a été réservé à ce monument.

Au fond de la chapelle et en arrière de la place réservée à l'autel, était un ciborium, au niveau du sol, sorte de crypte supportant une plate-forme supérieure ; on voit encore aujourd'hui cette sorte de haute tribune formant baldaquin et dorée, servant autrefois à l'exposition des reliques ; elle est accostée de deux élégants petits escaliers ajourés à vis (celui de droite est seul ancien) qui permettent d'y accéder ; elle est ouverte sur toutes ses faces et soutenue par des faisceaux de colonnettes. Dans les écoinçons de l'arc qui la domine, deux anges aux mains jointes, aux ailes allongées, portent les insignes de la Passion.

Cette disposition a existé de tout temps, et permettait d'aller chercher les reliques pour les montrer au public, à certaines grandes fêtes. Les souverains et les légats voulaient-ils les examiner de plus près? On les faisait monter par l'escalier tournant. Il arriva même à ce propos une singulière aventure à l'empereur Charles IV, quand il voulut aller admirer la grande châsse le 6 janvier 1378. « Pour ce que la montée soit greveuse et étroite, il n'y put être porté dans sa chaise, mais se fit tirer par les bras et les jambes contremont la vis, et pareillement ravaler à très grant peine et grevance de son corps pour la grant dévotion qu'il avoit de voir de près les dites saintes reliques. » Ce dut être un singulier spectacle que celui de ce vieillard goutteux et obèse qu'on eut autant de peine à hisser qu'à descendre.

Du côté du nord, une porte communiquait avec la sacristie,

dont il subsiste une petite salle voûtée en berceau, comme à l'étage inférieur. Du côté du midi, à peu près à même hauteur (quatrième travée), était établie une étroite communication avec la chapelle ou oratoire dit de saint Louis, construite au-dessus de la chapelle du Cimetière; les rois pouvaient de là assister aux cérémonies qui se déroulaient à l'intérieur, grâce à une ouverture percée obliquement à travers le mur et garnie d'un grillage en fer[1].

***

Si la rose en style flamboyant, qui remplit toute la largeur du mur de retrait de la façade et offre la représentation de diverses scènes et visions de l'Apocalypse, appartient au règne de Charles VIII, toutes les autres verrières sont contemporaines ou de Louis IX ou de Philippe le Bel. Elles comptent, par l'expression du dessin, la vivacité des couleurs[2] et la richesse des sujets, parmi les chefs-d'œuvre de cet art si admirablement cultivé au XIIIe siècle; et il est bon de noter que dans l'acte de seconde fondation de la Sainte-Chapelle, en août 1248, le roi a pris soin de préciser qu'il entendait réserver un fonds spécial sur les revenus de l'église pour l'entretien et la restauration de ces verrières, chaque fois qu'il serait nécessaire : il y attachait donc une particulière importance. Or ces vitraux ont été l'objet de

1. Dans l'oratoire dit de saint Louis se trouvait jadis, si l'on en croit MORAND, un grand tableau représentant l'intérieur de la grande châsse, avec toutes les reliques telles qu'elles y étaient rangées, et saint Louis à genoux devant ces reliques. En outre, sur un vitrail était figuré le même monarque à genoux devant une croix entrelacée d'une couronne d'épines.

2. Un vieux proverbe français disait : « du vin de la couleur des vitres de la Sainte-Chapelle ».

restaurations, et fréquemment ; l'une des dernières qu'on ait à constater sous l'ancien régime est celle de Guillaume Brice, peintre-verrier de Paris, qui, au témoignage de Pierre Levieil[1], fut chargé par le chapitre de remettre en plomb neuf toutes les verrières qui avaient souffert des injures du temps[2].

La partie inférieure de la plupart des fenêtres perdit ses vitraux jusqu'à une hauteur de trois mètres lorsque la Sainte-Chapelle eut à subir, au début du XIXe siècle, diverses transformations ; on boucha simplement avec du plâtre les armatures vides. Et lorsqu'on songea à la restauration générale de l'édifice, ce ne fut pas l'opération la plus facile à exécuter. Heureusement on eut recours à des hommes de goût, pleins de zèle et de prudence, qui, avant de procéder à aucune réparation, firent relever fenêtre par fenêtre tous les panneaux, les uns après les autres, et les reproduisirent par de fidèles copies de la grandeur de l'original, de telle sorte qu'on put avoir toujours sous les yeux, même après l'enlèvement, l'ordre dans lequel on avait trouvé chacun des morceaux. Ce consciencieux et immense labeur fut, à la suite d'un concours public, attribué à Henri Gérente par la commission compétente ; mais, cet artiste étant décédé peu de temps après, on eut recours à la science du peintre-verrier Steinheil pour le remplacer, avec la collaboration de l'architecte Lusson.

Première fenêtre de la nef, au nord (91 sujets). — La Genèse, Création du monde en six jours, Création de l'homme et de la femme, Les animaux recoivent d'Adam leurs noms, Le péché originel, L'expulsion du paradis, Le travail, Abel et

1. *L'art de la peinture sur verre* (Paris, 1774, in-4), p. 136.

2. Cette restauration avait amené de fréquentes et fâcheuses interversions dans l'ordre des sujets. Sur une des verrières on lisait une date : 1753.

LA SAINTE CHAPELLE



ANCIENNES ORGUES — DESSIN DE JACQUES CELLIER
(Bibliothèque Nationale)

Caïn, Meurtre d'Abel, Invention des Arts et Métiers, Mort de Caïn, Le déluge, L'histoire de Noé, La tour de Babel, la vocation d'Abraham, Melchisédech, La destruction de Sodome, Naissance, sacrifice et mariage d'Isaac, L'histoire de Jacob et de Joseph, Jacob et ses fils chez Pharaon.

Deuxième fenêtre (121 sujets). — L'Exode, Histoire de Moïse, Le buisson ardent, Moïse et Aaron devant Pharaon, Les plaies d'Égypte, La pâque, Le passage de la mer Rouge, Les Israélites au désert, La manne et l'eau du rocher, Combats, Le mont Sinaï, Le veau d'or, Les offrandes du peuple, Construction du Tabernacle, Le sacre d'Aaron.

Troisième fenêtre (97 sujets). — Le livre des Nombres, Les princes des Tribus assis sur des trônes avec les insignes de l'autorité suprême, Offrandes du peuple, Consécration des Lévites et du Tabernacle, L'Arche d'alliance, Rébellions et châtiments du peuple de Dieu, Floraison de la verge d'Aaron, Mort d'Aaron, Le Serpent d'airain, Balaam, Élection de Josué, Cérémonies légales.

Quatrième fenêtre (65 sujets). — Le Deutéronome, Nouvelle promulgation de la Loi, Derniers actes de Moïse, Mort et ensevelissement de Moïse, Combats et victoires sous la conduite de Josué, Passage du Jourdain, Chute de Jéricho, Le Soleil arrêté, Prises de villes et supplices de rois, Mort de Josué, Histoire de Noémi, de Ruth et de Booz.

Cinquième fenêtre, première de l'abside (32 sujets). — Les Juges, Aod et Débora, Défaite des Moabites, Mort de Sisara, Victoires et mort de Gédéon, Abimélech, La fille de Jephté, Histoire de Samson, ses travaux, son mariage, sa captivité, sa vengeance et sa mort.

Sixième fenêtre. — Les Prophéties, Isaïe reprochant au peuple l'adoration des divinités étrangères (l'idolâtrie est per-

sonnifiée par Mahomet)[1], Visions d'Isaïe, Les Justes marchant à la lumière du Seigneur, La Vigne stérile et le pressoir divin, Le mystère de l'Incarnation manifesté au Prophète, Supplice d'Isaïe. — Arbre généalogique du Christ ou arbre de Jessé : le Christ en haut, bénissant, adoré par deux anges, accompagné de trente-quatre patriarches et prophètes, de sept blanches colombes représentant les dons de l'Esprit saint, la Vierge dominant ses ancêtres royaux, et quatorze rois assis entre les différents rameaux de l'arbre.

Septième fenêtre (32 sujets). — Légende de saint Jean l'Évangéliste, Son exil à Pathmos, Résurrection de Drusiana, Miracles des feuilles d'or changées en cailloux, de la coupe empoisonnée, des cadavres ressuscités par le contact de la tunique de l'apôtre, Son supplice à Rome, Son sépulcre, Vie de la Vierge, Présentation au Temple, Annonciation, Visitation, Naissance de Jésus, Adoration des bergers et des mages, Circoncision, Massacre des innocents, Fuite en Égypte, La chute des idoles.

Huitième fenêtre au chevet (57 sujets). — Le Christ en sa gloire, au milieu du chœur des apôtres et des anges, Scènes de la Passion[2], Ensevelissement du Christ, Résurrection, Apparitions qui l'ont suivie.

Neuvième fenêtre (30 sujets). — Naissance de saint Jean Baptiste, Sa prédication, Baptême de Jésus, Jean rend témoignage de la mission du Christ, Il réprimande Hérode, Sa captivité, Sa décollation. — Histoire du prophète Daniel, Il dévoile les fourberies des mages, Songe et métamorphose du roi Nabuchadnezar, Festin et mort de Balthazar, Daniel dans

1. Son nom se lit en toutes lettres à côté du personnage.

2. La grande châsse des reliques de la Passion était placée devant cette fenêtre.

la fosse aux lions, Le songe du bouc et du bélier, Révélation par l'ange Gabriel du temps marqué pour la venue du Messie.

Dixième fenêtre (30 sujets). — Actions et prophéties d'Ézéchiel, Vision de la gloire de Dieu, Idolâtrie du peuple, Le prophète se charge de chaînes, se rase la tête, trace sur une brique le plan de Jérusalem, est enlevé par les cheveux, Promesse du David de la nouvelle Alliance, Parabole de la vigne et des raisins verts, Le Temple nouveau, La Jérusalem céleste.

Onzième fenêtre (30 sujets). — Histoire de Jérémie, Sa vocation, Ses visions, Ses actions symboliques, Il est mis en prison par le roi Sédécias, Il dicte à Baruch les paroles de Dieu, Il voit le Seigneur armé d'un glaive pour châtier les idolâtres, Le Seigneur a tendu l'arc et tiré le glaive pour disperser ses ennemis, Destruction de Jérusalem, Les bêtes sauvages à têtes de femmes habitent sur ses débris, Jérémie pleure sur les ruines de la Ville sainte. — Histoire de Tobie, Ses œuvres pieuses et charitables, Ses émigrations, Naïssance de son fils, Il devient aveugle, Le jeune Tobie voyage en compagnie de l'ange Raphaël, L'ange lui ordonne de prendre le fiel d'un poisson pour rendre la vue au père, Le jeune Tobie arrive chez Raguel dont il épouse la fille Sarah, Il part pour retourner auprès de ses parents.

Douzième fenêtre (63 sujets). — Histoire de Judith, Les soldats d'Holopherne dévastent la Judée, coupent les moissons, enlèvent les troupeaux, Les Juifs accourent avec des présents et des instruments de musique au devant du vainqueur pour essayer de l'apaiser, Achior s'expose à la mort pour sauver le peuple, Holopherne assiège Béthulie et met des gardes aux fontaines voisines, Judith annonce son projet aux anciens, Elle demande à Dieu de pouvoir tromper Holopherne, Elle

prend un bain et se pare, Elle enivre Holopherne, Elle lui tranche la tête, Cette tête est exposée sous les murs de la ville, Judith est glorifiée, Sa mort est pleurée par le peuple[1]. — Histoire de Job, Il sacrifie au Seigneur, Le démon est autorisé à le tenter, Enlèvement de ses troupeaux, Incendie de ses étables, Mort de ses enfants, Sa femme et ses amis insultent à sa détresse, Nouvelle prospérité de Job, Dieu lui rend plus qu'il n'avait perdu.

Treizième fenêtre (120 sujets). — Histoire d'Esther, Présentation d'Esther à Assuérus, Son couronnement, Mardochée découvre la conspiration des eunuques du roi et la révèle à sa nièce qui en instruit Assuérus, Condamnation et châtiment des coupables qui sont pendus, La faveur d'Assuérus élève Aman à la suprême puissance, Mardochée seul refuse de se prosterner devant lui, Aman fait promulguer un édit ordonnant le massacre des Juifs, Esther se dispose à paraître devant le roi, Assuérus lui présente son sceptre, Elle reçoit Aman et le roi à un grand festin, Triomphe de Mardochée, Aman est saisi par les gardes du roi, Il est attaché au gibet qu'il avait fait préparer pour Mardochée, Esther obtient la révocation de l'édit porté contre les Juifs, Assuérus les autorise à se venger de leurs ennemis, Puissance de Mardochée.

Quatorzième fenêtre (121 sujets). — Histoire d'Héli et de Samuel, L'Arche du Seigneur tombe aux mains des Philistins, Ils sont bientôt forcés de la rendre aux Israélites, Samuel fait briser les idoles, Il parle à Saül, Il coupe le roi Agag en morceaux, Il sacre David, Victoire de David sur Goliath,

1. Trois inscriptions en caractères gothiques, qu'on lit sur les vitraux de cette fenêtre, expliquent les sujets; elles doivent êtres lues : *Ci prie judic deu que le puist enginier* ; — *Ci est venue iudic a oloferne et si sacointe a li* ; — *Ci pleure la mort.*





ANCIEN ESCALIER DE LA CHAMBRE DES COMPTES
(Musée de Cluny)

Triomphe de David, Son mariage avec la fille de Saül, Sa femme le sauve de la fureur du roi, David chez le grand prêtre Achimelech, Abigaïl lui donne l'hospitalité, Saül le poursuit, David disperse les Amalécites, Mort de Saül, Prise de Sion par David. Il est sacré de nouveau et reconnu roi, David et Bethsabée, L'Ange exterminateur, Mort d'Absalon, Mort de David, Salomon reçoit le sceptre de la main de son père, Il prie devant l'Arche, le Seigneur lui apparaît, la reine de Saba vient lui rendre hommage, Il tombe dans l'idolâtrie, Histoire d'Élie, d'Achab et de Jézabel, Lapidation de Naboth, Joas enfant est sauvé de la mort, Il devient roi, Incendie du Temple, Captivité des Juifs.

Quinzième fenêtre (67 sujets)[1]. — Légende de la Croix depuis la découverte qui en fut fait par sainte Hélène jusqu'au jour où elle fut déposée dans le trésor de Constantinople, Acquisisition des reliques de la Passion par Louis IX, Le roi de France recevant les reliques en France, portant pieds nus avec son frère le brancard sur lequel elles sont placées, assistant avec sa mère à l'ostension de la Sainte Couronne, donnant audience à un messager de l'Empereur Baudouin, portant sur une nappe la croix byzantine à double traverse qui contient le bois sacré, Consécration de la Sainte-Chapelle[2].

1. Cette dernière fenêtre était en très mauvais état lors de la restauration, et la plupart des sujets ont été refaits complètement ; dix-neuf seulement étaient assez indemnes pour permettre une reconstitution d'autant plus intéressante que les verriers primitifs avaient peint des personnages contemporains et reproduit des événements qui venaient de se passer sous leurs yeux dans la Cité dont ils ont donné une vue d'ensemble sur un de leurs panneaux.

2. D'après F. de Guilhermy, *Description de la Sainte-Chapelle*, 6e édit. (1884) ; cf. F. de Lasteyrie, *La peinture sur verre* (Paris, 1857, in-folio), pp. 159-172, qui a pu examiner ces vitraux avant les travaux et déclare qu'il y a « intérêt pour l'avenir à constater l'état actuel de cette admirable

*
* *

La Sainte-Chapelle est entretenue par le service des Monuments historiques. Ce joyau, que Français et étrangers visitent et admirent à l'envi, doit nous être conservé comme le travail le plus délicat et le plus élégant que le vieux Paris nous ait transmis. Malheureusement, nous ne cesserons de le dire et de le répéter, on a commis deux fautes impardonnables, aux XVIIIe et XIXe siècles, en enserrant ce monument si gracieux dans de vilaines et massives constructions qui la déparent affreusement. Les architectes eux-mêmes ont maintes fois protesté contre ce vandalisme, et l'un d'eux a écrit[1] : « Au fur et à mesure que le charmant édifice reprend son éclat, on regrette davantage qu'on l'ait entouré, emprisonné par cette ligne de lourds bâtiments qui le masquent de toutes parts et ne permettent pas d'en saisir l'ensemble ; il était déjà fâcheux qu'un de ses côtés et le chevet fussent inévitablement cachés par l'ancien Palais de Justice ; mais il eût été à souhaiter qu'on ne ménageât pas si parcimonieusement l'air et l'espace au portail et à la façade latérale qui n'étaient engagés dans aucune construction. » Regrets assurément superflus ; mais on ne peut se défendre d'un sentiment de tristesse lorsqu'on songe à la faute capitale qui aurait pu être évitée. A une aussi précieuse relique il fallait une châsse d'or.

vitrerie et à en reproduire quelques parties (pl. XXVII-XXIX) avant qu'une restauration moderne ait fait perdre sinon son caractère, du moins sa précieuse authenticité ».

1. *Revue de l'Architecture et des Travaux publics*, XIII (1855), p. 88.

V

EPAVES DU PALAIS ET DE LA SAINTE-CHAPELLE

conservées dans les collections publiques

L'Arc de Nazareth. — Entre l'ancien hôtel de la Chambre des Comptes, où étaient installés les bureaux de la Préfecture de police, et la galerie des Archives, où se trouvaient en dernier lieu les bureaux de la sûreté générale, passait la rue de Nazareth, disparue en 1843 ; au-dessus, reliant ces différents bureaux, existait une arcade, où l'on a voulu voir la main de Jean Goujon, et qui a été heureusement sauvée[1]. Dès 1868, on songeait déjà à la transporter dans un musée où elle serait à l'abri ; épargnée par les incendies de 1871, elle a été démontée pierre par pierre, sous la direction de Diet, deux ans après ; on peut la voir aujourd'hui au musée Carnavalet (côté de la rue des Francs-Bourgeois). On l'a reconstituée avec sa voûte et ses archivoltes reposant sur huit consoles, ornées les unes de têtes de satyres, les autres de têtes de femmes, parmi lesquelles, à l'imposte supportant l'archivolte,

1. Le premier président de la Cour des Comptes l'avait fait réparer en 1817 (*Archives nationales*, F^{21} 575).

alternent le monogramme et la devise plusieurs fois répétés de Henri II. Des tablettes et des têtes d'anges remplissent les intervalles des consoles. Aux clefs de l'arc sont des mascarons et des branches de laurier; les tympans extérieurs portaient des petites figures de renommées tenant des palmes: ces figures étaient en si mauvais état que leur conservation a été impossible. Quel que soit l'auteur de ce morceau de sculpture, on ne peut s'empêcher d'admirer la délicatesse de son ciseau[1].

L'Escalier de la Chambre des Comptes. — Un fragment de cet escalier en bois sculpté, ayant une hauteur de 6 m. 72, et portant les armoiries et chiffres de Henri IV et de Marie de Médicis, a été épargné par le feu d'abord, par les démolisseurs ensuite; démonté, il a été remis au Préfet de la Seine (1851) et fait partie aujourd'hui des collections réunies au musée de Cluny[2]. C'est un travail non exempt d'une certaine lourdeur de style, mais largement exécuté. Rappelons aussi les deux figures assises du sculpteur Adam, la Justice et la Prudence, conservées au musée Carnavalet[3].

Vestiges de la Sainte-Chapelle. — On a déposé aussi au musée de Cluny un certain nombre de morceaux d'architecture et de sculpture provenant des démolitions et des restaurations faites à la Sainte-Chapelle dans le cours du XIXe siècle[4]. Ce sont des colonnettes, des balustrades, des chapiteaux qui accusent nettement le règne de Louis IX et ont été

1. Il a été reproduit plusieurs fois, notamment dans Hoffbauer, *Paris à travers les âges*, p. 33 (fig. 30).
2. *Catalogue de 1883*, n° 704.
3. Voir ci-dessus, pp. 114-115.
4. *Catalogue de 1883*, nos 75 à 85.



LE TABLEAU DE LA GRAND'CHAMBRE DU PARLEMENT

(Musée du Louvre)

remplacés par du neuf. Ce sont des statues mutilées, provenant de la décoration intérieure, dont quelques-unes portent des traces de peintures. Ce sont enfin des fragments de vitraux[1], médaillons coloriés de forme ronde, sur fond bleu, qui mesurent de o m. 50 à o m. 65 de diamètre, et qu'il a été impossible de replacer après la restauration qui en a été tentée : débris précieux de la première vitrerie, où l'on voit représentés *la Salutation angélique, le Calvaire* et *la Crucifixion, le Christ à la colonne* et *la Flagellation, la fuite en Égypte, l'Adoration des Mages, Hérodiade apportant la tête de saint Jean-Baptiste, le Christ et la Vierge, la Tentation de Satan, Joseph vendu par ses frères, la Cérémonie du baptême, le Martyre de saint Pantaléon, David calmant le roi Saül en jouant de la harpe, l'Adoration des idoles, l'Ange de la Résurrection des âmes*, et divers sujets tirés de l'Apocalypse.

Deux anciens tableaux de la Sainte-Chapelle. — On voyait autrefois, au-dessus de la porte de la sacristie de la Sainte-Chapelle, un tableau qui avait excité la curiosité de Roger de Gaignières et dont il avait fait prendre copie. Si médiocre qu'on juge cette hâtive reproduction à la gouache, sur vélin, elle a été par bonheur conservée et, à défaut de l'original, présente un réel intérêt ; on la retrouve dans les portefeuilles du fameux collectionneur[2], et on l'a publiée plusieurs fois. Il paraît facile d'y reconnaître le dauphin de France (Jean le Bon), revêtu d'un manteau bleu, assis à gauche sur un escabeau doré ; à droite, sur un trône que protègent de riches tentures, un haut dignitaire de l'Église (le pape Clément VI) auquel un

1. *Catalogue de 1883*, n° 1880 à 1896.
2. *Bibliothèque nationale*, Cabinet des Estampes, Oa 11, f° 84-85.

seigneur à genoux (Eudes, duc de Bourgogne) vient en présent offrir un dyptique représentant le Christ et la Vierge ; tout auprès, sur un piédestal de bois, est placée en évidence une petite nef en or d'un fin travail. On a pensé [1] que cette peinture avait été exécutée à l'occasion du sacre de Clément VI à Avignon en 1342, et cette hypothèse assez vraisemblable donne une grande valeur iconographique à ce curieux monument d'art médiéval.

Il y avait également à la Sainte-Chapelle un portrait d'adolescent peint sur bois, qu'une inscription sur le panneau désignait comme étant la représentation figurée de Louis IX à l'âge de treize ans (1226), quoique le costume des personnages indiquât plutôt un contemporain de Charles VIII ou de Louis XII. L'œuvre n'est plus connue aujourd'hui que par d'anciennes gravures. Mais M. le comte P. Durrieu a retrouvé chez le comte Ch. de Montferrand un petit panneau qui semble bien correspondre à ce qu'était, d'après les copies et les descriptions, l'original conservé à la Sainte-Chapelle. Il faut d'ailleurs renoncer à y voir un portrait authentique du créateur de la Sainte-Chapelle, comme on l'a cru longtemps : selon le sagace érudit M. Durrieu [2], ce ne peut guère être autre chose qu'un arrangement, modifié postérieurement, d'un portrait de Philippe le Beau, père de Charles-Quint.

Le tableau du Parlement. — Dès les premières années du xve siècle, la Grand'Chambre du Parlement était ornée

1. Ernest Petit, qui a donné une reproduction de ce tableau au tome VII de son *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne* (1901), p. 273, est le premier qui ait donné une explication satisfaisante du sujet ; son opinion a été adoptée par Henri Bouchot, *Les primitifs français* (1904), p. 93.

2. *Revue de l'Art ancien et moderne*, XXIV (1908), pp. 321-331.

d'un panneau [1], accroché et mis en place par le maçon Perrin Corbeau, qui représentait le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean : un fragment de compte permet de circonscrire d'une façon très précise la date de cette peinture, œuvre de l'enlumineur Jean Virelay [2].

Pour quelque raison ignorée, ce tableau fut remplacé par un autre plus de cinquante ans après. D'un document extrait des registres mêmes du Parlement, et consigné à la date du 2 juillet 1454 [3], il résulte en effet qu'une somme avait été affectée par la Cour à cet objet, et que le conseiller Jean Paillart, chargé du recouvrement et de la garde des fonds, étant décédé, on retire cette somme des mains de ses héritiers et exécuteurs testamentaires. Aucune trace d'ailleurs du nom du peintre, aucune mention du sujet de cette peinture.

Est-ce bien ce tableau que plusieurs historiens de Paris, Du

1. Il y en avait aussi dans d'autres salles; en 1403, l'enlumineur Hugues Foubert écrit, peint et enlumine un panneau pour le Parlement, et en 1405, Colard de Laon repeint l'encadrement du « calendrier » du Parlement (*Archives nationales*, KK 336, f° 78 v° et 101 v°) ; en 1415, il est question d'un autre tableau pour la Chambre des enquêtes (N. de Baye, *Journal*, II, p. 211).

2. *Archives nationales*, KK 336, f° 101 : « A Jehan Virelay, enlumineur demourant à Paris, pour autres deniers à lui paiez par ledit huissier, qui deubz lui estoient, c'est assavoir pour avoir livré un tableau de bois d'Illande, pour la façon d'icellui, pour une peau de parchemin colée dessus ledit tableau, en laquelle est escript l'évangile saint Jehan, un crucefix, Notre Dame et saint Jehan, et une vignete autour dudit tableau, lesquelles choses ont esté mises en la grant chambre de Parlement,... le xi[e] jour de décembre cccc et v. »

3. « La Court a ordonné et ordonne que sur les héritiers et exécuteurs du testament de feu maistre Jehan Paillart, jadiz conseiller en la court de Parlement, et commis par icelle à recevoir les deniers ordonnez pour la façon du tableau de la grant Chambre de Parlement, sera faicte exécution comme pour les deniers du Roy, pour la somme de 143 l. 1 s. 4 d. parisis restant de ce qu'il en avoit reçu. » (*Archives nationales*, X[1a] 1483, f° 150) ; texte cité par H. Moulin, *Le Christ du Parlement* (Paris, Charavay, 1883), p. 10.

Breul entre autres en 1612, ont signalé : « un riche tableau contenant le crucifix de nostre Seigneur »? Est-ce bien le même qui est demeuré à la même place durant trois siècles et demi? Il conviendrait alors de l'identifier avec le panneau qui, transporté au Louvre après la suppression du Parlement, fut restitué en 1811 à la Cour, sur les demandes instantes du premier président Séguier, et finalement retourna au musée du Louvre en 1905, après avoir figuré en bonne place, l'année précédente, à l'Exposition des Primitifs français[1]. A cette identification je prévois un grave obstacle : la date. Il faudrait le supposer peint en 1454, au lieu de lui assigner une époque voisine de 1480, et la distance à franchir est grande. Peut-être n'est-il pas impossible d'ailleurs d'adopter comme base l'année 1454; car cette date s'applique à l'exécution du testament de Jean Paillart et non à l'exécution qui n'était pas commencée et qui a bien pu tarder de quelques années.

Quoi qu'il en soit, ce panneau du Louvre, qui mesure 2 m. 50 dans sa plus grande hauteur sur 2 m. 52 de large, représente, comme son prédécesseur de 1405, un Calvaire en forme de triptyque; mais le sujet a été amplifié. A gauche du motif central, où l'on voit les saintes femmes et saint Jean pleurant au pied de la croix, deux personnages sont debout : saint Jean-Baptiste, tenant un livre ouvert, tête nue, et saint Louis, en costume royal, sous les traits présumés de Charles VII[2]; à droite, deux autres personnages également debout : saint Denis en évêque, portant sa tête coupée, et

1. Catalogue de l'Exposition (édit. définitive), n° 355 (avec reproduction).

2. Si cette hypothèse est admise, il faudrait penser que l'artiste, ayant à représenter un roi décédé depuis longtemps, n'a rien trouvé de mieux que de reproduire les traits du dernier monarque défunt; ce qui conduirait à supposer que le tableau a été peint avant la mort de Louis XI. Car il ne peut être question de le croire contemporain de Charles VII.



LE BATON CANTORAL — BUSTE DE CONSTANTIN
(Cabinet des Médailles)

Charlemagne en habits impériaux, coiffé d'un bonnet conique. En haut, Dieu le père; au fond, derrière le Calvaire, une vue de ville qui est peut-être, dans la pensée de l'artiste, Jérusalem; et au second plan, derrière le roi, une vue de Paris, avec la tour de Nesle, et, de l'autre côté du fleuve, une partie du Louvre et du Petit Bourbon. Malgré quelques restaurations opérées en 1842, mais qui ne l'ont pas trop détériorée, cette peinture est d'une bonne tenue et d'une forte facture qui en font une œuvre de premier ordre dans le cadre de nos primitifs.

On a longuement discuté sur l'artiste auquel on pourrait attribuer cette page précieuse; on a successivement prononcé les noms de J. van Eyck, de Memling, de Jean de Bruges; on a même pensé pouvoir déchiffrer tout ou partie du nom de ce dernier peintre sur la broderie de l'habit de l'un des personnages. A bon droit doit-on se méfier de ces lectures rarement admissibles. Aujourd'hui d'ailleurs on considère généralement cette œuvre comme d'origine française, et due au pinceau d'un artiste parisien : si tel mouvement ou telle pose peut paraître quelque peu s'inspirer d'un motif flamand, d'autres charmantes figures du triptyque, certains détails de costumes, la personnalité des bourreaux même, semblent assez éloignés de l'art brugeois ou gantois. Contentons-nous donc d'admirer l'ancien Calvaire de la Grand'Chambre du Parlement sans chercher à pénétrer davantage son individualité, et en proposant comme date probable d'exécution les dernières années du règne de Louis XI.

Le tableau de Prudhon. — Le préfet de la Seine Frochot commanda à Prudhon un tableau pour la salle d'audience de la Chambre criminelle; le sujet choisi était : « La justice et la vengeance divines poursuivant le crime». La

peinture fut exécutée[1], exposée au Salon de 1808, et transportée à l'endroit désigné. Mais elle n'y demeura pas longtemps. Dès août 1810, on la transféra au musée du Louvre[2], pour l'exposer dans le salon des tableaux modernes, et de nouveau on l'exposa au Salon, en 1814. Elle reprit ensuite sa place a Palais de Justice, lorsqu'aux premiers jours de la Restauratio on la remplaça définitivement par une « Crucifixion ». L'auteur demanda alors à en être dépositaire jusqu'à ce qu'une nouvelle place fût assignée à son œuvre; en novembre 1815, le préfet de la Seine déclare que « ce chef-d'œuvre doit être mis dans un local affecté à un service départemental[3] ». On la trouve ensuite dans la galerie du Luxembourg jusqu'en 1823, et trois ans après elle entre décidément, et pour n'en plus sortir, au musée du Louvre[4], en échange de quatre tableaux de Christ en croix qui trouvèrent place dans diverses chambres du Palais, et dont les auteurs s'appelaient de Lassus, J. Ouvrié, Tardieu et Vinchon.

L'œuvre avait été d'abord conçue d'une autre manière, si l'on en juge par un dessin de Prudhon acquis par le musée du Louvre en 1851, et un autre dessin de la collection E. Marcille. Elle a été gravée plusieurs fois. La « Justice » personnifiée par un glaive et des balances, et la « Vengeance » armée d'une torche planent au-dessus d'un lieu solitaire et rocheux, où l'on voit étendu par terre le corps nu d'un jeune homme assassiné; au milieu de la nuit s'éloigne rapidement un autre homme, vêtu d'une tunique et d'un manteau, qui brandit un poignard. A gauche apparaît la signature : P. P. PRUDHON, 1808.

1. Haut. : 2 m. 43; — Larg. : 2 m. 92.
2. *Archives du musée du Louvre.*
3. *Archives nationales*, F^{13} 863.
4. N° 459 de l'École française (catalogue Villot).

La Vierge de Germain Pilon. — Le « Guide » de Thiéry (1787) signale à l'intérieur de l'église de la Sainte-Chapelle, près de l'orgue, une figure de Germain Pilon, représentant une Notre-Dame de Pitié, et considérée comme un chef-d'œuvre. Cette statue en terre cuite y figura en effet jusqu'à la Révolution, et apparaît dans les vues intérieures du monument. On ne s'étonnera pas que ce célèbre sculpteur, qui habitait en l'île du Palais, au bout du jardin, et qui fut enterré en la basse Sainte-Chapelle le 5 février 1590, ait travaillé à l'embellissement du monument.

Après avoir été déposée sous le Consulat dans la chapelle de l'École militaire, à Saint-Cyr, la Vierge est entrée au Louvre en 1890. « Malgré l'afféterie des mains et des pieds auquels l'artiste a donné un allongement excessif, on peut tenir ce remarquable morceau pour une des créations les plus émouvantes de Pilon [1]. » Le marbre est aussi visible à Paris, en l'église Saint-Paul-Saint-Louis.

Émaux. — On voyait autrefois à la Sainte-Chapelle deux tableaux votifs en émail limousin colorié, d'égales dimensions (1 m. 07 de haut sur 0 m. 75 de large), véritables chefs-d'œuvre du XVIe siècle qui trouvèrent d'abord asile au musée des Petits-Augustins, puis en 1816 au musée du Louvre ; quelques écaillures et détériorations ne sont pas dues à ces déménagements successifs, car elles ont été constatées dès 1767 par Gabriel de Saint-Aubin (dessin de l'ancienne collection Ph. de Chennevières).

Le premier de ces objets représente, dans l'ovale du milieu,

1. L. Gonse, *La sculpture française* (Paris, 1895, in-folio), p. 130, avec reproduction de cette Vierge.

le *Calvaire*, et aux angles ornés de salamandres, dans des médaillons circulaires, *Jésus mis au tombeau*, *Jésus portant sa croix*, *François Ier et Éléonore d'Autriche agenouillés*, chacun de ces cadres étant séparé par de petits motifs de décoration (figures d'anges portant les instruments de la Passion, à gauche et à droite; les armoiries de France, en haut, et la devise du roi François Ier en lettres noires sur un écusson émaillé de blanc, en bas, avec la date 1553); dans l'entourage de l'ovale, des évangélistes et apôtres, séparés par les initiales du roi. Au bas de la plaque centrale, en lettres noires sur un cartel blanc, on lit sur six lignes : LEONARD LIMOSIN ESMAILLEUR ET PEINCTRE ORDINAYRE DE LA CHANBRE DU ROY, M. F. 1553; le nom de l'artiste et la même date se trouvent inscrits à trois autres endroits.

Le second de ces objets, dont la disposition est identique, ne diffère du précédent que par les sujets; la devise, les chiffres et les initiales sont de Henri II; le motif central représente *Jésus sortant du tombeau*, et dans les angles ce sont *Jésus et Madeleine*, *Jésus au jardin des oliviers*, *Henri II* et *Catherine de Médicis* également agenouillés (on note seulement quelques divergences dans les couleurs). En lettres d'or on lit la mention : LEONARD LIMOSIN PEINTRE DU ROYS, 1552; et sur la dalle du sépulcre, en lettres noires : LEONARD LIMOSIN, M. F. 1553.

Cet artiste s'est surpassé dans ce double travail de quarante-six plaques où il a utilisé des dessins du Primatice et employé des paillons et rehauts d'or, réunies par des filets d'or qui en dessinent les contours et les encadrent[1].

1. Le musée du Louvre possède encore une Vierge d'ivoire que l'on voudrait pouvoir identifier avec celle qui existait autrefois à la Sainte-

Bâton cantoral de la Sainte-Chapelle. — (Buste de Constantin le Grand). — Cet ancien sceptre consulaire (0 m. 31 de hauteur) se compose de plusieurs parties distinctes, mobiles et superposées : 1° un buste d'empereur romain, en sardonyx, dont la tête était autrefois ceinte d'un diadème d'or ; il est vêtu d'une cuirasse qui couvre l'égide où la tête de Méduse a fait place à une grande croix entourée d'un cercle, et d'un paludamentum dont les plis se continuent par une draperie en vermeil adaptée ; — 2° de deux mains en argent, la droite tenant une couronne formée d'une double torsade également en argent, la gauche ayant tenu une grande croix en argent à double branche, qui a disparu ; — 3° d'un piédestal composé d'un socle en vermeil garni d'arceaux gothiques que supportent de grandes feuilles d'acanthe en forme de corbeille, et terminé en pointe d'un pommeau en vermeil où l'on distingue des traces de fleurs de lys, et d'une vis destinée à fixer l'objet sur une hampe qui manque aujourd'hui. Le dessin qu'en a donné le chanoine Morand dans son *Histoire de la Sainte-Chapelle* en 1790 permet de reconstituer ce monument dans l'état où il se trouvait avant l'époque révolutionnaire, qui l'a abîmé et mutilé. Il a pendant de longs siècles servi, muni d'une hampe d'ébène, au chantre de la Sainte-Chapelle, qui le portait dans les cérémonies officielles comme insigne de sa dignité. Il provient du lot des objets engagés à saint Louis par l'empereur de Constantinople, et servait également en Orient d'emblème distinctif d'une hiérarchie à la cour byzantine ; en dépit de cette origine illustre qu'on ignora ou qu'on voulut ignorer, on supprima au XIVe siècle sans doute l'antique tête de Méduse et on ajouta

Chapelle ; malheureusement une lacune grave de quarante ans dans l'histoire de cet objet d'art ne permet pas d'être plus affirmatif.

quelques attributs en rapport avec le rôle pieux auquel on le destina : le buste passa longtemps aux yeux du vulgaire pour représenter saint Louis [1].

Reliques de la Sainte-Chapelle. — Nous avons mentionné plus haut [2] les reliques encore existantes aujourd'hui.

Grand Camée (*Glorification de Germanicus*). — La scène gravée sur ce camée, le plus grand que l'antiquité nous ait légué (0 m. 30 sur 0 m. 26), est partagé en trois registres. Au centre, *Germanicus prend congé de Tibère et de Livie*. Au milieu, trône Tibère, lauré, nu jusqu'à la ceinture, tenant le sceptre et le bâton augural, les jambes couvertes de l'égide entourée de serpents. Au côté de l'empereur et sur le même siège, sa mère Livie, laurée comme lui, vêtue d'une ample robe et portant dans la main droite un bouquet de pavots et d'épis. Devant eux, se tient Germanicus, debout, couvert du paludamentum et de la cuirasse, le bouclier au bras gauche, les cnémides aux jambes, et portant la main droite à la crinière de son casque, dont le timbre est orné d'une tête d'aigle. Sa mère Antonia, debout à sa gauche, la tête ceinte d'une couronne de laurier, le regarde et pose symboliquement la main sur le casque du héros. La scène se passe en l'an 17 de notre ère, époque où Germanicus vient de s'illustrer contre Varus ; il prend congé de Tibère et sa mère Antonia l'aide à revêtir son armure ; à côté de lui, son fils Caligula a endossé la cuirasse, pris son bouclier, chaussé les caligae, et se dispose à

1. E. Babelon, *Guide illustré au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, Idem*, pp. 186-191, avec une représentation (p. 188) dans l'état où il était en 1790, d'après le chanoine Morand.

2. Page 146.

partir en foulant aux pieds un baudrier, des casques et des cuirasses. Derrière Caligula est assise sa mère Agrippine, tenant de la main gauche un volume sur lequel elle inscrira les glorieux exploits de Germanicus, et s'appuyant de la main droite sur un grand bouclier. Derrière le trône de Tibère, c'est Drusus, à côté de lui sa femme qui est sœur de Germanicus, et un personnage coiffé du bonnet phrygien, prosterné au pied du trône, représente allégoriquement un Parthe qui serait gardé comme otage à Rome depuis l'expédition de Tibère en Orient, et pleurerait sur les malheurs de sa patrie. — A la partie supérieure, *Apothéose de Germanicus divinisé dans l'Olympe*. Il est enlevé au ciel par Pégase galopant et triomphant, guidé par l'Amour. A la partie inférieure, dix personnages, barbares Parthes et Germains de tous âges, entassés pêle-mêle, symbolisent les vaincus que Germanicus a faits prisonniers tant en Germanie qu'en Syrie.

Cette gemme célèbre entre toutes, en sardonyx à fond brun, a été connue sous des noms divers : Triomphe de Joseph à la cour de Pharaon ; Apothéose d'Auguste ; Agate de Tibère ; la seconde de ces appellations est due à Peiresc et la dernière à Jacques Le Roy, mais toutes trois sont erronées. On pense qu'elle a été exécutée à Rome, au plus tard dans les premières années du règne de Caligula. Transportée à Constantinople par l'empereur Constantin, elle est citée pour la première fois dans l'inventaire du trésor de la Sainte-Chapelle en 1341, mais il est bien évident qu'elle fit partie des joyaux engagés à Louis IX par l'empereur Baudouin II. Dans un moment de crise financière, Philippe VI l'envoya à Avignon, au pape Clément VI, par les soins du trésorier de la Sainte-Chapelle, Simon de Bresles, en 1342 ; et elle reprit le chemin de la France moins de quarante ans plus tard (vers 1379) au moment des

embarras politiques du pape Clément VII : le roi Charles V l'orna alors d'un piédestal en argent doré, orné des figures des douze apôtres en émail, dans des niches gothiques, indépendamment de la monture byzantine antérieure, émaillée, composée des quatre évangélistes ; ensuite elle fut portée dans les grandes processions, à côté des reliques, comme un objet de piété et de vénération. Brisé en deux parties en 1618, il fut aussitôt réparé. Réclamé par Louis XVI, transféré au Cabinet des médailles, le camée était heureusement sorti intact des troubles révolutionnaires lorsque, dans la nuit du 16 au 17 février 1804, il fut dérobé et porté par les voleurs à Amsterdam, vendu à un orfèvre pour 300 000 francs, et retrouvé par Gohier, commissaire général dans cette ville, peu de temps après, mais dépouillé de sa riche monture. C'est une œuvre aussi remarquable par ses dimensions que par la finesse d'exécution et la richesse de la pierre, qu'on considère à bon droit comme un chef-d'œuvre de la glyptique romaine[1].

Quelques Manuscrits[2]. — Trois grands antiphonaires furent exécutés pour la Sainte-Chapelle à la fin du XIIIe siècle ; ils n'ont pu être retrouvés. Mais on sait que les enluminures dont ils étaient décorés sont sorties d'un atelier célèbre et avaient pour auteurs Richard de Verdun, gendre du miniaturiste Honoré qui travaillait pour le roi, et son associé Jean de La Mare[3].

1. J'ai résumé ici la description étendue qu'a donnée de ce monument M. Ernest Babelon dans son *Guide illustré au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1900, in-16), pp. 170-181.

2. Tous ceux que possédait alors la Sainte-Chapelle sont bien décrits dans l'inventaire de 1480 (cf. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, II, p. 261).

3. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, XXVII (1901), p. 339 ; cf. Henry Martin, *Les miniaturistes français* (Paris, 1906, in-8), p. 63.

Par contre, nous avons le bonheur de pouvoir admirer encore deux splendides évangéliaires, qui proviennent de la Sainte-Chapelle [1] et fournissent de précieux exemples de l'art de la miniature à Paris sous Louis IX. La plupart des évangiles des principales fêtes de l'année liturgique y sont accompagnés de peintures sur fond d'or, dont l'éclat éblouissant n'a pas diminué depuis leur exécution [2]; et rien n'a été épargné pour en faire des livres dignes de figurer dans le splendide édifice auquel ils étaient destinés. La reliure est somptueuse; quelques pierres précieuses subsistent de celles qu'indiquent les anciens inventaires.

Et il faut rapprocher de l'un d'eux une réplique un peu plus récente qui appartient aux collections du British Museum [3]; la décoration en est empruntée aux mêmes éléments, et dans le faire de leur ornementation on distingue des procédés identiques qui dénoncent une commune origine. La copie du texte n'offre pas de variantes; les sujets des peintures sont les mêmes, et ils occupent les mêmes espaces, bien que la reproduction soit parfois infidèle.

On notera aussi qu'il existe à Londres, dans les collections de M. H. Yates Thompson, un psautier de la Sainte-Chapelle qui peut être attribué à l'année 1290 environ, en tous cas antérieur à la canonisation de saint Louis [4]; et au British Museum (Harleian 2891) un très beau missel à miniatures,

1. *Bibliothèque nationale*, ms. latins 8892 et 17326.

2. La bordure paraît avoir été refaite au XVIe siècle dans le ms. 8892.

3. Ms. additionnel 17341; les feuillets 4 et 10 r° de ce volume ont été reproduits, pl. V et VI de l'ouvrage du comte G. Witzthum, *Die Pariser Miniaturmalerei* (Leipzig, 1907, in-8). Cf. aussi Warner, *Illuminated manuscripts* (f° 145 v°).

4. Acheté à Paris en 1897. Cf. *Descriptive Catalogue of the second series of fifty manuscripts in the Collection of Henry Yates Thompson* (Cambridge, 1902, in-8), p. 136; avec notice de S. C. Cockerell.

du xve siècle, dont l'identification paraît bien établie.

Le manuscrit latin 9455 de la Bibliothèque nationale est encore un évangéliaire de même origine, et contemporain de Louis IX, mais la couverture est un peu plus moderne ; les bordures ont été refaites, et l'améthyste qui ornait le pied de la croix a été transférée en 1834 au Cabinet des Médailles (voir ci-dessus).

A la bibliothèque de l'Arsenal est conservé, dans un coffret en chêne, un très riche manuscrit à miniatures, auquel les chanoines de la Sainte-Chapelle paraissent avoir attaché le souvenir de leur fondateur et qui est connu, mais à tort, sous le nom de « psautier de saint Louis [1] ».

On peut aussi compter comme un souvenir de la Sainte-Chapelle un évangéliaire copié en lettres d'or, du commencement du xie siècle [2], dans une localité soumise à l'Empire, et que Charles V lui donna en cadeau en 1379 ; les plats magnifiques qui le recouvrent ont été exécutés aux frais du roi : l'un d'eux, représentant la Crucifixion, a conservé une partie des perles et pierres dont il était revêtu ; l'autre, offrant l'image de saint Jean, reproduit la figure qui était peinte à l'intérieur du volume [3].

Nos collections publiques possèdent encore un hymnaire parisien des xive-xve siècles, contenant un ordo de la Sainte-Chapelle [4] ; et deux obituaires [5].

1. Manuscrit 1886 (Henry Martin, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal*, II, p. 333) ; les miniatures en ont été naguère reproduites par la maison Berthaud frères, avec introduction du même auteur.

2. *Bibliothèque nationale*, ms. latin 8851. Cf. F. de Guilhermy, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, V, pp. 100-104 (avec pl.).

3. Au f° 115 v°.

4. *Bibliothèque de l'Arsenal*, ms. 114.

5. *Bibliothèque nationale*, ms. latin 17741, et *Bibliothèque Mazarine*, ms.

Nous noterons enfin les Heures de Charles V [1], décorées de charmantes petites miniatures à encadrement tricolore, qui débutent par un calendrier où sont marquées les fêtes propres à la « chapelle du roi », et que le roi emportait sûrement avec lui quand il venait prier à la Sainte-Chapelle. Et, parmi les manuscrits modernes, il suffira de citer un livre particulier à l'office de l'Exaltation de la Sainte-Croix, du XVIIIe siècle [2] et sans intérêt artistique.

3339. — Partiellement publiés dans les *Obituaires de la Province de Sens* tome I, 2e partie (Paris, 1902, in-4), pp. 814-824.

1. *Bibliothèque nationale*, ms. latin 1082,

2. *Idem*, nouv. acquisitions latines 2523 : « Officium exaltationis sanctæ Crucis in sancta Capella celebrandum » (XVIIIe siècle).





Jeton de la Cour des Comptes (Cabinet des Médailles).



LE GRAND CAMÉE
GLORIFICATION DE GERMANICUS
(Cabinet des Médailles)

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS D'ARTISTES CITÉS

LISTE DES ILLUSTRATIONS

PLANCHES HORS TEXTE.

A LA FIN DU VOLUME

ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE

TABLE DES MATIÈRES

I

LE PALAIS

Notice Historique.

II

LA SAINTE-CHAPELLE

Notice Historique.

III

LE PALAIS

Notice Descriptive.

IV

LA SAINTE-CHAPELLE

Notice Archéologique.

V

ÉPAVES DU PALAIS ET DE LA SAINTE-CHAPELLE

conservées dans les collections publiques.

PARIS

ATELIERS PHOTOMÉCANIQUES D. A. LONGUET

ET

IMPRMERIE RENOUARD

PLAN DU PREMIER ÉTAGE

DU

PALAIS DE JUSTICE

VERS 1805

(D'après un plan manuscrit conservé aux Archives nationales.)



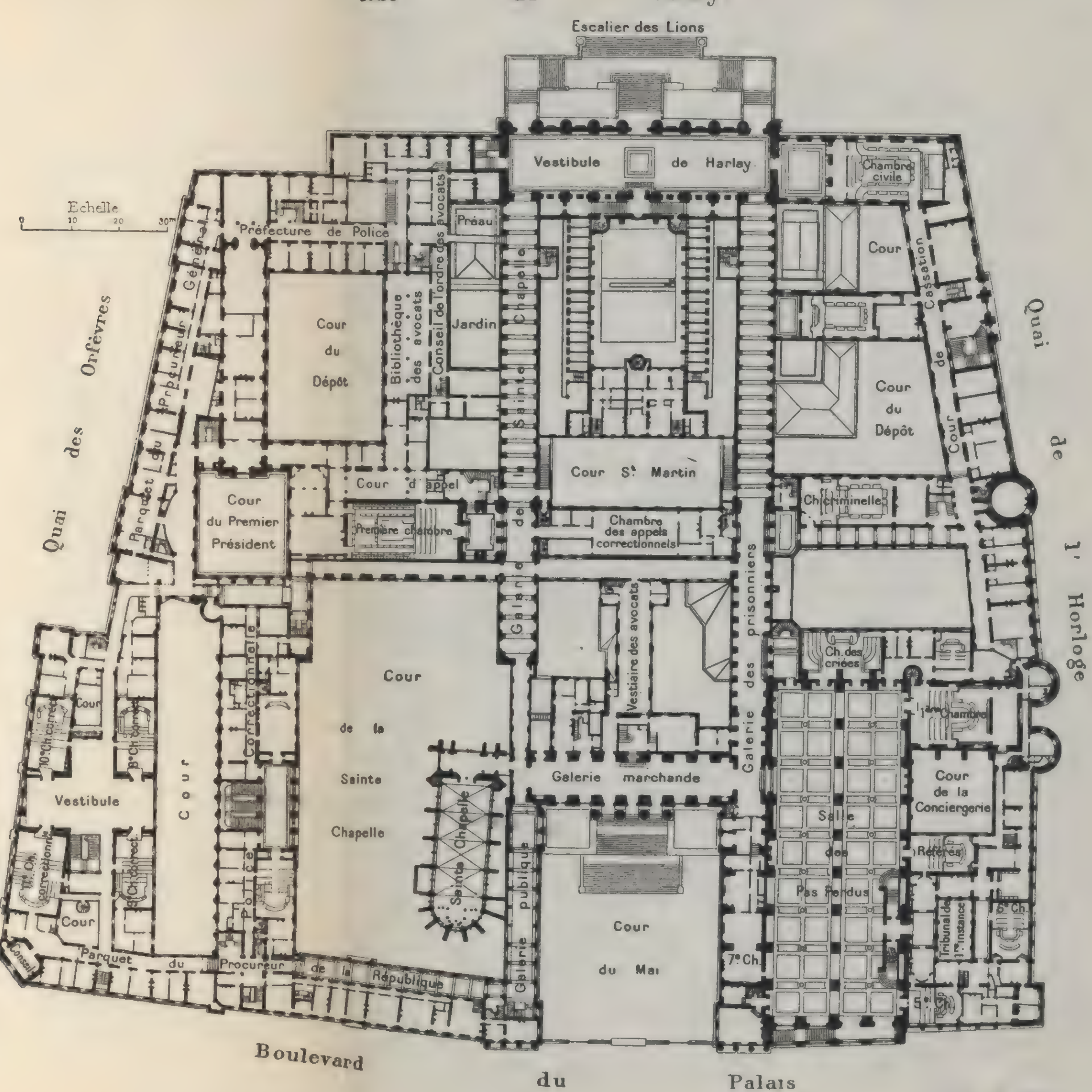
PLAN DU PREMIER ÉTAGE

DU

PALAIS DE JUSTICE

1914

(D'après le plan relevé par l'architecte DAUMET en 1895, et les renseignements complémentaires fournis par M. l'architecte Albert TOURNAIRE.)

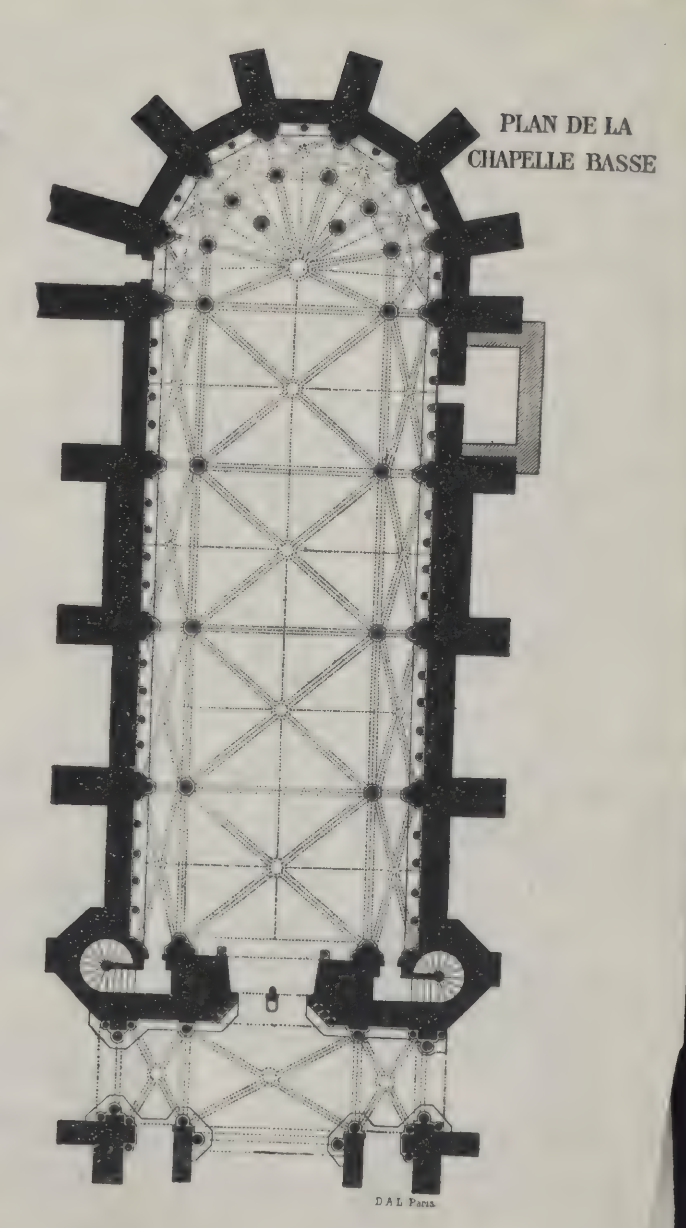


PLANS

DE LA

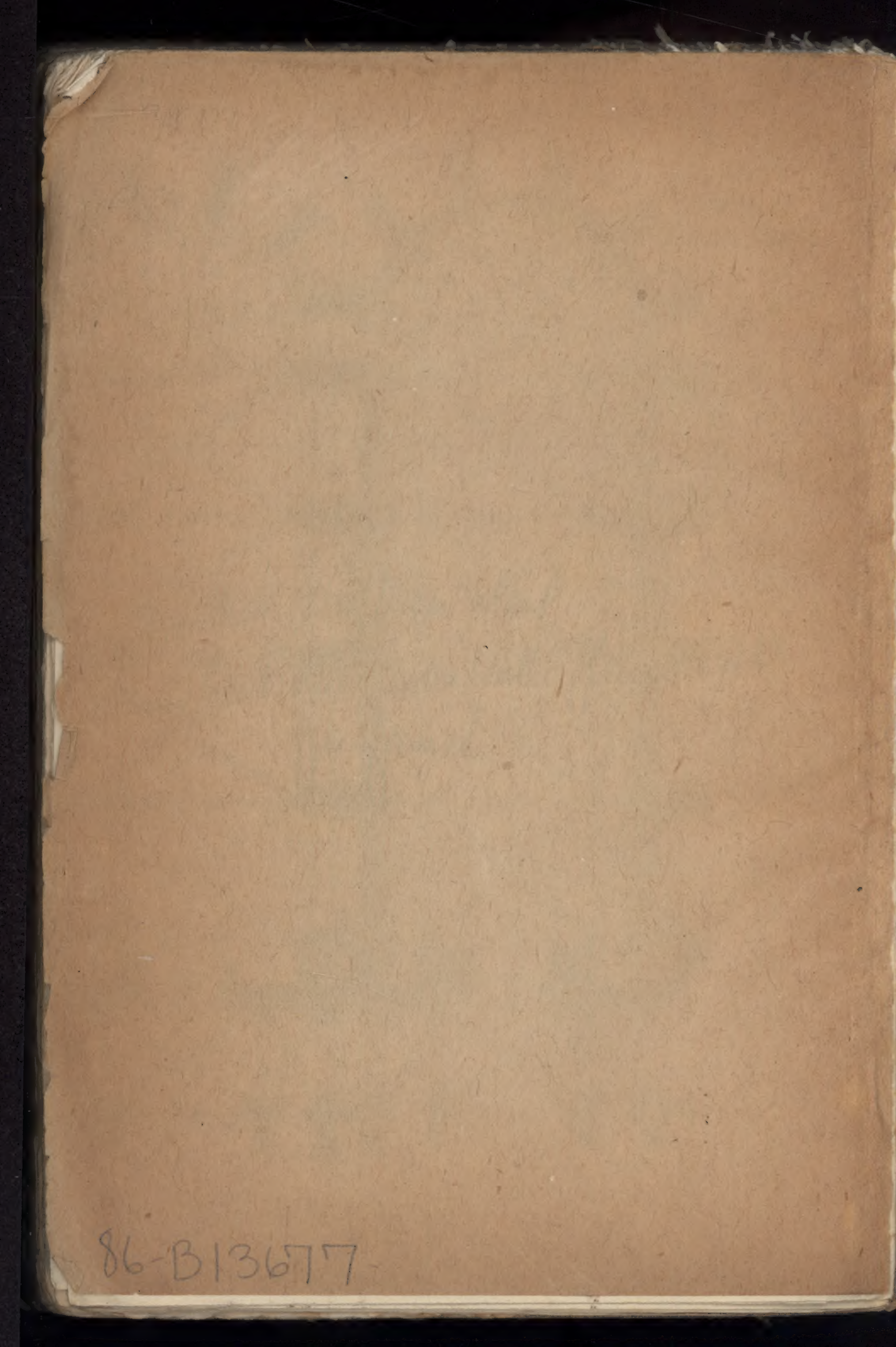
SAINTE-CHAPELLE

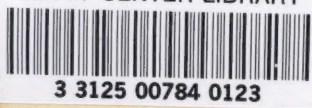
PLAN DE LA
CHAPELLE HAUTE



— une crypte en relief.

— La Trinité cette coulée fleur lis
jeu fané.


86-B13677



PARIS. — 50776